HISTOIRE DE LA VIE

ET DES OUVRAGES

A. F. TIRABOSCHI

TOME I

PALLI

Digitized by Google

BIBLIOTECA LUCCHESI - PALLI
III.ª SALA
SCAFFALE 5
PLUTEO III
N.° CATENA 33 (1

III 5 III 33·(1

Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

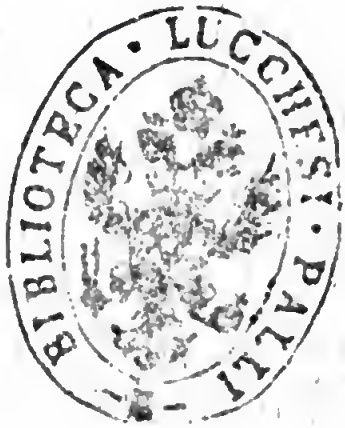

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

Digitized by Google

15067

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

P. CORNEILLE

PAR

M. J. TASCHEREAU

La France lui donna le nom de Grand, non-seulement pour le distinguer de son frère, mais du reste des hommes.

VOLTAIRE

TROISIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE

—

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1869

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DE L'HISTOIRE DE P. CORNEILLE,

ÉDITION DE 1829.

Nous avons lu quelque part, et l'expérience semble avoir démontré, que les ouvrages qui font connaître la vie, les penchants et les habitudes des grands hommes sont, après les productions de leur génie, ceux qui offrent le plus d'attrait au lecteur. Il aime à suivre de près leurs secrets mouvements et à les voir figurer sur une scène moins idéale. L'amour-propre pourrait bien n'être pas étranger à cet intérêt. Quelle consolation, ou plutôt quel triomphe, de retrouver en eux quelque trait qui nous soit commun, fût-ce un ridicule, un défaut! Parce qu'on est distrait comme La Fontaine, ou trompé par sa femme comme Molière, cela ne veut pas dire sans doute qu'on ait le génie de l'auteur du *Misanthrope* ou celui du Fabuliste; mais cela prouve qu'on pourrait l'avoir néanmoins, et c'en est assez pour l'humaine faiblesse.

C'est à ce sentiment peut-être, mais plus encore à l'intérêt du sujet et à l'indulgence du public, que nous devons l'accueil bienveillant qu'ont reçu les deux éditions de notre *Histoire de Molière*. Nous avons la confiance d'espérer que l'ouvrage que nous publions aujourd'hui ne trouvera pas les lecteurs plus sévères. Si Corneille a mené une vie plus intérieure, elle est, par cela même, beaucoup moins connue, et les détails que nous sommes parvenu à réunir sur lui offriront à la curiosité un attrait plus nouveau.

Nous aimons à répéter ici ce que nous avons dû dire plus d'une fois dans les notes de ce volume : outre les obligations nouvelles que nous avons contractées envers MM. Beuchot et de Soleinne, qui ont, avec leur bonne grâce accoutumée, mis à notre disposition les trésors de leur savoir et le fruit de leurs utiles recherches, nous ne saurions trop reconnaître encore que notre travail, s'il offre quelque intérêt, le doit presque tout aux obligeantes communications d'un descendant de notre tragique.

Aîné de sa famille, M. P.-A. Corneille, ancien élève de cette École Normale qu'on a pu détruire, mais qu'on ne fera jamais oublier, professe l'histoire avec distinction au collége royal de Rouen. Son nom, le souvenir religieux conservé à la

mémoire de son aïeul dans les lieux qu'il habite, tout lui faisait une loi de se vouer à l'étude d'une vie trop ignorée. Ses fonctions, les autres travaux qu'elles lui imposent, l'ont empêché de disposer les matériaux qu'il avait amassés. Il s'est empressé de nous les transmettre, et, en en faisant usage, nous avons plus d'une fois senti qu'ils perdaient beaucoup à n'être pas mis en œuvre par celui qui avait su les réunir sous l'influence de traditions glorieuses et chères.

1855. — Vingt-six ans se sont écoulés depuis l'époque où nous écrivions la préface qu'on vient de lire. Nous n'avons pas un instant suspendu nos recherches, et nous avons consulté tout ce que nous avons trouvé de livres ou de manuscrits qui nous semblaient pouvoir, même par hasard, fournir un renseignement sur Corneille. Nous devons notre plus ample, notre plus riche moisson, à la Correspondance inédite de Chapelain possédée par M. Sainte-Beuve, qui a eu l'obligeante bonté de la mettre à notre disposition. Malheureusement cette précieuse copie autographe est incomplète d'un volume (1641 à 1658), qu'il serait bien regrettable d'avoir à considérer comme perdu pour toujours.

L'éditeur de la Collection Elzévirienne, M. Jannet, nous ayant demandé de donner des soins à une édition des Œuvres complètes de Corneille, et de réimprimer, en tête de cette édition, notre Histoire de la vie de l'auteur, nous avons coordonné notre travail primitif et les nombreuses additions que nos recherches nous avaient mis à même d'y faire. C'est ce travail nouveau que nous soumettons aujourd'hui au public.

1869. — Après quatorze autres années, à quarante ans de la date à laquelle ce livre a vu le jour, nous le réimprimons pour la troisième fois, non sans avoir contracté de nouvelles obligations. C'est à M. Gosselin, greffier à la cour impériale de Rouen et archiviste de l'ancien parlement de Normandie, à ses persévérantes et habiles recherches, que nous sommes redevable d'une bonne partie de ce que cette réimpression renferme de nouveau sur P. Corneille et les siens.

HISTOIRE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE

CORNEILLE

LIVRE PREMIER.

1606 — 1636.

> Ces comédies, faibles essais du talent de Corneille, furent quelques années des chefs-d'œuvre, et, s'il eût cessé d'écrire, elles l'auraient été longtemps.
>
> M. Victorin Fabre.

« La tragédie échauffe l'âme, élève le cœur, peut et doit créer des héros. Sous ce rapport, peut-être, la France doit à Corneille une partie de ses belles actions; aussi, messieurs, s'il vivait, je le ferais prince [1]. »

Ces paroles, prononcées sur le rocher de Sainte-Hélène par un homme auquel la fortune et le malheur avaient appris à bien connaître les hommes, sont un

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène* (26 février 1816), t. II, p. 304, édit. de 1823.

éloge de Corneille aussi vrai que vivement exprimé, mais ne sont pas tout son éloge. Si la puissance de son génie s'est manifestée par l'influence qu'elle a pu avoir sur nos caractères, elle ressort plus vivement encore rapprochée de l'inhabileté de ses prédécesseurs. Corneille s'est créé lui-même, et, de toutes les œuvres immortelles qu'il a enfantées, il est la plus grande.

Pierre Corneille naquit à Rouen (1), le 6 juin 1606 (2), de Pierre Corneille, maître particulier des eaux et forêts en la vicomté de Rouen, et de Marthe Le Pesant de Boisguilbert, sa femme, dont la famille se trouva longtemps en possession de charges importantes. Aîné de sept enfants, dont le dernier naquit vingt-trois ans après lui, Corneille fut de bonne heure destiné à la robe. Élevé à Rouen, chez les Jésuites, pour la Société desquels il conserva une vive reconnaissance, il passa, au sortir du collége, aux graves études du barreau[1]. Il fut reçu avocat et prêta serment en cette qualité au Parlement de Rouen, le 18 juin 1624 (3). Sans doute il recherchait peu les causes, mais il ne se voyait pas à son tour plus recherché par les plaideurs; aussi, à la fin de 1628, son père lui acheta-t-il les charges d'avocat du roi aux siéges généraux de l'Amirauté, et des eaux et forêts de la Normandie en

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, t. II, p. 332 des *Œuvres de Fontenelle*, Paris, Belin, 1818. — VIE DES POËTES FRANÇAIS; *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 174, note. — Th. Corneille, *Dictionnaire universel, géographique et historique*, art. ROUEN.

la table de marbre du Palais de Rouen, fonctions honorables, peu exigeantes et assez lucratives (4).

On s'est généralement accordé à dire que l'amour l'avait enlevé aux travaux du barreau, et était venu lui révéler sa vocation pour la poésie; mais les historiens du théâtre et ses biographes ne sont pas tous d'accord sur l'occasion et l'époque de cette révélation.

Fontenelle, neveu du grand écrivain dont nous avons entrepris d'écrire la vie, et qui lui a consacré une notice non moins spirituelle que toutes les autres productions de cet esprit universel, Fontenelle a dit : « Un jeune homme mène un de ses amis chez une fille dont il était amoureux; le nouveau-venu s'établit chez la demoiselle sur les ruines de son introducteur; le plaisir que lui fait cette aventure le rend poëte, il en fait une comédie, et voilà le grand Corneille [1]. *Mélite* fut jouée en 1625... La demoiselle qui en avait fait naître le sujet porta pendant longtemps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle, et qui l'associait à toutes les louanges que reçut son amant [2]. » L'anecdote était assez piquante pour qu'elle fût accueillie avec empressement. Sous la plume d'un neveu elle acquérait de plus un caractère de vraisemblance, mérite surabondant pour les auteurs d'*ana*. Cependant l'autorité de Fontenelle était loin de devoir être regardée comme irrécusable, et l'erreur

[1] *Histoire du Théâtre français* de Fontenelle, t. II, p. 331 de l'édition de ses *Œuvres*, Paris, Belin, 1818.

[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 332.

qu'il commettait déjà en indiquant la date de 1625 comme celle de la représentation de cette première comédie aurait bien dû éveiller les soupçons des biographes qui venaient après lui, et les faire hésiter à ajouter quelque confiance à toute cette partie du récit. Né cinquante et un ans après son oncle (1657), Fontenelle n'avait recueilli dans sa famille que des traditions incertaines, que des souvenirs effacés, sur la jeunesse et les premiers essais de celui qui, d'avocat malgré lui, devint poëte immortel. Sa mère et Thomas Corneille, beaucoup plus jeunes que leur frère, n'avaient pu lui être que d'un bien faible secours pour des particularités qu'ils n'avaient pas connues par eux-mêmes (5); et si, par la suite, nous avons occasion de faire ressortir dans son récit des assertions parfois plus que hasardées, il nous paraît certain qu'en cette circonstance il méritait moins encore qu'en toute autre de voir adopter sa version.

Corneille a dit dans son *Excuse à Ariste :*

J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
Puisque ce fut par là que j'appris à rimer...
J'adorai donc Philis, et la secrète estime
Que ce divin esprit faisait de notre rime,
Me fit devenir poëte aussitôt qu'amoureux;
Elle eut mes premiers vers, elle eut mes premiers feux.

Or, un de ses éditeurs les plus soigneux, qui a fait connaître de lui plusieurs morceaux ignorés, ré-

tabli le texte altéré dans plusieurs autres, et démontré l'inexactitude d'un grand nombre des récits de ceux qui avaient raconté sa vie, dit, à l'occasion de ces vers : « Il avait aimé très-passionnément une dame de Rouen, nommée madame Du Pont, femme d'un maître des comptes de la même ville, parfaitement belle. Il l'avait connue toute petite fille *pendant qu'il étudiait à Rouen, au collége des Jésuites*, et fit pour elle plusieurs petites pièces de galanterie qu'il n'a jamais voulu rendre publiques, quelques instances que lui aient faites ses amis; il les brûla lui-même environ deux ans avant sa mort. Il lui communiquait la plupart de ses pièces avant de les mettre au jour, et, comme elle avait beaucoup d'esprit, elle les critiquait fort judicieusement, en sorte que M. Corneille a dit plusieurs fois qu'il lui était redevable de plusieurs endroits de ses premières pièces [1]. » Ceci s'accorde parfaitement avec les vers de Corneille, qu'on expliquerait difficilement à l'aide du passage de Fontenelle. En vain objecterait-on, pour la défense de l'anecdote de ce dernier, qu'un cœur de poëte n'est pas moins changeant qu'un autre, et que Mélite aurait bien pu succéder à madame Du Pont. Corneille rejette lui-même cet accommodement, et établit l'unité de son amour, en ajoutant à ce que nous avons déjà cité :

Après beaucoup de vœux et de soumissions,
Un malheur rompt le cours de nos affections;

[1] *Œuvres diverses de P. Corneille* (publiées par l'abbé Granet), Paris, 1738, p. 144, note.

Mais, toute mon amour en elle consommée,
Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée :
Aussi n'aimai-je plus, et *nul objet vainqueur*
N'a possédé depuis ma veine ni mon cœur.

Comme il écrivait cette *Excuse à Ariste* vers 1637, après le succès du *Cid*, ses amours romanesques tombent d'eux-mêmes, et avec eux la révélation si soudaine de son génie poétique (6).

A la suite de *Clitandre*, imprimé en 1632, se trouvent seize pièces diverses que l'on peut regarder, à bien peu d'exceptions près, comme antérieures à sa première comédie, peut-être même à l'année 1625 [1]. Dans une courte préface, l'auteur dit au lecteur : « Quelques-unes de ces pièces te déplairont; sache aussi que je ne les justifie pas toutes, et que je ne les donne qu'à l'importunité du libraire, pour grossir son livre. » Cet avis n'était pas une précaution inutile, et l'on ne sait guère d'autre gré aux sollicitations du libraire que celui de nous avoir fait connaître le point de départ de Corneille.

Dans la première, qui est adressée à un ami pour l'engager à secouer le joug de l'amour, notre auteur, qui affecte une grande liberté de cœur, ce qui quelquefois ne prouve rien et plus souvent encore dément ce qu'on veut prouver, avoue qu'il a eu le même travers, et, d'accord avec ce qu'il a dit plus haut, ajoute :

Par là je m'appris à rimer,
Par là je fis, sans autre chose,

[1] Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738.

Un sot en vers d'un sot en prose;
Et Dieu sait alors si les feux,
Les flammes, les soupirs, les vœux,
Et tout ce menu badinage,
Servaient de rime et de remplage.

Des quinze dernières, quelques-unes sont des traductions ou des bouquets à Phylis et Amynte (7), l'éternel amour des poëtes; d'autres font allusion à des amusements oubliés depuis longtemps. Enfin on y trouve un sonnet au cardinal de Richelieu, dans lequel l'auteur faisait des vœux pour qu'il devînt pape; ce saint prélat, jugeant mieux sa vocation, prit le parti de se faire général d'armée.

Fontenelle, nous l'avons déjà dit, s'est trompé en assignant au premier essai de la muse dramatique de Corneille la date de 1625. Les historiens du Théâtre français, les frères Parfait, dont l'exactitude est presque toujours à citer, fixent la première représentation de *Mélite* à l'année 1629 [1], et cette date se trouve confirmée par l'autorité de Corneille lui-même (8). Il remit son œuvre à une troupe de comédiens de passage à Rouen; mais le chef, qui était le célèbre Mondory (9), la jugeant digne d'un autre parterre, se rendit à Paris pour l'y faire jouer [2].

A la première représentation de *Mélite*, le public,

[1] *Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), t. IV, p. 461 et 462, note, et p. 430.

[2] *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, in-12, p. 216.

qui ne retrouvait plus ses valets bouffons, ses parasites et ses docteurs, enfin tous les personnages de théâtre ayant alors le privilége exclusif de le faire rire, le public demeura quelque temps incertain, et l'accueil qu'il fit à la pièce se ressentit un peu de son dépaysement; mais il apprécia bientôt la supériorité de cette comédie sur celles qui l'avaient précédée. « Quand je considère, dit Corneille [1], le peu de bruit qu'elle fit à Paris, venant d'un homme qui ne pouvait sentir que la rudesse de son pays, et tellement inconnu qu'il était avantageux d'en taire le nom; quand je me souviens, dis-je, que ses trois premières représentations ensemble n'eurent pas tant d'influence que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver! »

Les auteurs de l'*Histoire de la ville de Paris* s'accordent également à dire que « le succès en fut alors si prodigieux....., que l'on jugea que Corneille allait remettre la comédie en crédit. Le concours y fut si grand, ajoutent-ils, que les comédiens, qui avaient été réduits encore une fois, faute de spectateurs, au seul théâtre de l'hôtel de Bourgogne, se séparèrent de nouveau et établirent la troupe du Marais du Temple [2]. » Hardy, l'auteur banal du théâtre, était associé avec les comédiens pour une part, même dans les pièces

[1] Épître dédicatoire *A M. de Liancourt*, en tête de *Mélite*.

[2] *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, augmentée et mise au jour par Lobineau, liv. XIX, Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Corneille, Examen de *Mélite*.

qui n'étaient pas de lui. Comme le succès de *Mélite* augmenta considérablement sa part de bénéfices, il y vit une espèce d'allégement aux peines qu'en pouvait ressentir son amour-propre. Aussi, le conciliant en quelque sorte avec la reconnaissance à laquelle il devait être tenu, il avait l'habitude de dire, en recevant son contingent des produits de *Mélite : Bonne farce!* [1] (10)

Toutefois ce succès productif et ceux dont il était le présage, en relevant la position des auteurs, firent regretter aux comédiens le temps où ils commandaient une pièce à leurs ouvriers dramatiques. La comédienne Beaupré disait quelques années après : « Monsieur Corneille nous a fait un grand tort. Nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisait en une nuit; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup; présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose [2]. »

Ce succès ne fit pas seulement courir toute la ville, il fit connaître l'auteur à la cour [3]. On s'empressa autour du poëte qui venait de signaler ses vingt-trois ans par un triomphe. C'est également à vingt-trois ans

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 539. — *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, Amsterdam, 1723, 1re part., p. 156. « Il est vrai, ajoute Segrais, que ces vieilles pièces étaient misérables; mais les comédiens étaient excellents, et ils les faisaient valoir par la représentation. »

[3] Examen de *Mélite*.

que Racine et Voltaire entrèrent dans la carrière. Aussi M. de L'Empyrée s'écrie-t-il :

> On m'ignore, et je rampe encore à l'âge heureux
> Où Corneille et Racine étaient déjà fameux.

Mais on a fait observer avec raison que Racine, débutant en 1664, avait eu devant les yeux les chefs-d'œuvre de Corneille et les secours qu'un écrivain peut trouver à Paris, tandis que le père de notre théâtre vivait retiré en province, et ne pouvait rien se proposer pour modèle[1].

Corneille dit dans son Examen de *Mélite :* « Elle fut mon coup d'essai et elle n'a garde d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût. Je n'avais pour guide qu'un peu de sens commun, avec les exemples de feu Hardy[2], dont la veine était plus féconde que polie, et de quelques modernes qui commençaient à se produire et qui n'étaient pas plus réguliers que lui..... Ce sens commun, qui était toute ma règle, m'avait fait trouver l'unité d'action pour brouiller quatre amants par une seule intrigue, et m'avait donné assez d'aversion pour cet horrible dérèglement qui mettait Paris, Rome et Constantinople sur le même théâtre, pour réduire le mien dans une seule ville. »

[1] *L'Esprit du grand Corneille,* par M. François de Neufchâteau, p. 36, et 254, note.

[2] Hardy était mort quand Corneille écrivait cet *Examen,* mais il vivait lors de la représentation de *Mélite.* Il ne mourut qu'en 1630 environ.

En effet, les règles d'Aristote, converties après en dogme classique, étaient alors fort peu respectées. Transgressées sans le moindre scrupule et observées comme par hasard, les unités ne s'étaient trouvées réunies que dans un très-petit nombre de compositions dramatiques dont les auteurs les avaient plus d'une fois violées depuis. Nous verrons de même Corneille les enfreindre encore après qu'il aura appris à les connaître. Du reste Segrais assure, et nous le croyons sans peine, que notre auteur n'avait pas lu la Poétique d'Aristote lorsqu'il fit ses meilleurs ouvrages [1]. Ce n'est pas ainsi que plus tard en agissait un homme qui se crut son rival, l'abbé D'Aubignac. Il se vantait d'avoir, pour sa *Zénobie*, suivi Aristote de point en point. « Je vous sais bon gré, lui répondit le grand Condé, d'avoir suivi Aristote ; mais je ne pardonne pas à Aristote d'avoir fait faire une si mauvaise tragédie à l'abbé D'Aubignac. » En effet, *Zénobie* était tombée, mais tombée dans les règles.

Mélite nous offre donc des principes d'économie dramatique révélés à l'auteur par son génie. Si l'on peut désirer dans l'action plus de vraisemblance, et dans sa conduite plus de justesse, du moins on y chercherait vainement la bizarrerie extravagante des drames de cette époque. Si plus tard, comme nous le dirons, l'auteur crut devoir en faire disparaître quelques passages un peu libres, c'est qu'il avait

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 55. — *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 206.

soumis la scène aux lois, jusqu'à lui inconnues, de la plus sévère bienséance; mais même avant ces retranchements, aucune pièce du temps ne pouvait lui être comparée, même de bien loin, pour la retenue. « Le théâtre, dit Fontenelle, y est sans comparaison mieux entendu, le dialogue mieux tourné, les mouvements mieux conduits, les scènes plus agréables; surtout (et c'est ce que Hardy n'avait jamais attrapé) il y règne un air assez noble, et la conversation des honnêtes gens n'y est pas mal représentée. Jusque-là on n'avait guère connu que le comique le plus bas, ou un tragique assez plat : on fut étonné d'entendre une nouvelle langue [1]. » Ajoutons avec Gaillard [2] que cette *Mélite* si imparfaite dont Corneille nous a depuis autorisés à rougir pour lui est aussi supérieure à la meilleure pièce de Hardy que *Tartuffe* ou *le Misanthrope* est supérieur à *Mélite*.

Nous avons déjà appris de Corneille lui-même que le *sens commun, qui était toute sa règle*, lui avait fait trouver l'unité d'action et l'unité de lieu, fort ignorées alors, ou du moins complétement oubliées depuis l'école de Jodelle, bien que la première soit seule indispensable, et que la seconde soit moins utile encore que l'unité de temps. Quant à celle-ci, quelques-uns, comme Hardy, la méprisaient; un plus grand nombre se soumettait rigoureusement à son

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 333.
[2] *Éloge de Corneille*.

joug, prescrit par Vauquelin de La Fresnaye dans son *Art poétique :*

> Le théâtre jamais ne doit être rempli
> D'un argument plus long que d'un jour accompli (11).

Mais, soit que le nouvel auteur ne sentît pas, ce qui s'explique aisément, l'avantage de borner la durée d'une action à une journée plutôt que de lui consacrer un mois entier quand son développement l'exige, soit même qu'il y vît des inconvénients, cette troisième unité ne lui fut pas, comme les deux autres, révélée par son bon sens. Ce ne fut que dans un voyage qu'il fit à Paris pour voir le succès de *Mélite* qu'il apprit, selon son expression, qu'elle n'était pas dans les vingt-quatre heures[1]. Il semble du reste avoir éprouvé peu de regrets de la licence que son ignorance l'avait laissé prendre. Dans la préface de sa seconde pièce, imprimée en 1632, il dit : « Que si j'ai renfermé cette pièce dans la règle d'un jour, ce n'est pas que je me repente de n'y avoir point mis *Mélite*, ou que je me sois résolu à m'y attacher dorénavant. Aujourd'hui quelques-uns adorent cette règle, beaucoup la méprisent ; pour moi, j'ai voulu seulement montrer que, si je m'en éloigne, ce n'est pas faute de la connaître[2]. »

« J'entendis, ajoute-t-il ailleurs, que ceux du métier blâmaient *Mélite* de peu d'effet, de ce que le

[1] Examen de *Clitandre*.
[2] Préface de *Clitandre*.

style en était trop familier. Pour la justifier contre cette censure par une espèce de bravade, et montrer que ce genre de pièces avait les vraies beautés du théâtre, j'entrepris d'en faire une régulière, c'est-à-dire dans ces vingt-quatre heures, pleine d'incidents, et d'un style plus élevé, mais qui ne vaudrait rien du tout; en quoi je réussis parfaitement[1]. »

La tragi-comédie de *Clitandre, ou l'Innocence délivrée*, représentée en 1632, fut le résultat de cette prétendue préméditation. L'auteur ne nous trompe pas en disant qu'elle obtint un grand succès; mais est-il également digne de confiance lorsqu'il prétend qu'il ne fit un mauvais ouvrage qu'à bon escient? Nous avons quelque peine à le croire. Qu'eût signifié cette leçon? Par qui aurait-elle été comprise? Quand Molière voulut se moquer du mauvais goût du public, et chercha à l'en corriger, il fit débiter à Oronte un sonnet plein des traits brillantés de la poésie d'alors, et après que Philinte et le parterre y eurent applaudi avec enthousiasme, Alceste, sans plus de ménagement pour l'un que pour l'autre, fit ressortir le ridicule d'un semblable arrêt, et s'écria :

> Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Chacun là put s'apercevoir du piége où il avait été pris, et reconnaître son erreur. Mais à qui aurait pu

[1] Examen de *Clitandre*.

profiter la leçon de Corneille? Il eût été lui-même assez embarrassé pour le dire, car chacun dut alors prendre son ouvrage au sérieux. Tranchons le mot, il l'y prit lui-même, quoi qu'il en dise dans son Examen. Sans doute, lorsqu'il écrivit ce morceau, trente ans environ après la représentation de *Clitandre*, Corneille ne put se dissimuler la bizarrerie monstrueuse de cette tragi-comédie; mais alors il était l'auteur du *Cid*, de *Cinna* et d'*Horace*, alors il savait *du faux avec le vrai faire la différence*, et, par une illusion qu'il ne cherchait pas à dissiper, parce qu'elle flattait son amour-propre, il se persuadait que ces défauts ne lui avaient jamais échappé.

Le peu de fondement de l'assertion de Corneille résulte encore de la préface dont il fit précéder *Clitandre*. Le silence qu'il y garde sur les défauts les plus choquants de cet ouvrage, tandis qu'il en avoue quelques autres, prouve bien qu'il ne les apercevait pas. Cela semble démontré d'ailleurs par l'empressement qu'il mit à faire imprimer ce second ouvrage immédiatement après sa représentation (1632), tandis que *Mélite*, jouée dès 1629, ne fut livrée aux lecteurs qu'en 1633. Enfin, dans un petit avis qui précédait les Mélanges poétiques, dont nous avons déjà parlé, imprimés à la suite de la première édition de *Clitandre*, Corneille disait au lecteur : « Je ne crois pas cette tragi-comédie si mauvaise que je me tienne obligé de te récompenser par trois ou quatre bons sonnets. » Rien dans ce ton, rien dans ces démarches,

ne laisse croire qu'il eût la conscience de la faiblesse de sa *tragi-comédie.*

C'est le titre qu'il donna d'abord à *Clitandre*, titre alors fort à la mode. « C'était un genre mêlé, a dit Fontenelle, où l'on mettait un assez mauvais tragique avec du comique qui ne valait guère mieux. Souvent cependant on donnait ce nom à de certaines pièces toutes sérieuses, à cause que le dénoûment en était heureux. La plupart des sujets étaient d'invention et avaient un air fort romanesque; aussi la coutume était de mettre au-devant de ces pièces de longs arguments qui les expliquaient[1]. » Certes, ce soin n'était pas superflu pour *Clitandre*, qui ne devint pas plus clair alors même qu'il prit le titre de tragédie dans l'édition de 1660.

Nous n'entrerons point ici dans le détail des bizarreries sans nombre qui en forment le monstrueux ensemble; nous nous bornerons seulement à rappeler, non comme une des plus folles alors, mais comme une des plus étonnantes aujourd'hui, la scène où Pymante veut faire violence à Dorise (acte IV, scène Ire). Celle-ci, qui peut-être ne juge pas le lieu très-convenable, ne trouve pas d'autre moyen de se défaire de lui qu'en lui crevant un œil avec une des aiguilles qui tiennent ses cheveux, et là-dessus notre amoureux, devenu borgne, se met à faire la leçon à l'aiguille :

O toi qui, secondant son courage inhumain,
Loin d'orner ses cheveux déshonores sa main,

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 335.

Exécrable instrument de sa brutale rage,
Tu devais pour le moins respecter son image :
Ce portrait accompli d'un chef-d'œuvre des cieux,
Imprimé dans mon cœur, exprimé dans mes yeux,
Quoi que te commandât une âme si cruelle,
Devait être adoré de ta pointe rebelle.

Un des éditeurs de Corneille (Jolly) a pensé que cette longue apostrophe avait bien pu donner naissance au proverbe : *Discourir sur la pointe d'une aiguille* [1]. Nous sommes porté à croire qu'elle n'a pas même ce singulier avantage (12).

La situation plus que hardie de Pymante et de Dorise nous amène naturellement à parler de la licence du théâtre du temps, dont les deux premiers ouvrages de Corneille n'avaient pu se préserver entièrement. Les pensées libres et les baisers étaient deux moyens de comique auxquels on avait souvent recours. Les législateurs de la scène d'alors n'étaient pas très-rigoureux sur ce point. Vauquelin de La Fresnaye se bornait à recommander aux poëtes dramatiques de ne point exposer aux yeux des jouissances amoureuses; de les mettre seulement en récit; de donner à l'amant un confident auquel il raconte

Qu'ayant la vesture
Et d'un eunuque pris la grâce et la posture,
Il a d'une pucelle, au naturel déduit,
Cueilli la belle fleur [2].

[1] *Le Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. vij.
[2] *Annales poétiques*, t. IX. — *L'Esprit du grand Corneille*, p. 99.

En vérité ce n'est pas trop demander. On verra cependant tout à l'heure que les auteurs comiques semblaient y trouver encore de l'exigence.

Mélite offrait quelques traits empreints de la liberté alors régnante. Tircis y soutenait par exemple que

> La beauté, les attraits, le port, la bonne mine,
> Échauffent bien les draps, mais non pas la cuisine,

et plusieurs autres vérités aujourd'hui assez malsonnantes; Corneille les retrancha depuis. *Clitandre* renfermait également un bon nombre d'inconvenances, qu'il ne put faire disparaître entièrement, parce que plusieurs tenaient au fond même de la pièce.

« Le théâtre, a dit Fontenelle, était encore assez licencieux. Grande familiarité entre les personnes qui s'aimaient. Dans le *Clitandre* de Corneille, Caliste vient trouver Rosidor au lit : il est vrai qu'ils doivent être bientôt mariés; mais un honnête spectateur n'a que faire des préludes de leur mariage; aussi cette scène ne se trouve que dans les premières éditions de la pièce. Rotrou, en dédiant au roi *la Bague de l'Oubli*, sa seconde pièce, se vante d'avoir rendu sa muse *si modeste, que, si elle n'est belle, au moins elle est sage, et que d'une profane il en a fait une religieuse;* et dans sa *Céliane*, postérieure de deux ans, on voit une Nise dans le lit, dont l'amant la vient trouver, et n'est embarrassé que dans le choix des faveurs qui lui sont

permises; car il y en a quelques-unes réservées pour le temps du mariage :

> Que dois-je donc choisir, puissant maître des dieux,
> De la bouche, du sein, de la joue ou des yeux?

A la fin l'amant se détermine (et ce n'est ni pour les yeux, ni pour la joue, ni pour la bouche); et comme il a délibéré longtemps, il jouit longtemps aussi de ce qu'il a préféré. Nise a le loisir de dire vingt vers, au bout desquels seulement (car cela est indiqué en marge par un jeu de scène) Pamphile tourne le visage du côté des spectateurs. Il semble que cette muse, qui s'était faite religieuse, se dispensait un peu de ses vœux, ou, pour mieux dire, on ne trouvait pas que cela y fût contraire. Peut-être Rotrou croyait-il avoir tout raccommodé par la sagesse des vingt vers que dit Nise dans le temps qu'elle n'est pas trop sage. Elle débite une très-sublime morale au mépris de la matière et à la louange de l'esprit.....; et Pamphile, qui n'a pas trop paru profiter d'un si beau discours, dit pourtant à la fin que sans ce *louable entretien* il serait mort de plaisir : tant la morale bien placée a de pouvoir! Dans une autre pièce, *les Galanteries du duc d'Ossone*, de Mairet, on voyait une femme recevoir son amant dans son lit, en lui recommandant toutefois d'être sage; et la toile, se baissant après cette condition, empêchait le spectateur de savoir si elle était tenue. Il n'en faut pas douter, car, dans l'épître dédicatoire de cette comédie, l'auteur faisait ressor-

tir la décence du théâtre, « si bien épuré, disait-il, de « son ancienne grossièreté, que les honnêtes femmes « fréquentaient l'hôtel de Bourgogne avec aussi peu de « scrupule et de scandale qu'elles feraient celui de « Luxembourg. »

« Rien n'est plus ordinaire dans les pièces de ce temps-là, ajoute Fontenelle, que de pareilles libertés. Les sujets les plus sérieux ne s'en sauvent pas. Dans la célèbre *Sophonisbe* de Mairet, lorsque Massinisse et Sophonisbe arrêtent leur mariage, ils ne manquent pas de se donner des arrhes. Syphax avait auparavant reproché à Sophonisbe l'*adultère* et l'*impudicité*, grosses paroles qui aujourd'hui feraient fuir tout le monde.

« Pendant que le théâtre était sur ce pied-là, *Lucrèce* n'était pas un sujet à rebuter; aussi Du Ryer l'a-t-il traité sans scrupule. Rotrou a fait une *Chrysante*, qui est une autre héroïne violée par un capitaine romain dont elle est prisonnière. Aujourd'hui ces sujets-là ne seraient pas soufferts. Est-ce que nos mœurs sont plus pures? Il est bien sûr que non. C'est seulement que nous avons l'esprit plus raffiné. L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des bienséances; mais le goût de la vertu, c'est autre chose. Une des plus grandes obligations que l'on ait à Corneille est d'avoir purifié le théâtre. Il fut d'abord entraîné par l'usage établi; mais il y résista bientôt après; et depuis *Clitandre*, sa seconde pièce, on ne trouve plus rien de licencieux dans ses ouvrages. Tout ce qui y reste de

l'ancien excès de familiarité dont les amants étaient ensemble sur le théâtre, c'est le tutoiement. » Nous aurons occasion d'en reparler.

On ne saurait trop remarquer combien Corneille était en avant de son siècle. Ce parti de bienséance qu'il prit immédiatement après son second ouvrage, représenté en 1632, n'avait pas été adopté vingt ans et plus après, par des hommes faits cependant pour le comprendre, Quinault (13) et La Fontaine. Ce dernier, dans son *Eunuque*, joué en 1654, fait dire par Chrémès, qui veut porter la main au sein de Pythie :

Si veux-je, pour le coup, que ma main se hasarde.

PYTHIE.

Il vous faut des tétons! vraiment, on vous en garde!

CHRÉMÈS.

Mauvaise! laisse-m'en au moins un à tenir.

PYTHIE.

Arrêtez-vous, Monsieur; j'entends quelqu'un venir.

On a déjà fait observer que ce quelqu'un-là venait fort à propos.

Après *Clitandre*, Corneille livra aux lecteurs sa *Mélite, ou les Fausses Lettres*, qu'il qualifia de *pièce comique*. Sa préface nous apprend qu'alors imprimer une œuvre de théâtre, c'était l'exposer à perdre presque tout le prix que pouvait lui prêter la curiosité du spectateur. « Je sais bien, y dit-il, que l'impression d'une pièce en affaiblit la réputation; la publier, c'est l'avilir. » Il ajoute : « Il s'y rencontre un particulier désavantage

pour moi, vu que, ma façon d'écrire étant simple et familière, la lecture fera prendre mes naïvetés pour des bassesses. Aussi beaucoup de mes amis m'ont toujours conseillé de ne rien mettre sous la presse, et ont raison, comme je crois ; mais, par je ne sais quel malheur, c'est un conseil que reçoivent de tout le monde ceux qui écrivent, et pas un d'eux ne s'en sert. Ronsard, Malherbe et Théophile l'ont méprisé, et, si je ne les puis imiter en leurs grâces, je les veux du moins imiter en leurs fautes, si c'en est une que de faire imprimer. »

L'auteur d'un écrit sur *le Cid*[1], dont nous parlerons à l'occasion de cette tragédie, se prononce également contre l'usage assez peu général alors de l'impression des productions dramatiques. « Ces sortes de pièces, dit-il, qui se récitent dans les lieux publics, ne veulent pas être considérées de si près ; elles n'ont besoin que d'un certain éclat, et il ne nous importe qu'il soit trompeur, pourvu qu'il plaise ; comme ce serait folie, dans les habits de ballets, d'employer de l'or fin, puisque le faux y paraît tout autant. C'est la raison pour laquelle Corneille ne devait point faire imprimer *le Cid;* il devait se contenter d'avoir été si applaudi, sans souffrir que l'on l'examinât; et nous n'avons point encore vu de pièces de théâtre qui puissent souffrir l'épreuve d'une censure si rigoureuse, telle qu'il la devait attendre de l'envie. Je ne suis point

[1] *Le Jugement du Cid*, composé par un bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse, 1637, in-8°.

ennemi des auteurs; au contraire, je les honore tous; mais qu'ils se contentent d'être ouïs, s'ils veulent un général applaudissement, ou qu'ils pensent mieux à leurs affaires, s'ils veulent être lus. »

Ce préjugé contre la publication des pièces représentées fut longtemps à s'effacer entièrement. Molière, qui avait vu la province et Paris applaudir pendant six ans et plus son *Étourdi* et son *Dépit amoureux*, n'avait rien fait imprimer encore en 1660, lorsqu'une circonstance fortuite le contraignit à publier ses *Précieuses ridicules*. Aussi a-t-il grand soin de l'expliquer et de dire : « J'avais résolu de ne les faire voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe [1], et je ne voulais pas qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la galerie du Palais [2]. » Ces scrupules ne tardèrent pas à être levés, et l'on serait mal venu à vouloir les faire revivre aujourd'hui que les Corneilles sont cependant assez rares, et les Molières peu nombreux.

La Veuve, ou le Traître puni, fut représentée en 1633, avec un grand succès. Cette comédie, troisième production de notre auteur, lui assurait, dès lors, une grande supériorité sur tous ses rivaux. L'intrigue en est plus raisonnable, le style plus franc, que ceux des précédentes.

Corneille la fit imprimer en 1634, et dans sa préface il revient sur les règles et la question de leur uti-

[1] *Elle est belle à la chandelle, mais le grand jour gâte tout.*
[2] Préface des *Précieuses ridicules.*

lité, déjà agitée dans la préface de *Clitandre*. Il dit de *la Veuve* qu'il ne l'a mise « ni dans la sévérité des règles, ni dans la liberté qui n'est que trop ordinaire sur le théâtre français : l'une est trop rarement capable de beaux effets, et on les trouve à trop bon marché dans l'autre, qui comprend quelquefois tout un siècle pour la durée de son action, et toute la terre habitable pour le lieu de sa scène.... J'ai donc cherché quelque milieu pour la règle du temps, et me suis persuadé que, la comédie étant disposée en cinq actes, cinq jours consécutifs n'y seraient point mal employés. Ce n'est pas que je méprise l'antiquité, mais... on épouse malaisément des beautés si vieilles... »

Dans son Examen il exprime son aversion pour les *aparté*. Cette opinion, à nos yeux très-fondée, était vivement partagée par La Fontaine. « Rien, disait-il un jour en soupant avec Boileau, Molière et quelques autres de ses amis, rien n'est plus contraire au bon sens. Quoi ! le parterre entendra ce qu'un acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle ! » Boileau, voyant qu'il s'échauffait et qu'il était absorbé par cette discussion, se mit à dire à haute voix : « Il faut que La Fontaine soit un grand coquin, un grand maraud. » Il répéta plusieurs fois cette même apostrophe sans que son antagoniste en entendît rien ; mais à la fin Boileau, Molière et les autres convives partirent d'un éclat de rire ; La Fontaine en demanda le sujet, et en rit avec eux [1].

[1] *Histoire de la poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 267.

Le bon sens, qui faisait reconnaître à Corneille cet abus, ne pouvait laisser échapper à ses yeux le ridicule d'un usage alors consacré, celui de faire débiter aux acteurs, dans chaque pièce, de longs monologues en stances. Ils rappelaient ces odes que les chœurs chantaient entre les scènes sur le théâtre grec et dans la première enfance du nôtre. Cette mode dura cent années, et *la Thébaïde* de Racine en offre un des derniers exemples. Corneille n'avait pas attendu jusque-là pour sentir l'inconvenance de soliloques qui suspendaient l'action, et le peu de naturel d'une mesure métrique qui venait rompre celle du reste de la pièce. Il nous apprend dans l'Examen de *Clitandre* qu'il ne les accordait qu'aux sollicitations des comédiens, *qui croyaient y paraître avec plus d'avantage*. Ainsi c'est au caprice d'un acteur que nous devons les stances de Rodrigue.

Du reste, tous les efforts de Corneille tendaient alors au naturel et à la franchise du dialogue. « Je tâche, dit-il dans la préface, de ne mettre en la bouche de mes acteurs que ce que diraient vraisemblablement en leur place ceux qu'ils représentent, et de les faire discourir en honnêtes gens, et non pas en auteurs. Ce n'est qu'aux ouvrages où le poëte parle qu'il faut parler en poëte. » Il fait très-bien sentir cette différence dans *la Veuve*, en deux vers fort remarquables pour le temps. Une mère, s'enquérant des progrès que fait sa fille sur le cœur d'un jeune homme qu'elle voudrait lui faire épouser, craint que ses dé-

clarations ne soient qu'une plaisanterie, parce qu'elles sont toujours pleines de comparaisons empruntées à l'Olympe; son agent dissipe ses craintes en lui disant :

C'est un homme tout neuf, que voulez-vous qu'il fasse ?
Il dit ce qu'il a lu.

Corneille savait donc déjà distinguer clairement le style des livres du langage de la nature.

C'est ici l'occasion de parler d'une autre coutume de ce temps, et que l'amour-propre ou le calcul a voulu faire revivre de nos jours. Un auteur, avant de publier son ouvrage, allait mendier les éloges rimés de ses amis, et ne le faisait paraître que précédé de ce passe-port de contrebande accordé à charge de revanche. On pense bien que l'hyperbole était la figure la plus fréquemment employée dans ces panégyriques, et, comme si la langue française ne fournissait pas assez de termes laudatifs, on avait souvent recours pour ces sortes d'hommages au grec et au latin. Furetière a dit dans sa satire du *Jeu de boule des procureurs :*

Je tâchais d'achever un sonnet de commande,
Qu'un auteur, dans le goût de se faire estimer,
Au-devant de son livre allait faire imprimer :
Car on a maintenant cette sotte coutume
Par des vers mendiés de grossir son volume,
De quêter de l'encens chez des amis flatteurs,
D'avoir diversité de langues et d'auteurs,
Et de vouloir prétendre une gloire authentique
Qu'on ne devrait trouver que dans la voix publique.

Ce ridicule ne pouvait échapper à Molière, et, s'il ne

l'a pas signalé dans quelque comédie, il en a fait justice dans la préface de ses *Précieuses*. S'excusant d'avoir été forcé d'en précipiter l'impression, il dit au lecteur : « J'aurais... parlé à mes amis, qui, pour la recommandation de ma pièce, ne m'auraient pas refusé, ou des vers français, ou des vers latins. J'en ai même qui m'auraient loué en grec; et l'on n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse efficacité à la tête d'un livre. »

Jamais Corneille n'eut besoin de descendre à ces honteuses sollicitations. Mais quelques-uns de ses amis et un assez grand nombre de ses confrères crurent sans doute qu'ils lui devaient un semblable hommage, et les vers qu'ils lui adressèrent pour sa *Veuve* sont placés en tête de la première édition de cette pièce, publiée en 1634. Nous devons nous empresser d'ajouter que c'est la seule fois que Corneille céda à ce travers. On voit de petites pièces de lui figurer près de trente ans encore après au-devant des ouvrages de plusieurs de ses contemporains, et notamment des *Chevilles* de Maître Adam Billaut [1]; mais pour aucune autre de ses propres compositions il n'eut recours à ce pitoyable renfort.

Bois-Robert, D'Ouville, Du Ryer, d'autres auteurs dont les noms sont moins connus, mais avant tous Scudéry et Claveret, qu'on verra bientôt refuser leur admiration à l'auteur du *Cid*, l'accordèrent tout en-

[1] *Les Chevilles de Me Adam, menuisier de Nevers;* Paris, 1644, in-4°.

tière à l'auteur de *la Veuve :* ils ne le croyaient sans doute pas encore digne de leur envie. Scudéry surtout ne trouve pas d'images assez grandes pour rendre son enthousiasme :

Le soleil est levé, retirez-vous, étoiles,

s'écria-t-il emphatiquement : car *la Veuve* semble un soleil à celui qui ne saura voir qu'un faux éclat dans Rodrigue et Chimène. Rotrou, dont le suffrage, plus flatteur pour Corneille, lui était aussi plus doux, dit à son ami :

Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
Par la confession de ton propre rival.

Mais de tous ces éloges, le plus gracieusement exprimé est sans contredit celui de Mairet, auquel le succès constant de sa *Sophonisbe* assignait alors le premier rang; son madrigal est adressé à *M. Corneille, poëte comique, sur sa* VEUVE :

Rare écrivain de notre France,
Qui, le premier des beaux-esprits,
As fait revivre en tes écrits
L'esprit de Plaute et de Térence,
Sans rien dérober des douceurs
De *Mélite* ni de ses sœurs,
O Dieu! que ta Clarisse est belle,
Et que de veuves à Paris
Souhaiteraient d'être comme elle
Pour ne manquer pas de maris!

Après *la Veuve* vinrent, en 1634, *la Galerie du Pa-*

lais, *ou l'Amie rivale*, puis *la Suivante*. Ces comédies furent non moins bien reçues que les précédentes. Quelques défauts de moins, quelques qualités de plus, leur donnaient droit à cet accueil.

La Galerie du Palais obtint surtout la vogue (14). « Si ce n'est la meilleure, a dit Corneille, c'est la plus heureuse[1]. » Le titre et le spectacle en étaient piquants, car le Palais-Royal n'existait pas, et le Palais-de-Justice, garni de magasins très-fréquentés, était alors le centre des étrangers, des curieux et des badauds. L'auteur a, en divers endroits de sa pièce, retracé plusieurs des scènes dont cette galerie était le théâtre; et les conversations des marchands, personnages de cette comédie, nous donnent quelques détails sur les usages et les goûts du temps. La lingère nous apprend, par exemple, que la gaze de soie était alors une nouveauté de vogue[2]. Le libraire, de son côté, auquel on dit :

> Mais on ne parle plus qu'on fasse de romans;
> J'ai vu que notre peuple en était idolâtre,

répond, pour notre instruction :

> La mode est à présent des pièces de théâtre;

et son interlocuteur, ou plutôt Corneille, ajoute :

> De vrai, chacun s'en pique, et tel y met la main
> Qui n'eut jamais l'esprit d'ajuster un quatrain[3].

[1] Épître dédicatoire de *la Galerie du Palais* à madame de Liancourt.
[2] Acte I, scène IV.
[3] Acte I, scène VI.

Un peu plus loin, un personnage dit à un autre, en parlant de littérature :

Ton goût, je m'en assure, est pour la Normandie[1].

Pour l'explication de ce vers, nous dirons avec Fontenelle qu'en 1635 on imprima un *Hippolyte*, par le sieur de La Pinelière, Angevin[2]. Dans son avis *Au Lecteur*, l'auteur dit « qu'il est bien hardi d'avoir osé mettre le nom de son pays en gros caractères au frontispice de son ouvrage... Que, comme pour être estimé autrefois poli dans la Grèce il ne fallait que se dire d'Athènes, pour avoir la réputation de vaillant il fallait être de Lacédémone, maintenant, pour se faire croire excellent poëte, il faut être né dans la Normandie. » Il convient que « elle avait fait admirer, du temps de nos pères, le grand cardinal Du Perron, Monsieur Bertaut et Monsieur de Malherbe, et, à cette heure, Monsieur de Bois-Robert, Monsieur de Scudéry, Monsieur de Corneille, Monsieur de Rotrou, Monsieur de Saint-Amand et Monsieur de Benserade. » Mais ensuite il prétend que l'Anjou n'est pas situé au-delà du cercle polaire ni dans les déserts d'Arabie, et ne ressemble pas à ces îles qui ne sont habitées que de magots, de monstres et de barbares. Enfin, il étale tout ce qui peut servir à la gloire de l'Anjou, jusqu'aux restes des amphithéâtres des Romains... « Il est assez

[1] Scène VII.
[2] Paris, 1635, in-8°.

remarquable, ajoute fort plaisamment Fontenelle, qu'il y ait eu un temps où l'on se soit cru obligé de faire ses excuses au public de ce qu'on n'était pas Normand[1]. »

C'est de la représentation de *la Galerie du Palais* que date une réforme que les convenances et la vérité théâtrale avaient indiquée à Corneille. Dans presque toutes les pièces se trouvait une nourrice, reste de la comédie latine. Les propos tenus par ce personnage allaient ordinairement jusqu'à la licence; aussi ce ton obligé, et le manque d'actrices sur les théâtres d'alors, avaient-ils fait confier ces rôles à un acteur nommé Alizon, qui les jouait sous le masque. En rendant le dialogue décent, Corneille leva une partie de ces difficultés : on trouva des actrices pour se charger de l'emploi de suivante, substitué à celui de nourrice. Alizon s'en tint à certains caractères de vieilles et de ridicules. Cet usage de faire paraître des hommes sous des habits de femmes s'est conservé du reste longtemps encore. Hubert, qui avait joué d'original *la Comtesse d'Escarbagnas* et d'autres rôles de femme des pièces de Molière, remplit avec un succès fou celui de *la Devineresse* de Thomas Corneille et de De Visé, 1679. Ce ne fut qu'après sa retraite, arrivée en avril 1685, que ces mascarades cessèrent entièrement[2].

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 335.

[2] Corneille, Examen de *la Galerie du Palais*. — *Histoire du Théâtre français* (par MM. Parfait), t. v, p. 94 et 95.

Ce nouveau personnage de suivante donna son nom à une nouvelle comédie de Corneille, dont nous avons déjà mentionné le succès. En la lisant, on se rend assez difficilement compte de l'espèce de prévention favorable qu'il témoigne pour elle dans son Examen. Sans doute elle a un avantage peu commun. « Je m'y suis asservi, dit Corneille, à faire les actes si égaux, qu'aucun n'a pas un vers plus que l'autre. » Mais, en vérité, il n'y a guère là matière à prédilection, et l'auteur, du reste, le reconnaît lui-même. A nos yeux, ce qu'il y a de plus remarquable dans *la Suivante*.... c'est l'épître dédicatoire : elle est pleine de naturel et de bon sens; Corneille nous y apprend qu'il *faisait de son mieux* et *laissait dire tout le monde*. « Ceux qui se font presser à la représentation de mes ouvrages m'obligent infiniment; ceux qui ne les approuvent pas peuvent se dispenser d'y venir gagner la migraine : ils épargneront de l'argent et me feront plaisir. » Quittant bientôt ce ton assez peu révérencieux pour ses censeurs, il passe à ses rivaux, et dit, avec autant d'âme que de convenance pour un auteur alors en butte à tous les traits de l'envie :

Je vois d'un œil égal croître le bien d'autrui,
Et tâche à m'élever aussi haut comme lui,
Sans hasarder ma peine à le faire descendre.
La gloire a des trésors qu'on ne peut épuiser;
Et, plus elle en prodigue à nous favoriser,
Plus elle en garde encore où chacun peut prétendre.

Plus loin il revient à la question des règles, souvent agitée alors, comme deux siècles plus tard, et déclare, dussent les D'Aubignac du temps et les D'Aubignac futurs s'en révolter, que, « loin de se rendre l'esclave des règles, il les élargit et les resserre selon le besoin qu'en a son sujet..... Savoir les règles, ajoute-t-il, et entendre le secret de les apprivoiser adroitement avec notre théâtre, ce sont deux sciences bien différentes, et peut-être que pour faire maintenant réussir une pièce ce n'est pas assez d'avoir étudié dans les livres d'Aristote et d'Horace. J'espère un jour traiter ces matières plus à fond, et montrer de quelle espèce est la vraisemblance qu'ont suivie ces grands maîtres des autres siècles en faisant parler des bêtes et des choses qui n'ont point de corps. Cependant mon avis est celui de Térence. Puisque nous faisons des poëmes pour être représentés, notre premier but doit être de plaire à la cour et au peuple, et d'attirer un grand monde à leurs représentations. Il faut, *s'il se peut*, y ajouter les règles, afin de ne déplaire pas aux savants, et recevoir un applaudissement universel; mais surtout gagnons la voix publique. »

En 1634, la *Gazette* prononça pour la première fois le nom de Corneille. Il est vrai que ce ne fut d'abord que dans un *erratum;* mais, quoi qu'il en soit, la faveur peut encore être considérée comme assez peu commune, car Molière, dans sa carrière toute de succès, ne vit jamais ce journal, si élogieux pour les beaux esprits de cour, inscrire son nom dans ses

colonnes, silence obstiné dont Alceste le vengea en disant, dans *le Misanthrope :*

> D'éloges on regorge, à la tête on les jette,
> Et mon valet de chambre est mis dans la *Gazette*.

Dans l'Extraordinaire du 30 novembre 1634 (p. 527), au compte-rendu de la fête donnée à l'Arsenal et honorée de la présence de la reine, pour les noces du duc de La Valette, de Puylaurens et du comte de Guiche, il était dit : « La comédie qui fut représentée en vers fut la *Mélite* de Scudéry, où vingt violons jouèrent aux intermèdes. » Le numéro du 15 décembre suivant se termina (p. 564) par ces lignes : « Vous serez avertis, pour la fin, qu'au récit des trois noces dernièrement faites à l'Arsenal, la comédie en prose était du sieur Scudéry, et la *Mélite*, en vers, du sieur Corneille : ne voulant attribuer à l'un, comme il s'est fait erronément en l'imprimé, ce qui est de l'autre. »

Nous avons vu le succès de *Mélite* déterminer le rétablissement d'une seconde troupe de comédiens à Paris; l'attrait donné au théâtre par les autres pièces de Corneille amena encore une révolution plus notable. Bien que le roi eût cru, au commencement de décembre 1634, devoir renforcer l'hôtel de Bourgogne, dirigé par Bellerose, par la jonction de six des principaux acteurs du Marais : L'Espy, Le Noir, Jodelet, La France ou Jaquemin Jadot, Alizon et mademoiselle Le Noir, régénération qui fit, le 10 de ce mois, « trouver l'hôtel de Bourgogne trop petit à l'af-

fluence du peuple », Mondory, ajoute la *Gazette* du 15, « ne désespéra pas du salut de sa petite république », et il eut raison, car le même journal imprimait, le 6 janvier suivant :

« Le soin des plus grandes choses n'empêchant pas aussi Sa Majesté de penser aux moindres, et sachant que la comédie, depuis qu'on a banni des théâtres tout ce qui pouvait souiller les oreilles plus délicates, est l'un des plus innocents divertissements, et le plus agréable à sa bonne ville de Paris, sa bonté est telle, qu'il y veut entretenir trois bandes de comédiens, la première à l'hôtel de Bourgogne, la deuxième aux Marais du Temple, de laquelle Mondory ouvrit le théâtre dimanche dernier, et la troisième au faubourg Saint-Germain. »

Nous avons déjà vu que les *bandes* de comédiens, tout en obtenant des recettes jusque-là inespérées, éprouvaient un vif dépit d'avoir à les partager avec les auteurs dont le talent les leur procurait. Nous voyons, en 1634, un laquais poëte, qui adressait aux belles dames de son temps des épîtres intéressées, dire, pour plaire sans doute aux acteurs et obtenir d'eux également des pourboires :

> Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages ;
> Rotrou fait bien les vers, mais est poëte à gages.

Ce passage est à citer, comme l'a fait observer M. Nodier, « parce qu'il est le premier peut-être où la littérature qui courait alors ait fait mention de Cor-

neille, et puis parce qu'il n'est pas inutile de faire voir dans l'occasion comment les grands hommes qui débutent sont traités par les laquais[1]. »

Le soin que prenait Corneille de plaire aux spectateurs lui avait déjà, comme nous l'avons dit, fait choisir pour titre et pour lieu de scène d'une de ses pièces la galerie du Palais, alors très-fréquentée. Voyant qu'il ne s'était pas trompé en employant ce moyen de piquer la curiosité publique, il y eut recours de nouveau. La Place-Royale, dont Henri IV avait fait commencer les constructions, terminées en 1612, et qui était la promenade favorite de la société la plus recherchée, donna son nom à une comédie qu'il fit encore représenter en 1634, et qui fut également heureuse. Du reste, ce titre fut regardé comme si ingénieux, que, lorsque le succès du *Cid* l'eut brouillé avec Claveret, celui-ci lui reprocha de le lui avoir dérobé. « J'entends parler de votre *Place-Royale* (disait-il dans un malheureux pamphlet adressé à Corneille, et dont nous aurons bientôt occasion de parler), que vous eussiez aussi bien appelée *la Place-Dauphine*, ou autrement, si vous eussiez pu perdre l'envie de me choquer; pièce que vous vous résolûtes de faire dès que vous sûtes que j'y travaillais, ou pour satisfaire votre passion jalouse, ou pour contenter celle des comédiens que vous serviez[2]. »

[1] *Œuvres du sieur Gaillard*, Paris, 1634, in-8°, p. 33. — *Bibliographie des fous. De quelques livres excentriques*, par M. Ch. Nodier; Paris, novembre 1835, p. 38.

[2] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant auteur du* CID, Paris, 1637, p. 10.

Il faudrait avoir la bosse du vol bien prononcée pour se laisser aller à dérober quoi que ce fût à Claveret : nous regardons Corneille comme à l'abri de tout reproche de ce côté ; mais il en mériterait sans doute quelques-uns pour les inconvenances et les invraisemblances que son ouvrage renferme ; toutefois, comme il a été tout le premier à le reconnaître dans l'Examen dont il l'a fait suivre, nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

Le héros de la pièce débite des propos assez peu flatteurs pour les femmes. On a dit que quelques-unes avaient témoigné du dépit de la manière dont elles y étaient traitées [1] ; l'épître dédicatoire, adressée à un anonyme, a en effet l'air d'une réparation déguisée : « Un poëte, y dit Corneille, n'est jamais garant des fantaisies qu'il donne à ses acteurs ; et si les dames trouvent ici quelques discours qui les blessent, je les supplie de se souvenir que j'appelle extravagant (15) celui dont ils partent, et que, par d'autres poëmes, j'ai assez relevé leur gloire et soutenu leur pouvoir, pour effacer les mauvaises idées que celui-ci leur pourra faire concevoir de mon esprit. » Il nous a bien l'air de vouloir conjurer ici les cabales de ses adversaires, et de se rappeler en tremblant le

. . . . notumque furens quid fœmina possit.

En 1633, Richelieu et Louis XIII, nous les rangeons dans l'ordre de leur puissance, étaient venus en Nor-

[1] *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1747, t. I, p. xij.

mandie aux eaux de Forges. Des députations leur furent envoyées par les corps constitués de Rouen, et M. de Harlay, archevêque de cette ville, chargea Corneille de célébrer, au nom des muses normandes, leur séjour dans la province (16). Le poëte, dont les premières pièces venaient d'être représentées devant la cour, sur le théâtre que la troupe de Mondory était allée installer à Forges, s'excusa, un peu tardivement, d'obéir à cet ordre, dans une élégie en latin, langue regardée alors comme plus digne que la nôtre des sujets nobles et relevés, mais cette excuse remplissait parfaitement les intentions du prélat, quoique l'auteur eût l'air de s'en défendre [1] : louanges pour M. de Harlay, louanges pour le cardinal, louanges pour le roi, louanges pour tout le monde enfin, et pour l'auteur lui-même; car, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le faire voir, les poëtes ne s'oubliaient jamais; leur charité était, selon le proverbe, très-bien entendue. Toutefois Corneille y dit que, bien qu'au théâtre il n'ait que peu d'émules et ne connaisse pas de maître, il lui faudrait être, pour s'acquitter dignement d'une entreprise si imposante....., un Chapelain..... ou un Godeau! Richelieu trouva sans doute que, sans être un Godeau ou un Chapelain, il s'en était fort bien tiré, et quelque temps

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, par M. François de Neufchâteau, p. 402 et suiv. — *Louis XIII et sa cour aux eaux de Forges*, article de M. Bouquet, pages 611-642 de la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, 2e série, t. I, année 1859.

après il le comprit dans les *cinq auteurs*. Nous croyons devoir entrer dans quelques détails à ce sujet : l'historien de l'Académie nous en fournira plusieurs.

Richelieu était passionné pour les plaisirs de la scène. « Aussi tous les auteurs, dit Pellisson, qui se sentaient quelque génie, ne manquaient pas de travailler pour le théâtre : c'était le moyen d'approcher des grands et d'être favorisé du premier ministre, qui, de tous les divertissements de la cour, ne goûtait que celui-là [1]. » L'historien oublie sans doute, ou peut-être veut oublier que le cardinal s'en permettait d'autres encore : témoin ses dernières faveurs échangées contre les premières de Ninon de L'Enclos [2].

« Non-seulement, ajoute le discret Pellisson, il assistait avec plaisir à toutes les comédies nouvelles, mais il était bien aise d'en conférer avec les poëtes, de voir leur dessein en sa naissance, et de leur fournir lui-même des sujets. Que s'il connaissait un bel esprit qui ne se portât pas par sa propre inclination à travailler en ce genre, il l'y engageait insensiblement par toute sorte de soins et de caresses. Ainsi, voyant que M. Desmarets en était très-éloigné, il le pria d'inventer du moins un sujet de comédie qu'il voulait donner, disait-il, à quelque autre pour le mettre en vers; M. Desmarets lui en porta quatre bientôt après. Celui d'Aspasie, qui en était l'un, lui plut infini-

[1] *Histoire de l'Académie française*, par MM. Pellisson et D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 104 et suiv.

[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXIX, p. 401.

ment ; mais, après lui avoir donné mille louanges, il ajouta « que celui-là seul qui avait été capable de « l'inventer serait capable de le traiter dignement », et obligea M. Desmarets à l'entreprendre lui-même, quelque chose qu'il pût alléguer. Ensuite ayant fait représenter solennellement cette comédie devant le duc de Parme, il pria M. Desmarets de lui en faire tous les ans une semblable ; et, lorsque celui-ci pensait s'en excuser sur le travail de son poëme héroïque de *Clovis*, dont il avait déjà fait deux livres, et qui regardait la gloire de la France (c'est Pellisson qui parle) et celle du cardinal même, le cardinal répondait qu'il aimait mieux jouir des fruits de sa poésie autant qu'il serait possible, et que, ne croyant pas vivre assez longtemps pour voir la fin d'un si long ouvrage, il le conjurait de s'occuper pour l'amour de lui à des pièces de théâtre dans lesquelles il pût se délasser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte il lui fit composer l'INIMITABLE comédie des *Visionnaires* (c'est toujours Pellisson), la tragi-comédie de *Scipion*, celle de *Roxane*, *Mirame* et l'*Europe*. Il est certain même qu'une partie du sujet et des pensées de *Mirame* étaient de lui ; et de là vint qu'il témoigna des tendresses de père pour cette pièce, dont la représentation lui coûta deux ou trois cent mille écus, et pour laquelle il fit bâtir une grande salle dans son palais (17).

« Personne ne doute aussi qu'il n'eût lui-même fourni le sujet de trois autres comédies, qui sont *les*

Thuileries (représentées en 1635), *l'Aveugle de Smyrne* et *la Grande Pastorale.....* (en 1637[1]) (18). Il faisait composer les vers de ces pièces, qu'on nommait alors les *pièces des cinq auteurs*, par cinq personnes différentes, distribuant à chacune un acte, et achevant par ce moyen une comédie en un mois. Ces cinq personnes étaient MM. de Boisrobert (abbé de Châtillon-sur-Seine, aumônier du roi et conseiller d'État), Colletet (qui épousa ses trois servantes), de L'Estoile (fils du grand-audiencier qui nous a laissé des Mémoires), Corneille et Rotrou (19)... Il faisait représenter ces comédies des cinq auteurs devant le roi et devant toute la cour, avec de très-magnifiques décorations de théâtre. Ces messieurs avaient un banc à part, en un des plus commodes endroits; on les nommait même quelquefois avec éloge, comme on fit à la représentation des *Thuileries*, dans un prologue fait en prose, où, entre autres choses, l'invention du sujet fut attribuée à M. Chapelain, qui pourtant n'avait fait que le réformer en quelques endroits; mais le cardinal le fit prier de lui prêter son nom en cette occasion, ajoutant qu'en récompense il lui prêterait sa bourse en quelque autre (20). »

Les Thuileries furent représentées pour la première fois à l'Arsenal, devant la reine, dans la soirée du 4 mars 1635. C'est la *Gazette* du 10 qui nous apprend le succès de cette comédie, dont elle ne sait pas en-

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 97.

core le nom, « mais qui a mérité celui d'excellente par la bonté de ses acteurs, la majesté de ses vers, composés par cinq fameux poëtes, et la merveille de son théâtre. » Et dans son numéro du 21 avril suivant, le même journal annonce que « le 14, le cardinal-duc vint de Ruel ici, où Leurs Majestés se rendirent de Saint-Germain le 16, auquel jour MONSIEUR voulut souper en l'hôtel de Son Éminence et entendre la fameuse comédie des cinq auteurs, qui fut dignement représentée. »

Richelieu se montrait fort généreux envers les cinq collaborateurs. Outre la pension ordinaire qu'il leur donnait, il prodiguait ses libéralités à ceux d'entre eux qui réussissaient à son gré. Nous aurons bientôt occasion de dire que Corneille n'était pas du nombre de ces derniers. Mais Colletet, qui avait fait le monologue des *Thuileries,* contenant la description de ce jardin, ayant été le lui soumettre, Richelieu fut soudain transporté, à la lecture de ces vers, de la description du carré d'eau :

A même temps j'ai vu sur le bord d'un ruisseau
La cane s'humecter de la bourbe de l'eau,
D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
Animer le canard qui languit auprès d'elle,
Pour apaiser le feu qu'ils sentent nuit et jour
Dans cette onde plus sale encor que leur amour,

et, par suite de ce transport que quelques esprits difficiles ne s'expliqueront peut-être pas bien, il lui donna soixante pistoles, en lui disant *que c'était seu-*

lement pour ces vers qu'il avait trouvés si beaux, et que le roi n'était pas assez riche pour payer tout le reste. C'est cette dernière restriction qui faisait dire à Colletet, alléché par un marché semblable :

Armand, qui pour six vers m'as donné six cents livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres[1] !

Prodigue de récompenses assez mal entendues, le cardinal l'était également de conseils qui n'étaient pas toujours plus éclairés. Il tenait beaucoup à ce que, dans le passage que nous venons de citer, au lieu de

La cane *s'humecter* de la bourbe de l'eau,

Colletet mît :

La cane *barboter* dans la bourbe de l'eau.

Nous ignorons pourquoi le poëte ne voulut pas lui donner cette satisfaction, car son vers fût resté également mauvais; mais il s'en défendit comme trouvant trop bas le mot *barboter,* et, non content des raisons qu'il lui en donna immédiatement, à peine de retour chez lui il lui écrivit pour traiter de nouveau cette importante question, peut-être avec un peu plus de liberté. Le cardinal achevait de lire sa lettre lorsqu'on introduisit quelques-uns de ses courtisans qui venaient le complimenter à l'occasion d'un succès des armes du roi, lui disant que *rien ne pouvait résister à Son Éminence.* « Vous vous trompez, leur répondit-il en riant, je trouve dans Paris même des

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 107 et 108.

personnes qui me résistent[1] », et ils ne revinrent un peu de leur surprise de tant de témérité qu'en apprenant qu'il s'agissait d'une querelle de mots.

Chapelain fut l'acteur d'une autre scène. Des trois pièces des cinq auteurs, deux seulement furent imprimées; la troisième, *la Grande Pastorale*, dans laquelle le cardinal avait fait près de cinq cents vers, ne jouit pas de cet honneur; Pellisson en expose ainsi le motif :

« Lorsqu'il fut dans le dessein de la publier, il voulut que M. Chapelain la revît, et qu'il y fît des observations exactes. Ces observations lui furent rapportées par M. de Boisrobert; et, bien qu'elles fussent écrites avec beaucoup de discrétion et de respect, elles le choquèrent et le piquèrent tellement, ou par leur nombre, ou par la connaissance qu'elles lui donnaient de ses fautes, que, sans achever de les lire, il les mit en pièces. Mais, la nuit suivante, comme il était au lit et que tout dormait chez lui, ayant pensé à la colère qu'il avait témoignée, il fit une chose sans comparaison plus estimable que la meilleure comédie du monde, c'est qu'il se rendit à la raison, car il commanda que l'on ramassât et que l'on collât ensemble les pièces de ce papier déchiré, et, après l'avoir lu d'un bout à l'autre et y avoir fait grande réflexion, il envoya éveiller M. de Boisrobert pour lui dire qu'il voyait bien que messieurs de l'Aca-

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 108 et 109.

démie s'entendaient mieux que lui en ces matières, et qu'il ne fallait plus parler de cette impression [1]. »

Mais Corneille, qui n'avait été adjoint que le dernier à cette réunion, Corneille, pour le talent duquel tous ceux qui la composaient, à l'exception toutefois de Rotrou, ne professaient aucune estime, et auquel le cardinal en accordait sans doute beaucoup moins qu'à Boisrobert, qu'à L'Estoile, Corneille ne vit jamais ses vers payés comme ceux de Colletet, et ses observations écoutées comme celles de Chapelain. Nous avons dit déjà que Richelieu avait trouvé le sujet et disposé les scènes des *Thuileries* comme des deux autres pièces citées. Plus docile à son génie que souple aux volontés d'un premier ministre, Corneille crut devoir changer quelque chose dans le troisième acte, qui lui avait été confié. Cette liberté estimable fut envenimée par deux de ses confrères jaloux, et déplut beaucoup au cardinal, qui lui déclara qu'il *fallait avoir un esprit de suite.* Il entendait par cette sorte d'esprit la soumission qui suit aveuglément les ordres d'un supérieur [2]. Notre auteur, ne se sentant pas en effet ce genre de mérite, prétexta que sa charge et des affaires d'intérêt le rappelaient à Rouen, son habituel séjour, et abandonna pour quelque temps un travail qui lui attira sans aucun doute plus d'ennemis qu'il ne lui valut de gloire [3].

[1] *Histoire de l'Académie française* (1743), t. I, p. 106 et 107.
[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 42 et 43.
[3] *Œuvres de Voltaire*, même tome, p. 7.

Quand on lit les misérables rapsodies dont les cinq auteurs se rendirent coupables, quand on songe que Corneille était déjà l'auteur du *Cid* lorsque parurent les deux dernières, peut-être plus détestables encore que leur aînée, on est tenté de croire que Fontenelle a voulu se railler lorsqu'il a dit dans sa *Vie de Corneille :* « Nous voici dans le temps où le théâtre devint florissant par la faveur du grand cardinal de Richelieu. Les princes et les ministres n'ont qu'à commander qu'il se forme des poëtes, des peintres, tout ce qu'ils voudront, et il s'en forme. Il y a une infinité de génies de différentes espèces qui n'attendent, pour se déclarer, que leurs ordres, ou plutôt leurs grâces ; la nature est toujours prête à servir leurs goûts. » Quand il exprimait cette assertion si étrange, Fontenelle était sans doute dans un de ces moments où il craignait d'ouvrir la main aux vérités. Pour nous, nous craindrions d'en soutenir une devenue triviale à force d'être éprouvée et reconnue, en démontrant que la protection des grands est toujours plus funeste aux lettres et aux arts qu'elle ne saurait leur être utile. Quel homme de génie les encouragements du pouvoir ont-ils fait éclore? Que le pouvoir s'en tienne à des récompenses. On naît poëte, on naît artiste, c'est l'ouvrage de la nature, et non le fait d'une ordonnance. On naît avec le talent, avec le besoin de créer, et une gratification ne peut suppléer à ces dons naturels. En vain on nous objectera l'argument de la pauvreté, qui a toujours servi à soutenir ce préjugé

déjà bien vieux. La pauvreté n'étouffe pas plus le génie que la fortune ne le développe; elle n'arrête que la médiocrité. « Notre meilleur peintre, a dit Voltaire, Le Poussin, fut persécuté.... Rameau avait fait tous ses bons ouvrages de musique au milieu des plus grandes traverses; et Corneille lui-même fut très-peu encouragé. Homère vécut errant et pauvre; Le Tasse fut le plus malheureux des hommes de son temps; Camoëns et Milton furent plus malheureux encore[1]. » Il est vrai de dire que Chapelain fut récompensé !!!

Dans cette même année qui avait vu *les Thuileries* livrées au jugement du parterre, parut une brochure assez curieuse, de La Pinelière, intitulée *le Parnasse, ou le Critique des Poëtes*[2]. Comme elle donne quelques détails sur les travaux de Corneille et peint fidèlement l'état du théâtre et les ridicules des auteurs de ce temps, assez semblables à certains ridicules plus modernes, nous en transcrirons un passage.

« Je reconnus parmi la foule, dit La Pinelière, quelques-uns des auteurs que j'avais vus il n'y avait guère chez Bellerose : ces petits messieurs importunent extrêmement les comédiens de l'hôtel de Bourgogne et ceux du Marais; ils les vont aborder lorsqu'ils descendent du théâtre, et, les ayant obligés à leur donner jour, ils ne manquent pas d'apporter quelques sujets

[1] Notes sur la *Vie de Corneille* de Fontenelle.

[2] Paris, Toussaint Quinet, 1635, in-8°. La Pinelière a déjà été cité p. 30.

de *l'Astrée* qu'ils ont traité, et qu'ils ont mis, disent-ils, dans toutes les règles; mais quand les comédiens sont ennuyés de leur galimatias, et qu'ils ont trouvé quelque beau prétexte pour se défaire d'eux, ces nouveaux poëtes, qui ont une violente passion d'être auteurs, et qui mettent leur souverain bien à voir leurs ouvrages dans la Bibliothèque du Roi, et leur nom affiché au coin des rues, s'en vont faire des compliments aux libraires de la Samaritaine, et leur présenter leurs pièces, qu'ils impriment quelquefois quand la besogne leur manque, et dont ils trompent après les idiots ou des gens nouvellement venus de la campagne.

«.... Ils tâchent, par toutes sortes de moyens, de voir tous ceux qui écrivent. Ils auront la tête levée une heure entière à l'hôtel de Bourgogne, pour attendre que quelque poëte de réputation, qu'ils voient dans une loge, regarde de leur côté, afin d'avoir l'occasion de lui faire la révérence. Ils le montrent à ceux de leur compagnie, et leur disent : « Voilà M. de « Rotrou, ou M. Du Ryer; il a bien parlé de ma pièce, « qu'un de mes amis lui a depuis peu montrée. » Tantôt ils s'éloigneront un peu d'eux, et reviendront incontinent leur dire : « Messieurs, je vous « demande pardon de mon incivilité; je viens de sa- « luer M. Corneille, qui n'arriva qu'hier de Rouen; il « m'a promis que demain nous irons voir ensemble « M. Mairet, et qu'il me fera voir des vers d'une ex- « cellente pièce de théâtre qu'il a commencée. » Enfin, se jetant peu après sur le discours des auteurs du

temps et de leurs ouvrages, ils révéleront tous les desseins des poëtes pour montrer qu'ils ont de grandes intrigues avec eux; ils parleront du plan de *Cléopâtre* et de cinq ou six autres sujets que son auteur [1] a tirés de l'histoire romaine, dont il veut faire des sœurs à son incomparable *Sophonisbe*. Ils diront qu'ils ont vu des vers de l'*Ulysse dupé* [2]; que Scudéry est au troisième acte de *la Mort de César*; que la *Médée* [3] est presque achevée; que *l'Innocente Infidélité* est la plus belle pièce de Rotrou, quoiqu'on ne s'imaginât pas qu'il pût s'élever au-dessus de celles qu'il avait déjà faites; que l'auteur d'*Iphis et Iante* [4] fait une autre *Cléopâtre* pour la troupe royale, et que Chapelain n'a guère encore travaillé à son poëme de *la Pucelle d'Orléans*, ni Corneille à celui qu'il compose sur un ancien duc de son pays [5]. »

Il paraît que ce dernier projet fut abandonné par lui aussitôt que conçu; mais il n'en fut pas de même de *Médée*. Jusque-là, à l'exception de la tragi-comédie de *Clitandre*, dans laquelle le ridicule l'emporte sur tous les autres genres, Corneille n'avait recherché que le titre de poëte comique. C'était au *poëte comique* que Mairet avait adressé les vers que nous avons rapportés; c'était le poëte comique qu'avait plus d'une fois accueilli la faveur encore peu éclairée du parterre. *Médée*

[1] Mairet.
[2] Pièce restée inconnue, ou plutôt, sans doute, inachevée.
[3] De Corneille.
[4] Benserade.
[5] Pages 56 à 62.

révéla à Corneille un genre plus noble, au public un talent plus élevé.

Souverains protecteurs des lois de l'hyménée,
Dieux garants de la foi que Jason m'a donnée!
Vous qu'il prit à témoin d'une immortelle ardeur,
Quand par un faux serment il vainquit ma pudeur.
. . . . . .
Me peut-il bien quitter après tant de bienfaits!
M'ose-t-il bien quitter après tant de forfaits!

Voltaire a dit que ces vers annonçaient Corneille; M. Guizot a ajouté avec raison qu'ils annonçaient aussi la tragédie.

Il ne faut pas compter les expressions bizarres et triviales que cette pièce renferme, on les trouverait nobles encore en les rapprochant des expressions qui égaient les tragédies d'alors. Il ne faut pas attribuer ce pas immense que fit Corneille au secours seul dont lui furent les anciens; comme lui ses prédécesseurs et ses contemporains avaient voulu transporter ces mêmes beautés sur notre théâtre, et leurs imitations n'étaient que d'amusantes et involontaires parodies. *Médée* est loin d'être un chef-d'œuvre, et l'auteur tout le premier le reconnaît[1]; mais ses défauts appartiennent au temps, et ses beautés à Corneille.

Elle obtint cependant assez peu de succès aux représentations[2]. On doit expliquer ce froid accueil par

[1] Épître dédicatoire.
[2] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 8.

les longues déclamations qui s'y trouvent, comme dans la *Médée* de Sénèque, défaut peu propre à animer la scène, mais que le sujet rendait inévitable. La *Médée* de Longepierre, qui en est encore moins exempte, n'est restée au théâtre que parce que le rôle principal fournit du moins l'occasion de briller à une actrice énergique.

On a également pensé que la magie déployée dans cette pièce avait pu lui enlever son intérêt aux yeux des spectateurs, en lui enlevant sa vraisemblance. Il ne faut pas juger le public d'autrefois avec les lumières d'aujourd'hui : quand *Médée* parut, le temps n'était pas loin où l'on avait supplicié le curé de Loudun, dont la mort pourrait être le sujet d'une tragédie non moins horrible. Des enchantements devaient être bien reçus dans un siècle où l'on croyait aux sorciers, car on les brûlait; aux astrologues, car on leur servait des pensions.

Louis XIII s'échappait défait et tremblant du château d'Écouen, parce que l'ombre de l'infortuné Montmorency s'y était offerte à ses yeux; et Brienne, rapportant ce fait, disait : « *Que ce fût une apparition véritable*, ou l'imagination d'une conscience agitée, il est certain que ce pieux monarque ne put cacher sa terreur à ceux qui l'entouraient[1]. » Un grand seigneur de sa cour, d'autres disent Gaston son frère, tirait l'épée, de trouble et d'effroi, contre un poulet

[1] *Mémoires de Brienne*, 1828, t. I, p. 261.

que lui faisait apparaître un abbé Brigalier. Celui-ci laissait tomber l'animal de dessous sa soutane, et faisait aussitôt rengaîner le prince en lui disant d'un ton imposant : « Savez-vous, Monseigneur, que ceci n'est pas un jeu [1] (21) ? » Richelieu lui-même croyait fort aux pronostics [2], et l'abbé Arnauld, un des hommes les plus éclairés de son temps, parle dans ses *Mémoires* d'un M. Arnauld, son parent, habile à faire des prédictions *à l'aide d'une certaine pirouette où étaient marquées les constellations célestes*. Il raconte avec le même sang-froid quelque chose de plus étonnant encore. Militaire avant d'entrer dans les ordres, il se trouvait, en 1638, en garnison à Verdun. « Il y avait alors, dit-il, un célèbre Cravate de bois (c'est ainsi qu'on appelait certains petits partisans avoués de quelques garnisons du Luxembourg) qui nous incommodait assez. Le bruit était qu'il était *charmé*, et nous nous en moquions. Cependant, ayant été un jour arrêté par un de nos partis, il vérifia bien ce qu'on en disait : car, comme on ne faisait point de quartier à ces sortes de gens, que l'on considérait plutôt comme voleurs que comme soldats, on lui donna plusieurs coups d'épée, on lui tira des coups de mousquet à bout portant, sans pouvoir jamais le blesser ; et nos soldats furent contraints, pour s'en défaire, de

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 42. — M. Guizot, Introduction à la *Vie des Poëtes français*, p. 90.

[2] Voir *Mémoires du cardinal de Richelieu*, A. Goude, 1650, Ire partie, p. 58, ce qu'il dit des pronostics qui avaient annoncé la mort de Henri IV.

l'assommer à coups de mousquet [1]. » L'imprudent! lui en eût-il plus coûté de se *charmer* contre les coups de crosse! Sorciers, enchanteurs, tous sont aujourd'hui relégués à l'Opéra.

Si *Médée*, qui fait honneur au jeune talent de Corneille, fut froidement accueillie, une composition extravagante que les admirateurs de son génie voudraient pouvoir rayer du catalogue de ses pièces fut peu après reçue avec enthousiasme : nous voulons parler de *l'Illusion*, représentée en 1636. Il la déclare lui-même un *étrange monstre* [2], et ce jugement n'est que juste. Toutefois on peut s'expliquer par le mouvement qu'elle présente, par une grande supériorité de style sur tous les précédents ouvrages du même auteur, et par la nouveauté du personnage de Matamore (22), imité du *miles gloriosus* de Plaute et du capitan du théâtre espagnol, l'avantage qu'elle eut de se maintenir pendant plus de trente ans à la scène [3], où l'on vient de tenter vainement de la remettre.

L'introduction dans les comédies en vers de ces rôles de capitan, jusque-là confinés dans les farces, bonne fortune incontestable pour le parterre d'alors, qui y prit goût, est une idée que le parterre d'aujourd'hui regarderait sans doute comme peu heureuse, mais dont la primauté fut revendiquée avec chaleur [4]. Le mata-

[1] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 164 et 285.
[2] Épître dédicatoire.
[3] Examen de *l'Illusion*.
[4] Voir la préface du *Railleur ou la Satire du Temps*, comédie, par le sieur Maréchal, citée t. v, p. 177, de l'*Histoire du Théâtre français*.

more de Corneille n'est point un héros ordinaire ; il abat d'un souffle le grand Sophi de Perse et le grand Mogol ; et un beau matin le lever du jour a été retardé parce que l'Aurore s'était oubliée avec notre amoureux vainqueur. Scarron nous en a ensuite fait connaître un qui, dans un mouvement de colère, avait

. . . . . roué la Fortune,
Écorché le Hasard et brûlé le Malheur[1].

De semblables moments d'humeur sont fort à craindre ; mais les preuves assez fréquentes de poltronnerie de ces messieurs diminuaient un peu l'effroi qu'on aurait pu en concevoir.

« Ces caractères outrés ont été autrefois fort à la mode, dit Fontenelle ; mais qui représentaient-ils? et à qui en voulait-on? Est-ce qu'il faut outrer nos folies jusqu'à ce point-là pour les rendre plaisantes? En vérité, ce serait nous faire trop d'honneur. Desmarets, qui a fait une comédie toute de ce genre[2], et pleine de fous qu'on n'a jamais vus, dit pourtant dans sa préface qu'il n'y a rien de si ordinaire que de voir des idiots s'imaginer qu'ils sont amoureux, sans savoir bien souvent de qui ; et sur le récit qu'on leur fait de quelque beauté, courir les rues, et se persuader qu'ils sont extrêmement passionnés, sans avoir vu ce qu'ils aiment. Il fallait que la nature fût encore bien inconnue lorsque ces caractères-là plaisaient sur le théâtre. »

[1] *Boutades du capitan Matamore.*
[2] *Les Visionnaires.*

Et ce n'est pas seulement sur la partie peu éclairée du public qu'ils produisaient cet effet ; madame de Sévigné se réjouissait beaucoup en voyant *les Visionnaires,* et trouvait que cette comédie était *la représentation de tout le monde*[1].

Nous avons dit que le style de *l'Illusion* témoignait des immenses progrès de l'auteur; nous justifierons cette assertion par la citation d'un passage, qui prouve en même temps que l'art dramatique, naguère si peu noble, si grossier, avait suivi cette même progression.

. . . . . A présent le théâtre
Est en un point si haut que chacun l'idolâtre;
Et ce que votre temps voyait avec mépris
Est aujourd'hui l'amour de tous les bons esprits,
L'entretien de Paris, le souhait des provinces,
Le divertissement le plus doux de nos princes,
Les délices du peuple et le plaisir des grands;
Il tient le premier rang parmi leurs passe-temps;
Et ceux dont nous voyons la sagesse profonde
Par leurs illustres soins conserver tout le monde
Trouvent dans les douceurs d'un spectacle si beau
De quoi se délasser d'un si pesant fardeau.
Même notre grand roi, ce foudre de la guerre,
Dont le nom se fait craindre aux deux bouts de la terre,
Le front ceint de lauriers, daigne bien quelquefois
Prêter l'œil et l'oreille au Théâtre François.
C'est là que le Parnasse étale ses merveilles.
Les plus rares esprits lui consacrent leurs veilles,

[1] Lettre à madame de Grignan, du 4 août 1677.

Et tous ceux qu'Apollon voit d'un meilleur regard
De leurs doctes travaux lui donnent quelque part.
D'ailleurs, si par les biens on prise les personnes,
Le théâtre est un fief dont les rentes sont bonnes.

Corneille avait sans aucun doute une satisfaction intérieure à peindre un éclat auquel il ne pouvait se croire, auquel il ne se croyait pas étranger, s'il est vrai surtout qu'il disait parfois : *Rotrou et moi nous aurions fait vivre des saltimbanques* [1].

Arrêtons-nous quelque temps ici. Nous avons montré Corneille supérieur à son siècle ; bientôt nous le verrons égal à lui-même. Nous saurons bientôt ce qu'il méditait déjà en terminant *l'Illusion*, cet *étrange monstre*. Il nous reste cependant encore à transcrire un fait bien simple, mais bien fécond en résultats.

« M. de Chalon, secrétaire des commandements de la reine mère, avait quitté la cour et s'était retiré à Rouen dans sa vieillesse ; Corneille, que flattait le succès de ses premières pièces, le vint voir. « Monsieur », lui dit M. de Chalon après l'avoir loué sur son esprit et sur ses talents, « le genre de comique « que vous embrassez ne peut vous procurer qu'une « gloire passagère. Vous trouverez dans les Espagnols « des sujets qui, traités dans notre goût, par des mains « comme les vôtres, produiront de grands effets : « apprenez leur langue, elle est aisée ; je m'offre de « vous montrer ce que j'en sais, et, jusqu'à ce que

[1] *Menagiana*, édit. de 1762, t. II, p. 187.

« vous soyez en état de lire par vous-même, de vous « traduire quelques endroits de Guillen de Castro [1]. » Corneille profita de l'avis.

[1] *Recherches sur les Théâtres de France*, par M. de Beauchamps, t. II, p. 157. Beauchamps tenait le fait du P. Tournemine, régent aux Jésuites de Rouen, où Corneille avait été élevé.

LIVRE DEUXIÈME.

1636 — 1653.

Au *Cid* persécuté *Cinna* doit sa naissance.
BOILEAU.

Le Cid! quel prodige que ce chef-d'œuvre à sa naissance! Comment apprécier aujourd'hui tout ce qu'avait de surprenant un tel ouvrage à l'époque où son titre parut sur un répertoire qu'il devait faire oublier?

« Transportons-nous à cette époque mémorable que déjà près de deux siècles séparent de nous; ne connaissons de notre littérature que les ouvrages connus alors, et prenons place dans ce parterre, qui jugea la naissante merveille du *Cid*. La *Sophonisbe* de Mairet est notre chef-d'œuvre tragique; le *Cléomédon* de Du Ryer a réuni tous les suffrages; et la *Mariane* de Tristan, si burlesquement emphatique et si trivialement affectée, nous venons de l'accueillir avec transport. L'affiche annonce *le Cid;* cette pièce est de l'auteur de *Médée*, de *Médée* bien moins heureuse aux représentations que *Sophonisbe* et *Mariane* : nous allons donc juger enfin si, par de plus dignes veilles, Corneille a pu s'égaler à Tristan et à Mairet.

« La scène s'ouvre : quelle surprise ! quel ravissement ! Nous voyons pour la première fois une intrigue noble et touchante, dont les ressorts balancés avec art serrent le nœud de scène en scène, et préparent sans effort un adroit dénouement; nous admirons cet équilibre des moyens dramatiques qui, réglant la marche toujours croissante de l'action, tient le spectateur incertain entre la crainte et l'espérance, en variant et en augmentant sans cesse un intérêt unique et toujours nouveau; cette opposition si théâtrale des sentiments les plus chers et des devoirs les plus sacrés; ces combats, où d'un côté luttent le préjugé, l'honneur, les saintes lois de la nature; de l'autre, l'amour, le brûlant amour que la nature respectée ne peut vaincre, et que le devoir surmonte sans l'affaiblir. Subjugué par la force de cette situation, je vois tout le parterre en silence, étonné du charme qu'il éprouve, et de ces émotions délicieuses que le théâtre n'avait point encore su réveiller au fond des cœurs. Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus pressante cette lutte si douloureuse de l'héroïsme de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour; lorsque, dans les développements de l'intrigue, redoublent de violence ces combats, ces orages des sentiments opposés, par lesquels l'action théâtrale se passe dans l'âme des personnages, et se reproduit dans l'âme des spectateurs..., alors, au sein de ce profond silence, je vois naître un soudain frémissement; les cœurs se serrent, les larmes coulent; et parmi les larmes et les sanglots

s'élève un cri unanime d'admiration, un cri qui révèle à la France que la tragédie est trouvée[1]. »

Il serait impossible de rendre avec plus de vérité que dans ce tableau l'impression que produisit cet ouvrage à sa naissance. Le sujet du *Cid*, national en Espagne, et traité déjà par un poëte de ce pays[2], était un des plus propres à faire valoir un moyen dramatique inconnu jusque-là, le combat des passions. Il gagna tout à être redisposé par Corneille. La littérature à laquelle il l'avait emprunté prédominait alors sur celle de tous les peuples. L'espagnol était la langue européenne, comme l'est aujourd'hui la langue française. On le parlait dans les cours de Vienne, de Bavière, de Bruxelles, de Naples et de Milan ; la Ligue l'avait introduit en France, et le mariage de Louis XIII avec la fille de Philippe III l'y avait mis à la mode au point qu'un homme de lettres ne pouvait l'ignorer[3].

Le Cid, joué au théâtre du Marais, fut reçu avec enthousiasme par la ville; la cour ne lui fit pas un accueil moins empressé : trois fois il fut représenté au Louvre, et valut à Corneille les félicitations du roi, de la reine, des princesses et de leur entourage[4]. Richelieu, ne voulant pas d'abord sembler piqué d'un tel triomphe, affecta au contraire de le compléter en faisant jouer deux fois la tragédie nouvelle à son hôtel,

[1] *Éloge de Corneille*, par M. Victorin Fabre, 2e édit., p. 25.
[2] Guillaume de Castro.
[3] *Œuvres de Voltaire*, édition Beuchot, t. XXXV, p. 40.
[4] *Lettre apologétique du sieur Corneille*, 1637, p. 6. — *La Voix publique à M. Scudéry*, 1637, p. 3.

et en accordant, d'après le désir de la reine, en janvier 1637, des lettres de noblesse au père de l'auteur, distinction justifiée par ses services personnels (1), mais à laquelle la gloire de son fils était loin d'être étrangère [1]. On saura bientôt les traitements auxquels ces faveurs du cardinal servaient d'avant-coureurs.

Chapelain, qui ne savait pas encore le rôle que le dépit du cardinal allait l'appeler à jouer, écrivait à un de ses amis, le 22 janvier 1637 : « Depuis quinze jours le public a été diverti du *Cid* et des deux *Sosies* [2] à un point de satisfaction qui ne se peut exprimer. Je vous ai fort désiré à la représentation de ces deux pièces [3]. » Et Mondory, qui avait été l'introducteur de *Mélite* à la scène, et qui ne put, sinon créer, du moins continuer à représenter le personnage de Rodrigue dans *le Cid*, parce que peu de mois auparavant il avait été frappé d'apoplexie en jouant, avec trop de véhémence, Hérode de la *Mariane* de Tristan, Mondory écrivait à Balzac, le 18 janvier : « Je vous souhaiterais ici pour y goûter entre autres plaisirs celui des belles comédies qu'on y représente, et particulièrement d'un *Cid* qui a charmé tout Paris. Il est si beau qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes, dont la pas-

[1] *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, 1637, p. 8. — *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, p. 12. — *Le Souhait du Cid en faveur de Scudéry*, p. 35. — *Dictionnaire universel, géographique et historique*, de Th. Corneille, article *Rouen*.

[2] *Les Sosies* de Rotrou.

[3] *Recueil autographe des Lettres de Chapelain*, Bibliothèque de M. Sainte-Beuve; lettre à M. Belin, au Mans.

sion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps, aux bancs de ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siége des fleurs de lys. La foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins de théâtre qui servaient les autres fois comme de niches aux pages ont été des places de faveur pour les cordons bleus; et la scène y a été d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'ordre [1]. »

Le Cardinal sembla vouloir détourner l'attention concentrée sur *le Cid* par la représentation d'une de ces œuvres qu'il avait précédemment commandées aux cinq auteurs. La *Gazette* du 28 février 1637 annonce « que le 22, fut représentée, dans l'hôtel de Richelieu, la comédie de *l'Aveugle de Smyrne*, par les deux troupes de comédiens, en présence du Roi, de la Reine, de Monsieur, de Mademoiselle sa fille, du prince de Condé, du duc d'Anguyen son fils, du duc Bernard de Weimar, du maréchal de La Force et de plusieurs autres seigneurs et dames de grande condition. »

Cette représentation fut interrompue par les suites de la paralysie de Mondory. Cet acteur avait trop présumé de ses forces en croyant que, si elles ne lui permettaient pas de reparaître sur le théâtre du Marais, elles pourraient du moins suffire aux représentations beaucoup moins fréquentes du théâtre du Car-

[1] *Recueil manuscrit de Conrart*, Bibliothèque de l'Arsenal. — *Revue de Paris*, décembre 1838, p. 351.

dinal (2). Il ne put continuer son rôle au-delà du second acte. Cependant Richelieu ne crut pas en devoir moins récompenser sa bonne volonté; Mondory emporta dans sa retraite le brevet d'une pension de deux mille livres que le Cardinal lui assura. C'était déjà, pour le temps, un sort assez honnête; mais les courtisans, pour faire leur cour au ministre, voulurent imiter son exemple, et Mondory, comblé par esprit de flatterie, reçut également d'eux six ou huit autres mille livres de rente viagère. Quoiqu'on varie sur le chiffre de ce supplément, il n'en est pas moins certain que jamais syncope ne fut plus lucrative [1]. Chapelain écrivait un peu plus tard : « Mondory est confisqué sans remède, et il n'a plus que le droit de vétéran sur le théâtre [2]. »

On ne pouvait se lasser de voir *le Cid;* il était le sujet de toutes les conversations; chacun en récitait des passages; bientôt il se trouva dans la mémoire des enfants. « Je me souviens, dit Fontenelle, d'avoir vu en ma vie un homme de guerre et un mathématicien qui de toutes les comédies du monde ne connaissaient que *le Cid;* l'horrible barbarie où ils vivaient n'avait pu empêcher le nom du *Cid* d'aller jusqu'à eux. Corneille avait dans son cabinet cette pièce traduite en toutes les langues de l'Europe, hormis l'esclavonne et la turque. Elle était en allemand, en anglais, en flamand; et, par une exactitude flamande,

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. v, p. 97 et suiv.
[2] Lettre de Chapelain à Balzac du 15 janvier 1639.

on l'avait rendue vers pour vers; elle était en italien, et, ce qui est plus étonnant, en espagnol. Les Espagnols avaient bien voulu copier eux-mêmes une copie dont l'original leur appartenait[1]. » Enfin Pellisson nous apprend qu'en plusieurs provinces de la France il était passé en proverbe de dire : *Cela est beau comme* LE CID [2]. Si ce proverbe a péri, il faut s'en prendre, selon Fontenelle, au cardinal de Richelieu, sous le règne duquel c'eût été très-mal parler que de s'en servir; nous croyons plutôt, avec Voltaire, qu'il faut s'en prendre surtout aux chefs-d'œuvre du même auteur qui suivirent *le Cid*.

Il est superflu de dire que l'envie des poëtes dramatiques fut portée à son comble par cet éclatant triomphe; mais ce que nous devons ajouter, c'est que, parmi ces concurrents détracteurs de Corneille, Richelieu y fut le plus cruellement sensible. Non pas peut-être que ce poëte-ministre fût, pour son propre compte, précisément jaloux d'un poëte qui n'avait pas d'autre titre[3], non pas qu'il lui en voulût, comme on l'a avancé, pour s'être refusé à lui vendre l'honneur de passer pour le père du *Cid*[4]; mais parce que l'homme qui gouvernait la France, qui avait abaissé la maison d'Autriche, sans le consentement de qui

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 338.
[2] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 110.
[3] *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 210.
[4] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 196. Cela toutefois n'est pas impossible, car il avait offert, dans le même dessein, 100,000 écus de la *Polyglotte* de Le Jay. (Fontenelle, p. 338.)

rien enfin ne se pouvait faire en Europe, voyait avec un déplaisir profond que la scène semblât vouloir échapper à cet empire universel, et qu'un drame pour lequel on n'avait pas sollicité ses conseils éclipsât par son succès ceux auxquels il avait pu n'être pas étranger[1] (3). Tallemant des Réaux dit dans ses *Historiettes*[2] qu'il en eut une *jalousie enragée*, et que, pour le divertir et le contenter en même temps, « Boisrobert, son familier, fit jouer devant lui *le Cid* en ridicule par les laquais et les marmitons. Entre autres choses, en cet endroit où don Diègue dit à son fils :

Rodrigue, as-tu du cœur?

Rodrigue répondait :

Je n'ai que du carreau. »

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la délicatesse de telles plaisanteries ou de la gaieté naturelle de celui qui trouvait moyen de s'en amuser.

Fontenelle assure que le cardinal souleva les auteurs contre *le Cid*; Corneille en soupçonna également une personne de grande qualité[3]. Leur envie et le désir qu'ils avaient de lui plaire durent rendre ces efforts peu nécessaires. Un de ceux que nous avons vus vanter *la Veuve* avec le plus d'emphase n'eut point d'admi-

[1] *Histoire de l'Académie française*, 1743, t. I, p. 111.
[2] Tome II, p. 206, et tome III, p. 152, seconde édition.
[3] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 197.

ration de reste pour le nouvel ouvrage. Dès son apparition il se montra inquiet des moindres éloges qu'on pouvait y donner (4), et bientôt après il fit paraître, sans se nommer, des *Observations sur* LE CID, dans lesquelles il prétend seulement prouver, selon les divisions qu'il établit lui-même :

Que le sujet n'en vaut rien du tout; Qu'il choque les principales règles du poëme dramatique; Qu'il manque de jugement en sa conduite; Qu'il a beaucoup de méchants vers; Que presque tout ce qu'il a de beautés sont dérobées, et Qu'ainsi l'estime qu'on en fait est injuste.

Aussi l'auteur de ces obligeantes *Observations* prend-il la peine de nous apprendre que « sans vanité il est bon et généreux (ce que nous n'aurions peut-être pas deviné); mais que, comme les combats et la civilité ne sont pas incompatibles, il veut baiser le fleuret dont il veut lui porter une botte franche; qu'il ne fait ni une satire, ni un libelle diffamatoire, mais de simples observations... Enfin, il prie Corneille d'en user avec la même retenue, s'il lui répond, parce qu'il ne saurait dire ni souffrir d'injures. » Cela est fier ! « Peut-être, ajoute-t-il plus loin, sera-t-il assez vain pour penser que l'envie m'aura fait écrire; mais je vous conjure de croire qu'un vice si bas n'est point en mon âme, et *qu'étant ce que je suis, si j'avais de l'ambition, elle aurait un plus haut objet que la renommée de cet auteur.* » Heureusement pour nous l'Observateur n'est pas ambitieux.

Ce libelle parut d'abord sans nom d'auteur. Corneille cependant crut y reconnaître un jaloux honteux qui se donnait pour son ami, et il avait deviné : l'Observateur était Scudéry (5).

Il publia alors une pièce de vers dans laquelle, sous le prétexte de s'excuser auprès d'une personne qui lui demandait des paroles pour être mises en musique, il exprimait son mépris pour les procédés envieux de certains intrigants littéraires. Dans l'*Excuse à Ariste* (6), plus encore que partout ailleurs, il montre un esprit peu *de suite* dans le sens que le cardinal y attachait, et nous avons de la peine à croire que Richelieu et ses poëtes attitrés aient lu sans une sorte d'indignation ces vers, peu modestes peut-être, mais moins courtisans encore :

Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit.
Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue,
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de réduit en réduit.
Mon travail sans appui monte sur le théâtre;
Chacun en liberté l'y blâme ou l'idolâtre.
Là, sans que mes amis prêchent leurs sentiments,
J'arrache quelquefois leurs applaudissements;
Là, content du succès que le mérite donne,
Par d'illustres avis je n'éblouis personne;
Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans :
Par leur seule beauté ma plume est estimée,
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,

Et pense toutefois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Il fallait plus que de la dignité, il fallait un courage peu commun pour déclarer au tuteur à l'interdiction de Louis XIII, aux pieds duquel rampaient tous les poëtes et dont l'inimitié fut souvent fatale aux favoris mêmes du roi, qu'il le chercherait en vain parmi ses adulateurs. Cette noble hardiesse, qui ne resta pas impunie, ferait pardonner à Corneille la fierté dont ces vers sont empreints, lors même qu'il ne serait pas justifié en quelque sorte sur ce point par l'exemple assez constant de la vanité ridicule des poëtes ses devanciers et ses contemporains. Il a prévu et repoussé ce reproche :

Ce trait est un peu vain, Ariste, je l'avoue;
Mais faut-il s'étonner d'un poëte qui se loue?
. . . . . .
. . . La mode en est et la cour l'autorise,
Nous parlons de nous-même avec toute franchise.

Sans remonter jusqu'à l'*exegi monumentum œre perennius* d'Horace, nous rappellerons que Malherbe n'avait pas craint de dire :

Ce que Malherbe écrit dure éternellement.

Nos poëtes d'aujourd'hui doutent-ils moins de leur *génie?* Nous ne le pensons guère ; mais ils n'en parlent pas autant, et c'est toujours un sentiment des convenances.

Le ton de cette pièce était peu propre à apaiser les ennemis de Corneille; une *Défense du Cid*, qui parut dans le même temps, et qui lui fut attribuée, les ameuta de nouveau contre lui (7) : alors on vit se succéder rapidement les pamphlets contre la tragédie nouvelle; quelques amis restés fidèles à l'auteur prirent d'un autre côté sa défense. Le nombre comme le peu d'intérêt de ces écrits nous font une loi de n'en rendre qu'un compte succinct.

On vit d'abord paraître l'AUTHEUR DU VRAI CID ESPAGNOL A SON TRADUCTEUR FRANÇAIS, *sur une lettre en vers qu'il a fait imprimer, intitulée :* EXCUSE A ARISTE, *où, après cent traits de vanité, il dit de soi-même :*

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée[1].

Cette pièce, qui ne se compose que de six stances, et n'est par conséquent guère plus longue que son titre, est terminée par ces quatre vers, souvent répétés dans les pamphlets qui la suivirent :

Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot;
Après tu connaîtras, Corneille déplumée,
Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,
Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

Corneille, peu heureux en amitié, découvrit encore qu'un homme qui en faisait profession auprès de lui était l'anonyme rimeur de cette attaque, et lui ré-

[1] In-8° de 4 pages (1637).

pliqua par le rondeau suivant, qui se sent du juste dépit de l'auteur et de la liberté du temps :

Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel,
A qui *le Cid* donne tant de martel,
Que d'entasser injure sur injure,
Rimer de rage une lourde imposture,
Et se cacher ainsi qu'un criminel.

Chacun connaît son jaloux naturel,
Le montre au doigt, comme un fou solennel;
Et ne croit pas, en sa bonne écriture,
Qu'il fasse mieux.

Paris entier ayant vu son cartel
L'envoie au diable et sa muse au b.....;
Moi, j'ai pitié des peines qu'il endure,
Et, comme ami, je le prie et conjure,
S'il veut ternir un ouvrage *immortel*,
Qu'il fasse mieux (8).

Ce *fou solennel* était Mairet[1] (9), dont le nom se représentera plus d'une fois dans cette guerre. Claveret (10), qu'on y verra également figurer, foulant aux pieds, comme Scudéry et Mairet, les lois de l'amitié, s'était chargé platement de distribuer la triste méchanceté de ce dernier. Corneille, en se reportant à leur ancienne liaison, fut vivement piqué de ce mauvais procédé[2]. Les frères Parfait disent que Claveret,

[1] *Advertissement au Besançonnais Mairet*, 1637, p. 3.

[2] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* CID, in-8° de 15 pages; Paris, 1637, p. 5. — *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 257.

pour faire oublier ses torts, avait fait paraître un *Examen de ce qui s'est passé pour et contre* LE CID, *avec un traité de la disposition du poëme dramatique et de la prétendue règle de vingt-quatre heures*[1]. Cet écrit ne porte pas de nom d'auteur, et l'on n'y lit rien qui puisse faire présumer qu'il soit de Claveret. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment une longue et ennuyeuse rapsodie pourrait tenir lieu d'excuses et de bonnes raisons (11); Corneille, on le verra bientôt, partagea cet avis.

La jalousie qui tourmentait Scudéry ne lui permit pas de s'en tenir à ses *Observations*. Regardant la *Défense du Cid* comme une offense pour lui, il obsédait Corneille de plaintes et de fanfaronnades. Celui-ci, fatigué des unes et des autres, lui répondit par une *Lettre apologétique*[2]. « Il ne vous suffit pas, lui écrivait-il, que votre libelle me déchire en public; vos lettres me viennent quereller jusque dans mon cabinet, et vous m'envoyez d'injustes accusations lorsque vous me devez pour le moins des excuses. Je n'ai point fait la pièce qui vous pique; je l'ai reçue de Paris, avec une lettre qui m'a appris le nom de son auteur... Tout ce que je vous puis dire, c'est que je ne doute ni de votre noblesse, ni de votre vaillance... Il n'est pas question

[1] In-8° de 104 pages; à Paris, imprimé aux dépens de l'auteur. Cet écrit porte pour second titre : *Discours à Cliton sur les Observations du* CID. — *Histoire du Théâtre français*, loc. cit.

[2] *Lettre apologétique au sieur Corneille, contenant sa réponse aux Observations faites par le sieur Scudéry sur* LE CID, 1637, in-8° de 14 pages.

de savoir de combien vous êtes noble ou plus vaillant que moi pour juger de combien *le Cid* est meilleur que *l'Amant libéral*... Ne vous êtes-vous pas souvenu que *le Cid* a été représenté trois fois au Louvre et deux fois à l'hôtel de Richelieu ? Quand vous avez traité la pauvre Chimène d'impudique, de prostituée, de parricide, de monstre, ne vous êtes-vous pas souvenu que la reine, les princesses et les plus vertueuses dames de la cour et de Paris l'ont reçue et caressée en fille d'honneur ? Quand vous m'avez reproché mes vanités et nommé le comte de Gormas un capitan de comédie, vous ne vous êtes pas souvenu que vous avez mis un *A qui lit* au-devant de *Lygdamon* (12), ni des autres chaleurs poétiques et militaires qui font rire le lecteur presque dans tous vos livres...

« Vous m'avez voulu faire passer pour simple traducteur, sous ombre de soixante et douze vers que vous marquez sur un ouvrage de deux mille, et que ceux qui s'y connaissent n'appelleront jamais de simples traductions. Vous avez déclamé contre moi pour avoir tu le nom de l'auteur espagnol, bien que vous ne l'ayez appris que de moi, et que vous sachiez fort bien que je ne l'ai célé à personne, et que même j'en ai porté l'original en sa langue à monseigneur le cardinal, *votre maître et le mien*. Enfin, il n'a pas tenu à vous que du premier lieu, où beaucoup d'honnêtes gens me placent, je ne sois descendu au-dessous de Claveret. Et, pour réparer des offenses si sensibles, vous croyez faire assez de m'exhorter à

vous répondre sans outrage... Je ne suis point homme d'éclaircissement, vous êtes en sûreté de ce côté-là. »

Scudéry répliqua à la réponse de Corneille par un écrit intitulé : *Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie*[1]. Après avoir remercié Corneille de l'avoir fait connaître comme l'auteur des *Observations* anonymes, après avoir ajouté que *le Cid* « n'avait de beautés que celles que ces agréables trompeurs qui la représentaient lui avaient prêtées, et que, Mondory, la Villiers et leurs compagnons n'étant pas dans le livre comme sur le théâtre, *le Cid* imprimé n'était plus *le Cid* que l'on a cru voir », il conclut à ce que l'Académie prononce sur la valeur de ses critiques et le mérite de l'ouvrage critiqué. « Je l'attaque, il doit se défendre; mais vous nous devez juger. » Cette lettre était appuyée d'un autre écrit, dont le titre explique suffisamment le sujet : *La preuve des passages allégués dans les Observations sur le Cid; à Messieurs de l'Académie, par M. de Scudéry*[2]. Nous dirons bientôt ce que produisit cette demande en règlement de juges.

Claveret, dont l'amour-propre avait été peu ménagé, comme on l'a vu tout à l'heure, dans la *Lettre apologétique* de Corneille, crut de son côté devoir chercher à en tirer vengeance. Dans un pamphlet qu'il publia[3]

[1] Paris, 1637, in-8° de 11 pages.

[2] Paris, 1637, in-8° de 14 pages.

[3] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant autheur du* CID

il avoua hautement avoir eu envers Corneille les torts que celui-ci lui avait imputés, puis démontra que Guillen de Castro était le véritable auteur du *Cid*, car « il ne vous était pas bien difficile, dit-il à son antagoniste, de faire un beau bouquet de jasmin d'Espagne, puisqu'on vous en a apporté les fleurs toutes cueillies dans votre cabinet. »

Il dit plus loin : « Votre Apologie fait autant de bruit dans les rues que la *Gazette;* les voix éclatantes de ces crieurs devraient être seulement employées à publier les volontés du prince, et les actions des grands hommes. » Ce reproche a du moins cela de bon qu'il fait connaître un usage assez généralement ignoré.

Après avoir parlé des prétentions de Corneille comme poëte, il finit en disant : « Reconnaissez en échange que vous êtes en prose le plûs impertinent de ceux qui savent parler; que la froideur et la stupidité de votre esprit sont telles, que votre entretien fait pitié à ceux qui souffrent vos visites, et que pour le regard des belles-lettres vous passez dans le beau monde pour le plus ridicule de tous les hommes. Ce sont des vérités qui seront toujours confirmées parmi les plus honnêtes gens de Paris de l'un et de l'autre sexe, où l'on débite des histoires de votre mauvaise grâce à faire rire la mélancolie même, et pour lesquelles vous avez raison de vous enfuir dès que vous avez vendu vos denrées poétiques. Je ne vous dis point ceci parce que vous nous avez mandé que vous

n'étiez pas homme d'éclaircissement, mais parce qu'il n'y a point d'outrages que je ne vous puisse dire avec justice, après l'audace que vous avez eue de m'attaquer en public si sottement. Corrigez votre plaidoyer, *Monsieur du Cid*, et ne croyez point que pour être plus mauvais auteur que vous, à ce que vous dites, je manque à parer tous les coups qui me viendront de votre part. Ce n'est pas que pour cela je vous y invite, sachant bien que le meilleur pour vous et pour moi c'est de nous taire, afin de n'importuner et de ne défrayer personne de nos badineries (13). »

L'Amy du Cid à Claveret (14)[1] est une réponse en faveur de notre auteur où l'on chercherait vainement plus d'urbanité ou moins de grossièreté que dans l'attaque. Mairet y fit une réplique dont nous parlerons tout à l'heure[2]. La *Lettre à ***, sous le nom d'Ariste*[3], dirigée contre Corneille, est loin de contraster avec le ton de ces écrits. L'auteur établit que Sénèque et Guillen de Castro sont les véritables auteurs de *Médée* et du *Cid*.

« Il reste maintenant, ajoute-t-il, à parler de ses autres pièces, qui peuvent passer pour farces, et dont les titres seuls faisaient rire autrefois les plus sages et

[1] Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XX, p. 190) à Corneille. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[2] *Réponse à l'Amy du* CID *sur ses invectives contre le sieur Claveret*, à la suite de l'*Épître familière* de Mairet, dont il va être parlé.

[3] *Lettre à *** sous le nom d'Ariste* (1637), in-8° de 8 pages. Attribué par Niceron (*ibid.*) à Mairet. Voir aussi la note 14 du livre II.

les plus sérieux. Il a fait voir une *Mélite, la Galerie du Palais* et *la Place Royale*, ce qui nous faisait espérer que Mondory annoncerait bientôt *le Cimetière Saint-Jean, la Samaritaine* et *la Place aux Veaux*. L'humeur vile de cet auteur et la bassesse de son âme n'est pas difficile à connaître dans les sentiments qu'il donne aux principaux personnages de ses comédies. Il rend les siens fourbes, artificieux, et fait commettre aux autres des lâchetés dont lui-même, quelque profession publique qu'il fasse de poltronnerie, ne pourrait pas s'empêcher de rougir si je les lui remettais devant les yeux; et certes il est bien difficile qu'il pût rendre ses acteurs plus vaillants, puisque lui-même n'a pas sitôt la permission de prendre une épée, qu'il se déclare par une lettre indigne de la porter, et qu'à peine a-t-il reçu celles de noblesse qu'il fait une action assez infâme pour l'en dégrader. » On en voulait bien à ses pauvres lettres de noblesse! Claveret lui avait déjà dit qu'elles étaient assez fraîches pour qu'il prît garde de les effacer [1]. Ce dernier propos pouvait sembler plus piquant étant tenu d'un ton moins colère.

La *Réponse de *** à *** sous le nom d'Ariste* [2], et la *Lettre pour M. de Corneille contre les mots de la Lettre sous le nom d'Ariste :* JE FIS DONC RÉSOLUTION DE GUÉRIR CES IDOLATRES [3], sont des pamphlets pour Corneille

[1] *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille*, déjà citée, p. 36.

[2] Paris, 1637, in-8° de 8 pages. Attribué à Corneille par Niceron, *loc. cit.* Voir, à la fin de ce volume, la note 14 du livre II.

[3] Sans date, in-8° de 5 pages, y compris des épigrammes. Également

dans lesquels la véritable critique ne tient pas plus de place et où les personnalités n'en occupent pas moins que dans ceux que nous avons déjà analysés.

Mairet, que l'on avait de nouveau soupçonné d'être l'auteur de la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et qui était assez maltraité dans les deux écrits en réponse à celui-ci, s'irrita contre Corneille, qu'il supposait n'être pas étranger à cette guerre de représailles. Il lui adressa une *Épître familière* [1] dans laquelle il compare les productions de notre auteur aux siennes propres, et n'hésite pas à se donner la préférence : c'est à la fois naturel et commode. « Un petit voyage en cette ville, ajoute-t-il, vous apprendra, si vous ne le savez déjà, que Rodrigue et Chimène tiendraient possible encore assez bonne mine entre les flambeaux du théâtre des Marais, s'ils n'eussent point eu l'effronterie de venir étaler leur blanc d'Espagne au grand jour de la Galerie du Palais. Vos caravanes de Rouen à Paris me font souvenir de ces premiers marchands qui passèrent dans les Indes, d'où, par le bonheur du temps autant que par la simplicité de quelques peuples, ils apportèrent de l'or, des pierreries et d'autres solides richesses, pour des sonnettes, des miroirs et de la quincaille qu'ils y laissèrent. Vous avez autrefois apporté la *Mélite, la Veuve, la Suivante, la Galerie du Palais*, et, de fraîche mémoire, *le Cid*, qui d'abord

attribué à Corneille par Niceron. Voir aussi la note ci-dessus indiquée.

[1] *Épître familière du sieur Mairet au sieur Corneille sur la tragi-comédie du* CID ; Paris, 1637, in-8° de 48 pages.

vous a valu de l'argent et la noblesse qui vous en restent, avec ce grand tintamarre de réputation qui vous bruirait encore aux oreilles, sans vos vanités et le malheur de l'impression.

Si l'honneur vous était cher,
Vous deviez vous empêcher,
Suivant l'avis des plus sages,
De le perdre à ce rocher
Si fameux par les naufrages
De tous vos autres ouvrages. »

Cette pièce était accompagnée d'une *Réponse à l'Amy du Cid, sur ses invectives contre le sieur Claveret.* « Que le traducteur du *Cid*, y dit-on, fasse le vain et tranche du grand talent tant qu'il lui plaira, l'on ne trouvera point qu'il soit d'une profession plus relevée que celle du sieur Claveret, puisque tous deux peuvent entrer avec la robe et le bonnet dans un barreau, ni d'un mérite si fort au-dessus du sien, que lui-même n'ait été bien aise autrefois de parer sa *Veuve* des vers de mon ami, que l'on y voit encore avec quantité d'autres qu'il a mendiés de leurs auteurs pour appuyer la faiblesse de son ouvrage. » Il dit encore un peu plus loin : « Pour toute raison vous présentez à Claveret sa condition, comme si elle était bien au-dessous de celle de *M. du Cid*, ou qu'il fallût être du sang d'Hercule pour lui répondre. Je vous ai déjà dit que tous les deux sont avocats, et que la différence n'en est pas si grande qu'un habile homme n'attendît aussi tôt

le gain de la cause du plaidoyer du sieur Claveret que de celui du sieur Corneille. »

« *Si vous êtes curieux de savoir mon nom, tout le monde vous l'apprendra* », dit fièrement en terminant l'auteur de cette Réponse, que sa réunion avec l'*Épître familière* ne peut laisser regarder comme sortie d'une plume autre que celle de Mairet. On vit bientôt paraître une *Lettre du désintéressé au sieur Mairet*[1], en réponse à son double libelle, dans laquelle on assure que Corneille était étranger aux défenses qu'on publiait pour son ouvrage, et ignorait même le nom de leurs auteurs. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet*[2] est une autre réplique dans le même esprit. L'auteur traite d'insolente la comparaison que Mairet a voulu établir entre Claveret et Corneille. « Celui que vous offensez, dit-il, s'est assis sur les fleurs-de-lys avant que Claveret portât de manteau, et vous n'êtes pas de meilleure maison que son valet de chambre. »

Mairet, pour ne pas demeurer en reste, fit paraître une *Apologie*[3] où les injures et les menaces ne sont pas plus ménagées que dans les autres écrits. Le cardinal, dont le seul désir était d'arrêter la réputation croissante de Corneille, mais qui voulait qu'on y ar-

[1] In-8° sans date, de 7 pages. Attribuée à Corneille par Niceron (*loc. cit.*), et, d'après lui, par Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[2] In-8°, 1637, de 12 pages. Attribuée à Corneille par les frères Parfait. Voir, aux notes, la note 14 du livre II.

[3] *Apologie pour Mairet contre les calomnies du sieur Corneille, en réponse à la pièce intitulée :* ADVERTISSEMENT AU BESANÇONNAIS MAIRET, in-8°, 1637.

rivât par d'autres moyens que par des querelles personnelles, interposa son autorité, et fit écrire par Boisrobert à Mairet la lettre suivante, qui du reste respire la plus envieuse partialité :

Charonne, 5 octobre 1637.

« Monsieur..... Vous lirez le reste de ma lettre comme un ordre que je vous envoie par le commandement de Son Éminence. Je ne vous célerai pas qu'Elle s'est fait lire avec un plaisir extrême tout ce qui s'est fait sur le sujet du *Cid*, et que particulièrement une *Lettre* qu'Elle a vue de vous Lui a plu, jusques à tel point qu'elle Lui a fait naître l'envie de voir tout le reste. Tant qu'Elle n'a connu dans les écrits des uns et des autres que des contestations d'esprit agréables et des railleries innocentes, je vous avoue qu'Elle a pris bonne part au divertissement ; mais quand Elle a reconnu que de ces contestations naissaient enfin des injures, des outrages et des menaces, Elle a pris aussitôt résolution d'en arrêter le cours. Pour cet effet, quoiqu'Elle n'ait point vu le libelle que vous attribuez à M. Corneille, présupposant par votre réponse, que je Lui lus hier soir, qu'il devait être l'agresseur, Elle m'a commandé de lui remontrer le tort qu'il se faisait, et de lui défendre de Sa part de ne plus faire de réponse, s'il ne Lui voulait déplaire; mais d'ailleurs, craignant que des tacites menaces que vous lui faites, vous ou quelqu'un de vos amis n'en viennent aux effets qui tireraient des suites ruineuses à l'un et à l'autre,

Elle m'a commandé de vous écrire que, si vous voulez avoir la continuation de Ses bonnes grâces, vous mettiez toutes vos injures sous le pied, et ne vous souveniez plus que de votre ancienne amitié, que j'ai charge de renouveler sur la table de ma chambre à Paris, quand vous serez tous rassemblés. Jusqu'ici j'ai parlé par la bouche de Son Éminence; mais, pour vous dire ingénuement ce que je pense de toutes vos procédures, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre M. Corneille de ses vanités, et que ses faibles défenses ne demandaient pas des armes si fortes et si pénétrantes que les vôtres. Vous verrez un de ces jours son *Cid* assez mal mené par *les Sentiments de l'Académie;* l'impression en est déjà bien avancée, et si vous venez à Paris dans ce mois, je vous l'enverrai [1]... »

Notre rôle d'historien nous impose encore l'obligation de parler de plusieurs autres écrits qui virent le jour dans ce même temps, et que personne ne s'avisera de lire dans le nôtre. L'*Épître aux poëtes du temps sur leur querelle du* Cid [2] est une rapsodie d'un ton aussi grossier contre Scudéry que contre Corneille. *Pour le sieur Corneille contre les ennemis du* Cid est un sonnet dont le titre indique l'esprit [3]; il est suivi d'un quatrain adressé à Scudéry, et dont les

[1] *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et de Racine* (par l'abbé Granet), 1740, t. I, p. 114.

[2] En prose, 1637, in-8° de 14 pages.

[3] 1637, in-8° de 7 pages.

rimes, grâces à un jeu de mots, sont riches autant qu'on le peut désirer :

Toi, dont la folle jalousie
Du *Cid* te veut rendre vainqueur,
Sois satisfait, ta frénésie
Te fait passer pour un vain cœur.

Un autre anonyme fit entendre *la Voix publique à M. de Scudéry, sur les Observations du* CID [1]. « Si vos Observations, lui dit-il avec ironie, n'ont pas eu le succès que vous vous en étiez promis, consolez-vous dans la satisfaction que vous pourrez tirer d'une haute entreprise, quoique infructueuse, et prenez dorénavant pour devise, au lieu de POETE ET GUERRIER, *ausisse sat est* [2]; si vous n'aimez mieux emprunter celle de l'espagnol : *Todos contra yo, et yo contra todos* [3]. » Quittant bientôt ce ton, il termine en lui disant : « Suivez le conseil de la voix publique, qui vous impose silence. »

L'inconnu et véritable Ami de messieurs de Scudéry et Corneille [4], qui semble cependant être un peu plus celui de Scudéry, dont il préfère *l'Amant libéral* au *Cid*, tance à la fois et l'auteur de *la Voix publique* et ses deux prétendus *amis*. L'auteur du *Souhait du* CID

[1] 1637, in-8° de 7 pages.
[2] C'est assez de l'avoir osé.
[3] Tous contre moi seul, et moi seul contre tous.
[4] 1637, in-8° de 7 pages, signé D. R. — Niceron (*loc. cit.*) prétend que cet écrit est de Rotrou. On l'a répété dans la *Biographie universelle* et ailleurs encore. Il est facile de démontrer le peu de fondement de cette conjecture. Voir, aux notes, la note 14 du liv. II.

en faveur de Scudéry : une paire de lunettes pour faire ses Observations[1], se montre au contraire très-chaud partisan de Corneille, et si sa réfutation de la critique de Scudéry est parfois longue et obscure, la fin de son écrit est en revanche d'une précision et d'une clarté incontestables. « Qui fait une bonne action ne cache jamais sa main : pour moi, n'était que je pense faire une lâcheté de corriger les fautes d'autrui autrement qu'avec le bâton, on mettrait ici avec une grande liberté mon seing; mais on me connaîtra assez si je dis que je suis celui qui ne taille point sa plume qu'avec le tranchant de son épée, qui hait ceux qui n'aiment pas Chimène, et honore infiniment celle qui l'a autorisée par son jugement (la reine), procurant à son auteur la noblesse qu'il n'avait pas de naissance. Qui mérite d'être gentilhomme par sa vertu est plus que celui qui tient cette qualité de ses pères; il vaut mieux être le premier noble de sa race que le dernier, et de poëte devenir gentilhomme, plutôt qu'étant né gentilhomme faire le poëte. Je parle ainsi librement, sachant qu'encore qu'on me voie souvent, on fera semblant de ne me connaître point. »

Ce matamore ne doit pas nous faire oublier la plus piquante et la plus spirituelle de toutes les dissertations auxquelles *le Cid* donna naissance : c'est une sorte de résumé de l'opinion des spectateurs désintéressés, intitulé : Le jugement du Cid, *composé par un*

[1] 1637, in-8° de 36 pages.

bourgeois de Paris, marguillier de sa paroisse[1]. L'auteur, qu'on ne peut accuser d'être prévenu en faveur de Corneille, qu'il juge au contraire trop sévèrement, fait néanmoins justice de l'envie de Scudéry. Voici comment se termine son jugement : « C'est assez de remarques sur *le Cid*, mon dessein n'étant point de l'attaquer, mais plutôt de le défendre. Ce peu que j'en ai fait, après tant de louanges que je lui ai données, n'a été que pour faire voir à Scudéry que nous autres, qui sommes du peuple, savons un peu les fautes des pièces, encore que nous n'ayons point lu Aristote. J'ai voulu aussi un peu rabattre cette grande vanité de Corneille, et faire comme ces soldats romains qui mêlaient quelques traits de moquerie à leurs empereurs parmi leurs chants de triomphe pour réprimer un peu leur joie.

« Il faut aussi que nous confessions que cet auteur, qui ne s'attendait pas à un si grand applaudissement, n'a pu supporter cette haute fortune, et, se sentant élevé de terre et emporté sans ailes par ce vent populaire, il n'a plus su ce qu'il devenait, et est tombé lourdement quand il s'est voulu fier sur ses forces, en se louant lui-même par une misérable *Lettre à Ariste,* où il s'est étendu en des vanités insupportables. Scudéry a bien eu quelques raisons de s'opposer à cette déification qu'il faisait de lui-même sans en demander permission à Jupiter. Il faut qu'il songe à se purifier

[1] In-8° (1637) de 16 pages.

auparavant de ce qui se trouve encore en lui de terrestre et de mortel. Il faut prier ses amis de l'avertir de ne pas se laisser aller à la vanité. Le public a intérêt qu'il ne perde pas l'esprit, afin qu'il fasse encore des pièces de pareille force, en dépit de tous ceux qui s'en mêlent, qui auront peine à trouver un sujet qui soit plus suivi et plus aimé que celui-ci; toutefois ils ne doivent pas perdre courage, ains au contraire cela doit les animer davantage à mieux faire, s'ils peuvent, pour avoir un pareil applaudissement. Celui qu'a eu cette pièce n'a pas été sans raison, car je maintiens que jusqu'ici rien ne s'était vu de si touchant que cet ouvrage, et je le défendrai contre tous comme un chef-d'œuvre éloigné de la perfection seulement de quelque cinquante degrés. S'il avait dessein de faire une pièce utile aux comédiens, je lui donne encore plus volontiers la palme comme étant arrivé à ce qu'il prétendait, et lui conseille de les faire toujours de la sorte, parce qu'elles seront infailliblement courues, principalement de nous autres qui sommes du peuple et qui aimons tout ce qui est bizarre et extraordinaire, sans nous soucier des règles d'Aristote. »

N'omettons pas non plus, dans cette longue liste des apologies et des critiques du *Cid*, une lettre de Balzac à Scudéry sur ses *Observations*[1], dans laquelle,

[1] *Lettre de M. de Balzac à M. de Scudéry sur ses Observations du* CID, *et la réponse de M. de Scudéry à M. de Balzac, avec la Lettre de M. de Scudéry à MM. de l'Académie française sur le jugement qu'ils ont fait du* CID *et de ses Observations*, 1638, in-8°.

tout en lui exaltant le mérite de sa critique, il cherche à lui faire comprendre que les succès de par Aristote ne sont pas les seuls qu'on doive priser, et que *savoir l'art de plaire ne vaut pas tant que savoir plaire sans art.* Cette ligne de conduite et ce langage de la part de Balzac étaient d'autant plus honorables que Chapelain, son correspondant habituel, aux yeux duquel l'art était tout, avait beaucoup fait pour qu'il ne considérât pas le succès du *Cid* comme bien légitime, et pour que son auteur ne fût pas en grande faveur auprès de lui (15). Corneille fut fort sensible au suffrage librement exprimé de Balzac; car dans une lettre écrite neuf ans après à M. d'Argenson [1], il dit : « Vous vous pouvez reposer sur son témoignage, qui a été autrefois le plus ferme appui du *Cid* au milieu de sa persécution. Avec une générosité qui lui est toute particulière, il en a fait une illustre apologie, en faisant des compliments à son persécuteur. »

Mais revenons à Scudéry et à son appel à l'Académie. Le cardinal, dont la jalousie inquiète n'avait rien plus à cœur que de voir rabaisser le mérite de celui dont il avait peut-être la folie de se croire le rival, le cardinal, s'il ne l'avait provoquée, avait au moins vu avec une vive satisfaction la démarche de Scudéry, et brûlait du désir d'entendre l'Académie, où il croyait pouvoir ne compter que des esclaves, prononcer son arrêt. L'historien de ce corps savant, Pellisson, qu'on

[1] Lettre du 18 mai 1646.

n'accusera pas d'une injuste prévention contre Richelieu, car il semble au contraire trembler devant son souvenir, nous apprend que « les membres les plus judicieux témoignaient beaucoup de répugnance pour ce dessein; que l'Académie, qui ne faisait que de naître, ne devait point se rendre odieuse par un jugement qui peut-être déplairait aux deux partis, et qui ne pouvait manquer d'en désobliger pour le moins un, c'est-à-dire une grande partie de la France; qu'à peine la pouvait-on souffrir sur la simple imagination qu'on avait qu'elle prétendait quelque empire en notre langue; que serait-ce si elle témoignait de l'affecter, et si elle entreprenait de l'exercer sur un ouvrage qui avait contenté le grand nombre, et gagné l'approbation du peuple? Que ce serait d'ailleurs un retardement à son principal dessein, dont l'exécution ne devait être que trop longue d'elle-même [1]; qu'enfin M. Corneille ne demandait point ce jugement; et que, par les statuts de l'Académie et par les lettres de son érection, elle ne pouvait juger d'un ouvrage que du consentement de son auteur. Mais, ajoute Pellisson, le cardinal avait ce dessein en tête, et ces raisons lui paraissaient peu importantes, si vous en exceptez la dernière, qu'on pouvait détruire en obtenant le consentement de M. Corneille.

« Pour cet effet, continue-t-il, M. de Boisrobert

[1] La composition d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique.

lui écrivit plusieurs lettres (16), lui faisant savoir la proposition de M. de Scudéry à l'Académie. Lui, qui voyait bien qu'après la gloire qu'il s'était acquise il y avait vraisemblablement en cette dispute beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour lui, se tenait toujours sur le compliment, et répondait « que cette occupa-« tion n'était pas digne de l'Académie; qu'un libelle « qui ne méritait point de réponse ne méritait point « son jugement; que la conséquence en serait dan-« gereuse, parce qu'elle autoriserait l'envie à impor-« tuner ces Messieurs, et qu'aussitôt qu'il aurait « paru quelque chose de beau sur le théâtre, les « moindres poëtes se croiraient bien fondés à faire un « procès à son auteur par-devant leur compagnie. » Mais enfin comme il était pressé par M. de Boisrobert, qui lui donnait assez à entendre le désir de son maître, après avoir dit, dans une lettre du 13 juin 1637, les mêmes paroles que je viens de rapporter, il lui échappa d'ajouter celles-ci : « Messieurs de l'Académie « peuvent faire ce qui leur plaira; puisque vous m'é-« crivez que Monseigneur serait bien aise d'en voir « leur jugement, et que cela doit divertir Son Émi-« nence, *je n'ai rien à dire.* » Cela pouvait encore passer pour un honnête refus [1]. « Mais, ajoute Pellisson, suivant l'opinion du cardinal, il n'en fallait pas davantage pour fonder la juridiction de l'Académie, qui

[1] Voir la préface mise en tête du *Cid*, après la mort de Richelieu (édition des *Œuvres* de 1648), et dans laquelle Corneille déclare qu'il eût regardé comme une tache à sa réputation son consentement à cet arbitrage.

pourtant se défendait toujours d'entreprendre ce travail. Enfin il s'en expliqua ouvertement, disant à un de ses domestiques : « Faites savoir à ces Messieurs que « je le désire et que *je les aimerai comme ils m'aime-* « *ront.* »

Nul ne s'avisa de tergiverser après une protestation d'amitié aussi imposante ; et l'Académie, s'étant assemblée le 16 juin, nomma trois commissaires, Bourzeys, Chapelain et Desmarets, pour examiner le corps de l'ouvrage ; quant au style, il fut convenu qu'il serait jugé par la compagnie réunie. Plusieurs projets de travail furent successivement soumis au cardinal, qui trouva tour à tour qu'il fallait y ajouter, puis en retrancher, *quelques poignées de fleurs.* Cérisy s'était, après plusieurs changements dans la commission, trouvé chargé de la rédaction ; elle n'eut pas encore le bonheur de plaire à Richelieu. « M. Chapelain, raconte Pellisson, voulut, à ce qu'il m'a dit, excuser M. de Cérisy le plus doucement qu'il put ; mais il reconnut d'abord que cet homme (le cardinal) ne voulait pas être contredit : car il le vit s'échauffer et se mettre en action, jusque-là que, s'adressant à lui, il le prit et le retint tout un temps par ses glands, comme on fait sans y penser quand on veut parler fortement à quelqu'un et le convaincre de quelque chose. » Ce ne fut qu'après deux nouveaux projets, et sur un travail entièrement refondu par Chapelain, que l'on obtint enfin l'approbation de Richelieu. Elle n'était point irréfléchie, car de nombreuses annotations

marginales sur le premier manuscrit qui lui fut soumis témoignent du scrupule avec lequel il l'avait lu[1]. On doit remarquer surtout qu'en marge du passage qui est demeuré, où il est dit que les contestations littéraires, telles que celles dont le *Pastor fido* et la *Jérusalem* ont été l'occasion, n'ont pas peu servi à perfectionner la langue et le goût[2], on trouve écrit : « *L'applaudissement et le blâme du* CID *n'est qu'entre les doctes et les ignorants, au lieu que les contestations sur les autres deux pièces ont été entre les gens d'esprit.* » Cette apostille prouve quelles dispositions étaient apportées dans cet examen, et nous porte à croire que, s'il exigea tant de révisions du jugement commandé, ce ne fut jamais parce qu'il crut devoir y reprendre trop de sévérité[3]. Enfin, après cinq mois d'élaboration, pendant lesquels ce ministre, qui dirigeait la France et dominait l'Europe, sembla n'avoir aucune autre affaire qui l'occupât, ces *Sentiments*[4] *de l'Académie française* furent livrés à l'impression. Il paraît que Scudéry et Corneille en eurent connaissance avant la publication, qui n'eut lieu qu'en 1638. Dès le 13 décembre 1637, le premier, dans un mouvement de satisfaction plus ou moins vraie, adressa une lettre de remercî-

[1] Conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, *fonds français*, n° provisoire 15,045.

[2] *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* CID, 1638, in-4°, p. 10 et 11.

[3] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson, continuée par D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 114 et suiv.

[4] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 119.

ment *A Messieurs de l'Académie française*, dans laquelle il leur rendait grâces *et des choses qu'ils avaient approuvées dans ses écrits, et de celles qu'ils lui avaient enseignées en le corrigeant.* Chargé de lui répondre, le secrétaire lui écrivit « que l'Académie avait eu pour principale intention de tenir la balance droite, et de ne pas faire d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais qu'après cette intention elle n'avait point eu de plus grand soin que de s'exprimer avec modération, et de dire ses raisons sans blesser personne; qu'elle se réjouissait de la justice qu'il lui faisait en la reconnaissant juste; qu'elle se revancherait à l'avenir de son équité, et qu'aux occasions où il lui serait permis d'être obligeante, il n'aurait rien à désirer d'elle [1] (17). »

Moins facile à contenter, ou plutôt plus sincère, peu content de ce qu'on s'était autorisé d'un mot détourné de son sens pour le constituer partie dans un procès dont il ne lui pouvait rien revenir, Corneille ne dissimula point à l'Académie qu'il croyait avoir à se plaindre du traitement qu'elle lui faisait éprouver. Avant que les conclusions de l'arrêt fussent connues, il écrivait avec une ironie qui a échappé à Pellisson : « J'attends avec beaucoup d'impatience les *Sentiments de l'Académie*, afin d'apprendre ce que dorénavant je dois suivre : jusque-là je ne puis travailler qu'avec défiance, et n'ose employer un mot en sûreté. » Il ré-

[1] *Ibidem*, p. 120 et suiv.

sulte d'une autre lettre qu'il écrivit également à Boisrobert après avoir eu connaissance du jugement, mais avant qu'il fût prononcé, que cette cour de justice littéraire, toujours dominée par la même influence, se serait refusée à l'admettre à défendre son ouvrage devant elle, et il se plaignait vivement de cette violence. Déjà il avait manifesté l'espoir que le public pourrait bien casser l'arrêt des beaux esprits, à l'œuvre desquels il souhaitait du reste le même succès qu'à sa pièce[1].

Il nous aurait été bien difficile de croire que le cardinal fût en cette occasion servi entièrement contre son goût et ses vœux. Pellisson dit néanmoins que Richelieu eût désiré que *le Cid* fût traité plus rudement, mais qu'on lui fit entendre avec adresse qu'un juge ne devait pas tenir le langage d'un accusateur, et que plus on témoignerait de passion, plus on perdrait d'autorité[2]. C'est déjà convenir que la modération n'aurait été graciée que par calcul. Mais ce n'est encore là qu'un demi-aveu. Nous avons surpris une confession plus franche dans une lettre inédite de Chapelain à Boisrobert, du 31 juillet 1637, qui montre clairement, tout à la fois, la servilité des juges et les exigences du cardinal. Cette lettre la voici :

« Monsieur, je ne doute point que, Monseigneur ayant daigné jeter les yeux sur cette ébauche de ju-

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 121 et suiv.
[2] *Ibidem*, p. 128.

gement que j'ai faite du *Cid* au nom de l'Académie, Son Éminence n'ait d'abord pénétré les raisons qui m'ont obligé de m'y prendre comme j'ai fait, et je tiens comme superflu de vous supplier encore de Lui représenter sur ce sujet les choses que je vous fis hier entendre sur ce sujet chez vous. En tout événement, néanmoins, si vous rencontrez Son Éminence dans un assez grand loisir pour en vouloir bien être entretenue, vous me feriez une singulière grâce de Lui dire qu'estimant ce poëme défectueux en ses plus essentielles parties, j'ai cru que le moyen de désabuser ceux que ses fausses beautés ont prévenus était de témoigner qu'en beaucoup de choses non essentielles nous ne le croyons pas repris avec justice, et nous montrer favorables à quelques-uns des sentiments de ceux qui n'y trouvaient rien à redire ; qu'autrement, si nous lui paraissions contraires en tout, bien qu'aux choses principales nous l'eussions censuré justement, nous passerions dans l'esprit du commun pour partiaux de ses événements et pour juges injustes, ce qu'il me semble que surtout nous devions éviter, et pour le but que nous avons dans ce travail, et pour nous décharger de la haine publique, laquelle autrement nous serait inévitable. Vous me ferez encore la faveur, s'il vous plaît, de Lui lire les conclusions que je prends à la fin de l'ouvrage, et de La supplier de considérer que je ne puis avoir tellement excusé *le Cid* dans le cours du jugement que j'en fais, que je ne le ruine beaucoup en montrant, et dans ce

même cours et par mes conclusions, que les principales choses qui sont requises à un poëme dramatique pour être bon lui manquent. Mais si Son Éminence juge que les moyens que j'avais pris pour le mieux ne fussent pas légitimes, assurez-La que je n'ai nul attachement à mes opinions, et que je suis dans la soumission et la déférence que tout homme de bon sens doit avoir pour les sentiments d'une si haute intelligence que la Sienne, et que je suis pour les suivre et m'y conformer entièrement. Quant au style, vous Lui direz que j'en connais la faiblesse, et que je confesse que l'ordre qu'il Lui a plu de me donner pour le rendre plus digne de l'Académie, comme il est très-judicieux, ne peut être que très-profitable; mais qu'encore que j'eusse eu plus de loisir et plus de capacité pour le rendre meilleur, j'eusse toujours conservé l'imagination qui me vint d'abord, que de tous les styles il n'y avait que le grave dont on se pût servir en cette occasion, laquelle, nous ayant rendus juges, me semble nous obliger à fuir, dans ce que l'on verrait de nous sur ce sujet, les mouvements et les ornements qui font toute l'éloquence de ceux qui attaquent ou qui défendent, et à conserver seulement la force du raisonnement et la netteté de l'expression, pour instruire plutôt que pour plaire; ce que je ne dis point pour maintenir bon ce que j'ai fait, si Son Éminence juge qu'il soit mauvais, mais simplement pour Lui rendre raison des motifs que j'ai eus de le faire et pour en attendre Son souverain jugement avec tout le

respect que je Lui dois, comme à mon supérieur et maître en toutes choses. Je me promets ce bon office de votre bonté accoutumée, et surtout vous Lui renouvellerez les assurances de mon zèle à Son service, et ne Lui laisserez pas croire qu'il y ait personne au monde sur qui Il soit plus absolu que sur moi. »

Il est donc bien évident après cela que, si le cardinal n'eût pas trouvé satisfaction pour sa jalousie dans ces *Sentiments*, dont Pellisson vante la liberté[1], il eût ordonné à cette Académie si libre, qui les avait déjà refondus six ou sept fois pour le bon plaisir du maître, de les refondre encore de nouveau.

Que Pellisson ait traité de chef-d'œuvre ce morceau de critique, il n'y a rien là qui puisse étonner : panégyriste de l'Académie, il remplissait sa tâche; mais que Voltaire s'écrie également : *On n'a jamais jugé avec plus de goût*, nous y voyons un engouement peu facile à expliquer. Et si La Bruyère a dit aussi : « *Le Cid* est l'un des plus beaux poëmes que l'on puisse faire; et l'une des meilleures critiques qui aient été faites sur aucun sujet est celle du *Cid* », c'est que La Bruyère avait à ménager et l'opinion publique, bien formée alors qu'il écrivait, et la compagnie où il voulait entrer.

Quoi qu'il en soit, *les Sentiments de l'Académie* se distinguent, comme l'a bien fait remarquer La Harpe, encore plus par le ton d'impartialité et de modéra-

[1] *Histoire de l'Académie française*, édition de 1743, t. I, p. 129.

tion qu'ils affectent que par la justesse et le bon goût de la critique. La condamnation du sujet comme *n'étant pas bon* n'est pas un des moins étranges dispositifs de l'arrêt; mais la condamnation du dénoûment, qui n'est motivée que par de fausses interprétations[1], prouve aussi clairement la confusion d'idées des juges. Au surplus, leurs éloges ne portent quelquefois pas moins à faux que leurs censures. Un des vers qu'ils défendent le plus chaleureusement contre les attaques de Scudéry, et qu'ils admirent le plus, est celui de Chimène :

Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir [2].

« Mais, dit La Harpe, rien ne fait plus d'honneur à l'Académie et ne rachète mieux ses erreurs, alors très-pardonnables, que la manière dont elle s'exprime en finissant un travail dont elle ne s'était chargée qu'avec la plus grande répugnance. « La véhémence des « passions, la force et la délicatesse des pensées, et « cet agrément inexplicable qui se mêle dans tous « les défauts du *Cid*, lui ont acquis un rang considé- « rable entre les poëmes français de ce genre. Si son « auteur ne doit pas toute sa réputation à son mérite, « il ne la doit pas toute à son bonheur; et la nature « lui a été assez libérale pour excuser la fortune, si « elle lui a été prodigue. »

[1] Voir le *Cours de littérature* de La Harpe, édit. Verdière, t. V, p. 200.

[2] *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du* Cid, 1638, p. 131.

« C'est beaucoup, ajoute La Harpe, qu'un pareil témoignage, si l'on songe au cardinal de Richelieu; c'est trop peu, si l'on considère la disproportion immense entre Corneille et tout ce qu'on lui opposait. Mais quel est l'artiste à qui l'on donne d'abord le rang qui lui est dû ?... Voltaire l'a dit : « L'or et la boue « sont confondus pendant la vie des artistes, et la « mort les sépare. »

La persécution dont le chef-d'œuvre de Corneille avait été l'objet, et les critiques académiques qui y avaient mis fin, ne changèrent en rien les dispositions du parterre à son égard, si toutefois elles ne les lui rendirent pas plus favorables encore (18). Boileau a dit en effet :

En vain contre *le Cid* un ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer [1].

Éloge contre lequel les autres jugements portés par son auteur sur celui dont nous écrivons l'histoire ne doivent pas mettre en garde en le faisant soupçonner de flatterie.

Corneille, qui ne crut pas devoir suivre les avis de l'Académie, fut forcé d'en écouter d'autres. Aux premières représentations, le comte de Gormas répondait, scène première de l'acte second, à don Arias,

[1] Satire IX.

qui le sollicitait de la part du roi de faire satisfaction à don Diègue :

> Ces satisfactions n'apaisent point une âme.
> Qui les reçoit n'a rien, qui les fait se diffame;
> Et de tous ces accords l'effet le plus commun
> Est de perdre d'honneur deux hommes au lieu d'un.

Ces vers ne devaient être regardés que comme une maxime de situation, et l'on ne pouvait y voir une opinion personnelle de l'auteur, qui écrivait : *Je ne suis point homme d'éclaircissement* [1]. Ils lui furent toutefois bientôt signalés comme dangereux, et ne furent point imprimés avec la pièce, en 1637 [2]. Cette mesure de prudence ne pouvait qu'être bien incomplète : la pièce tout entière est la paraphrase de ces vers, et il est peu probable que l'intérêt qu'inspire Rodrigue, l'éclat qui l'environne, n'aient pas beaucoup contribué à dépouiller les édits contre les duels du reste d'empire qu'ils pouvaient encore exercer.

> Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage;
> Meurs, ou tue.....

disait don Diègue, et plus d'un spectateur, en l'entendant, mettait la gloire à proposer un défi et à obtenir des applaudissements pareils. C'est, nous l'avons déjà dit, à l'influence de la littérature espagnole

[1] Voir précédemment, p. 67.

[2] *Le Théâtre de P. Corneille* (édit. de Jolly), 1738, t. I, p. xx. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 201.

qu'est dû le développement subit du génie de notre auteur; c'est à elle aussi qu'il faut attribuer ce dangereux héroïsme.

Nous devons revenir à Corneille et à Richelieu, non pas pour expliquer leurs rapports communs, car tout y est contradictoire, mais du moins pour faire connaître ces contradictions. *Le Cid* fut imprimé au commencement de 1637, avec une dédicace à Mme de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon. Cette dame était nièce du cardinal, dès lors antagoniste de l'ouvrage dont il devint peu après le persécuteur. Corneille la remercie de sa générosité, « qui ne s'arrête pas à des louanges pour les ouvrages qui lui agréent..., mais qui emploie son crédit en leur faveur. » Il dit qu'il en a *ressenti les effets*, et qu'il lui a de *grandes obligations*. Voltaire assure que, si la duchesse d'Aiguillon n'eût pas usé de son grand crédit sur le cardinal, Corneille aurait été entièrement disgracié; que c'est là ce qu'il fait entendre par ces paroles. « Ses ennemis acharnés, ajoute-t-il, l'avaient peint comme un esprit altier qui bravait le premier ministre, et qui confondait dans un mépris général leurs ouvrages et celui qui les protégeait. La duchesse d'Aiguillon rendit dans cette circonstance un aussi grand service à son oncle qu'à Corneille. » Voltaire nous semble ici dans l'erreur. Ces remercîments datent du commencement de 1637, et ce n'est que dans le courant de cette année, et postérieurement à l'impression du *Cid* et à la dédicace, que le cardinal laissa éclater

tout son acharnement en pressant l'Académie de le condamner. Du reste, il ne nous est pas permis de douter de l'empire qu'avait en général Mme de Combalet sur son oncle. « Le cardinal, deux ans avant que de mourir, dit Guy Patin dans une de ses lettres, avait encore trois maîtresses qu'il entretenait, dont la la première était sa nièce, Marie de Vignerot, autrement Mme de Combalet, et aujourd'hui Mme la duchesse d'Aiguillon. Son père était un des espions du marquis d'Ancre, à mille livres par an, et son grand-père était notaire à Bressuire, village de Poitou. La seconde était la Picarde, savoir la femme de M. le maréchal de Chaunes (frère du connétable de Luynes), lequel est mort ici depuis quatre jours, quelque temps après avoir été taillé d'une pierre en la vessie. La troisième était une certaine belle fille parisienne, nommée Marion de L'Orme, que M. de Cinq-Mars, qui fut exécuté à Lyon, l'an 1642, avec M. de Thou, avait entretenue, comme a fait aussi M. le maréchal de La Meilleraye et plusieurs autres..... Tant il y a que ces messieurs les *bonnets rouges* sont de bonnes bêtes : *Verè cardinales isti sunt carnales*[1]. »

On lit dans une lettre adressée par Corneille à Boisrobert, le 23 décembre 1637, que son projet avait d'abord été de répondre aux *Sentiments de l'Académie française*. Rien n'était plus naturel : la sentence lui semblait injuste, il en devait appeler. On est tout

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy-Patin;* Roterdam, 1725, t. I, p. 85; lettre du 3 novembre 1649.

étonné de le voir tout à coup renoncer à ce projet, et de l'entendre dire : « Maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point, *vu les personnes qui s'en sont mêlées*, il ne faut point d'interprète pour entendre cela; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aima mieux perdre son évêché que son livre, et j'aime mieux les bonnes grâces de *mon maître* que toutes les réputations de la terre : je me tairai donc [1]. » Cette détermination subite nous sèmblerait assez inconcevable, et il nous *faudrait un interprète* pour la comprendre, si une phrase de la même lettre ne nous en tenait lieu. Corneille y remercie Boisrobert du soin qu'il a pris de lui faire toucher *les libéralités de Monseigneur*[2]. « Le moyen, dit Fontenelle, de ne pas ménager un pareil ministre, qui était son bienfaiteur! Car il récompensait comme ministre ce même mérite dont il était jaloux comme poëte; et il semble que cette grande âme ne pouvait pas avoir de faiblesse qu'elle ne réparât en même temps par quelque chose de noble[3]. » Faut-il le dire? nous ne voyons là rien de bien noble, pas même la modération payée de Corneille et son faible pour les *libéralités*, qui mériteraient même un autre nom sans de très-légitimes excuses que nous aurons à faire valoir en sa faveur.

L'Aveugle de Smyrne n'ayant pas fait oublier *le Cid*, Richelieu se flatta que *l'Amour tyrannique* de Scudéry,

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 125.
[2] *Ibidem*, p. 123.
[3] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 339.

si l'on en exploitait habilement le succès, pourrait permettre d'atteindre ce but. Aussi, dès que parut cette tragi-comédie, représentée en 1638, il ne craignit pas de faire tort à son jugement en la mettant au-dessus de la pièce de Corneille. Les poëtes et les beaux esprits du temps ne balancèrent pas à suivre un tel exemple. « La jalousie et la flatterie étaient deux motifs trop puissants pour ne les y pas porter. Ils élevèrent la nouvelle tragi-comédie fort au-dessus de ce qu'elle pouvait valoir, et M. Sarrasin fut choisi pour en faire un pompeux éloge. » Son apologie de commande se terminait ainsi : « Nous jugeons que cette tragédie est au-dessus des attaques de l'envie, et par son propre mérite et par une protection qu'on serait plus que sacrilége de violer, puisque c'est celle d'Armand, le dieu tutélaire des lettres. C'est de la voix de cet oracle que sont sorties ces propres paroles : « Que *l'Amour* « *tyrannique* était un ouvrage qui n'avait pas besoin « d'apologie et qui se défendait assez de soi-même[1]. » Mais le public ne se laissa pas duper par cette admiration officielle et cet enthousiasme de commande ; et Chapelain, sans doute bien sûr de la discrétion de Balzac, se hasarda à lui écrire : « Scudéry a fait un *Amour tyrannique* qui fait grand bruit, quoiqu'il y ait dans la constitution et invention de notables défauts[2]. »

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 457 et 459. — *Œuvres de Sarrasin*, édit. de 1683, in-12, t. II, p. 12.

[2] Lettre manuscrite de Chapelain, du 15 janvier 1639.

A la suite de toutes ces menées pour rabaisser sa gloire légitime et en créer une factice à ses indignes rivaux, un long et bien naturel découragement s'était emparé de Corneille. Il était demeuré retiré à Rouen. Mais là aussi il avait eu une lutte à soutenir et une injustice à combattre. Il était depuis dix ans en exercice des charges qu'il avait acquises à la table de marbre du Palais de Rouen[1], quand, peu avant le mois d'octobre 1638, un sieur François Hays obtint, moyennant finance versée au trésor fort avide et fort à sec du monarque, une nomination de *second avocat du roi* au même siége. C'était un coup cruel porté aux intérêts de Corneille, dont le double office ne se trouvait plus avoir la même valeur, et qui pouvait craindre d'être exposé à en partager les produits avec le nouveau venu. Après deux premières oppositions à l'admission de l'intrus, il crut devoir en former devant le conseil privé du roi une troisième que, tout grand poëte qu'il était, il rédigea, écrivit de sa main et adressa *A maistre Charles Yeard, advocat au privé conseil de Sa Majesté.* Mais, pas plus au conseil privé que devant les parlements, on ne se hâtait d'expédier les affaires. Les incidents ne manquaient pas alors. Les arrêts de closion, les délais pour répondre éternisaient les plus simples procès et lassaient quelquefois les plaideurs, même en Normandie. C'est ainsi sans doute que, dans l'espoir d'en finir, Corneille

[1] Voir précédemment page 2, et ci-après note 4 du livre I.

fut déterminé à présenter au roi une requête dans laquelle il se déclara disposé à une concession. Il offre de rembourser à son concurrent toute la somme qu'il justifierait avoir versée dans les coffres de Sa Majesté. Mais rien n'y fit, et un arrêt du conseil privé du 31 juillet 1640 le débouta de son opposition, le condamna aux dépens et ordonna que les provisions de *second avocat* seraient délivrées à François Hays [1] (19).

Nous ne voyons Corneille se remontrer à Paris qu'au commencement de 1639. C'est Chapelain, dans sa lettre à Balzac du 15 janvier, qui nous signale son arrivée : « Corneille est ici depuis trois jours, et d'abord m'est venu faire un éclaircissement sur le livre de l'Académie pour ou plutôt contre *le Cid*, m'accusant, et non sans raison, d'en être le principal auteur. Il ne fait plus rien, et Scudéry a du moins gagné cela, en le querellant, qu'il l'a rebuté du métier et lui a tari sa veine. Je l'ai, autant que j'ai pu, réchauffé et encouragé à se venger et de Scudéry et de sa protectrice en faisant quelque nouveau *Cid* qui attire encore les suffrages de tout le monde, et qui montre que l'art n'est pas ce qui fait la beauté ; mais il n'y a pas moyen de l'y résoudre; et il ne parle plus que de règles et

[1] *Particularités de la vie judiciaire de P. Corneille*, par M. Gosselin, p. 8 et suiv. M. Gosselin dit, page 13 : « Au reste, il se vengeait bien contre le malheureux Hays du procès qu'il avait perdu, en ne lui laissant presque jamais l'occasion d'exercer sa fonction de second avocat; car, durant ces trois années (1643-44-45), Hays ne trouva qu'*une seule fois* l'occasion de prendre la parole! Ce fut le 12 septembre 1643. Ce jour-là, sans doute, Corneille était indisposé ou absent; peut-être était-il à Paris. »

que des choses qu'il eût pu répondre aux académiciens s'il n'eût point craint de choquer les puissances, mettant au reste Aristote entre les auteurs apocryphes lorsqu'il ne s'accommode pas à ses imaginations. »

La correspondance de Chapelain ne se borne pas, comme on le voit, à nous montrer les scrupules de ce critique dépassé; elle nous fournit les plus précieux renseignements historiques. On avait jusqu'ici limité à 1639 l'éloignement de Corneille de la scène, et cette dernière date était assignée par tous les historiens littéraires au succès d'*Horace*, et même à celui de *Cinna*. C'est encore Chapelain qui nous apprend que la première représentée de ces tragédies nouvelles ne parut pas au théâtre avant le commencement de 1640. Il écrivait à Balzac, le 9 mars de cette dernière année : « Pour le combat des *Horaces*, ce ne sera pas sitôt que vous le verrez, pour ce qu'il n'a encore été représenté qu'une fois devant Son Éminence, et que, devant que d'être publié, il faut qu'il serve six mois de gagne-pain aux comédiens. Telles sont les conventions des poëtes mercenaires, et tel est le destin des pièces vénales. Mais vous le verrez assez à temps (20). »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'injustice de ces reproches dans un temps où, dès qu'une pièce était imprimée, il était loisible à tous les théâtres de la monter[1]. Ce que nous avons seulement à faire re-

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. IX, p. 105. — Louis XIV rendit une ordonnance, en janvier 1674, interdisant à tous comédiens autres que ceux

marquer, et ce qu'on aura déjà compris en voyant ce ton, c'est que Corneille avait sagement jugé trois longues années nécessaires pour laisser se calmer l'orage, et il acquit la preuve que tant de prudence n'avait pas été superflue : car à peine sa pièce, applaudie universellement à la scène, fut-elle imprimée, qu'on répandit le bruit qu'il paraîtrait encore des observations et un nouveau jugement sur cette tragédie. Corneille, qui reconnaissait à ce projet jaloux le cardinal et le personnage inconnu qui figurait déjà dans le complot contre le *Cid*, Corneille écrivit à un de ses amis avec autant de noblesse que d'à-propos : « Horace fut condamné par les duumvirs, mais il fut absous par le peuple[1]. » L'auteur des observations annoncées garda le silence.

Chapelain, qui ne se souciait pas de concourir au débit de l'œuvre imprimée, écrivait à Balzac, le 25 septembre 1640 : « Pour les *Horaces* de Corneille, on ne vous en saurait servir, pour ce que le poëte est à Rouen, et que le poëme est de ces marchandises qui sont à vendre, et non à donner. »

Dans cette même année, *Cinna* succéda à *Horace* sur le théâtre du Marais (21), et ce nouveau chef-d'œuvre, celui de Corneille peut-être, fut reçu avec enthousiasme. Les beautés en furent senties tout d'a-

de la rue Mazarine de représenter *le Malade imaginaire*, tant que la pièce n'aurait pas été rendue publique par l'impression.

[1] *Histoire de l'Académie française*, édit. de 1743, t. I, p. 127. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 2.

bord, et l'envie ne songea pas même à protester contre ce succès. La scène d'Auguste et de Cinna produisit l'effet qu'elle produit aujourd'hui, et Condé, le grand Condé, âgé de vingt ans, versa des larmes en entendant Auguste dire :

Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie [1].

Cette belle situation agit plus tard non moins vivement sur le cœur de Louis XIV. Le chevalier de Rohan avait conspiré contre l'État, et le roi refusa constamment sa grâce. Cependant, la veille du jour où le chevalier devait être exécuté, ce prince vit représenter *Cinna,* et il en fut si touché qu'il avoua depuis que, si l'on eût saisi cet instant pour lui parler de nouveau en faveur du condamné, il n'eût pu demeurer plus longtemps inflexible [2]. Malheureusement, moins grand qu'Auguste, il ne sut pas pardonner de lui-même.

Voltaire a fait remarquer avec raison combien *Cinna* dut produire d'effet « dans un temps où les esprits animés par les factions qui avaient agité le règne de Louis XIII, ou plutôt du cardinal de Richelieu, étaient plus propres à recevoir les sentiments qui règnent dans cette pièce. Les premiers spectateurs furent ceux qui combattirent à la Marfée, et qui firent la guerre de la Fronde. Il y a d'ailleurs dans cette pièce un vrai continuel, un développement de la constitu-

[1] *Anecdotes dramatiques,* t. I, p. 204.
[2] *Anecdotes dramatiques,* p. 203.

tion de l'empire romain qui plaît extrêmement aux hommes d'État, et alors chacun voulait l'être. »

Ici doivent trouver place deux grands événements de la vie de Corneille : la mort de son père et son mariage. Pierre Corneille, maître des eaux et forêts de la vicomté de Normandie, dont nous avons mentionné l'anoblissement en janvier 1637, mourut à Rouen le 12 février 1639, à l'âge de soixante-cinq à soixante-sept ans[1]. Il laissa sans fortune sa femme et des enfants à l'existence et à l'éducation desquels avaient pourvu les produits de sa charge jusqu'en 1619, époque où il s'en démit[2], et ensuite, péniblement, son patrimoine très-restreint par le grand nombre de ses frères et sœurs. Son fils aîné, notre auteur, qui avait trop de vertus domestiques pour que la perte qu'il venait de faire ne lui fût pas un coup affreux, devint l'unique soutien de sa mère et de sa jeune famille. Avaient-ils bien calculé tout ce qu'offrait d'embarras l'accomplissement d'un devoir aussi sacré, les écrivains qui, comme Voltaire, ont amèrement reproché à Corneille le ton, bien moins choquant alors qu'aujourd'hui, de quelques-unes de ses épîtres dédicatoires, et les expressions de sa reconnaissance pour quelques gratifications?

Un an après cet événement (22) il se présenta un jour, suivant le récit de Fontenelle, « plus triste et plus

[1] Note fournie par M. Corneille

[2] *Pierre Corneille* (*le père*), par E. Gosselin, p. 35.

rêveur qu'à l'ordinaire, devant le cardinal de Richelieu, qui lui demanda s'il travaillait. Il répondit qu'il était bien éloigné de la tranquillité nécessaire pour la composition, et qu'il avait la tête renversée par l'amour. Il en fallut venir à un plus grand éclaircissement, et il dit au cardinal qu'il aimait passionnément une fille du lieutenant général des Andelys, en Normandie, et qu'il ne pouvait l'obtenir de son père. » Sans doute ce magistrat, nommé Mathieu de Lamperière, n'ayant pas une grande fortune, répugnait à unir sa fille à un homme qui n'en avait aucune. « Le cardinal, ajoute Fontenelle, voulut que ce père si difficile vînt à Paris; il y arriva tout tremblant d'un ordre si imprévu, et s'en retourna bien content d'en être quitte pour avoir donné sa fille à un homme qui avait tant de crédit[1]. » Cette jeune personne avait nom *Marie*, et sa sœur cadette, que Thomas Corneille épousa plus tard, *Marguerite*[2]. La première nuit de ses noces, qui se firent en Normandie, Corneille fut si malade, que l'on écrivit à Paris qu'il était mort. Ménage s'empressa de faire des vers latins pour déplorer sa perte, et, peu de jours après, il chanta sa résurrection (23).

La position nouvelle de Corneille, les tendres sentiments qui remplissaient son cœur, lui purent fournir quelques inspirations pour sa tragédie de *Polyeucte*, qu'il fit représenter dans cette même année. On a dit,

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 348.

[2] Cela résulte d'un acte notarié du 26 mai 1655, à défaut des actes de célébration des mariages. — *Note fournie par M. P.-A. Corneille.*

mais nous n'aurons pas besoin de faire ressortir l'invraisemblance ridicule d'une semblable fable, que, les comédiens ayant d'abord refusé de jouer cette tragédie, Corneille donna son manuscrit à l'un deux, qui le jeta sur un ciel de lit, où il demeura oublié pendant dix-huit mois[1]. Ce qui paraît plus digne de foi, parce que d'imposantes autorités le garantissent, c'est qu'avant qu'on jouât *Polyeucte* au théâtre du Marais, l'auteur le lut à l'hôtel de Rambouillet, souverain tribunal des affaires d'esprit en ce temps-là. « La pièce, dit Fontenelle, y fut applaudie autant que le demandait la bienséance et la grande réputation que l'auteur avait déjà; mais, quelques jours après, Voiture vint trouver Corneille et prit des tours fort délicats pour lui dire que *Polyeucte* n'avait pas réussi comme il pensait, que surtout le christianisme avait infiniment déplu. Corneille alarmé voulut retirer la pièce d'entre les mains des comédiens qui l'apprenaient; mais enfin il la leur laissa sur la parole d'un d'entre eux, qui n'y jouait point parce qu'il était trop mauvais acteur. Était-ce à ce comédien à juger mieux que tout l'hôtel de Rambouillet[2] (24)? »

Parmi les habitués de cet hôtel, Godeau particulièrement condamna ce chef-d'œuvre[3]. Déjà Baro avait fait représenter *Saint Eustache;* mais ce précédent n'empêcha pas Richelieu de désapprouver également

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 84.
[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 340.
[3] Voltaire, *Commentaire sur la scène 6 du second acte.*

Corneille [1]. Celui-ci devait être habitué à se consoler de ce malheur, et les applaudissements du parterre lui en fournirent encore les moyens en cette occasion nouvelle. Les situations neuves et hardies que *Polyeucte* renferme, les déclarations de Pauline à Sévère, ne trouvèrent que des admirateurs. Peut-être aussi plus d'une spectatrice s'écria-t-elle avec une secrète satisfaction, comme plus tard la Dauphine, mère du duc de Bourgogne : « Voilà pourtant la plus honnête femme du monde qui n'aime pas du tout son mari [2] ! » Voltaire a témoigné la même approbation quand il a dit dans la dédicace de *Zaïre* :

De Polyeucte la belle âme
Aurait faiblement attendri,
Et les vers chrétiens qu'il déclame
Seraient tombés dans le décri,
N'eût été l'amour de sa femme
Pour ce païen, son favori,
Qui méritait bien mieux sa flamme
Que son bon dévot de mari.

Aux premières représentations, dans la dernière scène du quatrième acte, Sévère débitait sur les diverses religions ces vers peu religieux :

Peut-être qu'après tout, ces croyances publiques
Ne sont qu'inventions de sages politiques

[1] *Pratique du Théâtre*, par l'abbé D'Aubignac. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 124.
[2] Lettre de madame de Sévigné, du 28 août 1680.

Pour contenir un peuple ou bien pour l'émouvoir,
Et dessus sa faiblesse affermir leur pouvoir.

Corneille, dont on aurait grandement tort de voir là la profession de foi, car on trouverait dans son Théâtre une foule d'autres vers dans un sens tout opposé, et nul auteur moins que lui ne se substitue à ses personnages, Corneille, par la suite, jugea prudent de les supprimer[1]. La Fontaine, dans sa fable des *Deux Rats*, dans celle du *Renard et l'Œuf*, Boileau, dans plusieurs passages de ses satires, ont émis des opinions et exprimé des doutes aussi peu orthodoxes : la dévote cabale ne songea pas à les attaquer; mais la guerre acharnée qu'elle déclara à Molière pour le louis d'or donné au pauvre du *Festin de Pierre* prouve la sagesse du parti qu'a pris Corneille.

Les historiens du théâtre n'hésitent point à croire que c'est à la dignité dont il avait su l'investir par ses précédents ouvrages, et surtout par celui-ci, qu'il faut attribuer la déclaration faite par le roi en 1641[2] en faveur de la profession de comédien. C'est grâce à Corneille, à l'influence de son talent, que cet exercice, qui, selon les termes de l'édit, « peut innocemment divertir le peuple de diverses occupations

[1] *Le Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1738 (par Jolly), t. I, p. XXIII. C'est à tort que Jolly dit que ces vers ne furent imprimés que dans la première édition; Corneille ne les retrancha que dans l'édition de ses *Œuvres* de 1660.

[2] Le 16 avril *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 127 et 131. — Voir aussi *les Satyres de Perse*, trad. par Gefrier; Paris, 1658, p. 107.

mauvaises, » ne put plus « être imputé à blâme aux comédiens, ni préjudicier à leur réputation dans le commerce public. » Le dialogue suivant, extrait d'un livre du temps[1], fait connaître ce qu'avait gagné le théâtre, et les améliorations matérielles qu'il restait à y apporter:

« Les galeries où l'on se met pour voir nos comédiens ordinaires me déplaisent pour ce qu'on ne les voit là que de côté. Le parterre est fort incommode, pour la presse qui s'y trouve de mille marauds mêlés parmi les honnêtes gens, auxquels ils veulent quelquefois faire des affronts, et, ayant fait des querelles pour un rien, mettent la main à l'épée, et interrompent toute la comédie. Dans leur plus parfait repos, ils ne cessent aussi de parler, de siffler et de crier; et, pour ce qu'ils n'ont rien payé à l'entrée et qu'ils ne viennent là qu'à faute d'autre occupation, ils ne se soucient guère d'entendre ce que disent les comédiens...

« ... Vous dites en bref, reprend un autre personnage, que l'on voit des comédies sans ordre et sans jugement; mais est-ce de celles-là que l'on veut vous faire estime? N'en a-t-on pas fait de telles, depuis peu d'années, que l'on n'y trouve rien à souhaiter? Autrefois l'hôtel de Bourgogne n'était qu'une retraite de bateleurs grossiers et sans art, qui allaient appeler le monde au son du tambour, jusqu'au carrefour de Saint-Eustache, comme on l'apprend dans les contes de

[1] *La Maison des eux*, par Sorel, 1642, in-8°, première journée, livre III, p. 424-428, et page 472.

Bonaventure Des Perriers. Ce n'était que la racaille de Paris qui les allait là écouter. Maintenant nous y avons des comédiens illustres, entretenus des rois et des princes, qui y représentent des pièces graves et sérieuses, dignes des plus chastes oreilles et de l'austérité des philosophes. Il n'y a pas aussi fort longtemps qu'il n'y avait à Paris et par toute la France qu'un seul homme qui travaillât pour de telles représentations, qui était le poëte Hardy; et lorsque les comédiens avaient une pièce nouvelle, ils mettaient seulement dans leur affiche que leur poëte avait travaillé sur un sujet excellent, ou chose semblable, sans le nommer, pour ce qu'il n'y avait que lui, ou pour ce que, s'il y en avait d'autres, l'on ne les nommait pas non plus pour les distinguer; et ce n'était pas tant qu'ils fissent scrupule de laisser mettre leurs noms à une affiche de comédiens, qu'à cause qu'ils n'osaient se déclarer auteurs de quelques mauvaises pièces. Mais maintenant que l'on en fait de si belles, et que l'on y emploie même les histoires saintes, il y a de l'honneur à y être nommé...

« ... Mais je me souviens que vous avez déclaré que le lieu où se fait l'assemblée vous déplaît, et que vous ne vous trouvez pas bien aux loges, pour ce qu'il n'y a que les premières qui soient bonnes, et qu'aux autres l'on ne voit les acteurs que de loin et de côté. L'on s'approche comme l'on veut au parterre; mais j'ai vu des gens qui se tenaient si mal à propos sur la gravité, qu'ils eussent cru être déshonorés de se pla-

cer en ce lieu-là, d'autant qu'ils disaient que ce n'était que pour les gens de pied : comme s'il n'était permis de s'asseoir qu'aux gens de cheval ou de carrosse! S'ils entendaient aussi quelque rencontre de bouffon qui ne leur plût pas, ils disaient dédaigneusement que c'étaient des railleries à faire rire le parterre. Cependant l'on y trouve quelquefois de fort honnêtes gens; et même la plupart de nos poëtes, qui sont les plus capables de juger des pièces, ne vont point ailleurs. »

Boileau, qui « ne connaissait rien au-dessus des trois premiers actes d'*Horace*, qui n'avait pas de termes assez forts pour exalter *Cinna*, » regardait *Polyeucte* comme le chef-d'œuvre de Corneille[1]. Il est vrai que Boileau ne fut jamais de l'hôtel de Rambouillet; mais il ne jugeait pas plus mal pour cela. Notre auteur fut reçu dans cette société étrange, dont nous avons essayé ailleurs de peindre les travers et les ridicules[2]. Ils ne pouvaient lui échapper, et sans doute, en s'y rendant, il se disait comme lorsqu'il allait à la cour : « Je n'ai pas le mérite de ce pays-ci [3]. »

Les succès nouveaux et éclatants obtenus par Corneille à la scène ne lui faisaient pas oublier les injustes et indignes menées dont *le Cid* avait été le signal. Il ne laissait échapper aucune occasion de protester contre

[1] *Bolæana* (par Montchesnay), Amsterdam, 1742, in-12, p. 131.

[2] *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, liv. I.

[3] *Dissertation sur Corneille et sur Racine, suivie d'une épître en vers* (par Durozoi), p. 14; Londres et Paris, 1773, in-8°.

elles. On annonçait que Balzac songeait à publier un recueil de ses lettres. Il alla trouver Chapelain, l'habituel correspondant de Balzac, qui, dans une lettre inédite du 17 novembre 1640, rend ainsi compte à celui-ci du but de la démarche de Corneille : «.... Corneille m'est venu voir, et m'a demandé en grâce que j'obtinsse de vous d'ôter dans votre lettre à Scudéry ces termes : « les juges dont vous êtes convenus, » pour ce qu'il nie d'être jamais convenu de notre compétence sur l'affaire du *Cid*. Cependant vous ne lui pouvez complaire en cela sans choquer Scudéry, qui en garde l'original comme une relique, qui croirait que vous eussiez changé d'inclination pour lui. Mon sens serait que vous m'écrivissiez que vous n'imprimeriez plutôt pas la lettre que de leur déplaire à l'un et à l'autre. Voyez toutefois si, *por bien de paz*[1], vous voulez vous abaisser jusque-là et priver votre volume d'un si grand ornement. Les poëtes sont bizarres et ne prennent point les choses comme il faut jamais. Cettui-ci, après cette harangue, m'en fit une autre bourrue. Dès l'année passée, je lui dis qu'il fallait changer son cinquième acte des *Horaces*, et lui dis par le menu comment ; à quoi il avait résisté toujours depuis, quoique tout le monde lui criât que sa fin était brutale et froide, et qu'il en devait passer par mon avis. Enfin, de lui-même, il me vint dire qu'il se rendait et qu'il le changerait, et que ce qu'il ne

[1] *Dans l'intérêt de la paix*, dicton espagnol.

l'avait pas fait était pour ce qu'en matière d'avis, il craignait toujours qu'on ne les lui donnât par envie et pour détruire ce qu'il avait bien fait (25). Vous rirez sans doute de ce mauvais compliment, pour le moins, si vous êtes comme moi, qui me contente de connaître les sottises sans m'en émouvoir ni fâcher..... »

En vérité, Corneille était bien autorisé à ne croire que médiocrement à la franchise de Chapelain et à la sincérité de l'intérêt qu'il lui faisait voir. Balzac, beaucoup plus indépendant et plus juste, se montra, malgré les incitations contraires de la lettre qu'on vient de lire, disposé à se rendre au vœu très-légitime de Corneille. C'est ce que nous apprend le passage suivant d'une autre lettre, également inédite, que Chapelain lui écrivait le 8 décembre suivant : «..... Le tempérament que vous avez trouvé pour satisfaire l'esprit bourru de Corneille le doit tellement contenter que, s'il ne le reçoit pas avec mille joies, je suis d'avis que vous laissiez l'endroit comme il était. Je lui dirai que vous avez eu la bonté de vouloir imprimer ce lieu de la sorte : « les juges dont on m'a dit que vous êtes convenus, » car, des deux c'est celle qui me semble la meilleure..... » Balzac ne tint pas encore compte de ce dernier conseil, car, en réimprimant cette lettre, à laquelle Corneille a rendu justice avec effusion, il la modifia ainsi : «..... Il n'y a pas un des juges, dont le bruit est que vous êtes convenus ensemble[1]..... »

[1] *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, 1re partie, p. 398. — *Œuvres de Balzac*, t. I, p. 542 de l'édition in-fol.

Ici vient se placer une scène assez intéressante qui se passa à Rouen, à la séance de la Société du Puy de l'Immaculée Conception de la Vierge, pour les palinods de décembre 1640. Une jeune fille âgée de quinze ans, qui portait un nom déjà honorable, mais destiné à devenir bientôt après illustre, Jacqueline Pascal, avait composé des stances qui obtinrent le prix de la Tour. Quand le président proclama son nom, Jacqueline était absente. Mais un ami de la famille se leva et remercia pour elle, en vers improvisés, l'assemblée et son président. Cet ami des Pascal était Pierre Corneille[1] (26).

Avec quelque peu de faveur que *Polyeucte* eût été reçu dans le monde à part de l'hôtel de Rambouillet, bien que plus d'un habitué de ce bureau d'esprit mît, comme madame de Longueville, Corneille bien au-dessous de Voiture[2], l'immense réputation qu'il s'était acquise le fit juger digne de concourir, avec tous les poëtes alors à la mode, à une grande œuvre dont Huet, évêque d'Avranches, parle en ces termes : « Jamais l'amour n'a inventé de galanterie plus ingénieuse, plus polie et plus nouvelle que *la Guirlande de Julie*, dont le duc (alors appelé marquis) de Montausier régala Julie d'Angennes un premier jour de l'an, lorsqu'il la re-

[1] *Mémoires de Marguerite Perrier*, Bibliothèque impériale, manuscrits, fonds français, n° provisoire 12988. — *Port-Royal*, par M. Sainte-Beuve, t. II, 1843, p. 463. — *Bulletin du Bibliophile*, 4e série, 1843-44, p. 271 et 1190. — *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 215 et 244.

[2] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, p. 134.

cherchait en mariage. Il fit peindre séparément en miniature toutes les plus belles fleurs par un excellent peintre (Robert), sur des morceaux de vélin de la même grandeur. Il fit ménager au bas de chaque figure assez d'espace pour y faire écrire un madrigal sur le sujet de la fleur qui y était peinte, et à la gloire de Julie. Il pria les beaux-esprits de ce temps-là, qui presque tous étaient de ses amis, de se charger de la composition de ces pièces, après s'en être réservé la meilleure partie. Il fit écrire au bas de chaque fleur son madrigal par un homme (Jarry) qui avait alors beaucoup de réputation pour la beauté de son écriture. Il fit ensuite relier tout cela magnifiquement par Le Gascon. Il en fit faire deux exemplaires tout pareils, et fit enfermer chacun dans un sac de peau d'Espagne. Voilà le présent que Julie trouva à son réveil sur sa toilette le premier jour de l'année[1] (27). »

Dix-neuf poëtes se réunirent donc pour faire parler vingt-neuf fleurs. M. de Montausier leur montra l'exemple; Chapelain, Godeau, Colletet et autres le suivirent, et avec eux Scudéry et Corneille, qui se réconcilièrent[2]. Ce dernier porta la parole au nom du lis, de la tulipe, de l'hyacinthe, de la fleur d'oranger, de la fleur de grenade et de l'immortelle blanche. Nous n'avons pas besoin de dire que ces six madrigaux sont aussi faibles que tous ceux de ce recueil, dont on n'a retenu

[1] *Huetiana*, p. 103.

[2] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et D'Olivet, 1743, t. I, p. 126.

que le quatrain de Desmarets pour la violette. Aussi sommes-nous tenté de regarder comme une preuve d'égards pour la réputation de notre tragique le soin que des éditeurs de *la Guirlande* imprimée ont pris de mettre sur le compte du silencieux Conrart les bagatelles de Corneille, qui les signa seulement de son initiale (28). Mais elles étaient trop dans le goût du temps pour que Julie d'Angennes les jugeât aussi sévèrement que nous le faisons aujourd'hui ; aussi en sembla-t-elle charmée, et ses rigueurs, qui depuis onze années faisaient soupirer en vain M. de Montausier, ne purent-elles plus tenir que quatre ans après cette galante séduction : elle l'épousa en 1645. Quinze ans ! On ne sait ce qu'on doit le plus admirer de cette longue défense ou de cette attaque infatigable.

Corneille, moins constant dans sa juste rancune que M. de Montausier dans son amour, nous a déjà semblé, sans avoir oublié les persécutions du *Cid*, chercher à rentrer dans les bonnes grâces du cardinal. Si *le Cid* avait paru sous les auspices de sa nièce, madame de Combalet, c'est à ce ministre lui-même que Corneille dédia *Horace*[1], qui cependant avait, comme on l'a vu, pensé être en butte à de nouvelles hostilités de sa part. Cette dédicace est très-remarquable, rapprochée des circonstances qui la précédèrent.

« Monseigneur, dit Corneille, je n'aurais jamais eu

[1] *Horace* fut publié au commencement de 1641, en vertu d'un privilége accordé le 11 décembre 1640. L'achevé d'imprimer est du 15 janvier suivant.

la témérité de présenter à Votre Éminence ce mauvais portrait d'Horace, si je n'eusse considéré qu'*après tant de bienfaits que j'ai reçus d'Elle,* le silence où mon respect m'a retenu jusqu'à présent passerait pour ingratitude, et que, quelque juste défiance que j'aie de mon travail, je dois avoir encore plus de confiance en votre bonté. C'est d'elle que je tiens tout ce que je suis..... Le sujet a reçu de ma muse toutes les grâces qu'elle était capable de lui donner, et qu'on pouvait raisonnablement attendre d'une muse de province qui, n'étant pas assez heureuse pour jouir souvent des regards de Votre Éminence, n'a pas les mêmes lumières à se conduire qu'ont celles qui en sont continuellement éclairées. Et certes, Monseigneur, ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages depuis que *j'ai l'honneur d'être à Votre Éminence,* qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'Elle m'inspire quand Elle daigne souffrir que je Lui rende mes devoirs? Et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais, qu'aux teintures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse? Il faut, Monseigneur, que tous ceux qui donnent leurs veilles au théâtre publient hautement avec moi que nous vous avons deux obligations très-signalées : l'une, d'avoir ennobli le but de l'art ; l'autre, de nous en avoir facilité les connaissances. Vous avez ennobli le but de l'art, puisqu'au lieu de celui de plaire au peuple, que nous prescrivent nos maîtres, vous nous avez donné celui de vous plaire et de vous divertir; et qu'ainsi nous ne

rendons pas un petit service à l'État, puisque, contribuant à vos divertissements, nous contribuons à l'entretien d'une santé qui lui est si précieuse et si nécessaire. Vous nous en avez facilité les connaissances, puisque nous n'avons plus besoin d'autre étude pour les acquérir que d'attacher nos yeux sur Votre Éminence, quand Elle honore de Sa présence et de Son attention le récit de nos poëmes : c'est là que, lisant sur Son visage ce qui Lui plaît et ce qui ne Lui plaît pas, nous nous instruisons avec certitude de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, et tirons des règles infaillibles de ce qu'il faut suivre et de ce qu'il faut éviter ; c'est là que j'ai souvent appris en deux heures ce que mes livres n'eussent pu m'apprendre en dix ans ; c'est là que j'ai puisé ce qui m'a valu l'applaudissement du public, et c'est là qu'avec votre faveur j'espère puiser assez pour être un jour une œuvre digne de vos mains. »

La flatterie poussée à ce point passerait, de notre temps, pour une ironie amère. Mais ce jeu eût été si peu sûr alors, que le ton de Corneille sembla tout naturel, et que l'ennemi déclaré du *Cid* ne fut point étonné d'en entendre l'auteur, sa victime, vanter sa bonté, le remercier de ses bienfaits, et lui confesser qu'il ne devait les applaudissements du parterre qu'au soin qu'il avait eu de lire dans les yeux de Son Éminence. Personne non plus ne partagea alors la surprise que beaucoup de lecteurs éprouvent aujourd'hui en voyant Corneille se féliciter d'« avoir l'honneur d'être à Son Émi-

nence,» que dans sa réponse à Scudéry il appelait tout à l'heure «votre maître et le mien.» Rotrou, dans son épître de *l'Hypocondriaque*, adressée au comte de Soissons, se qualifiait de même de son «très-humble sujet.» Ces formules sont à présent si peu dans nos mœurs, qu'on a peine à croire qu'elles y aient jamais été. Mais Corneille recevait du ministre-roi une pension de quinze cents livres[1], et c'en était assez alors pour lui faire un devoir de ce ton de déférence, disons-le, de servilité. On ne pouvait rougir de recevoir une pension d'un autre que du prince, et de rendre hommage à la richesse, dans un siècle où la fortune était une sorte de suzeraineté, et où les gentilshommes pauvres se faisaient les suivants, ou, selon l'expression du temps, les *domestiques* (29) des gentilshommes plus aisés. Le respect de soi-même se proportionnait sur l'importance de la fortune, et refuser un bienfait d'une personne qui en aurait eu une plus considérable que soi n'eût passé que pour un ridicule. «Je n'ai jamais été touché d'avarice, dit l'abbé de Marolles, ni d'humeur à demander chose quelconque, quoique les présents des personnes riches et désintéressées m'eussent été agréables, parce qu'ils n'obligent qu'à de pures civilités qui n'incommodent point, au lieu que les présents des pauvres, ou même des égaux, en exigent de plus grands de nous[2].»

[1] Voltaire, note sur l'épître dédicatoire d'*Horace*.
[2] *Mémoires de Marolles*, t. II, p. 143, de l'édition in-12.

« Nous aurons à supporter dans la vie de Corneille, dit M. Guizot, beaucoup de choses contraires à nos idées et à nos habitudes ; nous passerons avec surprise de ses tragédies à ses épîtres dédicatoires; nous rougirons de voir la même main,

. . . . . La main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna [1],

se tendre, s'il est permis de le dire, pour solliciter des libéralités qu'elle n'obtient pas toujours [2]. » Cela nous choque aujourd'hui, et cela, nous devons en convenir, trouva même des désapprobateurs parmi les contemporains de Corneille et en dehors de ses envieux. Tallemant, par trois fois, le déclare « un grand avare » ayant « plus d'avarice que d'ambition ». — « C'est dommage, reprend-il encore, que cet homme n'est pas moins avare; il aurait étudié la langue et les autres choses où il pèche. Je lui trouve plus de génie que de jugement [3]. »

Il ne nous sera pas difficile d'établir que Corneille n'était ni avare, ni avide, comme Chapelain précédemment et Tallemant ici veulent le donner à penser. On pourrait, sans plus de fondements assurément, mais du moins avec plus de vraisemblance, se laisser aller à le soupçonner d'avoir été prodigue, au spectacle de ses vieux jours en quelque sorte exposés au

[1] Épître à Fouquet en tête d'*Œdipe*.
[2] Voyez son épître de *la Poésie à la Peinture*.
[3] *Historiettes*, t. X, p. 47, 234 et 235, seconde édition.

besoin. Non, il ne fut ni l'un ni l'autre. Il vécut avec une économie qui, pendant une ère de succès plus éclatants que productifs pour l'auteur, dont les droits n'étaient pas sauvegardés par la législation d'alors, lui permit de se faire constituer, on le verra, quelques rentes; mais elles auront été ensuite absorbées par ses charges de famille et par sa vieillesse improductive, malgré le soin de ses intérêts, que lui imposait sa sollicitude pour les siens, et malgré son évidente intelligence des affaires.

C'est à cette date, en effet, et comme pour justifier ce dernier dire de notre part, que vient se placer une autre procédure dirigée par lui-même et tout aussi probante à cet égard que la campagne qu'on l'a vu entreprendre auparavant contre la création d'une seconde charge d'avocat du roi à la table de marbre du Palais de Rouen. En cette occasion nouvelle, il s'agissait d'une contestation élevée au sujet d'une créance (une rente de 750 livres) faisant partie de la succession de son grand-père et dévolue à ses oncles comme à lui et aux autres représentants de son père. Il n'entend négliger ni les arguments du droit, ni les arguments irrésistibles trop en usage alors avec quelques membres de la magistrature qui, achetant leurs charges, ne se faisaient pas toujours scrupule de se laisser acheter eux-mêmes.

« Que si, » écrit-il à son compatriote Jacques Goujon, avocat au conseil privé du roi [1], « il est besoin

[1] Voir sur Jacques Goujon, à la fin de ce volume, la note 37 du livre II.

de lever des extraits de la chambre des comptes de Paris, où se sont rendus les comptes de Normandie au précédant l'année 1580, je vous supplie de les lever, la partie étant assez considérable pour ne la vouloir pas perdre. Le plus court serait de donner quelque chose à ceux qui font lesdites vérifications. On m'a dit qu'il y a un certain M. Nicolas, qui est procureur du roi de la commission, qui fait tout. Il vaudrait mieux lui donner double taxe, et qu'il ne nous fît point de peine. On m'a dit aussi qu'il y a un certain M. de Courcelles, que nous avons vu à Rouen, grand ami de Dom Robert de Sainte-Marie, feuillant, qui y peut beaucoup. Il demeure à la rue Jean-Pain-Mollet, près des Coches. Si vous jugez qu'il en soit besoin, je lui écrirai. Pour l'argent qu'il faudra débourser je donnerai ordre à Courbé [1] qu'il vous en baille... Obligez-moi de dresser les requêtes, l'une sous le nom de M. Antoine Corneille, prêtre-curé de Sainte-Marie, et l'autre de M. François Corneille, procureur au Parlement. Si vous jugez que mon nom soit assez considérable pour rendre l'affaire plus aisée, vous pourrez dire qu'ils me les ont donnés comme à leur héritier [2]. »

On a déjà fait observer [3] que le poëte s'entendait en intrigue; que l'Avocat du roi savait le pouvoir d'une « double taxe » pour se rendre le Procureur

[1] Augustin Courbé, son libraire.

[2] Archives de la cour impériale de Rouen.

[3] *Particularités sur la vie judiciaire de P. Corneille*, par M. Gosselin, p. 9.

du roi favorable; et qu'enfin, devant un autre tribunal que celui du parterre, Corneille ne paraissait pas certain que son nom fût assez considérable pour rendre l'affaire plus aisée.

La lettre à Jacques Goujon dont nous venons de donner un extrait est terminée par un alinéa qui porte à croire que Corneille n'avait pas de secret pour ce correspondant : « J'ai vu ici monsieur votre frère, que j'ai trouvé fort mélancholique. Je n'ai pu en savoir la cause. — Je pense vous avoir mandé que je me sens des bénédictions du mariage et tire maintenant à coup perdu aussi bien que vous. »

Cet « aussi bien que vous » nous fait présumer que la confidence de Corneille est faite ici dans les termes mêmes, peu irréprochables et peu cornéliens, dont Goujon s'était servi pour faire la sienne. Il n'y a pas à se méprendre sur leur sens véritable : la lettre est datée de « Rouen, ce 1er de juillet 1641 », et le 10 janvier 1642, madame Corneille donnait le jour à sa fille Marie, l'aînée de leurs enfants.

C'est en 1642 que l'*âme du grand Pompée* fut reproduite par lui. Moins irréprochable que les précédentes, cette tragédie, qui du reste offre de nombreuses et grandes beautés de style et trois caractères très-remarquables, ceux de Cléopâtre, de César et de Cornélie, fut reçue avec faveur. Toutefois on y peut reprendre souvent de la déclamation; mais son défaut le plus réel, défaut qui n'échappa pas plus aux critiques d'alors qu'à ceux qui les ont suivis, c'est

précisément la multiplicité des rôles importants. La spectatrice qui disait que cette pièce lui paraissait belle, mais qu'elle y trouvait une chose à reprendre, c'est qu'il y avait trop de héros [1], prononçait là un arrêt dont on ne peut raisonnablement appeler. La division de l'intérêt nuit souvent autant que son absence à l'effet d'une œuvre dramatique.

La Mort de Pompée avait été inspirée à Corneille par la lecture de la *Pharsale*, par son admiration pour Lucain. Longtemps après ses chefs-d'œuvre, le souvenir de ses premiers essais poétiques le flattait encore, et il n'en était pas de plus doux pour lui qu'un prix remporté au collége pour avoir mis en vers français un passage de cet auteur : il disait que de tous ses succès c'était celui qui lui avait causé la jouissance la plus pure [2]. Cette première impression peut servir à expliquer la préférence qu'il accordait à la hardiesse et à la vigueur de Lucain sur le doux et le fini de Virgile. Huet, auquel il avait, *non sans quelque peine et quelque honte*, fait l'aveu de cette prédilection, y trouve encore un motif également vraisemblable. « Cela est plus excusable, dit-il, dans un poëte de théâtre, qui, cherchant à plaire au peuple, et s'étant fait un long usage de tourner ses pensées de ce côté-là, y avait aussi formé son goût, et n'était plus touché que de ce qui touche le plus le vulgaire, de ces figures brillantes et de ces expres-

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 577.
[2] *L'Esprit du grand Corneille*, par François de Neufchâteau, p. 401.

sions [1]. » Moins tolérant, Boileau, qui ne voyait là qu'un amour hérétique, dit, en y faisant assez durement allusion, dans son *Art poétique* :

> Tel excelle à rimer qui juge *sottement;*
> Tel s'est fait par ses vers distinguer dans la ville,
> Qui jamais de Lucain n'a distingué Virgile [2].

Corneille, qui avait déjà de quoi se consoler de cette *sottise*, y trouva un nouveau motif dans le succès d'un nouveau chef-d'œuvre. *Le Menteur* succéda à *l'Illusion comique*. Entre ces deux comédies, si cette dernière mérite ce nom, la transition est brusque ; mais celles de *Clitandre* à *Médée*, de *Médée* au *Cid*, nous ont préparés à tout. Comme *le Cid*, *le Menteur* est tiré du théâtre espagnol ; et cette littérature, qui jusque-là n'avait eu affaire qu'à de stériles emprunteurs, peut, grâce au génie de Corneille, revendiquer le germe de nos deux premiers chefs-d'œuvre sur l'une et l'autre scène.

Le succès de la nouvelle pièce fut complet. Balzac, dans la retraite duquel le retentissement s'en fit entendre, écrivait à Corneille : « Vous serez Aristophane quand il vous plaira, comme vous êtes déjà Sophocle [3]. » La représentation en avait été montée

[1] *Origines de Caen;* Rouen, 1702, p. 545-6. — Huet revient encore sur cette préférence de Corneille dans ses *Mémoires*. Voir la traduction de M. Ch. Nisard, Paris, 1853, p. 193-4.

[2] Livre IV.

[3] *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 535, lettre du 10 février 1643.

avec soin au Marais, et pour la rendre plus brillante le cardinal Richelieu avait fait présent d'un habit magnifique à l'acteur chargé du rôle du Menteur, ce qui piqua si fort, dit-on, celui qui jouait le rôle fort inférieur d'Alcippe, qu'il fit valoir le sien autant et plus qu'il ne valait [1] (30). Enfin, le personnage de Cliton, le valet de Dorante, fut très-bien rempli par

Le héros de la Farce, un certain Jodelet,

comme nous l'apprend un vers de *la Suite du Menteur*, mis par Corneille dans la bouche de Jodelet lui-même.

Nous avons fait remarquer que Corneille sut préserver de bonne heure ses ouvrages du ton licencieux qui régnait alors au théâtre. Après *Clitandre*, sa seconde pièce, tout ce qui leur reste de l'ancienne familiarité des amants, c'est le tutoiement. « Mais, comme l'a dit Fontenelle, le tutoiement ne choque pas les bonnes mœurs; il ne choque que la politesse et la vraie galanterie. Il faut que la familiarité qu'on a avec ce qu'on aime soit toujours respectueuse; mais aussi il est quelquefois permis au respect d'être un peu familier. On se tutoyait dans le tragique même aussi bien que dans le comique; et cet usage ne finit que dans l'*Horace*, où Curiace et Camille le pratiquent encore. Naturellement le comique a dû pousser cela un peu

[1] *Lettre sur la vie et les ouvrages de Molière et les comédiens de son temps;* MERCURE DE FRANCE, mai 1740, p. 847. — *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 25.

plus loin, et à son égard le tutoiement n'expire que dans *le Menteur*[1]. »

Si l'on en croyait un recueil d'anecdotes, ce service ne serait pas le seul que Corneille rendit par cet ouvrage. « Oui, mon cher Despréaux, disait Molière à Boileau, je dois beaucoup au *Menteur*. Lorsqu'il parut, j'avais bien envie d'écrire, mais j'étais incertain de ce que j'écrirais; mes idées étaient confuses : cet ouvrage vint les fixer. Le dialogue me fit voir comment causaient les honnêtes gens, la grâce et l'esprit de Dorante m'apprirent qu'il fallait toujours choisir un héros de bon ton; le sang-froid avec lequel il débite ses faussetés me montra comment il fallait établir un caractère ; la scène où il oublie lui-même le nom supposé qu'il s'est donné m'éclaira sur la bonne plaisanterie; et celle où il est obligé de se battre par suite de ses mensonges me prouva que toutes les comédies ont besoin d'un but moral. Enfin, sans *le Menteur*, j'aurais sans doute fait quelques pièces d'intrigue, *l'Étourdi*, *le Dépit amoureux*, mais peut-être n'aurais-je jamais fait *le Misanthrope*. — Embrassez-moi, dit Despréaux, voilà un aveu qui vaut la meilleure comédie[2]. » Il est probable que Boileau sentait parfaitement combien la modestie de Molière s'exa-

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 337.

[2] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 149. — M. François de Neufchâteau annonce avoir pris cette anecdote dans le *Bolæana*; nous ne l'avons trouvée ni dans celui de Brossette, ni dans celui de Montchesnay. C'est à quelque autre recueil qu'il aura fait cet emprunt.

gérait l'importance de sa dette, et qu'il ne le félicitait que d'une abnégation dont il eût été lui-même peu capable.

Richelieu, qu'on a vu jouer dans cette histoire un rôle si rempli et souvent si peu honorable, mourut le 4 décembre 1642. Un conseiller au Parlement de Paris, Claude Sarrau, ami de Corneille, écrivit huit jours après au poëte pour lui demander s'il laisserait passer un aussi grand événement sans le déplorer dans quelque poëme, sans honorer la mémoire d'un ministre qui, bon gré mal gré, s'il eût vécu davantage, aurait fini par rendre toute justice à son génie (31). Corneille, qui ne pouvait oublier les menées du persécuteur du *Cid*, demeura insensible à cette provocation ; mais il sembla d'abord ne pas méconnaître non plus ce qu'il devait au ministre dont il avait été le pensionnaire, et ces quatre vers qu'il fit sur cette mort témoignaient de sa réserve au milieu de ce double sentiment :

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal ;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

On ne peut pas dire précisément que Corneille ait manqué une première fois à cet engagement par cet autre quatrain qui n'était pas de nature à troubler les mânes du cardinal reposant dans l'église de la Sorbonne :

La Sorbonne est heureuse et riche
D'avoir eu gratis un bien,

Pour lequel la maison d'Autriche
Eût donné la moitié du sien (32).

Mais la réserve annoncée fut bientôt complétement méconnue : Louis XIII ne survécut que quelques mois à Richelieu, et, ne craignant plus de déplaire au prince en jugeant son ministre souverain, Corneille fit le sonnet suivant comme s'il le destinait à la tombe royale :

Sous ce marbre repose un monarque françois
Que ne sauroit l'envie accuser d'aucun vice :
Il fut et le plus juste et le meilleur des rois;
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

L'ambition, l'orgueil, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom, nous donnèrent des lois;
Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont longtemps nous et lui portâmes le supplice.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre (33).

Nous devons le reconnaître, il y a là oubli des convenances. Il se mêle peu de noblesse aux reproches adressés à l'ombre de Richelieu, et cette accusation graduée d'ambition, d'orgueil, d'intérêt, d'*avarice*, pourrait faire penser que, si sensible, par sa position, aux libéralités, Corneille ne se croyait plus obligé à des

ménagements envers les cendres du cardinal, parce que sa pension s'était éteinte avec lui.

La publication de *Cinna,* qui date du mois de janvier 1643, l'avait exposé à de nouveaux soupçons de cupidité. Cette tragédie parut précédée d'une dédicace adressée à un partisan alors célèbre, Montauron, premier président au bureau des finances de Montauban, que le poëte compare à Auguste comme aussi généreux que l'empereur (34). Voltaire l'en blâme, ou du moins l'en plaint; et cependant lui-même, sans avoir l'excuse de la gêne, ne prodigua-t-il pas, comme le fait remarquer Palissot, des adulations non moins outrées à beaucoup de personnes qu'il ne pouvait ni aimer ni estimer? N'appelait-il pas le financier La Popelinière Pollion? ne dédia-t-il pas *Tancrède* à madame de Pompadour? n'adressa-t-il pas des flatteries rimées à la Du Barry?

On a assuré que M. de Montauron avait acheté mille pistoles l'honneur de cette comparaison et de cette dédicace. On a même prétendu qu'ayant enchéri sur le cardinal Mazarin, qui n'offrait qu'une moindre somme, il obtint la préférence; mais cette dernière particularité est appuyée d'autorités d'un faible poids. Tallemant des Réaux, dont la famille était alliée à celle de Montauron, fixe à deux cents pistoles, chiffre fort magnifique encore, la munificence du partisan[1]. Toutefois, on s'est accordé à dire qu'il eut de l'encens

[1] *Historiette de Louis XIII.*

pour son argent; et, quoiqu'on fût alors fort habitué à la louange, même obséquieuse, cette épître parut dépasser les limites convenues. Boileau, qui ne demeure jamais en arrière quand il s'agit de faire ressortir les torts de Corneille, ou même de lui en supposer, rappelle, selon Brossette, ce marché, en faisant dire, dans sa satire VIII, par un père qui engage son fils à ne viser qu'à la fortune :

Aussitôt tu verras poëtes, orateurs,
Dégrader les héros pour te mettre en leurs places,
De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces [1]...

L'article 11 du règlement du *Parnasse réformé* porte aussi : « Supprimons tous les panégyriques à la Montauron » (c'était le nom qu'on avait donné depuis lors à ces sortes d'épîtres). Cette disposition réglementaire était d'autant mieux vue que, par ses folies, ce financier ne tarda pas à épuiser ses titres aux hommages des poëtes, et Scarron eut trop tôt pour eux occasion de dire :

Ce n'est que maroquin perdu
Que les livres que l'on dédie
Depuis que Montauron mendie;
Montauron, dont le quart d'écu
S'attrapait si bien à la glu
De l'Ode ou de la Comédie [2] (35).

[1] Manuscrit de Brossette, Bibliothèque impériale, fonds français, n° provisoire 15275, p. 160.

[2] *Le Parnasse réformé*, par Guéret, 1669, p. 133. — *Journal de Verdun*, juin 1707, p. 410. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 94. — Bros-

Si l'on dut plaindre ou blâmer Corneille pour cette épître, la lecture du chef-d'œuvre qui la suivait ne lui attira du moins que de nouveaux tributs d'admiration. Balzac lui exprima la sienne dans une lettre qui, comme tout ce qui est sorti de sa plume, se fait moins remarquer par le naturel que par l'esprit [1]. Corneille avait besoin de ce succès de cabinet pour se consoler d'un échec qu'il éprouva alors au théâtre. *La Suite du Menteur* ne reçut pas un accueil aussi flatteur que la charmante comédie dont elle formait le complément. Cependant l'intrigue, empruntée en grande partie à Lope de Vega, en est intéressante; le style n'en est pas sans agrément; mais des défauts essentiels, qu'un de nos auteurs modernes les plus spirituels a vainement essayé deux fois d'en faire disparaître (36), refroidirent le public. Reprise quatre ou cinq ans après, elle fut un peu plus heureuse [2].

Outre la publication de *Cinna*, l'année 1643 vit encore celle de *Polyeucte*. Tallemant dit qu'avant la mort de Louis XIII, M. de Schomberg ayant annoncé à ce monarque que Corneille voulait lui dédier cette pièce dès lors sous presse, cela fit peur au roi, qui se rappelait la générosité récente de Montauron : « Il n'est pas

sette, commentaire sur le passage cité de Boileau. — *Œuvres de Pellisson*, 1735, t. I, p. 215. — *Défense de Corneille*, par Tournemine, dans les *Œuvres diverses de P. Corneille*, 1738. p. XXXIV. — *Vie de Corneille*, par M. Guizot, p. 221 et 222, note.

[1] *Lettres choisies du sieur de Balzac*, Paris, 1647, in-8°, seconde partie, p. 437, lettre du 17 janvier 1643.

[2] *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 274.

nécessaire, dit-il. — Ah! Sire, reprit M. de Schomberg, ce n'est point par intérêt. — Bien donc, dit-il, il me fera plaisir. » Ce fut à la reine qu'on la dédia, ajoute Tallemant, car le roi mourut entre deux [1]. » *Polyeucte* parut, en effet, dédié à la reine régente, Anne d'Autriche, qui, si l'on en croit les éloges que renferme l'épître dédicatoire, était déjà devenue dévote. Serait-ce à ce changement que Voiture fit allusion lorsqu'il dit dans des vers faits à la même époque pour cette princesse :

Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse;
La rime le dit, toutefois [2] !

Cette épître dédicatoire était accompagnée d'un sonnet sur la victoire de Rocroy, remportée par le duc d'Enghien cinq jours après la mort de Louis XIII. Le grand poëte saluait ainsi l'aurore du grand règne.

Il n'obtint pas néanmoins un acte de justice qu'il sembla solliciter comme une grâce de joyeux avénement. Nous avons dit [3] que nulle garantie n'était donnée aux auteurs pour leur assurer le droit exclusif de représentation de leurs pièces une fois qu'elles avaient été imprimées. Soit que *le Cid* n'eût été représenté qu'au Marais, sans menace de concurrence de la part de l'hôtel de Bourgogne, soit que sa position nouvelle

[1] *Historiette* de Louis XIII.
[2] Note de Voltaire sur la délicace de *Polyeucte*.
[3] Page 105.

d'époux et de père rendit à Corneille encore plus nécessaire de tirer de ses tragédies tout le produit qu'il en pouvait légitimement tirer, il fit présenter par Jacques Goujon, au conseil privé du roi, le projet de lettres patentes dont voici la teneur :

«Louis ... à nos amés féaux et conseillers les maîtres des requêtes ordinaires de notre hôtel, salut. Notre cher et bien amé conseiller et avocat au siége général de la table de marbre du Palais des eaux et forêts de Rouen, le sieur Corneille, nous a fait remontrer qu'il a ci-devant employé beaucoup de temps à composer plusieurs pièces tragiques nommées *Cinna*, *Polyeucte*, et *la Mort de Pompée*, lesquelles il avait fait représenter par nos comédiens ordinaires représentant au Marais du Temple à Paris ; et d'autant qu'il a appris que depuis quelque temps les autres comédiens auraient, à son grand préjudice, entrepris de représenter lesdites pièces et que, s'ils avaient liberté, l'exposant serait frustré de son labeur, nous suppliant sur ce lui pourvoir et lui accorder nos lettres nécessaires ; nous, à ces causes, désirant favorablement traiter l'exposant, lui avons de nos grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, permis et permettons par ces présentes de faire jouer et représenter lesdites pièces de théâtre ci-dessus spécifiées, nommées *Cinna*, *Polyeucte*, et *la Mort de Pompée*, par telle troupe de nos comédiens, en tels lieux et endroits de notre royaume que bon lui semblera, et ce durant le temps de ..... à compter du jour qu'elles auront été représentées la

première fois, pendant lequel temps vous ferez, comme nous faisons par ces présentes, très-expresses inhibitions et défenses à tous nos comédiens représentant tant en notre dite ville de Paris qu'autres lieux de notre royaume de jouer ni représenter lesdites pièces sans le vouloir et consentement dudit exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de dix mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts : Si vous mandons... car tel est notre plaisir. Donné... l'an de grâce 1643 et de notre règne le premier. »

Malheureusement on lit au bas de l'original de ce projet, corrigé en plusieurs passages de la main de Corneille, ces mots écrits plus tard par Jacques Goujon : *Privilége Corneille refusé* (37).

Corneille, attiré au théâtre du Marais d'abord par Mondory, qui y avait introduit la modeste *Mélite* et fait porter *le Cid* aux nues, s'y était vu fixer pendant de longues années par Floridor, non moins aimé et applaudi que son prédécesseur. Il avait formé avec cet acteur, issu d'une famille honnête et bien doué, des rapports tels que Floridor, ayant fait baptiser à Saint-Jean-en-Grève, le 9 janvier 1644, le second de ses enfants, prit pour parrain de ce nouveau-né Gédéon Tallemant, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes, cousin germain de l'auteur des *Historiettes*, et pour marraine madame Corneille. Nous ne ferons qu'indiquer en passant que Floridor était très-bien vu et très-considéré, car des quatre enfants dont

on a pu retrouver les actes baptistaires, sur sept issus de son mariage, le premier fut tenu sur les fonts, le 18 janvier 1643, par le vicomte de Langeron et Marie Du Puget de Montauron, femme de Gédéon Tallemant ; nous venons de dire les parrain et marraine du second ; le troisième fut tardivement conduit au baptême, le 18 mars 1647, par le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, et par la comtesse de Fiesque, née d'Harcourt ; enfin, le 27 août suivant, le quatrième fut présenté au premier sacrement par Pierre Corneille lui-même, qui eut pour commère « damoiselle Louise de Soulas, fille de George de Soulas, écuyer, sieur de Primefosse » : c'était la sœur de Floridor [1].

Ceci prouve que Corneille, dans ses voyages à Paris, y amenant parfois sa femme, l'avait associée à ses relations habituelles, et nous conduit à dire que Floridor avait créé jusque-là au Marais les rôles principaux de presque toutes les pièces de notre auteur, qui n'en avait jamais donné aucune à l'hôtel de Bourgogne. Mais Floridor, tout à la fin de 1643 ou au commencement de 1644, « las, dit Tallemant, d'être au Marais avec de méchants comédiens, acheta la place de Bellerose avec ses habits, moyennant vingt mille livres : cela ne s'était jamais vu ; la pension que le roi donne aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne, le chef

[1] Tous les détails sur Floridor qui précèdent sont dus au très-curieux ouvrage de M. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*; Paris, 1867, page 584.

tenant part et demie, est ce qui faisait donner cet argent [1]. » L'acteur entraîna sur cette autre scène le poëte dont il avait été, depuis la retraite de Mondory, l'heureux interprète et de qui les sympathies lui étaient acquises (38).

Mais, au milieu de ces transmigrations, Corneille travaillait depuis un an à un ouvrage sur lequel il fondait les plus légitimes espérances, *Rodogune*. Sans doute, au Marais, quelque acteur avait pu connaître, bien qu'imparfaitement, le plan de cet ouvrage, et, s'étant cru délié de tous égards envers le poëte et le camarade qui leur préféraient une autre scène, avait communiqué le canevas de la pièce à un flibustier dramatique. Grande fut la surprise de Corneille quand il vit annoncer une tragédie du même titre; plus grande encore quand il eut retrouvé à la représentation de cette pièce un assez grand nombre des situations de la sienne. Il avait été victime d'une trahison, il lui fallait le reconnaître. Le plan de son ouvrage avait été reporté à un poëte-diplomate de ce temps, nommé Gilbert; mais comme ces renseignements furtifs étaient incomplets, le plagiaire confondit Rodogune avec Cléopâtre, et mit sur le compte de la première tout ce que Corneille faisait dire et faire à l'autre [2] (39).

Celui-ci garda le silence sur la vengeance d'un mécontent et sur le plagiat de Gilbert. Son triomphe vint

[1] *Historiette* de Mondory.

[2] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 342. — *Histoire du Théâtre français*, t. VI, p. 296. — *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 136.

l'aider à mépriser ce double procédé. *Rodogune* fut accueillie par d'unanimes applaudissements. « On m'a souvent, dit l'auteur dans son Examen, fait une question à la cour, quel était celui de mes poëmes que j'estimais le plus, et j'ai trouvé tous ceux qui me l'ont faite si prévenus en faveur de *Cinna* et du *Cid*, que je n'ai jamais osé déclarer toute la tendresse que j'ai toujours eue pour celui-ci (*Rodogune*), à qui j'aurais volontiers donné mon suffrage si je n'avais craint de manquer en quelque sorte au respect que je devais à ceux que je voyais pencher d'un autre côté. Cette préférence est peut-être en moi un effet de ces inclinations aveugles qu'ont beaucoup de pères pour quelques-uns de leurs enfants plus que pour les autres; peut-être y entre-t-il un peu d'amour-propre, en ce que cette tragédie me semble un peu plus à moi que celles qui l'ont précédée. » Boileau était comme transporté d'admiration en récitant l'imprécation de Cléopâtre [1].

On publia cette même année *la Mort de Pompée*, intitulée *Pompée* dans les éditions suivantes, et *le Menteur*. *La Mort de Pompée* parut sous les auspices du cardinal Mazarin, et l'épître dédicatoire précédait un *Remercîment* adressé trois mois auparavant à cette Éminence « pour une libéralité dont », selon l'expression de Corneille, « elle l'avait surpris » [2]. Si nous en parlons ici, ce n'est pas pour dire qu'il se trouva un pédant, Adrien Blondin, qui s'avisa de le traduire en latin, mais

[1] *Bolæana*, Amsterdam, 1742, p. 131.
[2] *Avertissement* de ce *Remercîment*, par Corneille.

seulement pour faire remarquer que cette libéralité, antérieure de plus de trois mois à la publication de *la Mort de Pompée*, prouve le peu de fondement de la prétendue enchère de Montauron sur Mazarin. Il est certain, du reste, que le cardinal n'aurait pas brillé dans une semblable lutte; il était d'un naturel peu prêteur. « Avant que de mourir, dit Guy Patin, il a demandé à M. Tubeuf une somme de vingt-six francs qu'il lui devait d'un certain jour qu'ils avaient joué ensemble [1]. » Corneille, pour qui ce nouveau bienfaiteur est comme l'autre un *Auguste*, un « homme au-dessus de l'homme », lui témoigne du reste sa reconnaissance par plus d'un vers senti. *Tes dons*, lui dit-il,

Tes dons ont devancé même mon espérance,
Et ton cœur généreux m'a surpris d'un bienfait
Qui ne m'a pas coûté seulement un souhait.

Puis on l'entend ajouter :

La grâce s'affaiblit quand il faut qu'on l'attende :
Tel pense l'acheter alors qu'il la demande;
Et c'est je ne sais quoi d'abaissement secret
Où quiconque a du cœur ne consent qu'à regret.

Pour sa part il y a lieu de croire qu'il n'y avait jamais consenti, mais qu'il n'était pas en position de ne pas souffrir quand le bienfait espéré, quoique non demandé, ne lui arrivait pas. « Avec tant de belles qualités, dit Segrais du grand Condé, monsieur le Prince était fort

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*; Rotterdam, 1725, t. II, p. 230, lettre du 15 mars 1661.

dur, et, sans apporter des exemples d'ailleurs, M. Corneille s'est plaint à moi de ce que, ses ouvrages lui ayant donné tant de plaisir, jamais il ne lui avait fait aucune gratification [1]. » Bien évidemment Corneille n'en avait jamais sollicité, car dans ce cas la dureté du Prince, comme dit Segrais, eût été amollie.

Voltaire et d'autres écrivains ont exprimé l'écœurement qu'ils éprouvaient à voir Corneille, sinon provoquer la munificence d'hommes riches ou puissants, du moins leur témoigner, pour quelques bienfaits pécuniaires, une reconnaissance peu honorable par son exagération. Mais, en lisant ces quatre derniers vers, comment n'ont-ils pas vu que l'homme qui les écrivit avait encore une dignité dont sa situation et les mœurs du temps relèvent le mérite? L'état de fortune où il se trouvait à sa mort ne démontre que trop l'insuffisance des ressources dont il jouit pendant le cours de sa vie, surtout si l'on tient compte des charges nouvelles que lui avait imposées la mort de son père, charges à l'allégement desquelles le produit de la représentation de ses pièces ne pouvait pas contribuer assez largement pour lui assurer la quiétude de l'avenir. Jusqu'en 1653 [2], les auteurs vendaient leurs ouvrages aux acteurs. Corneille n'habitant pas Paris traitait nécessairement moins avantageusement des siens [3]; et bien que la Beaupré regrettât le temps où les comédiens ne

[1] *Œuvres diverses de M. de Segrais*, 1723, 1re part., p. 75.
[2] Voir ci-après la note 13 du livre I.
[3] Note de Voltaire sur l'épître dédicatoire d'*Horace*.

payaient les pièces que trois écus, il faut se garder d'en conclure que celles de Corneille fussent rétribuées d'une manière qui répondît à leur éclat et au profit qu'en retiraient les acteurs. Nul doute donc que ce ne soit le besoin qui lui ait inspiré et l'enthousiasme de quelques remercîments et le découragement de quelques plaintes. C'est avec un sentiment amer que, dans son épître de *la Poésie à la Peinture*, il fait dire à celle-ci par la Poésie que *la libéralité* est depuis longtemps exilée de la cour :

Hélas! j'en ai moi-même oublié jusqu'au nom,
Tant je vois rarement mes plus fameux ouvrages
Pouvoir s'enorgueillir de ses moindres suffrages...
J'en fais souvent reproche à ce climat heureux,
Je me plains aux plus grands comme aux plus généreux.
Pour trop m'en plaindre en vain je deviens ridicule,
Et l'on ne m'entend pas, ou l'on le dissimule.

La Poésie ajoute qu'à la vérité certains Sophocles nouveaux en ont déjà senti quelque peu la douce influence;

Mais ce ne sont enfin que rayons inconstants
Qui vont de l'un à l'autre, et qui n'ont que leur temps;
Et ces heureux hasards des fruits de mon étude
Laissent tout l'avenir dedans l'incertitude.

Tout dénote que la Poésie sert là de prête-nom à notre auteur, que ces plaintes sont les siennes, et que, fils dévoué, époux et père, ce grand écrivain se trouva plus d'une fois presqu'en proie au moins poétique des tourments de la vie, le besoin.

Nous estimons cependant que de toutes les phases de sa carrière celle où nous le suivons en ce moment fut bien loin d'être la plus pénible sous ce rapport. Nous nous croyons autorisé à penser au contraire que, grâce à la simplicité de ses goûts, à la modestie de son intérieur, au produit de ses offices, à ses succès, qui auraient dû sans doute lui être beaucoup plus profitables, Corneille put réaliser alors quelques économies (40) que lui firent absorber ensuite l'abandon de ses fonctions, la translation de son domicile à Paris, l'éducation et la collocation de ses enfants, sa vieillesse stérile et l'abandon presque complet de Louis XIV et de Colbert.

Plus tard, bien que des chefs-d'œuvre nouveaux eussent encore rendu son nom plus célèbre, et qu'il se fût formé un plus grand nombre d'hommes capables d'apprécier son génie, il se trouva plus exposé à ces angoisses cruelles. Boileau le félicitait un jour du succès de ses tragédies et de la gloire qui lui en revenait. « Oui, répondit Corneille, je suis saoul de gloire et affamé d'argent. » Boileau, peu fait pour compatir au malheur, s'empressa de rimer avec un mépris révoltant cette déchirante réponse :

..... Je ne puis souffrir ces auteurs renommés
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Appollon aux gages d'un libraire,
Et font d'un art divin un métier mercenaire [1].

[1] *Art poétique*, ch. IV. Note de Brossette sur ce passage.

A la publication de *la Mort de Pompée* succéda celle du *Menteur*. Là, du moins, point d'épître dédicatoire qui fasse soupçonner une position malheureuse; dans sa préface, Corneille exprime seulement pour M. de Zuylichem, secrétaire des commandements du prince d'Orange, une reconnaissance qu'on peut regarder comme fort désintéressée, car elle ne porte que sur deux assez mauvaises pièces de vers latins et français que ce Hollandais, alors célèbre, avait faites à la louange du *Menteur*. Bayle le cite comme un poëte distingué; pour les vers flamands, peut-être, mais, en vérité, c'est un triste écolier dans la langue d'Horace et dans celle de Corneille. Celui-ci lui en sut gré néanmoins, et nous le verrons le lui témoigner de nouveau en lui dédiant son *Don Sanche*.

L'année d'après, Corneille éprouva l'effet de la délicatesse qu'il avait le premier inspirée au public. Avant lui, le viol était regardé comme dramatique, et plus d'une fois il avait réussi à la scène. Quelques beaux vers (41), quelques rôles qui ne manquent ni d'intérêt, ni de vie, ne rachetèrent que faiblement aux yeux du parterre ce qu'avait d'étrange la position de *Théodore*, dont le martyre était le sujet de la nouvelle tragédie. Cette jeune vierge, exposée dans un lieu infâme au péril de la prostitution, voilà la situation qu'il supporta avec peine. Voltaire la traite d'*impertinente*, qualifie la pièce d'*infâme*, et ajoute que tout cela est aggravé par des vers « plus mauvais que le plus inepte des versificateurs n'en au-

rait jamais pu faire [1]. » Ce ton, employé vis-à-vis d'un auteur qui, malgré quelques erreurs, n'en est pas moins le grand Corneille, a cela de commode pour nous, qu'il dispense de toute réfutation. Voltaire ajoute qu'après un tel ouvrage « à peine si on ose condamner les pièces de Lope de Vega et de Shakspeare [2]. » C'est, dans le moins de mots possible, trouver le moyen de se montrer grossièrement injuste envers trois hommes que leur génie aurait dû mettre à l'abri des injures d'un écrivain qui ne les égala jamais à la scène, qui n'y approcha d'eux que d'assez loin, mais qui du moins était fait pour les apprécier mieux que personne, s'il ne se fût laissé dominer par les préjugés littéraires de son temps.

Une distinction qui était bien due à l'auteur du *Cid* et de *Cinna*, mais qu'il ne croyait peut-être pas pouvoir espérer, l'Académie ne l'ayant pas encore reçu dans son sein, vint contre-balancer le déplaisir du très-froid accueil fait à *Théodore*. Le 14 octobre de cette même année, Louis XIV, encore enfant, lui écrivit la lettre suivante :

« Monsieur de Corneille, comme je n'ai point de vie plus illustre à imiter que celle du feu roi, mon très-honoré seigneur et père, je n'ai point aussi un plus grand désir que de voir en un abrégé ses glorieuses actions dignement représentées, ni un plus grand soin que d'y

[1] *Commentaire sur Théodore. Avis du commentateur* et note sur *l'Examen*.

[2] Note sur la scène IV du quatrième acte.

faire travailler promptement. Et comme j'ai cru que pour rendre cet ouvrage parfait, je devais vous en laisser l'expression, et à Valdor les dessins, et que j'ai vu par ce qu'il a fait que son invention avait répondu à mon attente, je juge par ce que vous avez accoutumé de faire que vous réussirez en cette entreprise, et que, pour éterniser la mémoire de votre roi, vous prendrez plaisir d'éterniser le zèle que vous avez pour sa gloire. C'est ce qui m'a obligé de vous faire cette lettre par l'avis de la reine régente, madame ma mère, et de vous assurer que vous ne sauriez me donner des preuves de votre affection plus agréables que celles que j'en attends sur ce sujet. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Corneille, en sa sainte garde (42).»

Nous devons avouer que, malgré cette préférence honorable, malgré cette invitation flatteuse, le génie de Corneille ne s'exerça pas heureusement sur ce sujet. La partie poétique des *Triomphes de Louis-le-Juste, XIIIe du nom, roi de France et de Navarre* [1], n'ajoute rien à sa gloire; mais aussi la contrainte dans laquelle il se trouvait, par les dispositions du graveur, de renfermer en six vers l'explication de chaque figure, et plus encore sans doute le règne fort peu inspirateur de Louis XIII, doivent être admis comme suffisante excuse [2].

Un homme auquel, s'il eût eu une âme moins élevée,

[1] Paris, 1649, in-folio.

[2] Préface des *Œuvres diverses de P. Corneille* (par Granet), 1738.

ses nombreux succès auraient pu persuader qu'il était l'égal de Corneille, Rotrou, rendit à son illustre ami un hommage qui les honore tous deux. Dans la tragédie du *Véritable saint Genest*, ce saint comédien, commettant un obligeant anachronisme, répond à Dioclétien, qui lui demande quels sont les ornements de la scène :

Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome,
Et les plus grands efforts des veilles d'un grand homme,
A qui les rares fruits que sa muse produit
Ont acquis dans la scène un légitime bruit,
Et de qui certes l'art comme l'estime est juste,
Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste;
Ces poëmes sans prix où son illustre main
D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain
Rendront de leurs beautés votre oreille idolâtre,
Et sont aujourd'hui l'âme et l'amour du théâtre.

Certes, ces vers pouvaient être moins embarrassés; mais le sentiment qui les a dictés les embellit, et les spectateurs les accueillirent de tous côtés avec des battements de mains et des trépignements qui prouvaient combien ils étaient pénétrés de l'intention du poëte et partageaient son enthousiasme [1].

Cependant celui qui avait mérité un tel hommage n'avait pas encore été admis à prendre place dans cette assemblée dont Molière, à la vérité, ne fit jamais partie; en vain une foule d'écrivains médiocres

[1] *Magasin encyclopédique*, par Millin, année 1805, t. V, p. 71.

s'en étaient vu ouvrir les portes, deux fois déjà on avait, pour les fermer à Corneille, prétexté un motif assez vain.

L'historien de l'Académie nous apprend, à la date du 12 août 1644, que « M. de Salomon, alors avocat général du grand conseil, fut reçu à la place de M. Bourbon ; qu'on le préféra à Corneille, qui s'était également mis sur les rangs ; que le protecteur (Séguier) fit dire à l'Académie qu'il lui laissait la liberté du choix ; mais qu'elle se détermina pour le premier, parce que Corneille, faisant son séjour à Rouen, ne pouvait presque jamais se trouver aux assemblées, et faire la fonction d'académicien. » Et la nullité à résidence l'emporta.

Pellisson ajoute que, le 21 novembre 1646, on proposa pour remplacer Faret « d'un côté le même M. Corneille, et de l'autre M. Du Ryer ; et ce dernier fut préféré. Le registre, en cet endroit, fait mention de la résolution que l'Académie avait prise de préférer toujours, entre deux personnes dont l'une et l'autre auraient les qualités nécessaires, celle qui ferait sa résidence à Paris (43).

« M. Corneille fut pourtant reçu ensuite (22 janvier 1647), au lieu de M. Maynard, parce qu'il fit dire à la compagnie qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. M. de Ballesdens avait été proposé aussi ; et comme il avait l'honneur d'être à M. le chancelier, l'Académie eut ce respect pour son protecteur de

députer vers lui cinq des académiciens pour savoir si ces deux propositions lui étaient également agréables. M. le chancelier témoigna qu'il voulait laisser une entière liberté à la compagnie. Mais lorsqu'elle commençait à délibérer sur ce sujet, M. l'abbé de Cérizy lui présenta une lettre de M. de Ballesdens, pleine de beaucoup de civilités pour elle et pour M. Corneille, qu'il priait la compagnie de vouloir préférer à lui, protestant qu'il lui déférait cet honneur comme lui étant dû par toutes sortes de raisons [1]. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce récit des difficultés qu'éprouva l'admission de Corneille ne se trouve que dans la première édition de l'ouvrage de Pellisson, et que cet historien le retrancha dans les éditions suivantes. Peut-être se figurait-il, comme le dit D'Olivet, que ces deux refus étaient peu honorables pour celui qui les essuya [2], et cette précaution dénoterait en ce cas une grande bonhomie ; ou peut-être aussi supprima-t-il ce passage d'après quelque réclamation de Corneille, par intérêt pour le corps dont il était enfin devenu membre, car nous lisons dans Guy Patin : « M. Pellisson, tout habile homme qu'il est, s'est bien fait des ennemis par son *Histoire de l'Académie*. M. Corneille, illustre faiseur de comédies, écrit contre lui. » Nous ne trouvons nulle autre part mention

[1] *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et D'Olivet, édit. de 1743, t. I, p. 207 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 206, note. D'Olivet rétablit ce passage dans son édition. La première de Pellisson a pour titre *Relation contenant l'Histoire de l'Académie françoise* ; Paris, Courbé, 1653, in-8°.

de cet ouvrage projeté, demeuré inconnu à tous les éditeurs de notre tragique, auxquels sans doute aussi ce passage de Guy Patin aura échappé [1].

Le discours de réception de Corneille, que l'on pourrait citer à coup sûr comme un des plus mauvais morceaux de ce genre, s'il ne rachetait ses défauts par le rare mérite d'être fort court, est écrit de telle sorte que Palissot a cru y reconnaître le mépris secret du récipiendaire pour le corps qui avait censuré *le Cid* et lui avait préféré deux compétiteurs indignes de lui. Ce n'est peut-être qu'une obligeante interprétation, mais on serait tenté de l'adopter quand on entend l'orateur parler des « admirables chefs-d'œuvre » de ses nouveaux collègues, célébrer « le grand génie qui n'a fait que des miracles, feu M. le cardinal de Richelieu » (persécuteur de Chimène), « qui, de la même main dont il sapait les fondements de la monarchie d'Espagne, a jeté ceux de l'établissement de l'Académie » Toutefois, comme il parle en même temps de sa propre « incapacité » et des « heureux talents dont la nature l'a favorisé », comme il s'appelle un « indigne mignon de la fortune », et peint « l'épanouissement de son cœur », la « liquéfaction intérieure qui relâche toutes les puissances de son âme, » on est forcé de reconnaître qu'il y a négligence et ridicule sans préméditation. Corneille, toujours sublime quand il est animé, devait nécessaire-

[1] *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, Rotterdam, 1725, t. I, p. 210; lettre du 21 octobre 1653.

ment être lourd et guindé dans un genre qui ne comporte qu'une froide déclamation. Au reste, Racine ne fut pas beaucoup plus heureux à sa réception. Peu content sans doute de lui-même, il prononça son discours d'une voix si basse, que Colbert, qui était venu pour l'entendre, ne put en saisir un mot ; aussi s'empressa-t-il de supprimer cette harangue, qui ne parut jamais dans les recueils de l'Académie , et qui ne se trouva pas dans ses papiers à sa mort [1]. Corneille, en imitant cet exemple, eût agi dans les intérêts de sa gloire académique.

Peu avant cette réception, il fit jouer *Héraclius* [2], que Pellegrin appelait le désespoir des auteurs tragiques, et que Boileau nommait un logogriphe [3]. Il obtint un grand succès; mais la complication, et, en quelque sorte, l'embarras de la fable, n'échappèrent ni à ceux dont l'intérêt et les belles situations de cette tragédie enlevaient les suffrages, ni à l'auteur lui-même. Un compilateur d'anecdotes [4] a prétendu que celui-ci, assistant à une reprise de son ouvrage, quelques années après qu'il l'eut composé, ne comprit plus rien à la conduite de l'action. C'est tout au moins une exagération poussée jusqu'à l'invraisemblance ; mais cependant Corneille, on peut en être

[1] *Mémoires sur la vie de Jean Racine* (par L. Racine), Lausanne, 1747, p. 100.

[2] *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien*, 1681, in-12; lettre du 16 août 1647, p. 30.

[3] *Bolæana*, 1742, p. 111.

[4] *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 422.

certain, ne se dissimulait pas cet inconvénient. « J'ai vu, dit-il dans son Examen, de fort bons esprits et des personnes des plus qualifiées de la cour se plaindre de ce que sa représentation fatiguait autant l'esprit qu'une étude plus sérieuse. Elle n'a pas laissé de plaire ; mais je crois qu'il l'a fallu entendre plus d'une fois pour en remporter une entière intelligence. » Des admirateurs trop exclusifs de Corneille n'ont voulu voir dans cette multiplicité de ressorts qu'une preuve de plus d'une grande force de composition ; il faut convenir qu'il y en a davantage encore à produire de grands effets avec des moyens très-simples, comme dans les trois premiers actes d'*Horace* [1]. Boileau a émis cette dernière opinion avec une absence de ménagements qui ne lui est que trop ordinaire quand il parle de Corneille. C'est à l'occasion d'*Héraclius* qu'il a dit :

> Je me ris d'un acteur qui, lent à s'exprimer,
> De ce qu'il veut d'abord ne sait pas m'informer,
> Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
> D'un divertissement me fait une fatigue [2].

Calderon composa également alors une pièce sur ce même sujet [3]. On a plus d'une fois débattu la question de savoir lequel des deux auteurs avait produit l'original. Les emprunts que l'auteur français avait déjà faits aux Espagnols ont porté quelques écrivains à

[1] *Cours de littérature*, par La Harpe, édit. de Verdière, t. V, p. 283.
[2] *Art poétique*, ch. III. — *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 422.
[3] *En esta vida todo es verdad, y todo mentira.*

croire qu'il avait encore été imitateur en cette circonstance [1]; mais d'autres critiques, dont nous croyons devoir adopter l'opinion, en ont soutenu une contraire. Le père Tournemine dit que Calderon vint à Paris à peu près à l'époque du succès d'*Héraclius* [2], et si ce n'est pas là une preuve irrécusable de la priorité du nôtre, c'est toutefois un indice, corroboré d'ailleurs par l'Examen de Corneille lui-même. « Cette tragédie, dit-il, a encore plus d'effort d'invention que celle de *Rodogune*, et je puis dire que c'est un heureux original dont il « s'est fait beaucoup de belles copies, sitôt qu'il a paru ». Le caractère de Corneille ne permet pas de douter, après cette déclaration, qu'il ne soit l'inventeur de ce sujet; et si, par une dissimulation dont il n'est pas possible de le soupçonner, il avait voulu s'attribuer injustement ce mérite, ses envieux et ses rivaux n'eussent pas laissé échapper l'occasion de diminuer sa gloire et sa réputation, en démontrant la fausseté de ce qu'il avançait.

Nous n'avons pas parlé, en 1646, de la publication de *Théodore*, dont la dédicace n'avait rien de remarquable. *Rodogune* fut livrée à l'impression au commencement de 1647, et dédiée par l'auteur au prince de Condé. *Héraclius*, publié quelques mois plus tard (44), est adressé au chancelier Séguier. Le nouveau membre de l'Académie exprime sa reconnaissance pour le protecteur de cette compagnie ; mais si

[1] Voir une lettre au *Mercure de France*, mai 1724, p. 846.
[2] Avertissement du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1738, t. I, p. XXXIX.

l'on mesurait sur ses remercîments la joie qu'il avait pu ressentir de sa réception, on s'en ferait une idée fort exagérée.

Vers ce même temps son cœur jouit, par l'attachement sans égal qu'il portait à son frère, d'un bonheur beaucoup plus vrai. *Les Engagements du hasard*, coup d'essai de Thomas, furent favorablement accueillis sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, dont l'enceinte avait retenti depuis plusieurs années des applaudissements accordés au frère du nouvel auteur. Celui-ci débutait au même âge que son aîné; et si d'un côté il avait eu l'avantage de se former sous lui, de l'autre il avait, on l'a déjà remarqué, le désavantage immense de porter un nom célèbre, un nom dont il était bien difficile qu'il ne parût pas écrasé [1]. Voltaire, en parlant de lui, a dit qu'il aurait eu une grande réputation s'il n'avait pas eu de frère. Boileau, prononçant, mais à sa manière, un arrêt à peu près semblable, s'écriait : « Pauvre Thomas! tes vers, comparés avec ceux de ton aîné, font bien voir que tu n'es qu'un cadet de Normandie [2]. »

Conrart dit, dans une de ses lettres à Félibien, à la date du 20 décembre 1647 : « On préparait force machines au Palais-Cardinal pour représenter, ce carnaval, une comédie en musique, dont M. de Corneille a fait les paroles. Il avait pris *Andromède* pour sujet, et je crois qu'il l'eût mieux traité à notre mode que les

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 171.
[2] *Bolæana*, p. 130.

Italiens; mais depuis la guérison du roi M. Vincent a dégoûté la reine de ces divertissements; de sorte que tous les ouvrages sont cessés [1]. »

Les Italiens avaient introduit chez nous le goût de ce genre de spectacle, et, après quelques essais assez malheureux, Corneille avait été choisi pour l'y naturaliser (45). Il vit des empêchements successifs s'opposer longtemps à cette mise à la scène, pour laquelle une somme de 2400 livres lui avait été comptée d'avance dès le commencement de 1648 [2]; mais *Andromède*, dont D'Assoucy, le burlesque, avait fait la musique, fut enfin représentée en 1650, sur le théâtre du Petit-Bourbon, et son succès prodigieux dédommagea amplement l'auteur du retard qu'il avait éprouvé. « Il faut que les plus critiques confessent, » dit le rédacteur de la *Gazette* [3], Renaudot, « que l'*Andromède* du sieur Corneille, aujourd'hui reconnu pour l'un des plus excellents auteurs en ce genre de poésie, et ici représentée dans les machines du sieur Torelli, Italien, par la troupe royale, dans la salle du Petit-Bourbon, s'est montrée si puissante à charmer ses spectateurs, qu'il lui est arrivé ce qu'on n'a pu dire jusqu'ici que de fort peu de pièces, et possible d'aucune, à savoir que, de plusieurs milliers d'assistants de toutes conditions, personne ne s'en est

[1] Vincent de Paul, depuis canonisé. *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien*, 1681, in-12, p. 110.

[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, janvier 1648, ms. autographe, Bibliothèque Mazarine, in-fol. II, n° 1765.

[3] Extraordinaire du 18 février 1650, numéro entièrement consacré au compte rendu de la représentation d'*Andromède*, p. 245-260.

retourné que très-satisfait, sans en excepter ceux qui l'ont vu représenter dix ou douze fois : car il s'y découvre tous les jours tant de nouvelles grâces, qu'elles ne peuvent être goûtées dans le temps de trois heures qu'elle dure, et qui semble toujours trop court.... Ainsi, cette ravissante pièce, comme il paraît par son prologue, n'avait été faite que pour le divertissement des têtes couronnées (46) et les principaux de la cour; mais, Leurs Majestés en ayant eu le plaisir peu auparavant cet heureux voyage de Normandie [1], d'où nous Les attendons de jour à autre, Leur bonté l'a voulu communiquer à ses peuples; et les plus considérables de cette ville n'ont pas plus tôt vu le champ ouvert à un divertissement si innocent, qu'il y en a eu peu de toutes conditions, *ecclésiastiques* et séculières, qui ne l'aient voulu prendre [2] » (47). *Ecclésiastiques* fait naître aujourd'hui un sentiment de surprise, mais autrefois il n'exprimait qu'un fait très-commun. On se rappelle le mot du fameux partisan allemand Jean de Werth, qui, s'étant trouvé au donjon de Vincennes avec le vertueux abbé de Saint-Cyran, Duverger de Hauranne, et à un ballet chez le cardinal de Richelieu avec une foule de prélats, disait « que ce qui l'avait le plus surpris en France, c'était de voir les saints en prison et les évêques à la comédie[3]. »

[1] Le roi était parti de Paris le 1er février, et ne revint que le 22 du même mois. Voir la *Gazette*, 1650, p. 184 et 308.

[2] *Gazette*, 1650, p. 246 et 259.

[3] *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, par Racine, t. V, p. 110 de l'édition de ses *Œuvres*; donnée par M. Aimé Martin, 1820.

On aurait tort d'attribuer au mérite littéraire d'*Andromède* l'accueil qu'elle reçut. Ovide peut en réclamer toute l'action, et sans la nouveauté du spectacle le parterre se fût montré sans doute de beaucoup moins bienveillant; aussi, dans son Argument, Corneille avoue-t-il que cette pièce n'est que pour les yeux, et appuie-t-il seulement sur le bonheur avec lequel il a su appliquer l'art du machiniste à cet ouvrage. « Les machines, dit-il, ne sont pas, dans cette tragédie, comme les agréments détachés; elles en font le nœud et le dénoûment, et y sont si nécessaires que vous n'en sauriez retrancher aucune que vous ne fassiez tomber tout l'édifice. J'ai été assez heureux à les inventer et à leur donner place dans la tissure de ce poëme; mais aussi faut-il que j'avoue que le sieur Torelli s'est surmonté lui-même à en exécuter les dessins, et qu'il a eu des inventions admirables pour les faire agir à propos. » Ce Torelli, auquel les prodiges de son art avaient valu le surnom du *Grand Sorcier,* était un architecte vénitien, qui avait inventé la manœuvre à l'aide de laquelle on change toute une scène en un clin d'œil. Cette invention lui valut un grand renom et des rivaux acharnés. Des hommes masqués l'attaquèrent une nuit pour l'assassiner, et, grâce à une vigoureuse défense, il en fut quitte pour la perte de quelques doigts. Effrayé de ce revenant-bon de la gloire, il avait quitté l'Italie, et était venu s'établir en France[1] (48).

[1] *L'Esprit du grand Corneille*, p. 179.

La *Gazette* nous a appris tout à l'heure que la reine mère, le roi et leur cour avaient quitté Paris le 1er février 1650 pour se rendre à Rouen, où Mazarin alla les rejoindre le 3 du même mois. Ce voyage avait pour but de déjouer les actives menées de la duchesse de Longueville en Normandie, et de combattre l'influence que le duc son mari, malgré sa détention à Vincennes, exerçait encore dans cette province par ses partisans, en possession de la plupart des fonctions publiques. Un des plus exaltés était le procureur-syndic des États de Normandie. La *Gazette* du 26 février informa ses lecteurs que huit jours auparavant, le 19, le sieur Saintot, maître des cérémonies de la maison du roi, était allé au Parlement de Rouen, « en la Chambre des Comptes, en la Cour des Aides, et autres compagnies de cette ville, leur faire entendre la destitution du sieur Baudry de la charge de procureur des États de cette province, et que le sieur Corneille avait été élu en sa place. » La lettre de cachet du roi, envoyée dans le même but à l'hôtel de ville de Rouen, disait qu'étant nécessaire de remplir cette place « de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue, Sa Majesté avait fait choix du sieur de Corneille. » Il paraît du reste très-certain que le nouveau fonctionnaire n'avait pas été désigné au choix du monarque, ou plutôt à celui de son ministre, par une bien ardente passion politique. Cela néanmoins ne le garantit pas absolument de toute attaque de la part des frondeurs; on en trouve une, mais très-modérée, si l'on tient

compte du ton des pamphlets de cette époque, dans une *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville* [1]. L'auteur anonyme, qui se prétend Breton, d'autres disent Normand [2], après un pompeux éloge du sieur Baudry, ajoute : « On lui a donné un successeur qui sait fort bien faire des vers pour le théâtre, mais qu'on dit être assez mal habile pour manier de grandes affaires. Bref, il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pensionnaire de Mazarin (49). »

Peu absorbé par la politique, à son essai de tragédie à machines, à *Andromède*, Corneille avait fait succéder immédiatement un poëme d'une espèce également nouvelle en France, *Don Sanche d'Aragon*, comédie héroïque (50). « Voici, dit-il dans la dédicace de cette pièce, adressée à M. de Zuylichem, voici un poëme... qui n'a point d'exemple chez les anciens. Vous connaissez l'humeur de nos Français : ils aiment la nouveauté, et je hasarde *non tam meliora quam nova*, sur l'espérance de les mieux divertir. » Cette tentative, quoique beaucoup moins bien reçue, servit mieux que la précédente la véritable gloire de son auteur. Si quelques tragi-comédies avaient déjà pu donner une idée de cette sorte de drames espagnols, on n'avait ren-

[1] *Apologie particulière pour monsieur le duc de Longueville, où il est traité des services que sa maison et sa personne ont rendus à l'État, tant pour la guerre que pour la paix, avec la réponse aux imputations calomnieuses de ses ennemis, par un gentilhomme breton*, Amsterdam, 1650, in-4°.

[2] *Désaveu du libelle intitulé :* APOLOGIE PARTICULIÈRE DE M. LE DUC DE LONGUEVILLE. 1651, in-4°.

contré dans aucune l'éclat dont cette comédie brille, et le mouvement qui l'anime. Corneille eut de son vivant la satisfaction de voir Molière suivre ses traces dans cette nouvelle voie avec ses *Amants magnifiques.*

En parlant de l'accueil que reçut *Don Sanche* à son apparition, nous aurions dû dire que le public se montra d'abord très-favorable, et lui prodigua ses applaudissements; mais « le refus d'un illustre suffrage les dissipa, et anéantit si bien tous les arrêts que Paris et le reste de la cour avaient prononcés en sa faveur, qu'au bout de quelque temps elle se trouva reléguée dans les provinces, où, ajoute Corneille, elle conserve encore son premier lustre [1]. »

On a cru trouver dans les événements contemporains la cause de la haute désapprobation dont parle Corneille. « Alors, a-t-on dit, on avait à Paris la guerre de la Fronde; et l'on voyait en même temps briller à Londres un homme né obscur, prêt à mettre son titre de milord-protecteur au-dessus de celui des rois. On ne crut pas devoir encourager de tels exemples; et don Sanche, fils d'un pêcheur, ou cru tel dans la pièce, parut ressembler beaucoup trop à ce fils d'un brasseur de bière devant qui tombaient ou pliaient les têtes couronnées. Cromwell tua don Sanche [2]. »

Cette explication offre assez de vraisemblance; mais il y en a beaucoup moins dans l'assertion d'un ancien éditeur de Corneille, répétée par presque tous ceux qui

[1] *Examen de Don Sanche.* Corneille écrivait ceci dix ans après.
[2] *L'Esprit du grand Corneille,* p. 190.

l'ont suivi. Selon lui, le « suffrage illustre », qui a manqué à *Don Sanche*, ce n'est point, comme on le pourrait croire, celui de la reine, ou même de Mazarin, nécessairement jaloux de faire respecter les droits de la royauté, ce serait celui du grand Condé[1]. Or, ce prince, arrêté par ordre de la cour, le 18 janvier 1650, passa, comme on sait, treize mois dans les prisons de Vincennes, de Marcoussy et du Havre. Il lui était alors, on le comprend facilement, impossible de témoigner sa satisfaction ou son improbation à la représentation d'une pièce de théâtre, et quand les portes de son cachot s'ouvrirent, à la fin de février 1651, il dut peu songer à prendre contre *Don Sanche* le parti de ses geôliers. D'ailleurs comment admettre que, par bravade, Corneille fût venu déclarer qu'un illustre suffrage, auquel il se montrait tenir particulièrement, lui faisait défaut, et que par là il voulût désigner, à ses risques et périls, le prisonnier de Vincennes? D'un autre côté, quand il disait :

> Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
> Les rois devraient douter de leur toute-puissance;
> Qui le hasarde alors est sûr d'en abuser,
> Et qui veut tout prévoir ne doit pas tout oser.

Ces vers étaient applaudis avec enthousiasme, et nous ne pensons pas qu'ils aient pu déplaire au prince de Condé, chez lequel l'obéissance était alors loin

[1] Avertissement (par Jolly) du *Théâtre de P. Corneille*, édit. de 1738, p. lj.

d'être irréfléchie. Dans le siècle suivant ils furent retranchés à la scène [1]. Sans doute quelque censeur officieux aura trouvé dans cette sage maxime, dont les rois ne sauraient trop se pénétrer, une atteinte à l'autorité souveraine ; Pibrac avait dit aussi :

> Je hais ces mots de *puissance absolue*,
> De *plein pouvoir*, de *premier mouvement ;*
> Aux saints décrets ils ont premièrement
> Puis à nos lois la puissance tollue,

et ces vers, faisant suspecter le dévouement de celui qui, soudoyé par Catherine de Médicis, avait osé imprimer une apologie de la Saint-Barthélemi, l'écartèrent de la place de chancelier. Corneille, qui n'avait pas de semblables titres aux yeux des hommes de cour, ne devait pas s'attendre à plus de ménagements. Peut-être bien le sieur Baudry va-t-il être aidé par ces vers de son successeur à reprendre sa place.

Au milieu des brusques secousses que la guerre de la Fronde communiquait à l'État, il éclata dans la république des lettres un des grands troubles qui l'aient jamais agitée. Que saint Jérôme et saint Augustin eussent occasionné des séditions jusque dans les temples en soutenant l'un contre l'autre que la plante dont l'ombre causa tant de joie à Jonas était, suivant l'un, une *courge*, suivant l'autre, du *lierre ;* que Scaliger et Cardan se fussent déjà disputés pour savoir si un che-

[1] *Œuvres de D'Alembert*, notes sur l'Éloge de Campistron, t. II, p. 582, de l'édit. de Belin, 1821.

vreau avait autant de poils qu'un bouc; que la prononciation de la lettre *q* eût soulevé mille fureurs, et que la Sorbonne eût cru devoir dépouiller un homme d'un bénéfice parce qu'il avait commis le sacrilége de prononcer *quisquis* et *quamquam* au lieu de *kiskis* et *kamkam*, comme on l'avait décidé, jamais ces grandes questions n'avaient cependant compté autant de partisans, n'avaient armé autant de forces rivales, que la guerre des Uranins et des Jobelins [1].

Le prince de Conti et la duchesse de Longueville, entre qui s'était élevée la querelle, figuraient à la tête des deux partis opposés; et s'il était besoin de prouver que chacun ne combattit que pour sa croyance consciencieuse, nous dirions que le frère, tout difforme qu'il était, vit de fort jolies femmes se ranger sous ses drapeaux, et que la sœur, si peu cruelle, ne compta pas sous les siens tous les jeunes hommes de la ville et de la cour.

Voiture et Benserade, seuls poëtes avec Corneille que l'on regardât alors comme originaux [2], avaient fait, l'un un sonnet à une dame, sous le nom d'Uranie, l'autre un sonnet pour servir d'envoi à une paraphrase du livre de Job. Le prince de Conti préférait ce dernier; le premier avait su plaire davantage à madame de Longueville : de là un démêlé dans lequel il fallait

[1] Voir l'*Histoire de la guerre des Uranins et des Jobelins*, t. I, p. 116 et suiv. des *Mémoires de littérature* (par Sallengre); La Haye, 1715.

[2] *Discours touchant la vie de M. de Benserade* (par Tallemant), en tête du t. I de ses *Œuvres*; Paris, 1697.

nécessairement prendre parti. Scudéry, mademoiselle de Scudéry, Sarrazin, Balzac, Chapelain, Desmarest, Bertaut, Chevreau, La Mesnardière, M. de Montausier et une foule d'autre gens de cour, poëtes et écrivains, taillèrent leurs plumes pour soutenir la cause qu'ils avaient respectivement embrassée[1]. Il était défendu de demeurer neutre; cependant une demoiselle de la reine, mademoiselle de La Roche du Maine, pressée de se déclarer pour *Uranie* ou pour *Job*, ayant répondu, soit pour se tirer d'affaire, soit par distraction, soit enfin par ingénuité, qu'elle préférait Tobie, *Je me déclare pour Tobie* devint la réponse de quelques esprits timides, qui craignaient de se prononcer. On fit à ce sujet cette épigramme :

A la cour quelle tyrannie!
Ma foi, l'on n'y saurait durer;
Ou pour Job ou pour Uranie
Il faut encor se déclarer.
Cent fois d'opinion je change;
Cette comparaison étrange
Rend mon jugement interdit;
Cependant, quoique l'on en rie,
Comme Roche Du Maine a dit,
Je me déclare pour Tobie.

Corneille, qu'on força sans doute à ne pas garder le silence, le rompit par trois petites pièces de vers sur ces débats; mais, par une escobarderie à peu près pa-

[1] Voyez le Recueil de Sercy, t. II, p. 416 et suiv.

reille à celle de mademoiselle La Roche du Maine, il trouva moyen de laisser parfaitement ignorer son avis. Nous citerons un sonnet qui prouve combien le ridicule de ces discussions était loin de lui échapper :

Deux sonnets partagent la ville,
Deux sonnets partagent la cour,
Et semblent vouloir à leur tour
Rallumer la guerre civile.

Le plus sot et le plus habile
En mettent leur avis au jour,
Et ce qu'on a pour eux d'amour
A plus d'un échauffe la bile.

Chacun en parle hautement
Suivant son petit jugement ;
Et, s'il y faut mêler le nôtre,

L'un est sans doute mieux rêvé,
Mieux conduit et mieux achevé ;
Mais je voudrais avoir fait l'autre [1] (51).

Au milieu de ces débats, où la sottise et la vanité jouèrent un grand rôle, Corneille éprouva un regret plus vrai; son cœur ressentit une douleur plus vive et plus amère que celle de ne s'être pas rendu coupable du moins mauvais de ces deux sonnets. Rotrou, qu'il appelait son maître, parce que celui-ci l'avait précédé à la scène, et qu'à plus juste titre il nommait son ami, Rotrou faisait son séjour ordinaire à Dreux, où il rem-

[1] *Mémoires de littérature*, loco cit. — *Œuvres de Benserade*, loco cit. — *Histoire de la Poésie française* (par l'abbé Mervesin), 1706, p. 256. — *Esprit du grand Corneille*, p. 433.

plissait les fonctions de lieutenant particulier et civil, d'assesseur criminel, et de commissaire examinateur aux comité et bailliage. Il se trouvait revêtu de ces charges lorsqu'une maladie épidémique, qui enlevait vingt-cinq à trente personnes par jour, vint désoler Dreux. C'était une espèce de fièvre pourprée, accompagnée de transports au cerveau, dont l'invasion était en peu de temps suivie de la mort. Son frère, qui était alors à Paris, lui écrivit pour le supplier de mettre par la fuite sa vie en sûreté. Mais Rotrou lui répondit que, premier magistrat de la ville, et le seul qui dans cette affreuse circonstance pût veiller à ses besoins et y maintenir le bon ordre, le sentiment de son devoir ne lui permettait pas de suivre ce conseil. Il finissait sa lettre par ces mots : « Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisqu'au moment où je vous écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu. » Peu de jours après il ressentit les premières atteintes du mal : sa dernière heure était venue[1]. « Rotrou, a dit Marmontel, n'a rien d'aussi héroïque dans ses ouvrages que ce trait qui couronne sa vie, car il est beau de voir dans un poëte tragique un caractère plus grand lui-même et plus intéressant que tous ceux qu'il a peints[2]. » Rotrou mourut le 27 juin 1650.

[1] *Histoire du Théâtre français*, t. IV, p. 408.

[2] Marmontel, *Abrégé de la Vie de Rotrou* dans les Chefs-d'œuvre dramatiques, in-4°. 1773.

Nous voyons 1651 être fécond aussi en événements pour notre auteur. Dès le commencement de l'année il vendit ses charges, moyennant six mille livres [1], et le 23 février son successeur, Alexandre Le Prevost, prêta serment comme premier avocat du roi en la table de marbre [2]. Il nous est impossible de savoir ce qui détermina Corneille à prendre ce parti regrettable pour ses intérêts. Il se peut que ce fut l'engagement qu'il avait contracté vis-à-vis de l'Académie de passer une partie de l'année à Paris. C'est plus à admettre que la pensée qu'il abandonnait ces fonctions parce qu'il se regardait comme investi pour toujours de celles de procureur-syndic des États de Normandie, auxquelles il avait été appelé le 17 février 1650, par suite de la disgrâce du sieur Baudry. S'il en eût été ainsi, son mécompte aurait été bien immédiat et bien complet, car le protecteur de Baudry, le duc de Longueville, ayant fait sa soumission, rentra en grâce auprès de Mazarin, et obtint la réintégration de son protégé dans son poste, que Corneille dut abandonner. Le 23 mars 1651 Baudry faisait enregistrer au parlement de Rouen les lettres patentes qui le rétablissaient dans la charge dont il avait été dépossédé treize mois auparavant [3]. Enfin le 20 juin de la même année Corneille perdit un procès contre les créanciers de son beau-père, Mathieu de Lampérière, procès

[1] Note fournie par M. P.-A. Corneille.
[2] Note fournie par M. Gosselin.
[3] Note fournie par M. Gosselin.

dans lequel il figurait comme représentant Françoise de Tournebu, sa belle-mère, veuve du défunt, et les autres héritiers de celui-ci (52).

Si l'on a cru, à tort, que Corneille avait eu à s'en prendre au prince de Condé des nuages qui obscurcirent le succès de *Don Sanche,* en revanche on est certain que peu de temps après il lui fut en partie redevable de l'éclat d'un nouveau triomphe. *Nicomède*, « pièce d'une constitution assez extraordinaire, et la vingt et unième qu'il fit voir sur le théâtre, où il avait fait réciter quarante mille vers [1] », *Nicomède,* que le caractère de son héros principal et le ton original et hardi de son dialogue devait sans doute faire bien accueillir, fut reçu avec un enthousiasme auquel toutefois l'auteur ne se croyait peut-être pas en droit de prétendre. Lorsque Condé et son frère avaient été arrêtés, le peuple avait allumé des feux de joie; quand ils furent mis en liberté et rentrèrent dans Paris, ce même peuple les reçut comme en triomphe, et, saisissant avec empressement toutes les occasions de témoigner son bonheur de cet élargissement, il se porta en foule à *Nicomède,* dont plusieurs vers y fournissaient de faciles applications [2].

Du reste, pour quelque part que cette circonstance ait pu entrer dans la vogue de la tragédie de *Nicomède,* la faveur publique ne fut pas pour elle passagère, et

[1] Avis au lecteur, en tête de *Nicomède.*

[2] Avertissement (par Jolly) du *Théâtre de P. Corneille,* édit. de 1738, p. lij.

un fait bien postérieur prouve que ses moindres beautés s'étaient profondément gravées dans les souvenirs. A sa rentrée au théâtre, Baron s'étant permis d'y changer quelques vers pour en faire disparaître des mots surannés, le parterre, révolté, rétablit sur-le-champ et tout haut la véritable leçon [1].

C'était bien, comme le disait son titre, une *Épître chagrine* que celle où Scarron écrivait, en 1652 :

De Corneille les comédies,
Si magnifiques, si hardies,
De jour en jour baissent de prix [2].

La vogue, au contraire, dont elles jouissaient toujours à la scène ne pouvait être égalée que par les avances dont l'auteur lui-même était l'objet dans ses rares voyages à Paris. L'hôtel de Rambouillet lui avait voué une admiration dont la petite Montausier était l'écho naïf quand, disant à madame de Rambouillet qu'elle voulait faire une comédie, elle ajoutait : « Ma grand'-maman, il faudra que Corneille y jette un peu les yeux avant que nous la jouions [3]. » Mais la fortune, si brusquement changeante au théâtre, ne devait pas tarder beaucoup à faire de la boutade de Scarron une vérité.

Nous parlerons plus tard de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont les premiers chapitres pa-

[1] *Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 5.
[2] *Épître chagrine*, s. l. n. d. [1652], in-4°.
[3] *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. III, p. 256, seconde édition.

rurent en 1651 ; arrivons à l'un des événements qui, dans tout le cours de la carrière de Corneille, affectèrent le plus son cœur, la chute de *Pertharite*. « Un mari qui veut racheter sa femme en cédant un royaume, dit Fontenelle, fut encore plus insupportable que la prostitution ne l'avait été dans *Théodore*. Ce bon mari n'osa se montrer au public que deux fois. Cette chute du grand Corneille peut être mise parmi les exemples les plus remarquables des vicissitudes du monde, et Bélisaire demandant l'aumône n'est pas plus étonnant[1]. » Dans son Examen, écrit sept ans après, Corneille avoue qu'il n'en parle presque pas, pour *s'épargner le chagrin de s'en ressouvenir*. Dès qu'il eut essuyé ce revers, le découragement s'empara de lui, et, son dépit lui persuadant qu'il était trop âgé pour le théâtre, bien qu'il n'eût que quarante-sept ans, il prit la résolution de l'abandonner. « Il vaut mieux (dit-il, dans un avis au lecteur placé en tête des premières éditions de ce malheureux ouvrage) que je prenne congé de moi-même que d'attendre qu'on me le donne tout à fait; il est juste qu'après vingt années de travail je commence à m'apercevoir que je deviens trop vieux pour être encore à la mode. J'en remporte cette satisfaction, que je laisse le théâtre français en meilleur état que je ne l'ai trouvé, et du côté de l'art et du côté des mœurs. Les *grands génies* qui lui ont prêté leurs veilles de mon temps y ont beaucoup contribué, et je

[1] *Vie de Corneille*, par Fontenelle, p. 342.

me flatte jusqu'à penser que mes soins n'y ont pas nui. Il en viendra de plus heureux après nous qui le mettront à sa perfection, et qui achèveront de l'épurer : je le souhaite de tout mon cœur. Cependant agréez que je joigne ce malheureux poëme aux vingt et un qui l'ont précédé, avec plus d'éclat. Ce sera la dernière importunité que je vous ferai de cette nature. »

On est assez porté à croire que Corneille cherche ici à se venger, par quelque ironie, d'un parterre qu'il accusait intérieurement d'injustice, lorsqu'on songe quels étaient les *grands génies* qui soutenaient une scène veuve de Rotrou, et sur laquelle Racine ne devait paraître que onze ans plus tard. Au reste, abandonnant un peu ce ton de dépit, et restreignant sa résolution rancuneuse, il ajoute : « Elle n'est pas si forte qu'elle ne se puisse rompre, mais il y a grande apparence que j'en resterai là. »

C'est aussi là que nous bornerons la seconde époque de la vie de Corneille. Quels succès, que de gloire, dans les dix-sept années pendant lesquelles nous nous sommes efforcé de le suivre! De quatorze pièces, dix font notre admiration et sont l'honneur de notre théâtre! Dans les quatre autres il est plus d'une heureuse hardiesse, plus d'une ingénieuse tentative : *La suite du Menteur*, à laquelle Voltaire, si peu flatteur de Corneille, trouvait tant d'intérêt; *Andromède*, ce brillant essai d'un genre plein de grandeur; *Théodore*, qui, par ses défauts comme par ses beautés, dénote, buoi qu'on en ait dit, un homme peu ordinaire, et à

laquelle l'heureuse *Inès de Castro* a fait plus d'un emprunt; *Pertharite* enfin, dont, malgré son infortune, Racine n'a pas craint de transporter les principales situations dans *Iphigénie* et dans *Andromaque*.

Reviendrons-nous ensuite sur ces chefs-d'œuvre dont nous n'avons fait que constater le succès? sur ce *Menteur*, qui a révélé la comédie à la France, et peut-être à Molière? sur ce *Don Sanche*, où respire une chaleur, un héroïsme si malheureusement imités, ou plutôt si maladroitement travestis dans les tragédies chevaleresques du dix-huitième siècle? sur ce *Nicomède*, dont le dialogue est si original par son naturel, et si mordant par son comique? sur *le Cid*, sur *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Pompée*, *Rodogune*, *Héraclius?* Non : cette simple nomenclature parle plus haut que nos éloges, commande mieux l'admiration.

Digitized by Google

NOTES.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

DU LIVRE PREMIER.

(1) « ..... Maintenant, me dit Eugène en m'entraînant dans « les détours sinueux de rues étroites, je vais vous conduire « devant le monument le plus honorable et le plus glorieux « pour la ville de Rouen. Regardez, » continua-t-il en me plaçant devant une maison de fort médiocre apparence et dont le rez-de-chaussée est occupé par la boutique d'un serrurier. Je regardai, et je fus effectivement saisi d'un sentiment voisin de l'adoration en lisant sur un marbre placé au-dessus de la porte de ce modeste asile, ces seuls mots :

ICI
EST NÉ, LE 6 JUIN 1606,
PIERRE CORNEILLE[1].

« J'ai vu la chambre où retentirent les premiers vagissements de cet homme qui devait faire entendre sur la scène française de si mâles et de si nobles accents. La cheminée, les croisées, les portes, tout a été religieusement conservé. Seulement on remarque çà et là quelques légères traces des enlèvements que des pèlerins enthousiastes ont faits aux lieux qui ont vu naître Corneille. M. Lefoyer, qui occupe

[1] Nous donnons ici l'inscription rectifiée en 1828. Voir *Notice sur la maison et la généalogie de Corneille*, par A.-G. Ballin, p. 5.

cette maison ou plutôt ce temple, se montre digne de veiller sur un aussi précieux héritage. Il a plusieurs fois résisté aux offres les plus séduisantes plutôt que de se laisser dépouiller de rien de ce qui pouvait rappeler Corneille. C'est à ses frais qu'a été placé sur la porte le buste *en plâtre* de l'auteur du Cid. A Rome, à Athènes, on lui eût élevé, aux frais de l'État, une statue de marbre de Paros : autres temps, autres peuples, autres statues.

« Il paraît que l'on a pensé à Rouen que la gloire de Corneille n'avait pas besoin d'être consacrée par des monuments plus périssables qu'elle; aussi en chercherait-on vainement un seul dans son enceinte qui rappelât le père de la scène française. C'est une omission que j'engage les Rouennais à réparer, plutôt dans l'intérêt de leur propre gloire que de celle de leur immortel compatriote [1].

« Pour arrêter ou pour cacher les ravages du temps, pour-
« suivit Eugène, il a fallu recrépir l'extérieur de cette maison,
« ce qui lui a donné une apparence moderne qui ôte quelque
« charme à mes yeux. Je l'ai vue telle qu'elle était du temps
« de Corneille, avec ses colombes en croix, et cet aspect de
« vétusté ajoutait encore quelque chose à ma vénération. »

[1] Nous lisons avec plaisir l'article suivant dans *l'Observateur des beaux-arts* du 26 avril 1829 : « La Société libre d'émulation de Rouen a entendu récemment un rapport où une commission nommée *ad hoc* a proposé les moyens à employer pour parvenir à ériger un monument à Corneille dans le lieu de la naissance de ce grand homme. Ce projet trouvera, sans doute, beaucoup de partisans chez les Rouennais. » (*Note de la 1re édition* [1829]).

Note ajoutée à la seconde édition (1855) : Un académicien de Rouen, M. Hellis, dans une brochure publiée par lui en 1848 (*Découverte du portrait de P. Corneille peint par Ch. Lebrun*, p. 46), prend pour nôtres le récit et les reproches de M. de Jouy, et se demande s'il est bien possible que nous soyons jamais allé à Rouen. M. Hellis trouvera notre réponse dans la dernière note du livre IV.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'entre ces deux dates de 1829 et de 1855, une statue a été érigée à Corneille dans sa ville natale, à l'aide d'une souscription nationale, en 1834.

« Heureusement qu'avant d'entreprendre ces indispensables réparations on a eu soin d'en faire un dessin, que M. Lefoyer nous a communiqué avec la plus complaisante prévenance... Quant à l'intérieur de la maison, surtout à la chambre où est né Corneille, qui est située au second étage, on y retrouve encore cette empreinte du vieux temps si propre à réveiller les souvenirs.

« On prétend que c'est dans la maison voisine qu'est né Thomas Corneille; mais aucune inscription ne l'annonce, soit que l'on n'ait pas regardé ce fait comme suffisamment prouvé, soit, plus vraisemblablement, que l'on n'ait pas trouvé Thomas digne de cette distinction.

« Corneille est né *rue de la Pie;* l'occasion de changer ce nom ridicule était belle : on n'en a pas profité. Un marbre semblable à celui qui est placé sur la maison du père de la scène française décore celle où est né Fontenelle, dans la *rue des Bons-Enfants,* n° 134. On y lit également le nom de l'auteur des *Mondes* et la date de sa naissance. » (Extrait de *l'Hermite en province,* par M. de Jouy, tome VII, pages 214 et suiv. ; Paris, Pillet, 1824.)

M. P.-A. Corneille a démontré d'une manière irrécusable dans son *Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille, et sur la maison où il est né* (Rouen, Baudry, 1829, in-8°), que Pierre Corneille était né dans cette maison, et son frère Thomas dans la maison contiguë.

Cette dernière fut vendue par contrat passé le 30 octobre 1686, où figurait Le Bouyer de Fontenelle, comme mandataire de son beau-frère, moyennant 7,750 livres[1]. Déjà, le 12 décembre 1682, par un acte du tabellionage de la vicomté de Rouen, à nous communiqué par M. Gosselin, qui l'a découvert, on avait vu, pour conserver les termes mêmes du contrat :

[1] Ce dernier renseignement nous a été fourni par M. P.-A. Corneille.

« Thomas de Corneille, écuyer, sieur de l'Isle, demeurant à Paris, rue Clos-Gerjo (*sic*), paroisse Saint-Roch, maintenant en cette ville de Rouen, logé chez M. de Fontenelle, son frère en loi, avocat en la cour, demeurant rue du Cordier, paroisse Saint-Godard, ledit sieur de Corneille, fils et héritier de défunt Me Pierre de Corneille, vivant écuyer....

« Lequel a constitué à fin d'héritage, pour lui, ses hoirs, au couvent et monastère des religieuses de Saint-François et de Sainte-Élisabeth, établi en cette ville de Rouen, 300 livres tournois de rente, au denier dix-huit, pour laquelle il hypothèque tous ses biens, et ce moyennant la somme de 5,400 livres présentement comptée par lesdites religieuses, laquelle somme il s'engage employer au payement *de partie du mariage* de sa fille Marthe de Corneille, affidée de M. de Marcilly. »

Par ce même acte Thomas Corneille déléguait pour le payement de cette rente les loyers de sa maison de la rue de la Pie, occupée par le sieur de Galentine, conseiller en la cour des Aides, moyennant 870 livres de loyer annuel.

Mais nous avons malheureusement à ajouter ici que ces deux maisons ont été rasées dans la seconde moitié de notre siècle. On lit dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, pendant l'année* 1857-1858, p. 203 et 204 :

«.... La maison qu'une tradition authentique signalait à la vénération de tous comme le berceau du grand poëte, frappée il y a quelques années par les exigences inflexibles de l'alignement, avait disparu pour faire place à une bâtisse nouvelle, et tout récemment la maison voisine, qui avait vu naître Thomas Corneille, avait éprouvé le même sort. Or, depuis ce temps, aucune indication, aucun témoignage apparent ne subsistait pour manifester aux yeux de l'étranger ce glorieux souvenir. L'autorité municipale, entravée d'abord par quelques mauvais vouloirs particuliers, ne pouvait cepen-

dant tarder davantage à restituer cette noble commémoration; elle invita donc l'Académie à rédiger la formule qui lui paraîtrait la plus convenable. L'Académie accepta cette mission si honorable et si digne d'elle avec une respectueuse reconnaissance, et confia le soin d'éclairer la question à des commissaires, dont M. Ballin résuma les avis dans un consciencieux rapport. L'opinion de la commission fut que, Thomas Corneille étant aussi l'une des gloires de la ville de Rouen, la maison qui le vit naître, et qui était contiguë à celle de son frère, devait être également l'objet d'un souvenir; toutefois, une seule formule devait réunir les deux mentions. L'Académie, après avoir longuement discuté les propositions du rapport, et mûrement délibéré l'inscription, adopta la rédaction suivante :

ICI
ÉTAIENT LES MAISONS
OÙ SONT NÉS LES DEUX CORNEILLE :
PIERRE, LE 6 JUIN 1606,
THOMAS, LE 24 AOUT 1625.

« Cette formule fut immédiatement transmise, avec l'exposé des motifs, à l'administration municipale, qui l'a adoptée, l'a fait graver sur une plaque de marbre, et l'a fait placer tout près de la ligne de jonction des deux maisons nouvelles bâties sur l'emplacement des anciennes. »

(2) Une ordonnance de 1539 voulait que l'on énonçât sur les actes de baptême le jour précis de la naissance, en mettant : *né d'avant-hier, né d'hier, né d'aujourd'hui.* Mais elle n'était pas toujours observée ; il paraît même qu'à cette époque à Rouen elle ne l'était presque jamais. Voici l'acte de baptême de Corneille, inscrit sur les registres de la paroisse de Saint-Sauveur de Rouen, pour l'an 1606 :

« Le neuvième jour de juin 1606, *Pierre,* fils de M. Pierre

Corneille, a été baptisé ; le parrain, monsieur Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, et Barbe Hoüel. »

Plusieurs écrivains ont donc pensé que Corneille avait vu le jour le 9 juin. Mais, quelque nombreux qu'ils soient, leur opinion ou plutôt leur conjecture ne saurait être opposée à l'autorité de la notice nécrologique qui lui est consacrée dans le *Mercure galant* d'octobre 1684, recueil à la rédaction duquel Thomas Corneille prenait part, et surtout au témoignage formel de celui-ci, qui avait plus d'une fois sans doute fêté l'anniversaire de son frère, et qui dit dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique,* au mot ROUEN : « La même ville a été la patrie du fameux Pierre Corneille, qu'on nomme ordinairement *le grand Corneille,* né le 6 juin 1606... Il mourut le dimanche 1er jour d'octobre 1684. »

La Société d'émulation et l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen ont, l'une en 1826, l'autre en 1827, nommé une commission pour résoudre cette question de date. M. P.-A. Corneille, membre de la première, en fut, par un sentiment qu'on appréciera, nommé rapporteur. M. Hoüel fut chargé par la seconde des mêmes fonctions. Après des investigations scrupuleuses, les deux commissions se sont prononcées pour la date du 6 juin. (*Dissertation sur la date de la naissance du grand Corneille,* signée P. Corneille, in-8°, Rouen, 1826, et *Rapport sur la date de la naissance de P. Corneille,* par M. Hoüel, Rouen, 1828, in-8°.)

Pierre Le Pesant, secrétaire du roi, parrain de Corneille, était son grand-père maternel.

Barbe Hoüel, sa marraine et sa grand'mère du côté paternel, était fille de Jean Hoüel, sieur de Vatteville (canton d'Yerville, arrondissement d'Yvetot), et avait épousé Pierre Corneille, conseiller référendaire à la chancellerie du parlement de Normandie, qui vendit sa charge en 1587, et mourut vers 1588. De leur mariage étaient nés :

1° Jeanne, baptisée le 16 septembre 1571, religieuse.

2° Pierre, l'aîné, père de notre auteur, présumé né en 1572; anobli par lettre du mois de janvier 1637 (voir ci-après la note 1 du livre II), mort le 12 février 1639. Sa veuve, Marthe Le Pesant de Boisguilbert[1], mère du grand Corneille, vivait encore, d'après des actes de famille, en 1646, mais, selon la même autorité, elle était morte en 1658.

3° Antoine, curé de Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot. M. Gosselin a trouvé dans les archives de la cour impériale de Rouen un arrêt de l'ancien parlement, en date du 17 mars 1595, ordonnant au doyen rural de mettre Antoine Corneille en possession de cette cure. Des procès successifs rendirent, pendant quelques années, ce poste tantôt impossible, tantôt fort disputé. Mais enfin une autre communication également obligeante de M. Ch. de Beaurepaire nous apprend qu'Antoine Corneille mourut dans ces mêmes et pieuses fonctions en janvier 1648. Il avait donc occupé, plus ou moins paisiblement, cette cure pendant près de cinquante-trois ans.

4° Barbe, baptisée le 16 mars 1578.

5° Richard, baptisé le 2 février 1580; mort jeune.

6° Guillaume, baptisé le 5 mars 1581.

7° Françoise, baptisée le 23 juillet 1583, morte le 6 novembre 1601.

8° François, baptisé le 19 janvier 1585. C'est de lui que descendait mademoiselle Corneille mariée par Voltaire. Il

[1] On trouve souvent le nom de cette famille écrit d'une manière peu uniforme. On voit tantôt *Lepésant*, tantôt *Le Pesant*, tantôt *Le Paysant*; tantôt *de Bois-Guilbert*, tantôt *de Bois-Guillebert*.

Pierre Le Pesant de Bois-Guilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, mort en 1714, est auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et d'économie politique.

Bois-Guilbert (Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de), qu'on regarde comme petit-neveu de la mère de Corneille, est auteur d'un *Poème sur la sédition d'Antioche*, couronné par l'Académie de l'Immaculée Conception de Rouen en 1769; imprimé en 1770, in-8°.

fut reçu procureur au parlement de Rouen par arrêt du 15 décembre 1607, trouvé par M. Gosselin.

Pierre Corneille l'aîné et Marthe Le Pesant de Boisguilbert, père et mère de Corneille, eurent de leur mariage :

1° Pierre Corneille (le grand), baptisé le 9 juin 1606.

2° Marie, baptisée le 4 novembre 1609 ; mariée en 1634, au sieur Ballain ou Ballam.

3° Antoine, baptisé le 10 juillet 1611.

4° Magdelaine, baptisée le 13 janvier 1618.

5° Marthe, baptisée le 28 août 1623, mère de Fontenelle.

6° Thomas, baptisé le 24 août 1625, auteur d'*Ariane*.

7° Magdelaine, baptisée le 27 juin 1629 ; présumée morte en 1635.

Peut-être, mais ce point n'a pu être éclairci, les deux filles du nom de *Magdelaine* forment-elles un double emploi, qu'expliquerait jusqu'à un certain point l'inexactitude des registres ; peut-être aussi, et cela est plus vraisemblable, la première étant morte avant la naissance de la seconde, aura-t-on donné son nom à celle-ci.

Nous devons ces renseignements à l'infatigable complaisance de M. P.-A. Corneille, qui est parvenu à découvrir sur les registres de l'état civil, ou, quand il y a eu lacune, dans des actes notariés, toutes les dates que nous venons de rapporter. Toutes les fois que nous nous sommes servi du mot *présumé*, c'est que l'acte et sa date ont échappé à ses recherches ; mais alors ses conjectures sont fondées sur des renseignements de famille.

(3) Voici le procès-verbal de sa réception et de sa prestation de serment, découvert en 1830 par M. Floquet, dans les archives du greffe de l'ancien parlement de Rouen :

« Du mardi XVIIIe jour de juin 1624, Me Pierre Corneille, licencié ès loix, après que par ordonnance de la Cour a été informé d'office, par les conseillers commissaires à ce dépu-

tés, de sa vie, mœurs, actions, comportements, religion catholique, apostolique et romaine; ouï sur ce le procureur général du Roi, et de son consentement, a été reçu avocat en ladite cour, et a fait et prêté le serment en tel cas requis et accoutumé. »

« Ce titre (d'avocat), dit M. Gosselin, ne devait lui procurer de longtemps ni travail ni profit. Son père avait depuis quatre ans cessé ses fonctions, et il n'était plus au Palais pour l'y guider et le produire. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne plaida jamais. Car, après avoir feuilleté avec le plus grand soin les registres de toutes les juridictions, jamais nous ne l'avons rencontré plaidant *comme avocat d'une partie.* » (*Particularités de la vie judiciaire de Pierre Corneille*, par E. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale de Rouen; Rouen, 1865, p. 6.)

(4) Les lettres patentes du roi données à l'effet d'investir Corneille des deux charges qu'il avait acquises sont des 31 décembre 1628 et 10 janvier 1629. Ces charges lui avaient été vendues par le sieur Pierre de Mogerès, qui en était titulaire. — C'étaient deux offices distincts, tous deux dépendant du ressort de la table de marbre, auxquels le chancelier eût pu faire nommer deux personnes, mais que Corneille cumula comme son prédécesseur. (*Note fournie par M. P.-A. Corneille,* après vérification aux archives de la Cour de Rouen.)

(5) Thomas Corneille, dans son *Dictionnaire universel, géographique et historique* (Paris, 1708), à l'article ROUEN, répète l'aventure qui, selon Fontenelle, donna lieu à *Mélite.* Il ajoute même que la pièce ne fut faite que pour donner place à un sonnet qu'il avait précédemment adressé à cette personne aimée. Mais nous ferons encore observer que Thomas était né dix-neuf ans après son frère, et qu'il écrivait quatre-vingts ans environ après la représentation de cette pièce.

Dans un de ces piquants volumes que, pour le charme de

ses lecteurs, savent fournir à M. Édouard Fournier son talent inventif et sa féconde imagination, dans ses *Notes sur la Vie de Corneille* (en tête de *Corneille à la butte Saint-Roch*), — ingénieuse fantaisie servant de pendant au volume qu'il a consciencieusement intitulé *le Roman de Molière,* — le spirituel écrivain s'amuse à enchérir encore sur Thomas Corneille. Après avoir développé cette thèse que P. Corneille n'a songé à travailler pour le théâtre que parce qu'il avait le désir d'y faire entendre, en les encadrant dans cinq actes, quatorze vers qu'il avait composés, après nous avoir fait voir ce sonnet qui nous vaut un long poëme, il nous montre, par le plus charmant rapprochement, Corneille faisant *Cinna,* comme il aurait fait un placet impromptu, pour obtenir de Richelieu la grâce de quelques mutins normands. Voilà comme, avec un homme d'esprit, de grands effets doivent toujours avoir tenu à de toutes petites causes.

Évidemment avec cette fable de Corneille faisant des tragédies pour toutes les circonstances, comme *le Parfait Secrétaire* donne des modèles de lettres pour toutes les situations, M. Fournier avait surtout pour intention de prouver la fécondité de ses inventions, mais, du même coup, hélas!

Il a des éditeurs égaré le plus sage.

M. Marty-Laveaux, qui confesse franchement, tome X, p. 7, de son édition des *Œuvres de Corneille,* Paris, Hachette, qu'il a précédemment donné, tome I, p. xij, dans un traquenard du même amuseur; M. Marty-Laveaux aura évidemment à déclarer qu'il a également fait fausse route ici quand il a pris au sérieux la facétie nouvelle du même guide. Suivant ce qu'il reconnaît tout le premier, d'après la correspondance de Chapelain, qui ne permet pas de doute à cet égard, *Cinna* n'a été représenté que fort avant dans l'année 1640. Or les émeutes des environs de Rouen, les jugements du parlement de

Normandie, les mesures édictées à la suite, étaient du commencement de 1639; une tragédie-placet, glorifiant la clémence et n'arrivant que longtemps après les rigoureuses exécutions consommées, ne pouvait plus avoir ni à-propos ni efficacité, et ne devenait plus nécessairement qu'une fort inutile et fort périlleuse épigramme. Il n'y a donc à cette fable aucune vraisemblance, et c'est ce qui précisément aura séduit M. Éd. Fournier, mais aussi ce qui devait avertir et prémunir sa victime.

(6) Pour prouver que sur ces faits on doit beaucoup plus s'en rapporter à l'éditeur de 1738, Granet, qu'à Fontenelle, il nous suffira de nous appuyer de la propre autorité de ce dernier. « On a recueilli, dit-il, avec soin et avec goût, ces différentes pièces, dont on a fait un volume à la suite de son Théâtre, réimprimé en 1738, et je ne puis mieux faire que de renvoyer *sur toute cette matière* tant au volume qui contient les pièces... qu'à une préface judicieuse et bien écrite, *où l'on trouvera de plus des traits historiques que je ne savais pas.* L'auteur y doute d'un fait que j'avais avancé : j'avoue que son doute seul m'ébranle ; c'est un fait que j'ai trouvé établi dans ma mémoire comme certain, quoique dépouillé de toutes ses preuves, que j'ai eu tout le loisir d'oublier parfaitement. » (*Vie de Corneille,* par Fontenelle, édit. de Belin, p. 348.)

Ceci démontre encore la vérité de ce que dit Fontenelle, qu'il est des traits historiques relatifs à son oncle qu'il ne savait pas, et beaucoup d'autres *qu'il savait mal.* Voici le fait dont il veut parler : Il avait dit : « M. Corneille estimait extrêmement ces deux poëtes (La Rue et Santeuil). Lui-même faisait bien des vers latins, et il en fit sur la campagne de Flandre en 1667, qui parurent si beaux, que non-seulement plusieurs personnes les mirent en français, mais que les meilleurs poëtes latins en prirent l'idée et les mirent encore en latin. »

« Un fait aussi singulier, avait dit Granet, a réveillé ma curiosité, et m'a fait chercher avec soin les vers latins de M. Corneille, les imitations dans la même langue, et les traductions françaises. Mes recherches ont été inutiles, et je suis presque tenté de croire que ces diverses pièces n'ont jamais existé. Ne peut-il pas se faire que M. de Fontenelle ait confondu un fait un peu différent et d'une date assez approchante? Le voici: En 1668, M. Corneille fit des vers latins sur la conquête de la Franche-Comté; mais ce n'est qu'une traduction de ses vers français sur le même sujet, qui parurent en même temps et furent bientôt traduits par le P. de La Rue et M. Santeuil, les meilleurs poëtes latins du dernier siècle. Cette conjecture paraîtra fondée si l'on considère que, dans le recueil de leurs poésies, les vers français de M. Corneille précèdent les vers latins. Il ne fit en 1667 qu'un poëme français sur le retour du Roi, de Flandre, dont nous n'avons aucune traduction. »

(7) Rien n'égale la négligence de la plupart des éditeurs de Corneille. Il y a dans ces pièces diverses un sonnet *A Mélite :* plusieurs d'entre eux ont regardé ce sonnet comme une preuve nouvelle de la réalité de la prétendue aventure. Pas un ne s'est aperçu qu'il n'est autre que celui qui se trouve acte II, sc. 4, de la comédie de *Mélite,* et que, comme cette pièce était encore inédite quand Corneille publia *Clitandre* et les *Mélanges poétiques,* il crut pouvoir distraire le sonnet de la comédie manuscrite où il était placé, pour le joindre à quelques autres poésies du même genre.

Palissot, qui ne regarde pas cette beauté comme imaginaire, met sur son compte tant l'aventure rapportée par Fontenelle que les liaisons d'enfance et les premières inspirations dont parle l'éditeur de 1738. Il y a là confusion entre événements qui impliquent contradiction.

Cette opinion de Palissot ayant été reproduite dans ces

derniers temps par Géruzez et M. Marty-Laveaux, qui penchaient comme lui à ne voir là qu'une seule et même personne, mademoiselle Milet, devenue par le mariage madame Du Pont, M. Gosselin est venu renverser cette transaction hypothétique et peu heureuse en prouvant, à l'aide d'un arrêt du parlement de Normandie du 11 août 1639, que madame Du Pont se nommait, de son nom de demoiselle, Marie Courant. (*Particularités de la Vie judiciaire de P. Corneille*, p. 15.)

(8) M. Floquet, qui avait sans doute mal lu dans notre première édition le passage auquel cette note se rapporte, dit que nous n'avons, pour la fixation de la date de *Mélite* à 1629, que le témoignage des frères Parfait, à l'habituelle exactitude desquels il ne rend pas justice. Il n'a pas vu, ou a mieux aimé ne pas voir celui de Mairet[1], que nous citions également : car M. Floquet convient qu'il ne veut pas discuter ce point, et qu'*il se sent porté* à admettre sans examen la date de 1625, « qui ne peut qu'honorer Corneille, puisqu'elle serait une preuve de la précocité de son génie. *J'aime à me persuader*, ajoute-t-il, que Fontenelle, en fixant à l'année 1625 la première représentation du premier ouvrage de son oncle, *pourrait bien avoir eu raison* ». (*Précis analytique de l'Académie de Rouen*, 1830, p. 418.) M. Floquet, on le voit, est le premier à reconnaître que c'est chez lui uniquement une affaire de sentiment. La critique historique a d'autres exigences.

Mais d'ailleurs une autorité qui coupe court à toute objection, une autorité décisive, c'est celle de Corneille lui-même,

[1] Mairet, dans son épître dédicatoire des *Galanteries du duc d'Ossonne*, après avoir cité Rotrou, Scudéry, Corneille et Du Ryer, dit qu'il vient de les nommer d'après l'ordre de leurs débuts dans la carrière dramatique. Or Rotrou, qui était de trois ans plus jeune que Corneille, mais que celui-ci appelait son maître parce qu'il l'avait devancé sur la scène, ne donna sa première pièce, *l'Hypocondriaque*, qu'en 1628, et Scudéry son *Lygdamon et Lydias* qu'en 1629.

que nous a fournie la collation des textes de ses différentes éditions :

Dans l'édition in-8° de son *Théâtre* donnée par lui en 1660, Corneille dit, t. I, p. IX (*Discours de l'utilité et des parties du Poëme dramatique*) : « Je hasarderai quelque chose *sur trente ans* de travail pour la scène... »

Dans l'édition de 1664, même format, Corneille dit au même passage, t. I, p. XIX : « Je hasarderai quelque chose *sur plus de trente ans* de travail pour la scène... »

Dans l'édition de 1668, in-12, achevée d'imprimer le 15 septembre, Corneille dit au même passage, t. I, p. XVII : « Je hasarderai quelque chose *sur quarante ans* de travail pour la scène... »

Enfin, dans l'édition de 1682, même passage, t. I, p. XVII, il imprime : « Je hasarderai quelque chose *sur cinquante ans* de travail pour la scène... »

Tous ces chiffres successifs s'appliquent bien à un début datant de 1629 et non à un début remontant à 1625. Dans cette dernière hypothèse, Corneille, en 1660, aurait eu *trente-cinq ans* et non trente de travail pour la scène; en 1664 *trente-neuf ans* et non uniquement plus de trente; en 1668 *quarante-trois ans passés* et non quarante; en 1682 *cinquante-sept ans* et non cinquante. Prenant le soin de refaire son compte à chaque fois, Corneille ne l'eût pas constamment fait inexact : la différence en valait la peine.

En outre, s'il était encore besoin, après toutes ces preuves, d'établir que le début de Corneille ne remonte pas à 1625, nous ajouterions ici que dans l'avis Au Lecteur de *Pertharite*, imprimé en 1653, notre auteur dit : « Il est juste qu'après *vingt années* de travail je commence à m'apercevoir que je deviens trop vieux pour être encore à la mode. »

Nous ne pouvons taire que nous avons rencontré encore un autre contradicteur : c'est M. Emm. Gaillard, qui a in-

séré dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, 1834, un travail intitulé *Nouveaux détails sur P. Corneille, recueillis dans l'année où Rouen érige une statue à ce grand poëte*, et débutant par celui-ci : « Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. » M. Gaillard nous reproche de n'avoir pas connu un manuscrit de la bibliothèque de Caen, le *Moréri des Normands*, dont il ne nous prouve pas qu'il y ait grand profit à tirer; de n'avoir pas compris que *Mélite* est l'anagramme de *Milet*, nom d'une demoiselle que Corneille aurait mise sur la scène sans plus de façon et de déguisement, ce qui a été attesté à M. Gaillard par un homme qui, s'il n'était pas mort, aurait eu cent vingt ans en 1834, et qui tenait cette histoire de demoiselles qui en auraient eu bien davantage. Nous convenons que nous n'avons pas une foi égale à celle que montre M. Gaillard pour les récits qu'il se laisse faire. Avons-nous tort? Le lecteur en sera juge encore par l'exemple que voici :

Dans le même travail, tout à côté du reproche que nous venons de citer, M. Gaillard nous en adresse un autre. Nous avons commis, selon lui, une erreur, en donnant au fils de Corneille la qualité de *gentilhomme ordinaire de la maison du roi*. En vain citions-nous dans notre première édition (page 246) l'autorité de Thomas Corneille, qui, dans son *Dictionnaire universel*, article *Rouen*, donne cette qualification à son neveu; en vain citions-nous encore (page 271) celle de Racine, qui, gentilhomme de la maison du roi, lui-même, lui donne également ce titre (voir ci-après t. II, livre IV), M. Gaillard ne veut entendre ni notre faible voix, ni les voix retentissantes de Thomas Corneille et de Racine : un correspondant de l'Académie de Rouen lui a dit que Corneille fils était *secrétaire ordinaire du roi*, et la voix du correspondant couvre toutes les autres. Nous ne chercherons pas à convaincre M. Gaillard, mais nous ajouterons pour nos lec-

teurs que l'*État de la France* de 1692, qui, pas plus qu'aucun autre, n'enregistre de *secrétaires ordinaires du roi,* inscrit à la page 232, comme *gentilhomme ordinaire de la maison du roi,* pour le semestre de juillet : « M. Pierre Corneille, seigneur d'Auville (de Damville), ci-devant capitaine de cavalerie. » Est-ce clair [1] ?

Nous le rendrons plus clair encore en rapportant l'acte de décès de ce Pierre Corneille dont M. Gaillard, toujours fort de l'autorité de cet homme que la mort seule a empêché d'être centenaire, de ces demoiselles sempiternelles et de son correspondant de l'Académie de Rouen, nie quand même le titre. C'est une communication que nous devons à l'amitié de M. Ravenel.

Registre des baptêmes, mariages et sépultures qui seront faits en la paroisse de Saint-Roch... pendant l'année 1698 (folio 20, recto).

« Dudit jour [31 janvier 1698]. — Pierre Corneille, âgé de cinquante-deux ans, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, décédé hier en sa maison, rue Saint-Honoré, a été inhumé en cette église. Y présents Me Benoît de Boislecomte Du Buat, religieux théatin, son neveu; Bernard de Fontenelle, son cousin germain, demeurant rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache. — *Signé* Du Buat, Fontenelle. »

(9) On a peu de détails sur la carrière dramatique de Mondory, auquel ses contemporains prodiguent à l'envi les éloges. On sait seulement que les efforts qu'il fit en jouant le rôle d'Hérode dans la *Mariane* de Tristan déterminèrent chez lui une congestion cérébrale suivie de paralysie. Nous avons dit,

[1] Cet *État* porte immédiatement à la suite : « M. Jean Racine, trésorier de France en la généralité de Moulins. Il est de l'Académie française. » Nous n'avons trouvé dans aucune collection un *État de la France* pour 1690 et pour 1691. Celui de 1689 ne comprenait dans la liste des gentilshommes ni Corneille fils, ni Racine ; leur nomination doit donc être placée de janvier 1689 à décembre 1691.

page 63, sa vaine tentative pour occuper de nouveau la scène, et les actes de munificence et de vanité dont son échec fut l'occasion.

Bien que tout porte à croire que Mondory poussait fort loin l'emphase et la déclamation, il est certain du moins que sur quelques points il était fort en avant de son siècle. Ainsi, s'il n'eut pas le bonheur d'opérer la réforme du costume, il eut du moins l'honneur de l'avoir tentée. La mode des perruques énormes était établie : il ne voulut point la suivre, et, selon l'expression des auteurs contemporains, joua tous les rôles de héros *avec de petits cheveux coupés*.

Mondory faisait des vers qui n'étaient pas plus mauvais que ceux de Colletet et de Claveret. Il en a adressé plusieurs à Scudéry, à la louange de ses pièces.

M. Marty-Laveaux, dans sa consciencieuse édition des *Œuvres complètes de Corneille*, t. I, p. 131, dit : « Notre poëte vint à Paris pour assister à la première représentation de son ouvrage. » Comme cet éditeur scrupuleux a la constante et bonne habitude d'indiquer, quand il énonce un fait, l'autorité sur laquelle il s'appuie, son silence à cet égard dans cette occasion nous donne à penser que c'est uniquement de sa part une conjecture tirée de passages de Corneille que nous croyons devoir interpréter tout autrement que lui. Nous allons dire pourquoi.

D'abord il est bien établi, bien accepté par M. Marty-Laveaux lui-même, que Corneille avait confié avec tous pouvoirs sa comédie à Mondory, de passage à Rouen, qui, de retour à Paris, l'y fit représenter, sans apprendre au public qui en était l'auteur (*loco cit.*, p. 130). Il est clair qu'avec l'inexpérience de Corneille pour la scène, sa présence n'était utile en rien pour monter la pièce, et que rien par conséquent n'avait rendu nécessaire qu'il abandonnât, ne fut-ce que momentanément, Rouen et sa charge tout récemment acquise. Il dit, dans l'é-

pître dédicatoire de *Mélite,* qu'il était avantageux qu'on ignorât quel en était l'auteur, et il ajoute que les trois premières représentations ensemble n'eurent point tant d'affluence que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver. De tout ce qui précède il nous semble déjà résulter que Corneille était demeuré chez lui ; mais ce qui nous paraît confirmer absolument qu'il ne vint pas assister à la première représentation, qu'il ne vit pas davantage celles qui la suivirent et trouvèrent encore un public de glace, qu'il ne vint enfin que quand cette glace fut rompue et quand les applaudissements eurent éclaté, c'est ce qu'il dit en commençant son examen de *Clitandre :* « Un voyage que je fis à Paris POUR VOIR LE SUCCÈS DE *Mélite* m'apprit qu'elle n'était pas dans les vingt et quatre heures. »

On objecterait en vain que *succès* n'était pas toujours, dans la langue de cette époque, synonyme de *réussite* et que Corneille a pu vouloir dire seulement : *pour voir le* SORT *de Mélite;* Corneille s'en sert tout autrement et prend le mot dans le sens où nous l'entendons, car il dit précisément de *Mélite,* mais de *Mélite* après que le public se fut prononcé, dans l'Examen de cette pièce : « Le *succès* en fut surprenant. » Ceci ne nous semble pas laisser de place au doute.

(10) Hardy, successeur de Jodelle et de Garnier, serviles imitateurs des Grecs, eut le mérite de se montrer poëte dramatique national. Sans renoncer aux lumières dont les anciens avaient pu éclairer la route, mais sans suivre leurs traces, il marcha librement. Sa dureté, son incorrection, ont quelque chose de plus vrai que l'obscurité pédantesque et le néologisme de l'école de Ronsard. Il n'a manqué à Hardy que... du génie. Nous nous sommes plus d'une fois demandé ce que fût devenue notre littérature si Hardy avait reçu ce don si rare. A coup sûr elle eût pris une tout autre direction ; et, sans se prononcer ici sur les avantages ou les incon-

vénients qui auraient pu en résulter, il est permis de croire que, succédant à un Shakspeare français, Corneille eût adopté un système de composition différent de celui qu'il a fondé sur notre scène.

Hardy était pauvre; il reçut en compensation la fécondité, et, si l'on en croit les historiens du théâtre, la compensation fut large, car on fait monter jusqu'à huit cents le nombre de ses pièces, toutes en vers. Quelques-unes furent composées, apprises et représentées en trois jours. On sentira que cette activité était de rigueur en se rappelant ce que nous avons déjà entendu dire à la comédienne Beaupré : « M. Corneille nous a fait un grand tort : nous avions ci-devant des pièces de théâtre *pour trois écus*, que l'on nous faisait en une nuit; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup. » De ces huit cents poëmes dramatiques il ne nous en reste que quarante-un, dont la lecture donnera à penser à quiconque aura le courage de l'entreprendre, après l'avoir fait précéder de celle des poëtes *græco-français*, que Hardy remplaça et fit complétement oublier, comme on le verra par la note suivante.

(11) L'*Art poétique* de Vauquelin de La Fresnaye parut à Caen, en 1605. Il est probable que Boileau se rappelait ces vers lorsqu'il dit :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli.

On lit dans le *Segraisiana* : « Ce fut M. Chapelain qui fut cause que l'on commença à observer la règle des vingt-quatre heures dans les pièces de théâtre; et parce qu'il fallait premièrement le faire agréer aux comédiens, qui imposaient alors la loi aux auteurs, sachant que M. le comte de Fiesque, qui avait infiniment de l'esprit, avait du crédit auprès d'eux,

il le pria de leur en parler, comme il le fit. Il communiqua la chose à M. Mairet, qui fit sa *Sophonisbe* (1629), qui est la première pièce où cette règle est observée. M. Desmarets fit ensuite *les Visionnaires* sur la même règle, quoiqu'il introduise un acteur qui s'oppose au changement qui se fit alors. » (*Œuvres diverses de M. de Segrais,* 1723, page 116.)

Tout ceci n'est qu'une erreur, causée par l'oubli dans lequel la réputation de Hardy avait enseveli ses devanciers. Jodelle, Garnier et plusieurs autres s'étaient, bien avant cette époque, renfermés dans les règles des unités; mais il y avait si peu souvenir d'eux, que Segrais a dit : « Autrefois, c'est-à-dire dans le siècle passé, les gens de lettres ne faisaient pas de comédies ou pièces de théâtre. Il n'y eut que Jodelle, qui fit la *Médée.* » Et la *Médée* est de Jean de La Péruse.

(12) Regnier avait dit longtemps avant Corneille, dans sa VIe satire :

On n'avait point de peur qu'un procureur fiscal
Formât sur une aiguille un long procès-verbal.

« *Disputer sur la pointe d'une aiguille,* c'est contester pour une bagatelle. Les Grecs disaient : *Disputer sur l'ombre d'un âne.* Ce proverbe était fondé sur une historiette que Démosthène conta, dit-on, aux Athéniens, pour les rendre plus attentifs à ce qu'il leur disait. Un jeune homme avait loué un âne pour aller d'Athènes à Mégare. C'était dans l'été. Vers midi le soleil était brûlant, et il ne se trouvait pas un buisson où l'on pût se mettre à l'abri. Que fait notre voyageur? Il descend de sa monture, s'assied près d'elle, et se rafraîchit à son ombre. L'ânier, qui était du voyage, prétend que cette place lui appartient, et le prouve en disant qu'il avait bien loué l'âne, mais non pas son ombre. La dispute s'échauffe;

des paroles on en vint aux coups, et, ces deux moyens de persuasion n'ayant rien décidé, l'affaire fut portée en justice. » (*Dictionnaire des Proverbes français*, par M. de La Mésangère.)

(13) Quinault, dans ses *Rivales*, jouées en 1653 et imprimées en 1661, faisait dire à un des personnages :

> Élise, comment donc! ils se font des caresses!
> Mon maître assurément prend son nez pour ses f....,

Puisque nous avons occasion de parler des *Rivales*, nous croyons devoir rapporter l'article suivant, qui y est relatif, et qui fait connaître l'époque à laquelle s'établit l'usage des droits d'auteur calculés sur les recettes :

« Les comédiens, depuis leur établissement, étaient dans l'usage d'acheter des auteurs les pièces de théâtre qu'on leur présentait; au moyen de quoi le profit de la recette était en entier pour eux. Cet usage avait son inconvénient, car il arrivait assez souvent que la pièce ne faisait pas fortune dans le public. Aussi les comédiens mettaient-ils un prix assez modique à leurs emplettes. Quelquefois la réputation de l'auteur faisait acheter plus cher l'ouvrage. Tristan, pour rendre service à son élève Quinault, se chargea de lire aux comédiens la pièce des *Rivales*. Elle fut acceptée avec de grands éloges de la part des acteurs, qui convinrent d'en donner cent écus. Alors Tristan leur apprit que cette comédie n'était point de lui, mais d'un jeune homme appelé Quinault, qui avait beaucoup de talent. Cet aveu fit rétracter les comédiens. Ils dirent à Tristan que, l'ouvrage dont il avait fait la lecture n'étant pas de lui, ils ne pouvaient hasarder plus de cinquante écus sur sa réussite. Tristan insista en vain pour faire revenir les comédiens à leur première proposition. Enfin, il s'avisa d'un expédient pour concilier les intérêts de ces derniers et

de Quinault : il proposa d'accorder à l'auteur de la comédie le neuvième de la recette de chaque représentation, pendant le temps que cette pièce serait représentée dans sa nouveauté, et qu'ensuite elle appartiendrait aux comédiens. Ce moyen fut accepté de part et d'autre, et parut si judicieux, que les comédiens et les auteurs ont toujours depuis suivi cette règle. » (*Anecdotes dramatiques*, t. II, p. 135.)

Le registre de la troupe de Molière, tenu par La Grange, prouve que, postérieurement à l'époque fixée par les *Anecdotes dramatiques*, tantôt on donnait à l'auteur des droits proportionnels, tantôt aussi on traitait avec lui, comme par le passé, à forfait. Voici des exemples que nous y trouvons encore de ce dernier et ancien mode, qui n'était pas complétement tombé en désuétude :

En décembre 1659 et janvier 1660, donné à Molière pour *les Précieuses ridicules*, en plusieurs payements, mille livres.

Et en juin, août et septembre, pour *le Cocu imaginaire*, en trois payements, quinze cents livres ; et au dernier payement, le 7 septembre, on lit ces mots : « Achevé de payer M. de Molière pour *le Cocu*, en lui donnant pour la troisième fois 500 livres. »

A la date de février 1661, pour *Dom Garcie*, neuf cent soixante-huit livres. — Pour *les Fâcheux*, onze cents livres (100 louis), en décembre 1661.

A la date du 19 décembre 1662, on lit : « La troupe a donné à M. Boyer cent demi-louis dans une bourse brodée d'or et d'argent, pour sa pièce de *Tonnaxare*, ci : 550 livres. »

A la date du 4 mars 1667, on lit : « *Attila*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, pour laquelle on lui donna deux mille livres, prix fait. »

A la date du 28 novembre 1670 : « *Bérénice*, pièce nouvelle de M. de Corneille l'aîné, dont on lui a payé deux mille livres. »

A la date de Pâques 1677 : « La troupe a délibéré de payer à M. de Corneille (Thomas) et à mademoiselle Guérin (la veuve de Molière) la somme de deux cents louis d'or pour la pièce du *Festin de Pierre.* »

(14) Corneille dit à madame de Liancourt dans l'épître dédicatoire de *la Galerie du Palais,* imprimée en 1637 : « De six comédies qui me sont échappées, si celle-ci n'est pas la meilleure, c'est la plus heureuse. » Les six comédies que Corneille avait composées à la date où il imprimait cela, étaient : *Mélite, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place-Royale* et *l'Illusion comique.* Le rédacteur du catalogue de la *Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne*, tome I, p. 247, croyant avoir lu dans l'avis au lecteur de *Clitandre* le passage de la dédicace de *la Galerie* que nous venons de transcrire, suppose qu'il y a trois pièces inconnues de Corneille : car, dit-il, « Corneille parle de *six* pièces qui lui sont échappées dans l'avis au lecteur de *Clitandre,* sa troisième pièce ». *Clitandre* est la *seconde,* et non la *troisième* pièce de Corneille; mais c'est là, on le voit, la moindre des deux confusions.

(15) Quand Corneille fit imprimer *la Place-Royale*, en 1637, il lui donna un second titre : *ou l'Amoureux extravagant.* Il entrait probablement du calcul dans cette addition.

(16) Ce prélat, qui eut pour successeur Harlay de Champvalon, son neveu, ensuite archevêque de Paris, et persécuteur des restes de Molière, n'était pas, malgré son empressement à faire complimenter le cardinal, un de ses plus sincères admirateurs, témoin l'anecdote qu'on lit dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

« Une fois que Boisrobert lui louait fort la politique du cardinal de Richelieu, il lui répondit : « Vous connaissez de plus grands politiques que lui ; vous en voyez. » Boisrobert eut la malice de feindre toujours de ne pas entendre qu'il vou-

lait qu'on lui dît : *Qui? vous?* et au lieu de cela il lui dit : « Mais que blâmez-vous à sa politique? — Baillez-le moi mort, baillez-le moi mort, et je vous le dirai. » Si cette anecdote prouve, ainsi que plusieurs autres, l'amour-propre de M. de Rouen, elle fait connaître aussi la terreur qu'inspirait le cardinal.

(17) Voici ce que rapporte l'abbé de Marolles (*Mémoires*, édit. in-12, tome I, p. 235 et suiv.), au sujet de la représentation de *Mirame*, à laquelle il assistait : « Il y eut aussi cette même année force magnificences dans le Palais-Cardinal pour la grande comédie de *Mirame*, qui fut représentée devant le roi et la reine, avec des machines qui faisaient lever le soleil et la lune, et paraître la mer dans l'éloignement, chargée de vaisseaux. On n'y entrait que par billets, et ces billets n'étaient donnés qu'à ceux qui se trouvèrent marqués sur le mémoire de Son Éminence, chacun selon sa condition : car il y en avait pour les dames, pour les seigneurs, pour les ambassadeurs, pour les *prélats*, pour les officiers de la justice et pour les gens de guerre. Je me trouvai du nombre entre les ecclésiastiques, et je la vis commodément; mais, pour en dire la vérité, je n'en trouvai pas l'action beaucoup meilleure pour toutes ces belles machines et grandes perspectives. Les yeux se lassent bientôt de cela, et l'esprit de ceux qui s'y connaissent n'est guère plus satisfait. Le principal des comédies, à mon avis, est le récit des bons acteurs, l'invention du poëte et les beaux vers... Si je ne me trompe, cette pièce ne réussit pas si bien que quelques autres de celui qui l'avait composée auxquelles on n'avait pas apporté tant d'appareil.

« M. de Valençay, alors évêque de Chartres, et qui fut bientôt après archevêque de Rheims, aidant à faire les honneurs de la maison, parut en habit court sur la fin de l'action, et descendit de dessus le théâtre pour présenter la collation à la reine, ayant à sa suite plusieurs officiers, qui portaient

vingt bassins de vermeil doré, chargés de citrons doux et de confitures ; ensuite de quoi les toiles du théâtre s'ouvrirent pour faire paraître une grande salle, où se tint le bal, quand la reine y eut pris place sous le haut dais. Son Éminence, un pas derrière elle, avait un manteau long de taffetas couleur de feu, sur une simarre de petite étoffe noire, ayant le collet et le rebord d'en bas fourré d'hermine ; et le roi se retira aussitôt que la comédie fut finie.

« Je ne sais s'il m'échappa de dire quelque chose de l'emploi de M. de Chartres ; mais quelque temps après, lorsqu'au même lieu on dansa le ballet de *la Prospérité des armes de la France*...., comme ce prélat, qui était capable de tout ce qu'il voulait, se donnant la peine, avec M. d'Auxerre, de faire les honneurs de la salle, m'eut dit que cette journée-là il ne présenterait pas la collation, je lui répondis qu'il ferait toujours bien toutes choses, et me fit civilité ; de sorte que je vis encore ce ballet commodément, où il y avait des places pour les *évêques*, pour les *abbés*, et même pour les *confesseurs* et pour les *aumôniers* de M. le cardinal. Les nôtres se trouvèrent à deux loges de celles qui furent occupées par Jean de Werth et Ekenfort, que l'on avait fait venir exprès du bois de Vincennes, où ils étaient prisonniers. » C'est sans doute cette représentation qui fit faire à Jean de Werth la réflexion que nous avons rapportée page 159.

« J'ai ouï dire, dit Fontenelle, que les applaudissements que l'on donnait à cette pièce, ou plutôt à celui que l'on savait y prendre beaucoup d'intérêt, transportaient le cardinal hors de lui-même ; que tantôt il se levait et se tirait à moitié du corps hors de sa loge pour se montrer à l'assemblée ; tantôt il imposait silence pour faire entendre des endroits encore plus beaux. » (*Vie de Corneille*, p. 339.)

(18) Les frères Parfait, t. V, p. 426, de leur *Histoire du Théâtre français*, assignent la date de 1638 à *l'Aveugle de*

Smyrne; mais on doit s'en rapporter à une note de la page 97 du même volume, où ils donnent la date précisée du 22 février 1637, que confirme d'ailleurs officiellement l'article de la *Gazette* du 28 février 1637, qu'on a lu précédemment page 62. Quant à *la Grande Pastorale,* qui est à peu près du même temps, on ignore la date précise de sa représentation.

Dans son travail si complet sur les *Œuvres de Corneille,* M. Marty-Laveaux, t. II, p. 307, nous paraît induit en erreur par une observation faite par M. Ch. Livet, t. I, p. 84 note, dans la très-bonne édition que ce dernier a donnée (en 1858, chez Didier) de l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson et D'Olivet. M. Livet se borne à faire remarquer que, bien que le titre de *l'Aveugle de Smyrne,* imprimé en juin 1638, porte : *Tragicomédie par les* CINQ-*Auteurs,* l'avis *Au Lecteur* dit : « Vous pourrez juger de ce que vaut cet ouvrage, soit par l'excellence de sa matière, soit par la forme que lui ont donnée QUATRE célèbres esprits. » M. Marty-Laveaux en conclut que le titre a dû dire *cinq* par habitude ; que l'avis a seul raison, et que Corneille, contrairement à ce que dit ce titre et à ce que tout le monde a toujours dit, n'a pas coopéré à *l'Aveugle de Smyrne.* Pour nous, nous croyons à l'assertion du titre; nous croyons à la constante et unanime tradition ; nous croyons que Corneille se sera tenu à l'écart quand la pièce, faite depuis longtemps, dut être montée, mise à la scène et peut-être remaniée à cette occasion par ses collaborateurs, en février 1637, époque précisément où l'orage contre *le Cid* commençait à gronder. L'éditeur, qui n'était autre que l'académicien Baudoin, aura cru pouvoir dire et il était sûr de plaire au cardinal en disant : « La forme que lui ont donnée quatre célèbres esprits. » Richelieu aura été satisfait de ces *quatre* génies en *cinq* personnes.

(19) Boisrobert, né à Caen, vers 1592, fils d'un avocat,

porta lui-même quelque temps ce titre ; mais, ayant reçu du pape Urbain VIII un prieuré en Bretagne, il prit la soutane, entra dans les ordres, et fut ensuite pourvu d'un canonicat à Rouen. Sa réputation de plaisant lui ayant fait avoir accès auprès de Richelieu, il sut si bien s'emparer de l'esprit du cardinal qu'il lui devint indispensable. Le médecin de l'Éminence lui disait : « Monseigneur, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé; mais toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y mêlez un ou deux dragmes de Boisrobert. » Quelques nuages suivis d'un exil vinrent interrompre l'union de l'abbé et de son cardinal ; mais le premier sut bientôt rentrer en grâce. Il poussa son protecteur à fonder l'Académie, et fut un de ses premiers membres, ce qui ne l'empêcha point de s'égayer aux dépens de cette compagnie sur la lenteur qu'elle mettait dans la rédaction du *Dictionnaire*. Il dit dans une de ses épîtres :

> Depuis six mois dessus l'F on travaille,
> Et le Destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : Tu vivras jusqu'au G.

Richelieu étant mort, il fut une seconde fois exilé de la cour pour avoir souvent juré le nom de Dieu en perdant son argent contre les nièces du cardinal Mazarin. Cet ecclésiastique aimait avec fureur le jeu et la table ; nous voudrions, pour son honneur, pouvoir encore ajouter : et les femmes ; malheureusement, il fut violemment soupçonné d'un goût contraire. Il déclamait fort bien, et était passionné pour la comédie, ce qui lui valut le sobriquet d'*Abbé Mondory*. Un jour qu'il revenait à pied du théâtre de l'hôtel de Bourgogne, parce qu'on lui avait pris sa voiture pendant qu'il y était, un de ses amis lui dit : « Quoi ! monsieur, à la porte de votre cathédrale ! ah ! l'affront n'est pas supportable ! » Boisrobert mourut le 30 mars 1662. (*Biographie universelle.*)

Colletet (Guillaume), père de François Colletet, auquel Boileau a si durement reproché de *mendier son pain de cuisine en cuisine*, né le 12 mars 1598, à l'exemple de Boisrobert, commença comme Corneille, mais ne finit pas comme lui; c'est-à-dire qu'il se fit recevoir avocat, et devint ensuite détestable poëte. C'est le cardinal de Richelieu qui le détermina à travailler pour le théâtre; il le nomma académicien dès le principe. Colletet, enclin, comme dit Ménage dans son langage pédantesque, aux amours *ancillaires*, épousa successivement trois de ses servantes, et affectionna particulièrement la troisième, qui se nommait *Claudine*. Il ne tint pas à lui qu'elle ne passât pour un miracle de beauté et pour une dixième muse : il composait sous son nom des vers qu'elle venait réciter à table avec assez d'agrément; et, voulant lui assurer la réputatiou de bel-esprit qu'il lui avait faite, il poussa la précaution au point de composer, peu avant de mourir, une pièce par laquelle elle était supposée faire ses adieux aux Muses. Claudine ayant tenu trop exactement parole, on se douta de la ruse; ceux qui l'avaient le plus admirée furent entièrement désabusés. La Fontaine, qui en avait été épris, ouvrit les yeux comme les autres, et, dans son dépit, composa contre elle des stances satiriques qui commencent ainsi :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close;
Sa femme ne dit plus rien.
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

Colletet mourut le 11 février 1659, dans un tel état de dénûment, que ses amis se cotisèrent pour subvenir aux frais de son service. (*Biographie universelle. — Histoire de la*

vie et des ouvrages de La Fontaine, par M. Walckenaer, 3e édition, p. 39 et suiv.)

L'Estoile (Claude de), né vers 1597, mort en 1651 ou 1652, fut également un des premiers membres de l'Académie. Mauvais poëte et déplorable auteur dramatique, il eut du moins quelque chose de commun avec Malherbe et avec Molière : l'habitude de lire ses ouvrages à sa servante.

Quant à Rotrou, il est assez connu pour que nous ne croyions pas utile de donner ici sur lui des détails qui ne sont ignorés de personne. Plus jeune que Corneille de trois ans, il avait reçu de celui-ci le nom de *maître*, parce qu'il l'avait précédé à la scène, où il s'était déjà fait applaudir deux fois avant le succès de *Mélite*. *Venceslas* (1647), et plus sûrement encore sa mort héroïque (voir précédemment, page 169), ont immortalisé son nom.

(20) « J'ai déjà dit qu'il (Richelieu) n'aimait que les vers. Un jour qu'il était renfermé avec Desmarets, il lui demanda : « A quoi pensez-vous que je prenne le plus de plaisir? — A « faire le bonheur de la France, lui répondit Desmarets. — « Point du tout, répliqua-t-il ; c'est à faire des vers... » Il ne faisait que des tirades pour des pièces de théâtre ; mais quand il travaillait il ne donnait audience à personne. D'ailleurs il ne voulait pas qu'on le reprît. « Une fois L'Estoile, « moins complaisant que les autres, lui dit le plus douce- « ment qu'il put qu'il y avait quelque chose à refaire à un « vers (ce vers n'avait seulement que trois syllabes de plus « qu'il ne lui fallait). — La, la ! monsieur de L'Estoile, lui « dit-il, comme s'il eût été question d'un édit, nous le ferons « passer. » (*Historiettes* de Tallemant des Réaux.)

(21) Le *Segraisiana* (édit. de 1723, p. 37 et suiv.) contient sur l'abbé Brigalier les détails suivants, qui pourront donner une idée de la force des préjugés à cette époque :

« L'abbé Brigalier, aumônier de feu Mademoiselle, dépensa

quarante mille écus pour devenir magicien, et ne put en venir à bout. Étant à Compiègne, où était la cour, une dame, qui avait acheté une pièce d'étoffe rouge pour une verte, s'adressa à lui, sur sa réputation de magicien, afin qu'il la changeât en la couleur qu'elle souhaitait. L'abbé Brigalier, qui ne voulait pas perdre cette réputation, acheta une pièce d'étoffe verte, et la donna à cette dame, qui lui avait mis la rouge entre les mains, en lui faisant accroire qu'il l'avait changée en cette couleur. Il a fait une infinité de tours qui ont surpris bien des gens ; mais il n'y avait que beaucoup d'adresse.

« Mademoiselle de Montauban, qui prenait beaucoup de plaisir à tout ce que faisait cet abbé, en entretenait sérieusement le comte Des Chapelles, qui avait beaucoup d'esprit ; et ce comte, qui avait de la peine à croire ce qu'elle lui disait, la priait de même de lui faire voir quelques-uns de ces tours pour le tirer de son incrédulité. Dans le même temps, l'abbé Brigalier entra, et mademoiselle de Montauban lui ayant fait part de quoi elle entretenait le comte Des Chapelles, elle ajouta qu'il fît quelque chose pour l'amour d'elle, afin de satisfaire la curiosité qu'il avait de voir quelques-unes des merveilles de la science qu'il possédait. L'abbé Brigalier répondit : « Vous savez bien, mademoiselle, que je n'oserais plus me pré- « valoir des talents que j'ai, et que monseigneur l'archevêque « de Paris m'a menacé de m'interdire si je continuais de faire « ce que vous me demandez. » Cette excuse donna au comte Des Chapelles plus de curiosité de voir quelque chose qu'il n'en avait auparavant, et il dit à l'abbé Brigalier : « Vous « voulez bien, monsieur, que je joigne mes prières à celle de « mademoiselle ? Je n'ai pas moins de discrétion qu'elle en peut « avoir. Faites quelque chose pour l'amour de moi ; je vous « promets que cela ne sera qu'entre nous et que personne n'en « saura rien. »

« L'abbé Brigalier s'excusait toujours sur le grand danger

auquel il s'exposerait, lorsque mademoiselle de Vermisson, qui était fort belle et bien faite, entra dans la chambre tout en pleurs. Mademoiselle de Montauban, faisant l'étonnée (car tout ceci était un jeu fait), lui demanda ce qui lui était arrivé pour être si affligée. Mademoiselle de Vermisson, qui faisait bien son personnage, répondit avec des sanglots : « Eh! mademoiselle, comment ne voulez-vous pas que je « sois affligée? mon petit moineau vient de mourir. — Eh bien! « répondit mademoiselle de Montauban, voilà de quoi pleurer! « Ne voilà-t-il pas monsieur l'abbé qui le ressuscitera? Il a déjà « fait des choses qui ne sont pas moins surprenantes, puisqu'il « a changé un poulet en un coq d'Inde. »

« L'abbé Brigalier répliqua : « Je n'en ferai rien; et puis, « est-ce qu'il est possible de ressusciter un oiseau qui est mort? « — Vous n'y songez pas, monsieur l'abbé! reprit mademoi- « selle de Montauban; vous savez faire des choses bien plus « surprenantes. Il n'y a pas tant de façon, il faut que vous le « ressuscitiez. Vous ne voudriez pas faire le déplaisir à made- « moiselle de Vermisson, qui est de vos amies, de la laisser « dans l'affliction où elle est de la perte qu'elle vient de faire. — « Mademoiselle, dit l'abbé Brigalier, il faut donc tâcher de vous « contenter. » Et, en s'adressant à mademoiselle de Vermisson, « il lui demanda si elle avait une urne. « Qu'est-ce qu'une « urne? » reprit mademoiselle de Vermisson. — « Une urne, » répondit gravement l'abbé Brigalier, « est un vase dans lequel les « anciens conservaient les cendres de leurs morts : il faut bien « rendre les derniers devoirs à ce petit oiseau dans les formes « avant que de le ressusciter. — Comment faire? reprit made- « moiselle de Vermisson, nous n'avons point d'urne. — On y « peut suppléer, repartit l'abbé Brigalier. N'avez-vous pas un « vase de faïence avec un couvercle? — Nous n'avons pas non « plus de vase de faïence tel que vous le demandez, répliqua ma- « demoiselle de Vermisson. — Vous avez donc une boîte de con-

« fitures? reprit l'abbé Brigalier. — Pour une boîte de confitu-
« res, dit mademoiselle de Vermisson, nous en avons. — Ap-
« portez-la donc, reprit l'abbé Brigalier; cela suffira. » La boîte de confitures était toute prête, et mademoiselle de Vermisson l'ayant apportée, le comte Des Chapelles examina bien la boîte, et, ayant observé qu'il y avait des taches d'encre dessus, il dit en lui-même : « On ne me trompera pas. » L'abbé Brigalier prit le petit moineau mort, et, l'ayant mis dans la boîte, il la ferma de son couvercle, et demanda un ruban noir vierge. Mademoiselle de Vermisson, qui était faite au badinage, dit qu'elle ne savait pas ce que c'était qu'un ruban vierge. L'abbé, sans s'émouvoir, dit que c'était un ruban qui n'avait pas encore servi. Le ruban fut apporté, et l'abbé lia la boîte, qu'il mit ensuite dans un tour qui répondait dans un couvent de religieuses avec lesquelles mademoiselle de Montauban avait communication par sa chambre. Tenant le ruban par un bout, il tourna l'ouverture du tour du côté des religieuses, qui étaient d'intelligence, et qui substituèrent promptement et adroitement une autre boîte semblable où il y avait un petit moineau vivant, et renvoyèrent l'ouverture du tour du côté de la chambre de mademoiselle de Montauban. L'abbé Brigalier, qui cependant avait marmotté quelques paroles, prit la boîte, ôta le ruban, et, comme il l'ouvrit doucement, le moineau ne fit d'abord paraître qu'un pied qu'il étendit. Mademoiselle de Montauban et mademoiselle de Vermisson crièrent aussitôt miracle. L'abbé Brigalier, avec un air sérieux, demanda du sel, qui était tout prêt. Il en frotta le bec du moineau, qui se mit à piailler d'abord qu'il en eut senti l'acrimonie. Ensuite il pria le comte Des Chapelles de garder le secret qu'il lui avait promis, mais le comte Des Chapelles ne put s'empêcher de dire au souper du roi que l'abbé Brigalier avait ressuscité un moineau, et qu'il l'avait vu de ses propres yeux.

« Pour ce qui est du poulet changé en coq d'Inde, voici en peu de mots comment cela arriva. M.**** soutenait à l'abbé Brigalier qu'il ne croyait rien des miracles qu'on disait qu'il faisait. L'abbé Brigalier, qui était préparé, lui dit : « Monsieur, vous seriez bien étonné si je vous faisais pa- « raître un poulet au milieu de cette chambre. » M.**** continuant de le railler et lui disant qu'il n'était pas dupe, l'abbé ne fit que secouer sa soutane, et un poulet, qu'il tenait caché, étant aussitôt tombé à ses pieds, se mit à courir par la chambre. Ce qu'il y eut de plaisant fut que M.**** tira son épée d'abord qu'il vit le poulet. L'abbé Brigalier, se mettant d'abord sur son quant-à-moi, la main sur le côté, lui dit : — « Savez-vous, monsieur, que ceci n'est point un jeu? » et M.**** rengaîna. Le poulet se sauva dans le couvent par un trou, et une demoiselle, regardant par une fenêtre s'écria : « Ah, mon Dieu! voilà un poulet grand comme un coq « d'Inde! » Le bruit courut à la cour que l'abbé Brigalier avait changé un poulet en coq d'Inde. La reine le crut elle-même, et elle dit à Mademoiselle, avec un grand sérieux, en méchant français, car elle était nouvellement arrivée en France : « Savez-vous bien, ma cousine, que vous ne devriez point « garder cet aumônier que vous avez, qui change des poulets en « coqs d'Inde? » Quatre ou cinq jours après, M. l'abbé de Cambray, qui vient d'entrer en quartier d'aumônier auprès de Mademoiselle, étant entré dans la chambre de la reine avec elle, la reine lui demanda si c'était l'aumônier au coq d'Inde. Cela ne fut pas agréable à l'abbé. Mademoiselle répondit à la reine que ce n'était pas lui, mais un autre de ses aumôniers, qui venait d'entrer en quartier.

« Tout le monde a cru à Lyon que l'abbé Brigalier avait fait voir le diable en bonne compagnie, et il y eut bien des bras et des jambes cassés en cette rencontre. On ne peut pas mieux savoir cette histoire que je la sais : il me l'a racontée lui-même.

« L'abbé Brigalier avait donné jour à plusieurs dames et autres personnes de Lyon pour leur faire voir le diable. Le jour venu, il était fort embarrassé de quelle manière il s'acquitterait de sa promesse ; et l'heure du rendez-vous s'approchait, lorsqu'il rencontra dans les rues un petit gueux presque tout noir de l'ardeur du soleil. Il en eut de la joie, disant qu'il pourrait lui fournir le moyen de sortir de l'embarras où il était. Il lui demanda s'il voulait gagner un écu. Le petit gueux répondit qu'il ne demandait pas mieux, et ce qu'il fallait faire pour cela. L'abbé l'emmena chez lui, et le rendit encore plus noir en le faisant barbouiller de noir à noircir. Il y avait en sa chambre un tableau qui représentait le diable, lequel n'était pas trop élevé ; il fit faire une niche derrière, qui fut achevée en deux heures de temps, presqu'à l'heure qu'il avait donnée ; il y fit monter le petit gueux dans l'état qu'il l'avait fait ajuster, et lui dit d'y demeurer jusqu'à ce qu'il fit un certain signal. Ceux qui devaient être du spectacle vinrent, et lorsqu'ils furent tous arrivés, l'abbé Brigalier se mit à faire quelques cérémonies et donna le signal. En même temps, le petit gueux poussa le cadre du tableau, se jeta en bas, courut au travers de la compagnie, et disparut à la faveur d'une tapisserie, en se jetant dans une porte qu'elle cachait. Ce fut alors qu'il y eut des bras et des jambes cassés, car, tous les spectateurs étant épouvantés, comme on peut se l'imaginer, il y en eut qui se jetèrent par les fenêtres. Mais je ne finirais pas si je racontais une infinité d'autres tours de l'abbé Brigalier. Il est mort peu de temps après feu Mademoiselle. »

(22) Le libraire Lefèvre, dans la dernière édition de Corneille qu'il ait éditée, a donné place à des notes de M. Aimé Martin qui sont le *nec plus ultra* de l'affirmation sans commencement de preuve. Comme dans ses travaux sur le théâtre de Molière et sur celui de Racine, M. Aimé Martin vous

dit sans hésitation, comme aussi, bien entendu, sans indication de sources, quels sont les acteurs qui ont joué d'original les rôles des pièces de Corneille. Il était ici plus à son aise pour inventer impunément, car s'il s'est retrouvé des registres du théâtre du Palais-Royal établissant qu'il n'a, pour les distributions des rôles dans les pièces de Molière, rien recherché, mais tout imaginé, les archives de l'hôtel de Bourgogne et du Marais paraissent plus sûrement détruites. Mais il avait compté sans les contemporains; et, par exemple, dans ses notes sur *l'Illusion comique*, à la suite d'un roman hypothétique sur Mondory et sur Corneille lui-même, le voilà qui, pour le besoin de sa fable, donne à Bellerose le rôle du capitan Matamore. Les frères Parfait nous avaient cependant appris déjà que « ce rôle avait été joué par un acteur qui en prit le nom; » mais M. Aimé Martin n'en avait tenu compte, quand arrive Tallemant qui nous dit : « Ce fut lui (Mondory) qui fit venir Bellemore, dit *le capitan Matamore*, bon acteur. Il quitta le théâtre parce que Desmarets lui donna, à la chaude, un coup de canne derrière le théâtre de l'hôtel Richelieu. Il se fit ensuite commissaire de l'artillerie, et y fut tué. Il n'osa se venger de Desmarets, à cause du cardinal, qui ne lui eût pas pardonné. » (*Historiettes*, 2e édition, X, 46 et 47. — *Histoire du Théâtre français*, V, 350 et suiv.) Bellerose, qui ne cessa jamais de s'appeler Bellerose, eut une tout autre carrière et une tout autre fin; mais, malgré la générosité de M. Aimé Martin, il n'eut donc pas plus ce rôle que la plupart des acteurs et des actrices mis en avant par le même annotateur ne créèrent également les rôles qu'il leur a distribués par une inconcevable manie.

NOTES

DU LIVRE DEUXIÈME.

(1) Voici la teneur des lettres de noblesse accordées au père de Corneille, et que celui-ci n'hésita pas plus tard[1] à considérer comme obtenues par le succès du *Cid :*

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut :

« La noblesse, fille de la vertu, prend sa naissance, en tous États bien policés, des actes généreux de ceux qui témoignent, au péril et pertes de leurs biens et incommodités de leurs personnes, être utiles au service de leur prince et de la chose publique, ce qui a donné sujet aux rois nos prédécesseurs et à nous de faire choix de ceux qui, par leurs bons et louables effets, ont rendu preuve entière de leur fidélité, pour les élever et mettre au rang des nobles, et, par cette prérogative, rendre leur vie et actions remarquables à la postérité; ce qui doit servir d'émulation aux autres, à cet exemple, de s'acquérir de l'honneur et réputation en espérance de pareille récompense;

« Et d'autant que, par le témoignage de nos plus spéciaux serviteurs, nous sommes dûment informé que notre amé et féal Pierre Corneille, issu de bonne et honorable race et famille, a toujours eu en bonne et singulière recommandation le bien de cet État et le nôtre en divers emplois qu'il a eus par notre commandement et pour le bien de notre service et

[1] Voir ci-après, t. II, livre III, à la date de 1665, le sonnet de Corneille à Louis XIV.

du public, et particulièrement en l'exercice de l'office de maître de nos eaux et forêts en la vicomté de Rouen, durant plus de vingt ans, dont il s'est acquitté avec un extrême soin et fidélité pour la conservation de nos dites forêts, et en plusieurs autres occasions où il s'est porté avec tel zèle et affection, que ses services rendus et ceux que nous espérons de lui à l'avenir nous donnent sujet de reconnaître sa vertu et mérites, et les décorer de ce degré d'honneur pour marque et mémoire à sa postérité ;

« Savoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes et justes considérations à ce nous mouvant, voulant le gratifier et favorablement traiter, avons ledit Corneille, de nos grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, ses enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons, et du titre et qualité de noblesse décorés et décorons par les présentes signées de notre main; voulons et nous plaît qu'en tous actes et endroits, tant en jugement que dehors, ils soient tenus et réputés pour nobles et puissent porter le titre d'écuyer, jouir et user de tous honneurs, priviléges et exemptions, franchises, prérogatives, prééminences, dont jouissent et ont accoutumé jouir les autres nobles de notre royaume extraits de noble et ancienne race, et, comme tels, ils puissent acquérir tous fiefs possessions nobles de quelque nature et qualité qu'ils soient, et d'iceux, ensemble de ceux qu'ils ont acquis et leur pourraient échoir à l'avenir, jouir et user tout ainsi que s'ils étaient nés et issus de noble et ancienne race, sans qu'ils soient ou puissent être contraints en vider leurs mains, ayant d'abondant audit Corneille et à sa postérité, de notre plus ample grâce, permis et octroyé, permettons et octroyons, qu'ils puissent dorénavant porter partout et en tous lieux que bon leur semblera, même faire élever par toutes et chacune leurs terres et seigneuries, leurs armoiries timbrées telles que nous leur don-

nons et sont ci-empreintes [1], tout ainsi et en la même forme et manière que font et ont accoutumé faire les autres nobles de notre dit royaume.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour des aides à Rouen et autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que de nos présente grâce, don d'armes et de tout le contenu ci-dessus, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, ledit Corneille, sesdits enfants et postérité, mâles et femelles, nés et à naître en loyal mariage, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire; car tel est notre plaisir, nonobstant quelconques édits, ordonnances, révocations et règlements à ce contraires, auxquels et à la dérogatoire des dérogatoires y contenue, nous avons dérogé et dérogeons par lesdites présentes. Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes, sauf, en autres choses, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de janvier, l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS. Et sur le repli : *Par le roi*, DE LOMÉNIE, un paraphe. Et à côté *visa*, et scellé et lacé de soie rouge et verte du grand sceau de cire verte.

« Et sur le dit repli est écrit : Registrées au registre de la cour des aides en Normandie, suivant l'arrêt d'icelle du vingt-quatrième jour de mars mil six cent trente-sept. Signé DE LESTOILLE, un paraphe. »

Ces lettres de noblesse furent enregistrées le 27 mars 1637 dans la chambre des comptes de Normandie, et renouvelées

[1] *Nota.* D'azur, à la fasce d'or, chargées de trois têtes de lion de gueules et accompagnées de trois étoiles d'argent posées deux en chef et une en pointe. (*Armorial général de France.* Ville de Paris, folio 1066, Bibliothèque impériale, département des manuscrits.)

par Louis XIV, en mai 1669, comme nous le verrons plus tard, en faveur de Pierre et de Thomas Corneille.

Un charmant fantaisiste, dont l'esprit sait être inventif et dramatique quand il fait de la biographie, dit que la mère de Corneille « valait une Cornélie, » etc. ; quant à son père, « qu'il y avait du romain dans ce maître des eaux et forêts. » A cette occasion et pour preuve il arrange une scène de vaillance dont le héros, cet honnête fonctionnaire, venant en faire le récit au parlement, y aurait produit une « grande impression. » (*Corneille à la butte Saint-Roch,* par M. Édouard Fournier, pages iij et iv.) Tout cela, ramené au vrai, n'est pas romain, mais tout à fait simple, comme les registres du parlement de Rouen vont nous le faire voir, grâce encore à M. Gosselin.

Depuis les fêtes de Noël 1611 la population rouennaise était très-émue. Les catholiques et les protestants étaient près d'en venir aux mains. Ces derniers, qui avaient un prêche à Quevilly, en demandaient avec instance un second dans la paroisse de Boisguillaume, limitrophe de Rouen. Le parlement s'y opposait. La Seine étant venue à geler, ils prétendirent qu'ils ne pouvaient attendre la fonte des glaces pour se rendre à leur prêche de Quevilly ; qu'ils avaient des baptêmes et des mariages à célébrer, etc. ; qu'il leur fallait nécessairement le prêche de Boisguillaume, où ils se rendirent en grand nombre. Les catholiques essayèrent de s'y opposer. De là des rumeurs du peuple et des réunions d'hommes armés. Chemin faisant et comme il y avait disette de bois de chauffage pour les pauvres gens dans cette rude saison, beaucoup profitèrent du prétexte des réformés pour dévaster la forêt de Roumare. De là un premier arrêt rendu le 3 janvier 1612, puis nouvelle audience le 7, à laquelle fut appelé le maître particulier des eaux et forêts, Pierre Corneille, dont le rapport fut :

« Sitôt que je fus averti des grands dégâts qui se fai-

saient en la forêt de Roumare, je montai à cheval, assisté du substitut de M. le procureur général du roi, n'ayant avec nous que quatre sergents à garde, les huit autres ayant été retranchés par le roi. Étant sur le chemin de Bapeaume, nous rencontrâmes une bande de quinze à vingt individus qui tenaient les chemins de la forêt; je leur ai demandé où ils allaient; ils répondirent : « Nous allons en la forêt, parce que nous mourons de faim et de froid. » Ayant fait saisir les outils et haches de quelques-uns, je cuidai voir une révolte contre moi et je fus en même temps averti qu'il y avait plus de 300 personnes qui descendaient de la forêt, chargées de bois et étaient en haie aux avenues, prêts à se jeter sur nous, comme ils avaient fait à l'un des sergents qui était en la forêt. Nous revînmes nous plaindre à M. le président Auzeray (le 3 janvier), en la maison duquel il y avait aucuns de MM. les présidents et conseillers assemblés, et là il nous fut ordonné de bailler notre procès-verbal, ce que nous ferons mardi prochain. » (*Pierre Corneille* [*le père*], *maître des eaux et forêts*, par E. Gosselin; Rouen, 1864, p. 25.)

Ce n'est pas plus romain que cela, et la bonne impression produite fut nécessairement très-calme.

(2) Mondory avait écrit, dans le but d'être désormais attaché au théâtre particulier du cardinal, une lettre à Boisrobert, dont la copie se trouve dans le recueil manuscrit de Conrart à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui a été reproduite dans un article de la *Revue de Paris* (décembre 1838, p. 347 et suiv.), article où les dates sont mal étudiées.

(3) Dans sa *Bibliothèque française* (Paris, 1664, p. 185), Sorel dit que « il y a des mémoires de ce temps-là qui ne sont pas imprimés, lesquels trouvent une cause plus fine de l'aversion que le cardinal concevait pour *le Cid*, et de l'inclination qu'il témoignait pour *l'Amour tyrannique* (de Scudéry). C'est que dans le premier il y avait quelques paroles qui choquaient

les grands ministres, et dans l'autre il y en avait qui exaltaient le pouvoir absolu des rois, même sur leurs plus proches... » Mais comme *le Cid* est de 1636, et que *l'Amour tyrannique* n'est que de 1638, il suit de là que, quoi qu'en dise Sorel, le cardinal avait pris parti contre l'un bien avant de pouvoir lui préférer l'autre.

(4) Nous trouvons dans la correspondance inédite de Chapelain une lettre de lui à mademoiselle Paulet, du 15 février 1637, où on lit :

«... Suivant donc vos ordres, je vis hier M. Desmarets, auquel j'eus à peine proposé de votre part le retranchement des vers dont M. Scudéry avait été choqué, qu'il me répondit en galant homme que non-seulement il les rayerait volontiers pour l'amour de ceux qui y prenaient intérêt, mais encore ôterait ceux du *Cid* qui avaient causé ce petit scandale, et, pour ne vous point faire valoir cette dernière courtoisie, il m'avoua que, par quelques autres bonnes considérations, il avait déjà résolu de laisser toute cette liderie, en quoi il n'y croyait rien perdre, puisque la pensée n'en était pas venue de lui, et qu'il n'avait fait en cela que rimer l'imagination d'une autre. Ensuite il me dit en riant que, puisque ce qu'il avait mis dans la bouche d'une folle comme le sens d'une folle, et non pas comme le sien, se pouvait interpréter au désavantage de deux personnes qu'il estimait fort, il voulait l'ôter absolument, et pour leur considération et pour la sienne propre, puisqu'il était engagé dans la même offense, s'il y en avait; qu'en effet il se garderait bien, en cette matière de préférence du *Cid* à l'*Aspasie*[1], de donner un arrêt contre soi-même, qui serait d'autant plus valide, étant pris sérieusement, qu'il l'avait prononcé lui-même et s'était privé par là du droit d'en appeler. Enfin nous conclûmes, sans qu'il fût besoin de contester, que tout cet endroit de blâme prétendu, et l'autre encore de

[1] *Aspasie* était une pièce de Desmarets lui-même.

louange mal reçue, serait biffé et annulé, et qu'il n'en serait jamais fait mention sur le théâtre, ni dans l'imprimerie quand la pièce se mettra sous la presse. »

(5) Scudéry (Georges de), né vers 1601, au Havre, d'une famille provençale, suivit d'abord la carrière des armes, qui était celle de son père. Il dit à son lecteur, dans la préface de *Lygdamon :* « Dans la musique des sciences, je ne chante que par nature : je suis né d'un père qui, suivant l'exemple des siens, a passé tout son âge dans les charges militaires, et qui m'avait destiné dès ma naissance à une pareille forme de vivre... Ne pensant être que soldat, je me suis encore trouvé poëte. Ce sont deux métiers qui n'ont jamais été soupçonnés de bailler de l'argent à usure... Or, ces neuf jeunes pucelles de trois ou quatre mille ans, qui ne donnent que de l'eau à boire à leurs nourrissons, les laissant dans la nécessité de chercher du pain ; ces filles, dis-je, qui n'ont pour biens meubles que des luths et des guitares, m'ont dicté ces vers, que je t'offre, sinon bien faits, au moins composés avec peu de peine... » C'était là, comme on sait, le moindre défaut de cet auteur à la *fertile plume*.

Dans la préface d'*Arminius,* Scudéry dit, en parlant d'une de ses tragi-comédies : « Nous voici arrivés à ce bienheureux *Prince déguisé,* qui fut si longtemps la passion et les délices de toute la cour ; jamais ouvrage de cette sorte n'eut plus de bruit, et jamais chose violente n'eut plus de durée. Tous les hommes suivaient cette pièce partout où elle se représentait ; toutes les dames en savaient les stances par cœur, et il se trouve encore aujourd'hui mille honnêtes gens qui soutiennent que je n'ai jamais rien fait de plus beau. » Tant de ridicule ne pouvait se soustraire à la satire de Boileau. *Bienheureux Scudéry!* s'écrie-t-il,

Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
Semblent être formés en dépit du bon sens ;

Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre et des sots pour les lire;
Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?

Quoiqu'il n'eût pas encore chanté le *vainqueur des vainqueurs de la terre*, il fut élu à l'Académie, en 1650, à la place de Vaugelas. Poëte-guerrier, il se vit pourvoir également du gouvernement du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, poste assez peu assujettissant, si l'on en croit Chapelle et Bachaumont, qui ont dit dans leur *Voyage :*

C'est Notre-Dame-de-la-Garde,
Gouvernement commode et beau,
A qui suffit, pour toute garde,
Un suisse avec sa hallebarde
Peint sur la porte du château.

Scudéry mourut à Paris le 14 mai 1667. Mademoiselle de Scudéry, sa sœur, à laquelle ses romans et sa *Carte de Tendre* donnèrent une si grande célébrité, survécut à son frère et à son siècle; elle ne mourut que le 2 juin 1701, âgée de quatre-vingt-quatorze ans.

(6) Voltaire et M. Guizot ont dit que la publication de l'*Excuse à Ariste* était antérieure au *Cid*. Le silence que Scudéry garde sur cette épître dans ses *Observations*, où il n'eût pas manqué de la tourner en ridicule, comme il le fait dans sa *Lettre à l'illustre Académie*, si elle n'eût pas été postérieure au premier de ces pamphlets, nous mettait déjà en garde contre cette assertion. La lecture des autres libelles du temps nous a donné la certitude que l'*Excuse à Ariste* a paru non-seulement après *le Cid*, mais après les *Observations* de Scudéry. (Voir *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille, soy-disant auteur du Cid*, 1637, p. 8.)

(7) Cette *Défense du Cid*, à laquelle il est fait allusion dans plusieurs des pamphlets dont nous aurons bientôt occa-

sion de parler, notamment dans la *Lettre apologétique du sieur Corneille* (1637), est mentionnée t. I, p. LXXIX, du *Théâtre de Corneille*, édit. de 1747, t. V, p. 256, de l'*Histoire du Théâtre français* (par les frères Parfait), et, avant cela, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. (Voir t. XX, p. 88 et suiv.) Nous devons avouer qu'elle a échappé à toutes nos recherches, et nous ne l'avons même vu mentionner nulle part de manière à croire que ceux qui en ont parlé aient été plus heureux que nous. Ainsi Niceron, qui, en citant la plupart des pamphlets publiés à l'occasion du *Cid*, donne exactement le nombre de pages de chacun de ceux qu'il cite, ne le fait pas pour la *Défense du Cid*, et, s'il en indique le format, c'est qu'en indiquant celui dans lequel furent imprimées toutes les autres pièces de cette discussion, il aura cru pouvoir donner comme une certitude une conjecture assez vraisemblable.

(8) Ce rondeau fut d'abord imprimé sur un feuillet volant, format in-4°, avec cette épigraphe :

Omnibus invideas, livide, nemo tibi.

Postérieurement, Corneille le fit réimprimer à la suite de l'*Excuse à Ariste*, sur un feuillet double, quand cette dernière pièce fut devenue le texte des reproches de ses ennemis.

(9) L'éditeur des *Œuvres diverses de P. Corneille* (Paris, 1738), Granet, a dit que ce rondeau était dirigé contre Scudéry ; Voltaire l'a répété d'après lui, et tous les autres éditeurs d'après Voltaire. Ils n'avaient remarqué, ni les uns ni les autres, que ce *fou solennel*, *qui* RIMAIT *de rage une lourde imposture*, ne pouvait s'appliquer à l'auteur des *Observations*, diatribe NON RIMÉE. L'*Avertissement au Besançonnais Mairet* (p. 3) nous apprend que c'est à celui-ci qu'on est redevable de ce chef-d'œuvre. « Il n'était nullement besoin, y est-il dit, de vous donner la gêne deux mois durant

à fagoter une malheureuse lettre pour nous apprendre que vous êtes aussi savant en injures que votre ami Claveret et tous les crocheteurs de Paris. Cette belle poésie que vous nous aviez envoyée du Mans ne nous permettait pas d'en douter ; et, bien que vous y fissiez parler un auteur espagnol dont vous ne saviez pas le nom, la faiblesse de votre style vous découvrait assez. Ainsi, vous aviez beau vous cacher sous ce méchant masque, on ne laissait pas de vous connaître, et le rondeau qui vous répondit parlait de vous sans se contredire. Que si l'épithète de FOU SOLENNEL vous y déplaît, vous pouvez changer et mettre en sa place *Innocent le Bel*, qui est le nom de guerre que vous ont donné les comiques. »

L'auteur de la *Sophonisbe* est, sans contredit, et de beaucoup, celui qu'on a le plus de regret de voir figurer dans cette foule de bas envieux. Toute la vie de Mairet avait été jusque-là brillante et honorable. Né en 1604, à Besançon, de parents originaires de la Westphalie, que son bisaïeul avait abandonnée par attachement pour sa religion, il devint orphelin fort jeune, et se rendit à Paris pour continuer ses études au collége des Grassins. A peine eut-il achevé sa philosophie, qu'il fit représenter, en 1620, *Chryséide et Arimand*. L'année suivante, sa *Sylvie* fut plus heureuse encore. Une fièvre épidémique qui désolait Paris ayant fait fermer les écoles, Mairet alla visiter la cour à Fontainebleau, et reçut un accueil distingué du duc de Montmorency, grand-amiral de France. Il accompagna ce seigneur dans son expédition contre les protestants qui s'étaient emparés des îles de Ré et d'Oléron, et se signala dans deux combats qui furent livrés à peu de jours l'un de l'autre (1625) sur mer et sur terre. Le duc de Montmorency, admirant sa bravoure et ses talents, le retint au nombre de ses gentilshommes, et lui assigna une pension de 1,500 livres, somme considérable pour le temps. Mairet continua de travailler pour le théâtre, et

fit représenter successivement plusieurs pièces, dont la plus célèbre est la *Sophonisbe*, qui fut jouée en 1629. Il y avait longtemps que la règle des unités n'était plus observée au théâtre; aussi les comédiens, craignant qu'une pièce dans ce système ne causât de l'ennui au parterre, ne se déterminèrent à jouer celle-ci qu'après des pourparlers sans nombre. Un succès d'enthousiasme vint dissiper leurs craintes.

La disgrâce du duc de Montmorency n'entraîna pas celle de son gentilhomme : le cardinal de Richelieu lui pardonna de rester fidèle à la mémoire d'un homme qui l'avait comblé de bienfaits; il devint son protecteur. Ne revenons pas sur la querelle de Corneille et de Mairet. Celui-ci, fatigué du mouvement de Paris et de la cour, s'était retiré dans le Maine, dans la terre d'un ami, chez lequel il passa plusieurs années et se maria. Revenu à Paris, il obtint, en 1649, un traité de neutralité pour la Franche-Comté, qu'il renouvela en 1651. Le parlement de Dôle, pour lui témoigner sa reconnaissance, le nomma son résident à Paris; mais il n'occupa cette place que peu de temps. L'éloge qu'il fit de la conduite du roi d'Espagne, son souverain, déplut au cardinal Mazarin, qui le fit exiler à Besançon par l'ordre suivant de Louis XIV, que nous avons trouvé aux Archives impériales (E, 3346, folio 6, verso) :

« Monsieur Mairet, j'ai appris que depuis quelque temps vous teniez une conduite fort contraire au sentiment que vous aviez témoigné par le passé pour le bien et prospérité de mes affaires, et que vous semiez en divers endroits des discours qui pourraient faire de mauvaises impressions sur l'esprit de mes sujets. C'est pourquoi je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à vous retirer à la Franche-Comté, en Bourgogne, et que vous obéissiez si ponctuellement à cet ordre, quelque raison que vous puissiez avoir d'en différer l'exécution, que je n'aie pas

sujet de vous en envoyer un plus précis. — Fait à Soissons, le.. de septembre 1653. »

Mairet adressa un mémoire au cardinal pour se justifier ; mais il ne put obtenir son rappel, et ce ne fut qu'après la signature de la paix des Pyrénées (1659) qu'il eut l'autorisation de revenir à Paris. Il fut reçu à la cour avec distinction ; cependant il ne tarda pas à s'apercevoir que depuis son éloignement de Paris les choses avaient bien changé. Ses pièces, faisant place aux chefs-d'œuvre de Corneille, avaient disparu du théâtre ou ne s'y montraient plus que rarement. Il songea à la retraite, et revint en 1668 à Besançon, où il mourut deux ans après Corneille [1].

(10) Les biographies ne contiennent aucun détail sur la vie de Claveret, dont elles se bornent seulement à indiquer la mort, arrivée en 1666. Nous trouvons dans un des pamphlets de la querelle du *Cid* un renseignement sur lui qui n'est peut-être pas aussi exact que piquant. Il est dit dans la *Lettre pour M. de Corneille, contre ces mots de la Lettre sous le nom d'Ariste* : JE FIS DONC RÉSOLUTION DE GUÉRIR CES IDOLATRES, que Claveret était *sommelier dans une médiocre maison*, et qu'en cette qualité il avait plus d'une fois versé à boire à Corneille, dînant chez son maître. A la fin de ce pamphlet, on trouve une épigramme traduite de la 83e du livre IX de Martial, qui se trouve appliquée à cette position de Claveret ; la voici :

Les vers de ce grand *Cid*, que tout le monde admire,
Charmants à les entendre et charmants à les lire,
Un poëte seulement les trouve irréguliers.
Corneille, moque-toi de sa jalouse envie :
Quand le festin agrée à ceux que l'on convie,
Il importe fort peu qu'il plaise aux cuisiniers.

[1] Nous avons emprunté quelques-uns de ces détails à la notice composée sur Mairet par un de ses compatriotes, M. Weiss, *Biographie universelle*, XXVI, 293.

(11) Il nous semble évident que cet *Examen*[1], s'il est de Claveret, ne fut pas composé dans le but que les frères Parfait supposent à son auteur. Il parut, ainsi que le prouve une sorte de *post-scriptum*, longtemps après la pièce de vers dont nous venons de parler, et à une époque où Claveret avait déclaré une guerre ouverte à Corneille. D'ailleurs, nous le répétons, nous ne voyons rien qui eût pu reconquérir à l'auteur l'amitié de Corneille. Cet écrit est attribué à Mairet dans une ancienne *Vie de Corneille*, manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Soleinne, et dans les *Mémoires* de Niceron, t. XX, p. 92 ; mais ce ne peut être également qu'une conjecture.

(12) Scudéry, dans sa préface de *Lygdamon*, se défend du titre d'auteur comme peu noble, se vante *d'avoir usé beaucoup plus de mèches en arquebuses qu'en chandelles;* d'être sorti d'une maison où l'on *n'avait jamais eu de plume qu'au chapeau*, et dit qu'il veut apprendre à écrire de la main gauche, *afin d'employer la droite plus noblement.*

(13) Les frères Parfait disent dans leur *Histoire du Théâtre français*, t. V, p. 267, que Claveret fit suivre cette lettre d'une autre lettre non moins pleine d'injures; mais ils n'en donnent pas même le titre, et nous avions été tenté de douter de son existence. D'après la manière dont ces historiens, en général très-exacts, rendaient compte de plusieurs de ces écrits, il nous paraissait et il nous paraît encore démontré que la plupart échappèrent à leurs recherches. Pour nous, nous étions parvenu à nous procurer tous ceux qui ont été cités jusqu'ici, sauf la *Défense du Cid.*

Mais M. Marty-Laveaux est arrivé à découvrir sous ce titre, à peu près le même, de *Lettre du sieur Claveret à M. de Corneille*, un pamphlet qu'il considère, malgré le dire

[1] Cette brochure porte à la page 3, pour second titre : *Discours à' Cliton sur es Observations du Cid.*

du titre, comme n'étant pas de Claveret. Voir tome III, p. 27 de son édition des *OEuvres de P. Corneille.*

(14) Les auteurs des nombreux écrits publiés contre *le Cid* de Corneille ne manquaient pas de lui attribuer tous ceux qui paraissaient en faveur de cette pièce, et qui ne se font remarquer ni par beaucoup plus de critique, ni plus d'urbanité que les autres. Niceron, qui a eu sous les yeux quelques-uns de ces écrits, car il donne le nombre de pages de plusieurs, mais qui évidemment ne s'est pas donné la peine de les lire, comme nous le prouverons tout à l'heure; Niceron, prenant inconsidérément l'assertion d'un ennemi pour une autorité, attribue à Corneille *l'Ami du Cid à Claveret*, et plusieurs autres pamphlets à l'occasion desquels nous avons renvoyé à cette note. C'est faire preuve d'une confiance bien aveugle. Pour nous, qui avons eu la patience de lire attentivement ces libelles, nous pouvons assurer qu'il ne s'y trouve rien qui puisse appuyer le moins du monde le dire des ennemis de Corneille et celui de Niceron, et nous le tenons pour complétement faux. Sa *Lettre apologétique*, son *Excuse à Ariste*, son *Sonnet contre Mairet*, voilà la part de Corneille dans ces débats, qu'il eut le tort de laisser envenimer encore en n'exigeant pas des amis qui prirent sa défense de n'en rien faire. C'était se rendre complice de cette prolongation de scandale.

Niceron attribue à Mairet la *Lettre à *** sous le nom d'Ariste*, et cela sans plus de preuves que précédemment; il lui donne aussi l'*Examen de ce qui s'est passé pour et contre le Cid*, que les frères Parfait croient être de Claveret. Rien, nous le répétons, ne pouvait motiver et ne peut justifier ces présomptions.

Niceron, voyant *l'Inconnu et véritable ami de MM. de Scudéry et Corneille* signé des lettres D. R., n'a pas hésité à le mettre sur le compte de De Rotrou. Il eût évité cette mé-

prise, reproduite dans la *Biographie universelle*, et ailleurs encore, en lisant cet écrit. Il lui eût été facile de reconnaître que l'écrivain qui préférait *l'Amant libéral* au *Cid* ne pouvait être l'ami de Corneille, celui qui lui écrivait

> Juge de ton mérite, à qui rien n'est égal,
> Par la confession de ton propre rival.

Enfin, pour remplir l'engagement que nous avons pris de prouver que Niceron n'avait pas lu ces pamphlets, nous dirons qu'il range au nombre de ceux qui furent publiés contre Corneille *le Souhait du Cid*, qui lui est au contraire tout favorable, comme on l'a vu par ce que nous en avons cité p. 83.

(15) Nous trouvons dans la correspondance manuscrite de Chapelain deux curieuses lettres de lui à Balzac. La première est du 1er avril 1637 :

« ..... Le sieur Corneille, auteur du *Cid*, c'est-à-dire de la pièce de théâtre qui a le plus éclaté et a eu le plus d'applaudissements en France, a eu passion d'être connu de vous pour votre serviteur, et m'a prié de me charger d'un des exemplaires de sa pièce pour vous la présenter avec une lettre de lui; mais, ne sachant si vous vouliez être engagé à lui répondre, comme il ne me dissimula pas qu'il l'espérait pour s'en faire honneur en sa province, je reçus sa proposition avec une manière de civilité qui l'en pourrait bien avoir diverti, car il m'a vu depuis et il ne m'en a point reparlé. Je ne sais pas néanmoins ce qu'il en fera, et cependant je vous donne cet avis pour vous dire qu'à mesure qu'un homme s'élève dans la réputation et qu'il croit valoir quelque chose, il cherche à vous connaître et à tirer la confirmation de son mérite par votre approbation. »

La seconde est du 13 juin 1637 :

« ..... J'apprends aussi avec plaisir que *le Cid* ait fait en vous l'effet qu'en tout notre monde. La matière, les beaux

sentiments que l'Espagnol lui avait donnés, et les ornements qu'a ajoutés notre poëte français, ont mérité l'applaudissement du peuple et de la cour, qui n'étaient point encore accoutumés à telles délicatesses. Il est bien vrai, entre nous, que *le Cid* se peut dire heureux d'avoir été traité par un Français et en France, où la finesse de la poésie du théâtre n'est point encore connue. En Italie, il eût passé pour barbare, et il n'y a point d'académie qui ne l'eût banni des confins de sa juridiction; ce qui a donné beau jeu à M. de Scudéry, ce rival de Corneille, de lui objecter les fautes que vous verrez remarquées dans le volume que je vous envoie, auquel le bon Corneille a mal répondu dans la lettre en forme d'apologie qui y est jointe, quoiqu'elle soit verte et que par endroits il y ait montré beaucoup d'esprit. Maintenant, ces chaleurs de poëtes nous embarrassent, car Scudéry, *se tenant fort de la vérité*, a retenu pour juge du différend la noble Académie dont vous êtes un des principaux membres, et, en suite de la requête qu'il lui a présentée, et que vous trouverez encore ici, vous ne pouvez manquer au premier jour à souscrire l'arrêt que le corps doit prononcer là-dessus sitôt que Corneille nous aura fait la même soumission. Et ne croyez pas que je me moque : l'affaire est passée en procès ordinaire, et moi, qui vous parle, en ai été le rapporteur, et en dois encore parler à la première séance sur nouveaux (*sic*) et pièces nouvellement produites. Dieu veuille que nous en sortions plus à notre honneur que ceux qui nous ont rendus juges souverains et réguliers par leur déférence! et toute notre prudence ne peut remédier au hasard que nous courons, étant obligés par de trop puissantes considérations à ne nous pas récuser nous-mêmes en cette cause. »

(16) Pellisson dit à cet endroit : « M. de Boisrobert, *qui était de ses meilleurs amis....* » Corneille aurait été à plaindre s'il n'avait pas eu de meilleurs amis que Boisrobert,

comme on l'a vu par la lettre de celui-ci à Mairet (p. 80), par la parodie du *Cid* qu'il faisait jouer devant le cardinal (p. 65). Du reste, Corneille ne crut pas devoir lui refuser un madrigal, qu'il fit imprimer en tête de la première partie de ses *Épîtres*, 1647, in-4°, et qui a été recueilli dans les *OEuvres diverses* de notre auteur.

(17) Chapelain, de son côté, fit à Scudéry cette réponse, que nous empruntons à sa correspondance inédite :

« Monsieur, moins la compagnie que vous avez prise pour arbitre de votre différend a affecté la qualité de juge, plus se doit-elle sentir obligée de la déférence que vous témoignez pour ses *Sentiments*. Je sais qu'en les donnant au public pour vous satisfaire, sa principale intention a été de tenir la balance droite, et de ne faire pas d'une chose sérieuse un compliment ni une civilité; mais je sais aussi qu'après cette intention elle n'a essayé de faire rien avec plus de soin que de s'exprimer avec modération et de dire ses raisons sans blesser personne. Je souhaite que vous soyez bien persuadé de cela, ou plutôt je me réjouis de ce que vous l'êtes, et qu'ayant reçu d'elle, en cette rencontre, le moins favorable traitement que vous en puissiez jamais attendre, vous ne laissez pas de lui faire justice en reconnaissant qu'elle est juste. A l'avenir, j'espère qu'elle se revanchera de votre équité, et qu'aux occasions où il lui sera permis d'être obligeante vous n'aurez rien à désirer d'elle, et reconnaîtrez qu'elle sait estimer votre mérite et votre vertu. De moi, je ne vous dis rien, pour ce que je crois vous dire en vous assurant que je suis, Monsieur, votre, etc.

« De Paris, ce 19 décembre 1637. »

Nous croyons devoir réunir ici tout ce qui se trouve de relatif au *Cid* dans la correspondance manuscrite de Chapelain, et qui n'a pas trouvé place dans notre récit ou dans les notes qui précèdent.

Il avait déjà écrit le 7 août 1637 à Balzac :

« Je vous écrivis mercredi dernier,... tumultuairement à mon ordinaire, et je vous témoignai l'applaudissement qu'avait eu en pleine Académie la lettre que j'envoyai de votre part à M. de Scudéry. Jugez après cela ce que ce sera lorsque je la ferai revoir retouchée par vous. Mais je suis étonné comment vous croyez que nous puissions donner cause gagnée à l'Observateur du *Cid*, après que vous avez écrit une si belle apologie pour lui, et montré en quelque sorte que vous avez pris cette pièce en votre protection. »

Le 20 août 1637 à Scudéry :

« Monsieur, je n'ai point vu les nouveaux libelles que vous me dites avoir été faits contre vous, et je suis marri que vous ayez ce nouveau sujet de plainte; mais nous n'avons nulle juridiction sur ces fâcheux écrivains qui barbouillent le papier et qui abusent de l'indulgence des magistrats et de la patience du peuple. Pour ce qui regarde le jugement que vous attendez de l'Académie, comme ce doit être un discours raisonné et sur plusieurs chefs du *Cid* et de votre ouvrage, de sorte qu'il pourra grossir jusqu'à faire un juste volume, vous ne devez point trouver étrange qu'il ne soit pas sitôt achevé, tant d'honnêtes gens ayant à y mettre la main. Je vous demande pour eux la même justice que vous leur demandez, et de ne vouloir pas qu'ils précipitent ce qui peut ruiner ou établir leur réputation. Vous me pardonnerez bien cette franchise, ou plutôt la pardonnerez bien à tous ces messieurs, qui vous parlent par ma bouche, et qui, ayant laissé toutes leurs occupations afin de travailler à cette affaire, tant pour l'amour de vous que pour satisfaire à des ordres qu'il ne leur est pas possible de négliger, seront bien aises de considérer mûrement une chose comme celle-ci, qui désormais ne leur importe pas moins qu'à vous. Assurez-vous seulement, monsieur, qu'ils n'y perdront pas une minute de temps, et qu'ils

ont plus d'envie que vous d'être hors de l'embarras où M. de Corneille les a mis quand il vous a obligé à rabattre sa vaine gloire. Au reste, il faudrait être bien injuste pour vous imputer les fautes de votre imprimeur, et même celles de votre mémoire aux citations de certains chapitres et auteurs pour d'autres, et vous devez croire que la compagnie n'examinera que votre doctrine et qu'elle ne vous chicanera point sur ces bévues de néant qui ne vous feront aucun tort auprès d'elle, parce qu'elle est raisonnable et qu'elle n'a rien du pédant. Sitôt que mes diverses et mauvaises affaires me permettront de vous aller rendre ce que je vous dois, je m'en irai acquitter chez vous, sans que ma qualité de juge, que vous me donnez et que je n'accepte point, m'en retienne, car je ne veux point que nulle raison me dispense de vous faire toujours paraître que je suis, monsieur, votre, etc. »

Le 22 du même mois d'août 1637, il écrivait à Balzac :

« Monsieur, toutes ces choses que vous supposez être en moi pour bien traiter la matière du *Cid* me manquent, et ce travail ne pouvait être donné à un plus pauvre homme que moi ni moins capable de satisfaire à l'attente du public; mais ni ce défaut, ni le temps que cette courvée (*sic*) m'a emporté et m'emportera, ne sont pas les choses les plus fâcheuses que j'y trouve. Je ne crains pas d'être blâmé de mal écrire, ni ne suis pas si chiche de mes heures que je ne les puisse volontiers employer sans autre utilité que de plaire à celui qui peut tout sur moi. Ce qui m'embarrasse, et avec beaucoup de fondement, est d'avoir à choquer et la cour et la ville, les grands et les petits, l'une et l'autre des parties contestantes, et en un mot tout le monde, en me choquant moi-même sur un sujet qui ne devait point être traité par nous; et, croyez-moi, monsieur, qu'il n'y a rien de si odieux, et qu'un honnête homme doive éviter davantage, que de reprendre publiquement un ouvrage que la réputation de son

auteur ou la bonne fortune de la pièce a fait approuver de chacun : car le moins qu'on en doive attendre est de se voir accueilli de Pasquins, de satires et de malédictions, et de défrayer la compagnie. Souvenez-vous de ce qui vous est arrivé à vous-même sur l'*Hérode* de Heinsius. Il n'y a point d'homme sage qui ne tombe d'accord de vos répréhensions; il n'y en a point de si délicat qui ne trouve un parfait contentement dans le style dont elles sont écrites, et, avec tout cela, il n'y a guère de gens qui vous plaignent du mauvais traitement que le poëte repris vous fait dans sa mauvaise réponse. Une chose me console en ceci, c'est que notre protecteur, ayant vu mon examen, n'en a guère trouvé que les matières bonnes, et a désiré que l'Académie les embellît de fleurs, en sorte que j'aurai des compagnons par sa grâce à supporter la haine et le blâme qui nous en est assuré..... Celle (*la lettre*) que vous avez faite à Scudéry est une des meilleures choses que vous ayez jamais laissé voir, et où il reluit autant d'adresse et de jugement... »

« Vous aurez avec celle-ci ces benoîts *Sentiments de l'Académie* sur *le Cid*, qui m'ont tant de fois mis en colère et tant de fois fait désirer d'être aussi loin de Paris que vous. Peut-être les lirez-vous, et il y a apparence que la curiosité et l'opinion que vous avez du principal auteur vous fera aller jusqu'au bout; mais vous savez que j'y prends moins d'intérêt que le moindre de l'Académie, et que la louange et le blâme de cette pièce me toucheront également.... »

(Lettre *A M. de Balzac* du 20 décembre 1637.)

« ..... Je ne suis pas marri que les *Sentiments de l'Académie* ne vous aient pas déplu, puisque je suis contraint de vous avouer que j'y ai la plus grande part, au grand détriment de mes plus grandes affaires; mais, afin de ne dérober

pas l'honneur à qui il appartient, il est à propos que vous sachiez que MM. de Cerisy et de Gombaut ont contribué aussi aux fleurs et aux ornements de cette pièce, et quand vous croirez que ce qui vous y a plu est d'eux, je ne croirai pas que vous me faites beaucoup de tort. Cela veut dire que, si vous m'avez débité pour auteur de ce jugement auprès de M. le duc de La Rochefoucauld, il vous faut aller dédire en partie, et faire droit à nos amis, en expliquant ce que vous avez prononcé en général. Au reste, si vous me demandez ce qui m'en semble, je vous confesserai que j'en tiens le biais de l'introduction adroit, ayant à choquer le jugement de la cour et du peuple; que j'en crois la doctrine solide, et qu'à mon avis la modération et l'équité y règnent partout. Avec tout cela, je vous protesterai que j'aimerais mieux avoir fait la lettre que vous avez faite sur cela que notre volume, continuant à vous dire que c'est un des ouvrages plus accomplis qu'on ait vus dans ces derniers temps. On l'a imprimée en papier volant, avec la mauvaise réponse de.... (*Scudéry*) et le remercîment du même à l'Académie. Je suis marri que Rocolet se soit laissé gagner de la main, ayant eu depuis si longtemps permission de vous de l'imprimer, sans que je l'eusse fait insérer dans le volume de vos lettres, qui en eussent reçu grand ornement.... »

(Lettre *A M. de Balzac* du 25 janvier 1638.)

« ..... Une partie de nos académiciens ont vu le jugement que vous faites de leurs *Sentiments* sur *le Cid*, et se sont tenus obligés à votre courtoisie..... »

(Lettre *A M. Du Buisson*, en Hollande, à La Haye, du 27 février 1638.)

« .... Au reste, quand nous vous verrons en cette cour, nous vous apprendrons quels sont les véritables auteurs des

Sentiments de l'Académie, et si après cela vous continuez à les honorer de vos louanges, je crains que ce ne soit un seul pour le tout, et que celui que vous en avez soupçonné n'y ait la part la plus petite.... »

(Lettre *A M. Mainard*, en Auvergne, à Aurillac, du 10 mars 1638.)

« .... Pour M. Scudéry, je lui ai fait voir aussi tout l'endroit de votre lettre où vous répondez indirectement à la sienne, dont il s'est témoigné fort satisfait. Je ne lui en donnerai point de copie, de peur qu'il ne s'en prévale et que la canaille, qui n'entend point ces délicates civilités, ne la prenne pour une rétractation de la belle lettre que vous aviez écrite sur *le Cid* et sur les *Observations*... »

(Lettre *A M. de Balzac*, à Angoulême, du 15 mars 1638.)

« .... Quant aux *Sentiments de l'Académie*, c'est un ouvrage de toute la compagnie. Je vous avouerai bien que j'y ai une assez notable part, que je n'ai que faire de vous marquer, car vous la reconnaîtrez assez vous-même lorsque vous considérerez ce qu'il y a de pire, *sed de his coram*. Cependant je vous remercie, en vous grondant, du bien que vous en dites ainsi généralement, puisque vous avez cru me devoir faire auteur de toute la pièce et que vous avez eu dessein de m'obliger. Le peuple se réjouit aux dépens de l'Académie, et s'entretient d'une mauvaise comédie manuscrite où nous sommes la plupart introduits personnages, à ce qu'on dit, peu agréablement. Votre éloignement vous aura sans doute fait oublier par ce mauvais comique, et nous défrayerons la compagnie sans vous. »

(Lettre *A M. Mainard*, du 28 avril 1638.)

« .... M. Bouchard m'a écrit comme à l'auteur du jugement du *Cid*, et m'en a fait de grands applaudissements;

mais je ne crois pas en tout à l'Église romaine, sachant qu'en ce qui ne regarde point la foi, elle est sujette à tromperie et à dissimulation; et la cajolerie de ce seigneur italianisé m'est d'autant plus suspecte, qu'elle est suivie d'une sollicitation vive et ardente que je le fasse recevoir dans l'Académie de Son Éminence. Vous savez ce que c'est des louanges intéressées...»

(Lettre *A M. de Grasse*, à Grasse, du 3 juin 1638.)

« ... Le *Scipion* de M. Desmarets a eu le même succès à Paris qu'en vos quartiers, c'est-à-dire médiocre et bien au-dessous du *Cid;* cependant, comme il faut avouer que le point qui fait la tendresse lui manque, et que partout où ce point joue dans *le Cid*, l'avantage est tout entier de son côté, il faut aussi tomber d'accord que, dans les autres parties, le *Scipion* a tous les avantages, soit pour la bienséance, soit pour la beauté des vers et des sentiments... »

(Lettre *A M. de Balzac*, à Balzac, du 7 mai 1639.)

« ... Je ne sais ce qui m'a fait paraître de mauvaise humeur pour M. de Scudéry, si ce n'est l'importunité qu'il m'a donnée pour le sujet de mon portrait... Du reste il a noblesse d'esprit, et souvent des expressions très-fortes. Dans cet *Amour tyrannique,* il s'est surpassé lui-même, mais pour cela il n'a pas surpassé *le Cid,* quelque défectueux que nous l'ayons trouvé. »

(Lettre *A M. de Balzac,* à Balzac, du 11 septembre 1639.)

(18) D'autres auteurs cherchèrent à exploiter la vogue du *Cid*. Chevreau fit jouer *la Suite et le Mariage du Cid*, et Desfontaines *la Vraie Suite du Cid*. Ces deux tragi-comédies furent représentées en 1637, mais, contre l'attente de leurs auteurs, avec fort peu de succès. En 1638 parut *l'Inno*

cence et le véritable amour de Chimène, sans nom d'auteur, et en 1639 *l'Ombre du comte de Gormas et la Mort du Cid*, par Chillac, juge des gabelles de Sa Majesté en la ville de Beaucaire, en Languedoc, non représentée.

(19) C'est à M. Gosselin, greffier-archiviste à la cour impériale de Rouen, que nous devons entièrement la communication de ce qui a été découvert par lui au sujet de cette contestation. Voici d'abord l'opposition libellée par Corneille et par lui adressée à Me Yeard :

« A la requête de Pierre Corneille, écuyer, conseiller au roi et avocat de Sa Majesté au siége général des eaux et forêts à la table de marbre du Palais à Rouen, soit signifié en copies les exploits d'opposition du quinzième jour d'octobre 1638 et du troisième de juin 1639 à monseigneur le chancelier ou à....., garde des rôles des offices de finance, que le requérant s'oppose, comme de fait il s'oppose, à l'expédition des provisions ou lettres du prétendu office de *second avocat du roi* audit siége, ci-devant possédé par M. Gilles Aubert, ledit office vacant à cause de mort ; employant pour moyen en la présente opposition qu'il n'y avait eu aucun édit de création dudit office, en quoi Sa Majesté y aurait été surprise en la délivrance desdites provisions, et telles et autres raisons qu'il entend déduire en temps et lieu. Élisant, aux fins de la présente opposition, son domicile en la maison et personne de Me Charles Yeard, avocat au privé Conseil de Sa Majesté. Dont ledit Corneille a requis acte. « CORNEILLE. »

Voilà ensuite la requête présentée pour arriver à un accommodement :

« *Au roi et à nos seigneurs de son Conseil.*

« Sire,

« Pierre Corneille, Votre conseiller et avocat à la table de marbre du Palais, remontre qu'il y aurait instance pendante

en Votre Conseil sur l'opposition qu'il a formée aux provisions de l'office de second avocat à la table de marbre du Palais, entre luy d'une part, et François Hays, prétendant obtenir, d'autre, et la veuve de Me Gilles Aubert aussi opposante ; en laquelle instance, bien que ses soutiens soient justes tant contre ledit Hays que contre ladite veuve, et bien que ses conclusions aillent à faire déclarer ledit office supprimé et éteint, néanmoins, si le bon plaisir de Votre Majesté est tel que lesdites provisions aient lieu et que ledit office revive, il vous supplie de considérer que ledit office fait la moitié du sien, qui est d'ancienne création, et, à ces causes, d'être reçu à l'offre du fait de rembourser ledit Hays de ce qu'il aura financé en Vos coffres et que les provisions seront délivrées en blanc audit suppliant, pour par lui ledit office être exercé conjointement ou séparément.

« Et il priera Dieu pour Votre prospérité, longue et heureuse vie. »

Un inventaire des pièces du dossier soumises au conseil privé contient, comme il était d'usage alors, les moyens à l'appui de la demande de Corneille. Cette sorte de plaidoirie écrite est présentée par Jacques Goujon, avocat au conseil privé du roi, au nom de son client. Elle tend à faire décider que les provisions de second avocat ne seront point délivrées par le motif que cette fonction n'a été créée que par l'abus d'un sieur Isaac Poyer, « seul avocat du roi audit siége, lequel, en 1611, en un temps où ceux de la religion prétendue réformée faisaient leurs efforts de s'accroître en la magistrature, s'étant fait désintéresser par un nommé Gilles Aubert, huguenot comme lui, lui permit d'obtenir des provisions de second avocat; qu'Aubert étant décédé dernièrement, sa veuve n'a pu vendre à François Hays un droit qui n'existe pas et qui n'était que la suite d'un abus; qu'enfin ledit Hays, après avoir été contraint par certaines considérations de vendre

sa charge de maître particulier au même siége des eaux et forêts, ne dédaignant pas de s'y venir asseoir au dernier rang, montrait par là combien peu il méritait que le roi prît sa demande en considération. »

Nous aurons plus tard occasion, dans notre récit et dans la note 37 du livre II, de revenir sur le compte de Jacques Goujon.

(20) Les comédiens français ont depuis longtemps changé le titre de la tragédie d'*Horace* en celui des *Horaces*, variante que n'a pas sanctionnée Corneille. Du reste, nous venons de voir Chapelain se servir tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces titres.

(21) *Horace, Cinna, Polyeucte,* furent représentés pour la première fois à l'hôtel du Marais. C'est Corneille lui-même qui nous le dit dans le projet de lettres patentes libellé sous sa dictée et corrigé de sa main, découvert, dans les archives du parlement de Normandie, par M. Gosselin, document que, grâce à cet habile et heureux chercheur, nous avons été à même d'imprimer dès 1857 et qui est reproduit précédemment page 138.

Cette pièce, dont l'autorité est irréfragable, a évidemment échappé à l'attention de M. Marty-Laveaux, qui n'aurait à coup sûr pas préféré une induction fausse tirée du *Mercure* de 1740, c'est-à-dire à cent ans des faits, ou de Chapuzeau et de l'abbé de Villiers, qui écrivaient eux-mêmes trente-quatre et trente-cinq ans après la représentation de ces pièces. Il est évident, comme le prouve précisément le projet de lettres patentes, qu'elles furent trop peu de temps après montées à l'hôtel de Bourgogne et jouées par conséquent par Bellerose et ses camarades. C'est de cela même que se plaignait Corneille pour lui et pour Floridor et les autres acteurs du Marais qui les avaient, les premiers, mises à la scène.

(22) Fontenelle se trompe évidemment sur la date de cette

anecdote, puisqu'il dit : « M. de Corneille, encore *fort jeune*, se présenta, etc. » *Cinna* ne fut joué qu'en 1640. Or, dans une pièce de vers de Ménage, dont nous parlons dans la note suivante, écrite à l'occasion de ce mariage, le poëte nous apprend que le marié était déjà auteur de *Cinna*. Il était donc au moins dans sa trente-quatrième année.

(23) Ménage, en entendant annoncer la mort de Corneille, composa sur cet événement une pièce de vers latins qu'il intitula *Epicedium Petri Cornelii, poetæ tragici*. En l'imprimant dans ses *Miscellanea*, 1652, in-4°, p. 17, il la fit précéder d'une note dont voici la traduction : « J'ai composé ces vers lorsqu'on annonça que Corneille était mort de péripneumonie le jour même de son mariage; nouvelle fausse, car Corneille est plein de vie, et je souhaite fort qu'il vive [1]. » Le passage suivant de cette pièce, qui est celle dont nous avons parlé dans la note précédente, peut servir à la dater :

Vita fugit, sed fama manet tua, maxime vatum,
  Sæcla feres Clarii munere longa dei.
Donec Apollineo gaudebit scena cothurno,
  Ignes dicentur, pulchra Chimena, tui....
Nec tu, crudelis Medæa, taceberis unquam,
  Non Graiâ inferior, non minor Ausoniâ.
Vos quoque Tergemini, mavortia pectora, fratres,
  Et te, Cinna ferox, fama loquetur anus.

[1] A l'occasion d'une épitaphe du même sur un bruit tout aussi prématuré de la mort de Pellisson, on lit dans *la Ménagerie*, satire que Cotin publia contre Ménage vers 1660 : « Ménage est accoutumé d'enterrer ainsi ses meilleurs amis tout vivants. Il y a plus de dix années qu'il fit l'épitaphe de Corneille, quoique Corneille ne soit pas mort. Ayant ramassé, des poëtes grecs et latins, force pensées sur la mort d'un grand poëte, il tua son bon ami pour faire valoir son lieu commun. Il le fit mourir de la *péripneumonie*. C'est le grand mot dont Ménage s'est servi; il pouvait l'appeler plus humainement une inflammation de poumon, mais ces diables de *sçavantas* ont ainsi des mots à tuer les gens. Cela me fait souvenir d'un médecin qui laissa une femme dans des appréhensions mortelles d'être possédée, pour lui avoir dit qu'elle avait des VENTS *dans les hypocondres*. »

Ménage, dans la même croyance, composa encore le quatrain suivant : *In ejusdem obitum*, imprimé à la suite de la pièce dont nous venons de donner un extrait :

Occidit ille sui lumen Cornelius ævi,
Præcipuum Phœbi Castalidumque decus.
An major fuerit socco majorve cothurno
Ambiguum, certè magnus utroque fuit.

On a attribué aussi à Ménage le quatrain suivant, composé sur le retour de Corneille à la vie, quand le bruit de sa mort fut reconnu faux; mais nous devons dire qu'il ne se trouve ni dans les *Miscellanea* de 1652, ni dans les éditions ultérieures des poésies de Ménage; il est intitulé *Cornelius redivivus* :

Doctus ab infernis remeat Cornelius umbris
Et potuit rigidas flectere voce deas.
Threïcium numeris vatem qui dulcibus æquat,
Debuit et numeris non potuisse minus.

(24) Jolly, l'éditeur de P. Corneille (édit. de 1738, I, p. XXIX), dit que le comédien qui sut mieux juger *Polyeucte* que l'hôtel de Rambouillet, était Hauteroche; M. Aimé Martin, qui a la prétention d'être toujours en mesure de vous dire quel est l'acteur qui a créé tel ou tel rôle de Corneille ou de Molière, mais sans vous faire connaître sur quelles autorités il s'appuie, et à qui cette prétention a fait commettre les plus inconcevables erreurs, M. Aimé Martin, ne voulant pas rester court sur ce point plus que sur aucun autre, a dit : « Ce comédien obscur à qui l'on doit *Polyeucte* mérite notre reconnaissance; il se nommait La Roque. Il était de la troupe du Marais. » (ŒUVRES DE P. CORNEILLE, *avec les notes de tous les commentateurs*, Paris, Firmin Didot frères, 1854-56, t. I, p. xij, note 1.) Ce qui est certain, c'est seulement que la pièce fut jouée au Marais. Corneille nous l'apprend dans son brouillon de lettres patentes découvert par M. Gosselin.

(25) Corneille, malgré la promesse que lui prête Chapelain, ne se rendit pas à ses conseils. L'abbé D'Aubignac, lui aussi, aurait voulu voir ce changement opéré. « La mort de Camille par la main d'Horace, son frère, n'a pas été approuvée au théâtre, bien que ce soit une aventure véritable ; et j'avais été d'avis, pour sauver en quelque sorte l'histoire et tout ensemble la bienséance de la scène, que cette fille désespérée, voyant son frère l'épée à la main, se fût précipitée dessus. Ainsi elle fût morte de la main d'Horace, et lui eût été digne de compassion, comme un malheureux innocent : l'histoire et le théâtre auraient été d'accord. » *La Pratique du Théâtre*, 1657, in-4°, p. 82.

(26) M. Cousin, en donnant dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1843-44, comme une découverte, cette anecdote de Jacqueline Pascal et de Corneille, que M. Sainte-Beuve avait publiée dès 1842, sans en faire bruit (*Hist. de Port-Royal*, t. II, p. 463), M. Cousin a été trompé par le commencement du remercîment de Corneille :

> Pour une jeune muse absente,
> Prince, je prendrai soin de vous remercier.

M. Cousin en a conclu que ces vers étaient adressés *au prince de* ***, qui présidait ce jour-là l'assemblée. Il n'en est rien : ce jour-là l'assemblée était présidée par M. de Nonant, lieutenant du roi au duché d'Alençon. L'erreur de M. Cousin vient de ce qu'on donnait le titre de *prince* au président (*princeps*) de cette association. On appelait *principauté* la durée de ces fonctions, fixée à un an. Sous les quatre principautés précédentes, c'est-à-dire de 1636 à 1639, Antoine Corneille, chanoine régulier du Mont-aux-Malades, frère de Pierre Corneille, et plus jeune que lui de cinq ans (il était né en 1611), s'était distingué par des odes, des stances et des sonnets, la plupart couronnés. Sous la principauté de 1641, Thomas Corneille,

qui n'avait que seize ans, fut couronné pour une ode. Voir *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 215, 243, 244 et 265.

(27) Huet se trompe en plaçant ce cadeau dans l'année 1633 ou 1634 : le manuscrit porte sur le titre la date de 1641. Voir la notice sur cette *Guirlande* par M. de Gaignières, dans le *Supplément* à la première partie du *Catalogue des livres rares et précieux de feu M. le duc de La Vallière*, et à la tête de l'édition de *la Guirlande de Julie* donnée par M. Nodier dans la *Collection des petits Classiques français*.

(28) Granet, éditeur des *Œuvres diverses de Pierre Corneille*, 1738, in-12, n'attribue à Corneille que *la Tulipe, la Fleur d'orange* et *l'Immortelle blanche*. S'il eût lu *la Guirlande de Julie* attentivement, il se serait aperçu que les trois autres pièces portent la même signature *C*, et il eût senti qu'il y avait les mêmes raisons pour les regarder comme sorties également de la plume de Corneille, car il serait difficile de croire qu'on eût admis, sous une signature identique, des pièces de divers auteurs. Des éditeurs de *la Guirlande*, et notamment M. Nodier, sont plus conséquents dans leur erreur en les attribuant toutes six à Conrart.

(29) *Domestique*, dans sa signification primitive, voulait dire *de la maison* (*domus*). « La Rochepot, mon cousin germain et mon ami intime, dit le cardinal de Retz, était *domestique* de feu M. le duc d'Orléans, et extrêmement dans sa confidence. » (*Mémoires de Retz*, liv. I.) Mais ce qui vient plus encore à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure, c'est que le même auteur nous apprend, peu de pages auparavant, que, n'étant encore qu'abbé de Gondi, il avait à sa suite, dans un voyage d'Italie, sept ou huit gentilshommes, dont quatre chevaliers de Malte.

(30) Le *Mercure de France* de mai 1740 ajoute à l'anecdote citée dans notre texte, que ce fut Bellerose qui créa le

rôle de Dorante, et Beauchâteau celui d'Alcippe. C'est une confusion fort explicable à cent ans de distance. Bellerose et Beauchâteau faisaient partie de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, et *le Menteur* fut joué d'origine au Marais (par Floridor bien probablement). C'est Corneille lui-même qui nous l'apprend, comme l'a fait remarquer le premier M. Marty-Laveaux en relevant une importante variante de *la Suite du Menteur*, un long morceau, supprimé depuis par l'auteur, qui terminait dans la première édition de cette pièce la dernière scène du dernier acte. Corneille y disait de la première des deux comédies :

On la joue au Marais sous le nom du *Menteur*.

Corneille ne se transporta à l'hôtel de Bourgogne, avec tragédies et comédies, que quand Floridor, le premier acteur du Marais, y fut passé lui-même, comme on l'a vu ci-dessus, page 140.

L'abbé D'Aubignac, dans sa *Pratique du Théâtre*, in-4°, p. 51 et 52, nous apprend que Floridor et Beauchâteau alternaient dans les rôles d'Horace et de Cinna. Mais il écrivait cela à la date de 1657, époque à laquelle c'était sans doute devenu vrai.

(31) Voici la lettre de Sarrau à Corneille, imprimée page 65 du volume ayant pour titre *Claudii Sarravii, senatoris parisiensis, Epistolæ*, 1654, in-8° :

« Tantum debeo Menagio nostro quantum persolvere difficile est quod me impulerit ut ad te scriberem, dum fidei meæ epistolam suam et aliquot Balsacii carmina committeret quæ ad te allegarem. Is enim ego, præstantissime Corneli, qui cum amicitiam tuam auro gemmisque contra caram habeam, tam bellam te compellandi occasionem insuper habere non debuerim. Ut valeas tu cum tuis Musis scire imprimis desidero, et utrum tribus eximiis et divinis tuis dramatis quartum ad-

jungere mediteris. Sed præsertim excitandæ sunt illæ tuæ Divæ ut aliquod carmen te seque dignum pangant super Magni Panis obitu. *Multis ille quidem flebilis occidit; Nulli flebilior quam tibi*, Corneli. Ille tamen volens nolens Apollinari laurea caput tuum redimivisset, si perennasset diutius. Operum saltem tuorum insignem laudatorem amisisti; sed non eget virtus tua ullius præconio : quippe quæ per universum terrarum orbem, *Qua sol exoritur, quo sol se gurgite mergit*, latissime simul cum gloria tua diffusa, tot admiratores nacta est quot vivunt eruditi et candidi. In tanto igitur argumento silere te posse vix credam. Istud tamen omne fuerit tui arbitrii. *Invito non si va in Parnasso.* Inaudivi nescio quid de aliquo tuo poemate sacro : quod an affectum an perfectum sit, quæso, rescribe, meque meritorum tuorum assertorem, si ullo egeres, fortem crede bonumque. Vale et me, ut facere te scio, diligere perge. Lut. Par., prid. Id. decemb. 1642. »

Cette lettre de Sarrau a donné assez récemment lieu à une confusion qu'il nous faut débrouiller.

M. Marty-Laveaux, après avoir assigné, dans les tomes III et IV de son excellente édition de CORNEILLE, aux premières représentations de *Polyeucte*, de *la Mort de Pompée*, du *Menteur*, les dates qui leur ont toujours et partout été fixées, après avoir imprimé dans son tome III, p. 468 : « C'est vers la fin de la même année (1640) qu'on a représenté *Polyeucte*, jamais aucun doute ne s'est élevé à ce sujet, » s'est, tout à coup, dans son tome X, à la lecture de cette lettre, cru illuminé par un soudain rayon d'en haut, qui l'a porté à penser que tout le monde s'était trompé jusque-là. Voici son raisonnement, que nous reproduisons dans un résumé fidèle.

Sarrau écrit à Corneille, à la date du 12 décembre 1642, pour lui demander si, à ses trois excellentes et divines pièces (*dramatis*) il n'a pas le projet d'en ajouter bientôt une quatrième; puis il lui demande, en terminant son épître, s'il ne s'occupe

pas d'un certain poëme (*poemate*) sacré, comme il l'a entendu dire vaguement. Alors M. Marty-Laveaux en conclut que les « trois excellentes et divines pièces » ne peuvent incontestablement être que *le Cid*, *Horace* et *Cinna*, que Corneille n'avait donc depuis *Cinna* (tragédie écrite, dit cet éditeur, en 1639, représentée en 1640), donné quoi que ce fût à la scène pendant plus de deux ans, et que le poëme sacré dont il est question dans cette lettre n'est pas un poëme, mais une pièce encore, *Polyeucte*, qui par conséquent n'avait pas plus que *la Mort de Pompée* été représenté avant la lettre de Sarrau; que *Polyeucte* ne dut être joué qu'en 1643 et *la Mort de Pompée* et *le Menteur* dans l'hiver de 1643-1644. Tout est, selon lui, à modifier encore, par suite de cette découverte, pour les dates de *la Suite du Menteur* et pour *Rodogune*. Et M. Marty-Laveaux, nous donnant sur les doigts, se donnant sur les doigts à lui-même, s'écrie avec étonnement : « Comment ces réflexions n'ont-elles pas été faites plus tôt, puisque la lettre de Sarrau a été jointe par MM. Taschereau et Guizot à leurs études sur Corneille? Je m'en étonne, et je regrette pour ma part de les présenter si tardivement; mais c'est un exemple de plus du soin avec lequel il faut examiner les documents, même les plus connus, pour en extraire tout ce qu'ils peuvent donner. »

Il ne nous sera pas difficile de nous disculper de trop de jeunesse étourdie et de donner raison à l'opinion que M. Marty-Laveaux a émise dans ses tomes III et IV contre celle qu'il professe dans son tome X. Il n'a pas bien interprété en dernier lieu la lettre de Sarrau. Il ne l'a pas rapprochée des autres documents.

D'abord y a-t-il lieu de substituer le sévère jugement de la postérité à celui que devait nécessairement et poliment exprimer Sarrau écrivant à Corneille? Que M. Marty pense aujourd'hui que toutes les pièces de Corneille qui ont précédé

le Cid, *Horace* et *Cinna* ne doivent pas compter, cela ne peut déjà se comprendre qu'à l'extrême rigueur de la part de l'éditeur d'un CORNEILLE complet; mais s'il avait été le contemporain de Corneille, serait-il venu faire à l'auteur de *Médée* un aussi mauvais compliment? Non, il fait dire à Sarrau ce que celui-ci se serait bien gardé de dire. Par les trois pièces dont il est question dans sa lettre, il faut entendre les trois dernières pièces que Corneille avait fait représenter et non encore publier, *Polyeucte*, *la Mort de Pompée* et *le Menteur*.

Sur la foi d'une autorité romanesque, M. Marty-Laveaux veut que *Cinna* ait été écrit en 1639, à la suite de troubles à Rouen. Dans son système, de 1639 à décembre 1642, c'est-à-dire dans le plein de sa gloire et de sa fécondité, Corneille n'aurait fait qu'ébaucher *Polyeucte*. Y a-t-il à cela quelque vraisemblance ?

Non; ce qui, outre la fausse interprétation ci-dessus, a fait tomber M. Marty-Laveaux dans une nouvelle erreur, c'est qu'il a ignoré, nous l'avons déjà vu note 21 de ce même livre, le projet de lettres patentes présenté au conseil privé du jeune roi Louis XIV, à son avénement, après la mort de son père arrivée le 14 mai 1643. Ce document (page 138), en lui apprenant sur quel théâtre jusque-là les pièces de Corneille avaient été représentées en premier, lui aurait démontré également que non-seulement la représentation de *Polyeucte*, mais aussi celle de *la Mort de Pompée*, qu'il renvoie à l'hiver de 1643-1644, étaient antérieures à ce projet de lettres patentes; loin de demeurer stérile, la veine de Corneille n'avait jamais été plus féconde que dans ces années. Il avait fait jouer, aux dates constamment admises, *Polyeucte* et *la Mort de Pompée*, et s'il ne demande le privilége que pour ses tragédies plus enviées par l'hôtel de Bourgogne, il nous a dit lui-même, dans la dédicace du *Menteur*, que cette comédie avait été écrite par lui dans le même hiver que *la Mort de Pompée*.

Ce qui a contribué encore à tromper M. Marty-Laveaux, c'est qu'il n'a pas tenu compte de la différence des expressions dans la lettre de Sarrau, qui prend cependant bien le soin de distinguer entre des drames et un poëme. Sarrau demande à Corneille s'il ne va pas ajouter une quatrième pièce à celles qui se sont succédé en dernier lieu. S'il voulait parler de *Polyeucte*, il dirait tout de suite qu'on lui a dit que le sujet de cette quatrième *pièce* était chrétien (et non *sacré*). Au lieu de cela il passe à la mort de Richelieu, à d'autres sujets, et ce n'est qu'en terminant qu'il ajoute qu'il a entendu dire *vaguement* que Corneille, qui a fait tant de poésies religieuses, s'occupait d'un *poëme* sacré. Il ne pouvait plus être, il n'était pas question là de *Polyeucte*.

En outre, malgré l'irréflexion dont M. Marty-Laveaux nous accuse, nous nous étions dit et nous disons encore que dans ce temps, où toute pièce, une fois qu'elle était imprimée, pouvait être jouée par toute troupe rivale, ce qui faisait que Corneille, pour parer à cet inconvénient, ne publiait qu'en 1643 *Cinna*, représenté dès 1640, il était impossible d'admettre, comme le fait aujourd'hui M. Marty, que l'auteur songeât à imprimer *Polyeucte*, joué suivant ce commentateur en 1643 seulement, au lendemain même de la représentation. C'est pourtant ce qui aurait eu lieu si l'on admettait son dire, car dès le 30 janvier 1643 était accordé le privilége demandé par Corneille pour cette tragédie dont le roi, mort au mois de mai suivant, avait accepté la dédicace.

Nous invitons M. Marty-Laveaux à se livrer de son côté à des réflexions nouvelles.

(32) Nous avons encore le regret de nous trouver ici en désaccord avec M. Marty-Laveaux. Il ne pense pas que ce quatrain, que M. Gosselin a découvert dans un dossier contenant une lettre et des pièces émanant de Corneille, soit de lui. Il estime que Corneille se sera borné à le transcrire, parce

qu'il lui paraissait piquant. Car, dit-il, s'il en avait été l'auteur, il faudrait donc, puisque ces vers ont été imprimés dans le *Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin et de monsieur Colbert*, Cologne, Pierre Marteau, 1693, qu'il en eût distribué des copies, « ce qui, dans sa position vis-à-vis de Richelieu, ne paraît nullement vraisemblable ». Mais alors, pour être conséquent avec lui-même, M. Marty-Laveaux devrait croire beaucoup moins encore à l'attribution à Corneille du sonnet sur la mort de Louis XIII, qui n'a pu être imprimé, bien plus tard encore que ce quatrain, que parce que Corneille en avait donné ou laissé prendre des copies, tandis qu'un quatrain peut aisément se retenir de mémoire. « Sa position vis-à-vis de Richelieu » rendait ce sonnet injurieux bien autrement grave que cet innocent quatrain, et cependant l'idée n'est pas venue à M. Marty-Laveaux d'élever le moindre doute sur la question d'auteur.

(33) Ce sonnet, sur l'impression duquel on trouvera des détails ci-après dans le livre IV, figure seul dans quelques exemplaires du feuillet volant dont il y est parlé. Nous en avons vu d'autres où il se trouve reproduit deux fois, dans deux versions différentes, et est suivi du placet *sur le retardement du payement de sa pension*, que nous aurons à citer dans ce même livre. Voici la seconde version de ce sonnet :

Sous ce tombeau repose un roi qui fut sans vice,
Dont la seule bonté fit tort aux bons François,
Et qui, pour tout péché, ne fit qu'un mauvais choix,
Dont il fut à la fois et victime et complice.

L'ambition, l'orgueil, la fraude et l'avarice,
Saisis de son pouvoir, nous donnèrent des lois,
Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

Craint de tout l'univers, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais de tels malheurs furent-ils entendus?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

Voltaire, dans ses notes sur l'épître dédicatoire d'*Horace*, imprime différemment encore ce sonnet-épitaphe. Avait-il eu sous les yeux un feuillet contenant une troisième version, ou, ce qui n'est pas impossible, n'avait-il pas, comme cela lui arrive quelquefois en citant, fait subir des changements à la pièce citée? Quoi qu'il en soit, voici sa version :

Sous ce marbre repose un monarque sans vice,
Dont la seule bonté déplut aux bons François;
Ses erreurs, ses écarts vinrent d'un mauvais choix,
Dont il fut trop longtemps innocemment complice.

L'ambition, l'orgueil, la haine, l'avarice,
Armés de son pouvoir, nous donnèrent des lois.
Et, bien qu'il fût en soi le plus juste des rois,
Son règne fut toujours celui de l'injustice.

Fier vainqueur au dehors, vil esclave en sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine perd le jour
Que jusque dans sa tombe il le force à le suivre;

Et, par cet ascendant ses projets confondus,
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

La négligence des éditeurs des prétendues *OEuvres complètes de Corneille*, publiées depuis Voltaire jusqu'à ce jour, est inexplicable. Ils ont tous omis ce sonnet curieux, bien qu'ils n'eussent qu'à le copier dans Voltaire.

(34) M. Guizot a dit : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans plusieurs des éditions où se trouve cette épître les épithètes de *libéral, généreux*, adressées à M. de Montauron, sont écrites en caractères particuliers, apparemment comme on écrit en gros caractères le *Monseigneur* ou *Votre Altesse*,

pour désigner le titre de M. de Montauron à cette espèce d'hommage. » Rien n'est plus facile à expliquer. Voltaire (nous pensons que cela ne remonte pas plus loin que lui), Voltaire, choqué des expressions de reconnaissance, les a soulignées pour en faire ressortir l'exagération. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les éditions données par Corneille ne présentent pas ces différences de caractères.

(35) Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. VIII, p. 123 et suiv. de la 2e édition) nous apprennent qu'après avoir servi dans le régiment des gardes, avoir été commis, puis intéressé dans la recette de Guienne, Montauron, s'étant mis bien avec M. d'Épernon, acheta la charge de receveur général de cette province..... « Voilà Montauron opulent. Il était si magnifique en toute chose, qu'on l'appelait *Son Éminence gasconne*, et tout s'appelait *à la Montauron*. Pour entrer laquais chez lui, on donnait dix pistoles au maître d'hôtel. Jamais je n'ai vu un homme si vain. Il donnait, mais c'était pour le dire. Sa plus grande joie était de tutoyer les grands seigneurs, qui lui souffraient toutes ces familiarités à cause qu'il leur faisait bonne chère et leur prêtait de l'argent. Il était ravi quand il leur disait : « *Çà, çà, mes enfants, réjouissons-nous.* » Mais c'était bien pis quand M. d'Orléans, car cela est arrivé quelquefois, ou M. le Prince d'aujourd'hui, y allaient : il était au comble de sa joie. Une fois M. de Châtillon lui dit : « Mordieu! monsieur, nous sommes « tous des gredins auprès de vous; faites-moi le plaisir de me « prendre à vos gages, et je renonce à tout ce que je prétends « de la cour. » Il disait insolemment : « *Il est sur l'état de* « *ma maison.* »

Le *Journal de Verdun*, juin 1707, p. 410, donne à Montauron la qualité de président à mortier du Parlement de Toulouse : c'est une confusion. Les mêmes *Mémoires* de Tallemant nous apprennent que le Montauron qui était revêtu de

cette charge était un parent que le receveur général avait poussé par le crédit que lui donnait sa fortune. Quant à celui-ci, il n'était que financier ; mais, par ses dissipations, il perdit bientôt cette qualité précieuse.

(36) Andrieux a deux fois refait plutôt que retouché *la Suite du Menteur*. Sa première version, en quatre actes, fut représentée sur le théâtre de la rue de Louvois le 26 germinal an XI, et accueillie avec faveur. Cependant il ne se dissimula pas qu'il lui restait à faire encore pour rendre cette pièce irréprochable, et donna une nouvelle *Suite du Menteur*, qui fut jouée le 29 octobre 1808 sur le Théâtre-Français et imprimée en 1810. Ni l'une ni l'autre de ces deux comédies, plus irréprochables sans doute que l'original, ne sont cependant demeurées au répertoire.

(37) Nous sommes heureux d'avoir à placer ici les très-curieux renseignements qui nous sont fournis par les habiles et heureuses recherches de M. Gosselin, tout à la fois sur Jacques Goujon, le camarade de Corneille, et sur les circonstances qui ont fait que les documents que M. Gosselin nous a mis à même d'utiliser sont passés du cabinet de l'avocat au conseil privé du roi, à Paris, aux archives du Parlement de Normandie, à Rouen.

« Étienne Goujon, père, marchand à Rouen, nous écrit M. Gosselin, avait trois enfants : Jacques, Eustache et une fille qui épousa un sieur Seney. Ses deux fils, ayant reçu une certaine instruction, se trouvèrent d'abord trop à l'étroit dans le comptoir paternel. Jacques, l'aîné, s'occupa d'affaires et devint, en 1638, avocat au conseil privé du roi. Enfant de Rouen, il avait été condisciple de Corneille et il était resté en bons rapports avec lui.

« Eustache, plus jeune, après ses études, continua d'habiter la maison de son père ; il commença même à faire un peu de commerce pour son compte. En 1640 il songea à s'é-

tablir; il s'éprit d'une jeune veuve sa voisine, laquelle, dit-il, voulut bien agréer ses vœux, mais à la condition que leurs amours resteraient secrets et que le mariage n'aurait lieu qu'après l'issue d'un procès alors pendant au Parlement. Malheureusement le procès dura plus longtemps que la fidélité de la belle veuve à ses serments, car elle se donna à un autre avec son jeune enfant de trois ans et 25,000 francs. Eustache en fut désespéré, et c'est ce qui faisait que dans la lettre que Corneille écrivait à Jacques Goujon, le 1er juillet 1641 (ci-dessus pages 125-127), il ajoutait : « J'ai vu ici monsieur « votre frère, que j'ai trouvé fort mélancolique. »

« En janvier de cette même année, Jacques Goujon avait épousé une demoiselle Madeleine Prudhomme, de Rouen. Elle était grosse du premier fruit de leur union quand, dans la lettre précitée, Corneille écrivait à son mari : « Je me sens des « bénédictions du mariage aussi bien que vous. »

« A Rouen la jeunesse était fort turbulente et les émotions populaires dégénéraient trop souvent en émeutes. En 1642, le parlement de Rouen ayant été supprimé et remplacé par ce qu'on appelait le semestre, c'est-à-dire par de nouveaux magistrats qui siégeaient les uns pendant les six premiers mois de l'année, les autres pendant les six derniers, les Rouennais virent avec peine arriver ces intrus pendant que les anciens s'en allaient en exil dans leurs terres. La jeunesse se divisa en deux partis; on commença par des injures, on finit par des coups et par une véritable émeute contre les gens du semestre. Alors commencèrent des poursuites contre les mutins : beaucoup s'expatrièrent. Eustache Goujon, que son désespoir amoureux avait prédisposé à l'irritation, ne résista pas à l'entraînement, fut poursuivi comme les autres. Les faits étaient graves : il eut peur et se sauva en Portugal. Sa famille fut inquiétée, menacée, poursuivie. Goujon père fut mandé devant la Tournelle, le 18 janvier 1642 ; on le rendit responsable des

méfaits de son jeune fils et on le menaça de le considérer comme complice s'il ne le représentait à justice. Goujon expliqua que son fils était parti malgré lui ; qu'il avait pris un cheval, avait gagné Rennes et Morlaix, et que là il s'était embarqué pour aller faire le négoce en Portugal, un sieur Dyon lui ayant fourni 10,000 livres de lettres de crédit sur Lisbonne. Il demandait en conséquence le délai de dix-huit mois pour faire revenir le fugitif.

« Ces allégations étant justifiées, le parlement accorda la suspension des poursuites, mais seulement pour six mois. Néanmoins Eustache ne revint pas; il n'écrivait même pas, car, dans une lettre du 2 avril 1642, Goujon père se plaint à son fils Jacques du silence de son frère.

« Ces circonstances et la misère du temps finirent par amener la ruine de Goujon père, qui se vit relancer à outrance par ses créanciers. »

« Il est à supposer que l'obstination d'Eustache à se tenir caché à Lisbonne avait porté la justice à croire qu'il y avait concert entre lui et sa famille, et que, dans l'espoir de trouver des traces du fugitif, on aura opéré des saisies tant au domicile du père que sur les papiers de l'avocat au conseil privé; de là le dépôt aux archives du parlement de Rouen. Ceci paraît d'autant plus probable que les dates des pièces ainsi déposées ne dépassent pas 1643.

« Quant à Eustache, il ne revint à Rouen que vers 1647. Guéri de son premier amour, il épousa une demoiselle Decaux, devint directeur de la société de Madère, eut des enfants et des procès. »

(38) M. Jal s'est trompé quand il a dit, page 584 de son curieux *Dictionnaire*, que Floridor vint en 1643 à l'hôtel de Bourgogne combler le vide qu'y laissait la mort de Bellerose. Floridor traita avec Bellerose, vivant, de son emploi, comme l'a dit Tallemant, qui ajoute en note : « Bellerose s'est fait

dévot. » A vingt-six ans de là Robinet, dans sa Gazette en vers du 25 janvier 1670, enregistre sa mort et sa fin toute chrétienne. Le célèbre comédien avait eu tout le temps de se reconnaître.

(39) Gilbert était chargé d'affaires en France de la reine de Suède Christine. Voltaire, dans ses notes sur la préface de *Rodogune,* révoque en doute le plagiat, et ne veut pas y croire, « parce que rarement, dit-il, un homme revêtu d'un emploi public se déshonore et se rend ridicule pour si peu de chose. » L'argument de Voltaire nous paraît très-peu convaincant. La gloire littéraire est bien quelque chose, et l'exemple de Richelieu, qui était un autre homme public que ce Gilbert, et qui ne montra aucun scrupule pour rabaisser le mérite du *Cid,* dément formellement le commentateur.

Chapelain dit de Gilbert, dans sa liste des gens de lettres, citée ci-après, aux notes du livre suivant : « C'est un esprit délicat, duquel on a des odes, des petits poëmes et des pièces de théâtre pleines de bons vers, ce qui l'avait fait retenir par la reine de Suède pour secrétaire. Il n'a pas une petite opinion de lui. » (*Mémoires de littérature et d'histoire,* par le P. Desmolets, t. II, p. 24.)

(40) M. Gosselin, à qui nous devons tant déjà, nous a communiqué plusieurs actes du tabellionage de la vicomté de Rouen trouvés par lui dans les archives judiciaires.

Par le premier, en date du 29 mars 1639, les frères Cusson, solidairement et moyennant la somme de 4,200 livres à eux versée par Pierre Corneille « en espèces de pistoles d'Espagne, quarts d'écu et autre monnaie », s'engagent à payer annuellement à notre auteur une rente perpétuelle de trois cents livres. Cet acte fut reconnu entre les parties, devant les requêtes du palais, le jour même où il fut passé. Puis, le 2 décembre 1642, Corneille appelle les sieurs Cusson devant la même cour pour être présents à la transcription de son contrat. « Il de-

vait être soigneux de ses affaires, nous fait observer M. Gosselin, car, au lieu de laisser au greffier le soin d'écrire la formule : « Ledit contrat en original et grosse d'icelui rendus « audit sieur qui a signé », Pierre Corneille prend la plume pour ajouter, en modifiant : « *Audit sieur Corneille le mardi « deuxième de décembre mil six cent quarante et deux.*

« CORNEILLE. »

Par un autre acte en date du 15 mars 1644, « Alexis Du Mansel, sieur de Busc, écuyer ordinaire du roi, et noble homme maître Pierre Bachelier, conseiller du roi, lieutenant des eaux et forêts de Normandie au siége général de la table de marbre du palais audit Rouen, confessent avoir vendu, constitué et assigné..., à Pierre Corneille, escuyer, conseiller et avocat audit siége de la table de marbre..., la somme de deux cents livres de rente annuelle payable... le 15 mars de chaque année, et ce moyennant le prix et somme de 3,200 livres payés auxdits sieurs par ledit sieur Pierre Corneille en pièces de 20 sols, 27 sols et autre monnaie ayant cours... » Cet acte fut reconnu le même jour 15 mars 1644, entre les mêmes parties, devant les requêtes du palais près le parlement de Rouen.

Il fut sans doute exactement exécuté pendant un certain temps; mais on pourrait croire que les débiteurs de la rente tentèrent par la suite d'élever quelques difficultés, car M. Gosselin nous fait voir, quinze ans après, Pierre Corneille appelant les sieurs Du Mansel et Bachelier devant les magistrats des requêtes du palais pour entendre ordonner l'exécution des conventions ci-dessus; et, sur sa requête, la cour accorde acte de la présentation du contrat dont il s'agit, de sa reconnaissance par les débiteurs et le transcrit sur ses registres à la date du 8 mars 1659. Et cette transcription est signée : CORNEILLE, avec son paraphe.

Ainsi, pour ne parler que des ressources dont il est de-

meuré trace, voilà donc d'abord deux rentes perpétuelles d'ensemble 500 livres. En 1650 Corneille toucha 3,000 livres à compte sur le prix de la vente de ses charges, et le 27 décembre 1653 les 3,000 livres de surplus dont la rente lui avait été servie jusque-là; puis, sans sortir hors ligne les divers droits pour lesquels il plaidait en 1641 (voir précédemment page 125) et dix ans après (voir page 170), dont il nous est impossible d'apprécier l'importance, il faut tenir compte encore de la portion lui revenant des produits du prix de la charge de son père de maître particulier des eaux et forêts, cédée par celui-ci à Charles Lecointe, sieur Du Mesnil, en 1619, moyennant 7,000 livres. Corneille le père en remit le montant à Robert Ruellon, receveur-payeur des gages des officiers du présidial de Gisors, moyennant une rente perpétuelle de 500 livres créée par contrat passé devant les tabellions de Rouen le 3 juin 1619. Plus tard, la charge de Ruellon ayant été licitée par suite de son décès et adjugée au sieur Grenier, Corneille le père avait formé opposition sur le prix. Il paraît qu'un moment arriva où les arrérages de la rente furent inexactement acquittés, et Pierre Corneille, notre poëte, comme héritier de son père, en poursuivit le payement et obtint condamnation par arrêt du 9 janvier 1654.

Le 19 décembre 1644, Marthe Le Pesant, mère de Corneille, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, donne quittance à Jean de La Place, seigneur de Fumechon, président en la chambre des comptes, de la somme de 2,800 livres pour le rachat d'une rente de 200 livres que ledit sieur de La Place avait constituée à son feu mari Pierre Corneille, par acte du 8 mai 1634. — Le 7 février 1645, elle donne, en son nom et en la même qualité de tutrice de Thomas Corneille, écuyer, son fils puîné, en présence et du consentement de Pierre Corneille, son fils aîné, quittance à Catherine Le Petit, épouse de Jouas de La Hêtrée, bourgeois de Bernay,

de la somme de 1,767 livres 16 sols pour le rachat de 120 livres de rente constituée par contrat du 18 mai 1620. — Puis encore le 30 novembre 1646, toujours en son nom comme en la même qualité et la même présence, elle donne quittance à Nicolas de Mondion, seigneur de La Salle, de la somme de 3,200 livres pour le rachat d'une rente de 200 livres et deux années d'arrérages de cette rente à laquelle s'était obligé ledit de Mondion, suivant acte de prêt reçu par les tabellions de Rouen le 19 août 1624. — Enfin le 26 mai 1655, Pierre et Thomas Corneille, époux de demoiselles Marie et Marguerite de Lampérière, transportent aux héritiers Leflament, moyennant la somme de mille livres, tous les droits de leurs femmes dans la succession de leur grand'mère, veuve en premières noces de Robert Leflament et en secondes noces de Mathieu de Lampérière, docteur-médecin à Vernon.

Nous le repétons, nous devons toutes ces communications à la bienveillance et aux recherches habiles de M. Gosselin, qui par d'autres découvertes plus récentes dans ces mêmes registres du tabellionage, nous fait voir le père de Corneille devenant acquéreur, le 7 juin 1608, de la maison de campagne de Petit-Couronne près Rouen; en 1613 (1er avril), en 1614 (14 septembre), en 1616 (6 janvier), en 1623 (24 octobre), en 1628 (11 décembre), acquérant constamment des biens ruraux. Puis, dans les dernières années de la vie de notre auteur, ce sont les aliénations qui se succèdent et viennent témoigner des besoins et de l'absence des revenus.

Corneille posséda en immeubles, tous venant de son père, la maison de la rue de la Pie; — la maison de Petit-Couronne; — un domaine au Val de la Haye; — une autre propriété, petite ferme située à Dieppedale, dont on ne connaît pas l'importance; — enfin une pièce de terre en île, nommée Labitte, contenant cinq vergées, sise en la paroisse d'Orival, et une autre aussi en île, sise auprès en la paroisse de

Cléon. M. Gosselin, qui a donné quelques-uns de ces derniers détails aux pages 30 et 31 de sa brochure intitulée : *Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne*, Rouen, 1864, in-8°, et qui nous a fourni les autres dans ses communications privées, suppose que c'est d'une de ces deux îles que Thomas Corneille se fit appeler *sieur de l'Isle*.

Si, comme on l'a vu précédemment, page 182, Thomas Corneille a hypothéqué tous ses biens pour emprunter 5,400 livres qui devaient être « employées au paiement de partie du mariage de sa fille Marthe, affidée de M. de Marcilly », il n'eut du moins à déclarer que deux hypothèques antérieures insignifiantes, et ses biens étaient assez considérables, car le 22 octobre 1676, son cousin par alliance, Jacques Vaucquier, époux, séparé quant aux biens, de Marie Corneille, avait vendu à Thomas deux fermes, sises sur les paroisses de Blaqueville, Saint-Pair et Fréville, pour le prix, considérable à cette époque, de 11,000 livres. Si ce même système de dotation par hypothèque fut imposé à Pierre Corneille quand il voulut faire entrer sa fille Marguerite au couvent des Dominicaines de Rouen, sa situation générale était d'ailleurs infiniment moins bonne que celle de son frère. On verra ci-après, livre III, à la date de 1683, que la maison de la rue de la Pie, la petite maison, celle qui appartenait à notre auteur, ayant été vendue par son fondé de pouvoirs, le 10 novembre de cette année, moyennant 4,300 livres, l'acquéreur eut à retenir sur ce prix la somme de 3,000 livres dont l'immeuble aliéné avait été grevé, à l'occasion de la prise de voile de sa fille, au profit du couvent. — Un mois auparavant, le 5 octobre 1683, son fils, comme porteur de ses pouvoirs, avait aliéné le domaine du Val de la Haye. — Enfin, à peine le pauvre poëte avait-il fermé les yeux, que le Petit-Couronne, où il avait été heureux dans sa jeunesse, fut également vendu par son fils. Tout indique

donc combien la situation avait été tendue et gênée dans les dernières années de la vie de notre auteur.

(41) Il s'en faut cependant que tous les vers de *Théodore* méritent cet éloge. On y trouve notamment ceux-ci, acte III, sc. I :

> Je saurai conserver, d'une âme résolue,
> A l'époux sans macule une épouse impollue.

« M. de Fontenelle, à qui je récitais ces vers, fait-on dire à Boileau (*Bolæana*, 1742, p. 118), sans lui dire ni le nom de la pièce, ni celui de l'auteur, se récria : Qui est donc le Ronsard qui a pu écrire ainsi ? — C'est, lui répliquai-je, votre cher oncle, le grand Corneille. »

« Du reste, dit encore Monchesnay d'après les entretiens de Boileau, il paraît que Corneille faisait des vers moins par goût que par inspiration : il en a souvent retranché d'excellents, et manqué à corriger de très-médiocres. Cela paraîtra par ces deux vers supprimés dans *Théodore*. On vient menacer la sainte de la prostitution en lui disant :

> Comme dans les tourments vous trouvez des délices,
> On veut dans les plaisirs vous trouver des supplices. »

(42) La lettre du roi à Corneille avait été sollicitée par Valdor pour déterminer le poëte à lui venir en aide. Valdor fut chargé de la remettre à Corneille, comme on le verra par la lettre suivante, trouvée à la Bibliothèque impériale, il y a un certain nombre d'années, et dont copie nous a été, à cette époque, obligeamment remise par mademoiselle Dupont, l'éditeur de Comines :

« Du 5 octobre, à Fontainebleau.

« Monsieur, voici la copie de la lettre que vous avez désirée. J'adresse l'original à M. Valdor pour lui donner le moyen d'obliger doublement M. de Corneille. Comme elle est un

effet de sa sollicitude, elle est une preuve de son estime, et il croit qu'avec l'approbation du roi ce fameux auteur se surmontera pour rendre son entreprise plus illustre. Je vous supplie de lui faire rendre mon paquet et de pardonner la peine que je vous donne. La maladie de Son Éminence nous tiendra en ce lieu plus longtemps qu'on ne voudrait. L'accident de la petite vérole dont mademoiselle de La Vallette a été surprise dans le château suffirait pour nous en chasser, mais, jusques à ce que la fièvre ait fait son cours, nous n'en ferons point d'autre que dans les jardins de Fontainebleau. Monseigneur le cardinal a été saigné sept fois sans qu'elle ait quitté prise, et, à moins que d'être naturalisé, je trouve que c'est beaucoup hasarder que de souffrir la huitième. Il me semble que ceux d'Italie sont plus avares de leur sang que nous autres, et que c'est bien aimer la France que de se mettre en danger pour s'abandonner à ses maximes. Je prie Dieu qu'il le préserve et qu'il veuille bénir le remède dont vous avez résolu d'user pour votre jambe. C'est, Monsieur, votre très-sincère et très-obéissant serviteur,

« THONIER. »

(43) La condition de résidence à Paris, qui, comme on le voit, n'était pas alors absolument indispensable, l'est devenue depuis. Corneille, de nos jours, ne serait pas des Quarante.

(44) L'achevé d'imprimer d'*Héraclius* est du 28 juin 1647. Le privilége est au nom du libraire Toussaint Quinet, lequel, Scarron nous l'apprend sans détails, eut maille à partir avec ses cessionnaires :

Si l'on ne payait point les Muses,
Elles deviendraient bien camuses;
On ne ferait plus rogatums,
On n'imprimerait que factums;
Courbé, Quinet et Sommaville
Finiraient leur guerre civile,

Et ne s'entreplaideraient plus
Pour *Cassandre* et l'*Héraclius*.

Rogatum à MM. Tubeuf, de Lionne et de Bertillac, pour être payé de sa pension. OEuvres de Scarron, édit. de 1786, t. VII, p. 56.

(45) On avait déjà représenté, dès 1640, *le Mariage d'Orphée et d'Eurydice, ou la Grande Journée des Machines,* qui fut repris en 1648, puis en 1662, sous le titre de *la Grande Journée des Machines, ou la Descente d'Orphée aux enfers, et sa mort par les Bacchantes.* (*Histoire du Théâtre français,* t. VI, p. 101.)

(46) Corneille disait du monarque enfant, dans son prologue d'*Andromède* :

Je lui montre Pompée, Alexandre, César,
Mais comme des héros attachés à son char;
Et tout ce haut éclat où je les fais paraître
Lui peint plus qu'ils n'étaient et moins qu'il ne doit être.

Disons ici ce que nous aurons à répéter dans notre livre III, à la date de 1661 et à l'occasion de ces mêmes vers, que la flatterie outrée était, par l'usage, comme de rigueur dans ces sortes de compositions, toujours destinées aux fêtes de la cour.

(47) Si les prêtres fréquentaient le spectacle sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, il est à peu près certain qu'ils n'en avaient pas oublié tout à fait le chemin sous Louis XV. Laujon a laissé une sorte de notice sur les spectacles des Petits Cabinets du roi[1], et nous y voyons qu'un abbé de La Garde était souffleur de ces spectacles. Or, on sait que le *Théâtre des Petits Appartements* n'est pas la même chose que le *Théâtre d'éducation.*

(48) « Les grands applaudissements que reçut *Andromède*

[1] Rapportée à la suite des *Mémoires de madame Du Hausset,* femme de chambre de madame de Pompadour; Baudouin, 1824, in-8°, p. 229.

portèrent les comédiens du Marais à la reprendre après qu'on eut abattu le théâtre du Petit-Bourbon. Ils réussirent dans cette dépense, et elle fut encore renouvelée en 1682, par la grande troupe des comédiens, avec beaucoup de succès. Comme on renchérit toujours sur ce qui a été fait, on représenta le cheval Pégase par un véritable cheval, ce qui n'avait jamais été vu en France. Il jouait admirablement son rôle, et faisait en l'air tous les mouvements qu'il pourrait faire sur terre. Il est vrai que l'on voit souvent des chevaux vivants dans les opéras d'Italie; mais ils y paraissent liés d'une manière qui, ne leur laissant aucune action, produit un effet peu agréable à la vue. On s'y prenait d'une façon singulière, dans la tragédie d'*Andromède,* pour faire marquer au cheval une ardeur guerrière. Un jeûne austère, auquel on le réduisait, lui donnait un grand appétit, et lorsqu'on le faisait paraître, un gagiste était dans la coulisse et vannait de l'avoine. L'animal, pressé par la faim, hennissait, trépignait, et répondait ainsi parfaitement au dessin qu'on s'était proposé. Ce jeu de théâtre de cheval contribua fort au succès qu'eut alors cette tragédie. Tout le monde s'empressait de voir les mouvements singuliers de cet animal, qui jouait si parfaitement son rôle. » (*Anecdotes dramatiques,* tome I, page 78.)

(49) M. Floquet a trouvé en 1836, sur un registre du parlement de Normandie et dans les archives de l'hôtel de ville de Rouen, les pièces officielles relatives au rôle politique qu'on voulut faire jouer à Corneille pendant la Fronde. Il fit sur cette découverte un article qu'il lut à l'Académie de Rouen dans sa séance du 18 novembre 1836, et qu'il eut l'obligeance de nous communiquer pour la *Revue rétrospective*, où il fut publié en décembre de la même année. (Seconde série, t. VIII, p. 325.) Le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année* 1836 le reproduisit ensuite.

Voici la lettre de cachet adressée au parlement :

« *De par le roi,*

« Nos amés et féaux ayant, pour des considérations importantes à notre service, destitué le sieur Baudry de la charge de procureur des États de Normandie, nous avons en même temps commis à icelle le sieur de Corneille, pour l'exercer et en faire les fonctions jusques à ce qu'aux premiers États il y soit pourvu; sur quoi, nous vous avons bien voulu faire cette lettre, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, pour vous en informer. Et n'étant la présente pour un autre sujet, nous ne vous la ferons plus longue.

« Donné à Rouen, le dix-septième jour de février 1650.

« LOUIS. »

Voici maintenant la lettre de cachet adressée à l'hôtel de ville de Rouen :

« Sa Majesté ayant, pour des considérations importantes à son service, destitué par son ordonnance d'aujourd'hui le sieur Baudry de la charge de procureur des États de Normandie, et étant nécessaire de la remplir de quelque personne capable et dont la fidélité et affection soit connue, Sadite Majesté a fait choix du sieur de Corneille, lequel, par l'avis de la reine régente, Elle a commis et commet à ladite charge, au lieu et place dudit sieur Baudry, pour dorénavant l'exercer et en faire les fonctions jusques à la tenue des États prochains, et jusques à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sadite Majesté, Laquelle mande et ordonne à tous qu'il appartiendra de reconnaître ledit sieur de Corneille en ladite qualité de procureur desdits États sans difficulté.

« Fait à Rouen, le quinzième jour de février 1650.

« LOUIS. »

(50) Les frères Parfait et beaucoup d'éditeurs de Corneille

ont fixé à 1651 la première représentation de *Don Sanche d'Aragon*. Ils n'en avaient pas sans doute eu la première édition sous les yeux : elle porte la date de 1650; le privilége est du 11 avril, et l'achevé d'imprimer du 14 mai; et dans tout le théâtre de Corneille on ne trouve pas une seule pièce qui ait été imprimée avant d'être jouée. Cela s'explique de reste par le droit qu'avait toute troupe de comédiens de s'emparer d'une œuvre dramatique dès qu'elle avait été rendue publique par l'impression, comme nous l'avons déjà dit, page 105. Nous croyons donc impossible de pouvoir adopter, pour la représentation, une autre date que celle de 1650. M. Walckenaer, dans ses *Mémoires sur madame de Sévigné*, t. II, p. 427, veut faire admettre, sans preuve aucune, et contre toute vraisemblance, on vient de le voir, que l'impression de cette pièce a précédé d'un an sa représentation. C'est là une supposition toute gratuite qu'il donne pour un fait, mais que M. Ch. Magnin, en se prononçant pour notre opinion, n'a pas voulu accepter à ce titre. *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mars 1844, p. 895. — M. Marty-Laveaux, dans son édition de Corneille, veut, lui, d'un autre côté, contre Corneille et contre tout le monde, que *Don Sanche* ait été représenté en 1649, avant *Andromède*. Aucune de ces hypothèses n'est probante pour nous.

(51) Nous rapportons ici les deux pièces du procès.

SONNET DE VOITURE.

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie :
L'absence ni le temps ne m'en sauraient guérir,
Et je ne vois plus rien qui me pût secourir,
Ni qui sût rappeler ma liberté bannie.

Dès longtemps je connais sa rigueur infinie;
Mais, pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre, et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

Quelquefois ma raison, par de faibles discours,
M'incite à la révolte et me promet secours;
Mais lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,

Après beaucoup de peine et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

SONNET DE BENSERADE.

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue;
Mais raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez pas émue.

Vous verrez sa misère nue,
Il s'est lui-même ici dépeint;
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Quoiqu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il eut des peines incroyables,
Il s'en plaignit, il en parla :
J'en connais de plus misérables.

Au premier rang des pièces de vers composées à l'occasion de ce différend, on remarqua la glose adressée par Sarrazin à un Jobelin, Esprit. Sallengre dit, dans ses *Mémoires de littérature*, tome I, page 125, qu'il ne se fit rien de plus joli et de plus spirituel, et Mervesin, dans son *Histoire de la poésie française*, remarque que cette glose fut la première qu'on ait vue en France, et que cette espèce de paraphrase a été prise des Espagnols :

Monsieur Esprit, de l'Oratoire,
Vous agissez en homme saint,
De couronner avecque gloire
Job de mille tourments atteint.

L'ombre de Voiture en fait bruit,
Et, s'étant enfin résolue
De vous aller voir cette nuit,
Vous rendra sa douleur connue.

C'est une assez fâcheuse vue,
La nuit, qu'une ombre qui se plaint;
Votre esprit craint cette venue,
Et raisonnablement il craint.

Pour l'apaiser, d'un ton fort doux,
Dites : « J'ai fait une bévue,
Et je vous conjure à genoux,
Que vous n'en soyez point émue. »

« Mettez, mettez votre bonnet »,
Répondra l'ombre, « et, sans berlue,
Examinez ce beau sonnet,
Vous verrez sa misère nue.

« Diriez-vous, voyant Job malade,
Et Benserade en son beau teint :
Ces vers sont faits pour Benserade;
Il s'est lui-même ici dépeint?

« Quoi! vous tremblez, monsieur Esprit?
Avez-vous peur que je vous tue?
De Voiture, qui vous chérit,
Accoutumez-vous à la vue.

« Qu'ai-je dit qui vous peut surprendre
Et faire pâlir votre teint?
Et que deviez-vous moins attendre
D'un homme qui souffre et se plaint?

« Un auteur qui, dans son écrit,
Comme moi reçoit une offense,
Souffre plus que Job ne souffrit,
Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances.

« Avec mes vers une autre fois
Ne mettez plus dans vos balances
Des vers où sur des palefrois
On voit aller des patiences.

« L'Ilerti, le roi des gens qu'on lie,
En son temps aurait dit cela :
Ne poussez pas votre folie
Plus loin que la sienne n'alla. »

Alors l'ombre vous quittera
Pour aller voir tous vos semblables,
Et puis chaque Job vous dira
S'il souffrit des maux incroyables.

Mais, à propos, hier au Parnasse
Du sonnet Phœbus se mêla,
Et l'on dit que de bonne grâce
Il s'en plaignit, il en parla.

« J'aime les vers des Uranins, «
Dit-il, « mais je me donne aux diables
Si, pour les vers des Jobelins,
J'en connais de plus misérables. «

(52) Pour le premier fait contenu dans l'alinéa sur l'ensemble duquel porte cette note, nous dirons ici, où il nous est possible d'entrer dans plus de détails, que Corneille ne quitta ses fonctions et ne livra ses charges qu'en février 1651, mais que la vente, dont les effets furent ajournés, nous ne savons pour quelle cause, remontait au 18 mars 1650. Suivant contrat de cette dernière date, reçu par les tabellions de Rouen, il les avait cédées à Alexandre Le Prevost pour le prix de 6,000 livres, payable savoir : 700 livres le lundi de Quasimodo, pour aider le cédant aux frais d'obtention des provisions des eaux et forêts, et 2,300 livres le jour où il remettrait lesdites provisions à Le Prevost ; les 3,000 livres de surplus restant entre les mains de celui-ci, chargé d'en servir à Corneille une rente, payable à Rouen, de 214 livres 5 sous 8 deniers. Or Le Prevost ne se libéra des 2,700 livres que le 27 décembre 1650, et ce ne dut être qu'alors qu'il fut en mesure de solliciter la constitution de la commission d'enquête, devant le parlement, « sur la vie, les mœurs, conversation, religion et

dévouement à Sa Majesté, » informations qui entraînaient toujours un temps assez long. Corneille eut donc à continuer de remplir ses charges, qui autrement se seraient trouvées sans titulaire et l'auraient laissé sans produits et sans profit. — Nous avons déjà dit, note 40 de ce même livre, que Le Prevost se libéra en 1653 du service de la rente par le remboursement du principal.

Outre tous ces renseignements qui nous sont fournis par l'obligeante correspondance et les incessantes découvertes de M. Gosselin, nous devons encore à cet habile chercheur une note qui nous apprend que la succession du beau-père de Pierre et de Thomas Corneille était aux deux tiers absorbée par ses dettes. Trois lots avaient donc été formés : deux pour ses créanciers, un dernier pour ses héritiers. Corneille, au nom de ceux-ci, critiqua la composition des lots, mais le parlement les maintint et condamna Corneille et consorts aux dépens.

(53[1]) La représentation de *Pertharite* et son complet insuccès, qui amena le profond découragement de Corneille, ont toujours été fixés par tous les historiens du théâtre à l'année 1653. Mais nous devons faire observer, après M. Marty-Laveaux, que Tallemant (*Historiette* de La Tour Roquelaure) dit, en rappelant à distance, dans son récit, un fait antérieur, et non dans une note marginale contemporaine de l'anecdote, comme il en a souvent ajouté après coup à son manuscrit : « Au carnaval de 1652, madame de Montglas fit une plaisante extravagance chez la présidente de Pommereuil. On y devait jouer *Pertharite, roi des Lombards,* pièce de Corneille qui n'a pas réussi. » En admettant que la mémoire de Tallemant ne l'ait pas trompé d'un an dans ce récit postérieur au fait, on peut dire qu'il eût laissé moins de place au doute s'il eût

[1] L'indication de cette note a été omise précédemment à la ligne 3 de la page 173.

dit : « Pièce de Corneille *qui n'avait pas réussi.* » Mais avec cette rédaction on a à se demander si l'échec public n'est pas postérieur, et si *Pertharite* ne fut pas joué *en visite,* comme on disait alors, dans des réunions particulières, avant d'être représenté au théâtre.

TABLE DES MATIÈRES.

			Pages.
		AVERTISSEMENT	V

LIVRE PREMIER.

Dates.	Age.		
		Opinion de Napoléon sur Corneille et son influence	1
1606	1	Naissance de Corneille	2
1606	1	Sa famille; son éducation chez les jésuites. — Il est reçu avocat	*Ibid.*
1629	23	Il néglige le barreau pour la poésie. — Charges que lui achète son père	*Ibid.*
		Anecdote controuvée au sujet de la révélation de sa vocation. — Opinions diverses à ce sujet. — Discussion	3
1629	23	Date de la première représentation de MÉLITE. — Accueil que cette pièce reçoit	7
		Établissement d'un second théâtre par suite de son succès. — Influence que cette pièce exerce sur le goût du public. — Mot de Hardy à son sujet	9
		Regrets de la comédienne Beaupré	*Ibid.*
		Empressement de la cour et de la ville pour Corneille	*Ibid.*
		Corneille explique pourquoi *Mélite* n'est pas suivant les règles d'Aristote	10
		Mot du prince de Condé à D'Aubignac au sujet de ces règles	11

Dates.	Age.		Pages.
1629	23	Jugement de Fonteuelle sur *Mélite*.....	12
		Précepte de Vauquelin de La Fresnaye dans son *Art poétique*.....	13
1632	26	CLITANDRE, tragi-comédie.....	14
		Raisons singulières alléguées par Corneille pour s'y être renfermé dans la règle des vingt-quatre heures. — Discussion à ce sujet.....	*Ibid.*
		Ce qu'était le genre tragi-comique. — Exemple tiré de *Clitandre*.....	16
		De la licence du théâtre à l'époque où Corneille commença à travailler pour la scène. — Tribut payé par lui à l'usage.....	17
		Exemples rapportés de différents auteurs.....	18
1633	27	Il fait imprimer *Mélite*. — Danger auquel la publication semblait exposer les œuvres de théâtre.....	21
		LA VEUVE.....	23
1634	28	Il la fait imprimer. — Jugement qu'il en porte.	*Ibid.*
		Son aversion pour l'*aparté*. — La Fontaine la partageait. — Anecdote à ce sujet.....	24
		Il sentait tout le ridicule des longs monologues, et ne les accordait qu'aux sollicitations des comédiens.....	25
		Il introduit le naturel et la franchise dans le dialogue.....	*Ibid.*
		Manœuvres des auteurs du temps pour faire réussir leurs ouvrages.....	26
		Corneille ne cède à ce travers qu'à l'occasion de sa *Veuve*.....	27
		Admiration que cette pièce inspire à ses rivaux eux-mêmes.....	*Ibid.*
		Madrigal de Mairet.....	28
		LA GALERIE DU PALAIS. — LA SUIVANTE....	29
		Vogue qu'obtient *la Galerie du Palais*.....	*Ibid.*
		Les auteurs de la Normandie occupent le premier rang.....	30

Dates.	Age.		Pages.
1634	28	Réforme heureuse du personnage de nourrice opérée par Corneille	31
		Réflexions sur *la Suivante*. — Épître dédicatoire	32
		Le nom de Corneille prononcé pour la première fois dans la *Gazette*	33
		Établissement d'un troisième théâtre à Paris	34
		Critique d'un laquais-poëte contre Corneille	35
1635	29	LA PLACE ROYALE. — Combien le titre en parut ingénieux	36
		Dépit qu'éprouvent plusieurs femmes des propos débités par un personnage de cette pièce. — Amende honorable de l'auteur	37
		Voyage de Louis XIII et de Richelieu en Normandie, en 1633	*Ibid.*
		Vers latins à cette occasion	38
		Le cardinal admet Corneille dans la société des cinq auteurs	39
		Passion de Richelieu pour les plaisirs de la scène.	*Ibid.*
		Il donne 600 livres à Colletet pour six mauvais vers	42
		Pourquoi *la Grande Pastorale* ne fut pas imprimée	44
		Liberté que prend Corneille de faire des changements dans le troisième acte des *Thuileries*. — Mécontentement du cardinal. — Corneille s'éloigne	45
		État du théâtre, ridicule des auteurs	47
		MÉDÉE	49
		Elle est reçue froidement. — Pourquoi	50
		La magie déployée dans cette pièce n'a pas contribué à son peu de succès. — Anecdotes sur la force de la superstition à cette époque	51
1636	30	L'ILLUSION	53
		Enthousiasme qu'elle excite. — Jugement qu'en porte l'auteur	*Ibid.*

Dates.	Age.		Pages.
1636	30	Des rôles de capitans	54
		Amélioration du style de Corneille. — L'état de comédien s'ennoblit	55
		Mot de Corneille à ce sujet	56
		M. de Chalon lui conseille l'étude de la littérature espagnole	*Ibid.*

LIVRE DEUXIÈME.

1636	30	Le Cid. — Impression qu'il produit	58
1637	31	Félicitations du roi, de la reine	59
		Lettres de noblesse accordées au père de l'auteur.	61
		Ce qu'écrivent de son succès Chapelain et Mondory	*Ibid.*
		Richelieu, pour opérer une diversion, fait représenter *l'Aveugle de Smyrne* des cinq auteurs. — Paralysie de Mondory	62
		Jalousie secrète de Richelieu causée par l'immense succès du *Cid*	64
		Traduction du *Cid* en plusieurs langues	*Ibid.*
		Parodie par Boisrobert. — L'envie se déchaîne contre Corneille	65
		Observations sur le Cid, par Scudéry	66
		Mépris de Corneille pour les envieux et leurs procédés. — Son *Excuse à Ariste*	67
		Polémique littéraire à l'occasion du *Cid*. — Écrits de Mairet, Claveret, Scudéry, Corneille et autres	69
		Opinion favorable de Balzac	85
		Reconnaissance de Corneille	86
		Manœuvres du cardinal pour faire soumettre *le Cid* au jugement de l'Académie	*Ibid.*
		Réponses évasives de Corneille à Boisrobert	88

Dates.	Age.		Pages.
1637	31	Hésitation de l'Académie; Richelieu y met fin. — L'Académie nomme des commissaires. — Ténacité du cardinal	89
		Sentiments de l'Académie. — Triomphe de Scudéry	90
		Mécontentement de Corneille	91
		Lettre inédite et révélatrice de Chapelain à Boisrobert	92
		Opinions de Pellisson, de Voltaire, de La Harpe, sur les *Sentiments de l'Académie*	95
		Le public ne ratifie pas le jugement des académiciens	97
		Vers de Boileau à ce sujet	*Ibid.*
		Vers sur les duels que Corneille supprime à l'impression de sa pièce	98
		Dédicace du *Cid* à madame de Combalet. — Détails sur cette nièce du cardinal	99
1638	32	Motifs qui détournent Corneille de répondre aux *Sentiments de l'Académie*	100
		Vains efforts du cardinal pour créer aux rivaux de Corneille des succès égaux à celui du *Cid*.	101
		Découragement de Corneille, qui se tient retiré à Rouen. — Il voit nommer, malgré sa résistance, un second avocat du roi à la table de marbre du palais de Rouen	103
1639	33	Il ne revient à Paris qu'au commencement de 1639	104
1640	34	HORACE. — Son succès. — Mot plein de noblesse de Corneille	105
		CINNA. — Effet que produisit sur le grand Condé la scène d'Auguste et de Cinna. — Anecdote semblable relative à Louis XIV	106
		Mort du père de Corneille. — Charges de famille du poëte	108
		Son mariage. — Intervention du cardinal	109
		Le bruit de sa mort se répand à Paris	*Ibid.*

Dates.	Age.		Pages.
1640	34	POLYEUCTE. — Fable débitée au sujet de cette tragédie. — Anecdote plus digne de foi.....	110
		Godeau et Richelieu condamnent cette tragédie. — Admiration qu'elle excite.....	*Ibid.*
		Mot de la dauphine. — Vers satiriques de Voltaire.....	111
		Vers de cette tragédie supprimés comme antireligieux.....	*Ibid.*
		Édit de Louis XIII, réhabilitant la profession de comédien, attribué à la décence établie par Corneille sur la scène.....	112
		Détails sur les salles de spectacle d'alors.....	113
		Boileau regardait *Polyeucte* comme le chef-d'œuvre de Corneille.....	115
		Corneille éprouve encore le mauvais vouloir de Chapelain et l'esprit de justice de Balzac....	116
		Prix de poésie accordé à Rouen à la jeune sœur de Pascal. Remercîment improvisé par Corneille.....	118
1641	35	La *Guirlande de Julie*, offerte par M. de Montausier à mademoiselle de Rambouillet.....	*Ibid.*
		Dix-neuf poëtes, dont Corneille, travaillent à ce recueil.....	119
		Corneille dédie *Horace* à Richelieu.....	120
		Sur l'humilité des épîtres dédicatoires de ce temps.....	122
		Sur la poursuite et l'acceptation, habituelles alors, des présents des gens puissants ou riches...	123
		Accusation d'avarice portée par Tallemant contre Corneille.....	124
		Habileté avec laquelle Corneille soutient un procès.....	125
		Grossesse de Mme Corneille.....	127
1642	36	LA MORT DE POMPÉE. — Faible de Corneille pour Lucain.....	128
		Réflexions de Huet à ce sujet. — Vers de Boileau.	*Ibid.*

Dates.	Age.		Pages.
1642	36	LE MENTEUR	129
		Du tutoiement à la scène	130
		Molière dit à Boileau que *le Menteur* lui a fait concevoir la comédie	131
		Mort du cardinal de Richelieu	132
		Vers de Corneille sur lui	*Ibid.*
1643	37	Mort de Louis XIII. — Sonnet épitaphe sur ce prince	133
		Corneille dédie *Cinna* à Montauron. — Blâme peu réfléchi de Voltaire	134
		Propos relatifs à cette dédicace. — Les *Dédicaces à la Montauron*	*Ibid.*
		LA SUITE DU MENTEUR	136
		Dédicace de *Polyeucte* à Anne d'Autriche	137
		Corneille sollicite en vain, à l'avénement de Louis XIII, des lettres patentes lui assurant le privilége exclusif de la représentation de ses pièces	*Ibid.*
		Ses rapports avec l'acteur Floridor et sa famille.	139
		Cet acteur, passant du Marais à l'hôtel de Bourgogne, y entraîne Corneille et son répertoire.	140
1644	38	RODOGUNE. — Gilbert plagiaire de Corneille	141
		Corneille regardait *Rodogune* comme sa meilleure pièce	
		Dédicace de *la Mort de Pompée* à Mazarin. — Avarice du cardinal	*Ibid.*
		Position gênée de Corneille. — Ses plaintes à ce sujet	144
		Faible produit de ses pièces. — Marchés des auteurs	*Ibid.*
		Mot de Corneille à Boileau sur ses embarras pécuniaires, mis en vers par celui-ci	146
		Dédicace du *Menteur* à M. de Zuylichem	147
1645	39	THÉODORE. — Son peu de succès	*Ibid.*
		Lettre de Louis XIV à Corneille pour l'inviter à travailler aux *Triomphes de Louis XIII*	148

Dates.	Age.		Pages.
1646	40	Hommage public rendu à Corneille par Rotrou.	150
		Obstacles opposés à l'admission de Corneille à l'Académie.....	151
		Il est enfin élu à la place de Maynard.....	*Ibid.*
		Le récit des difficultés que rencontra Corneille ne se trouve que dans la première des éditions données par Pellisson de son *Histoire de l'Académie française.* — Prétendu projet de Corneille de lui répondre.....	152
		Discours de réception de Corneille.....	153
1647	41	HÉRACLIUS. — Critiques auxquelles donne lieu l'embarras de la fable de cette pièce.....	154
		Dédicace de *Rodogune* au prince de Condé, et d'*Héraclius* au chancelier Séguier.....	156
		Début dramatique de Thomas Corneille.....	157
		Préparatifs pour la représentation d'*Andromède*.....	*Ibid.*
1650	44	ANDROMÈDE. — Musique de D'Assoucy.....	158
		Les prêtres au spectacle. — Mot de Jean de Werth.....	159
		Le machiniste Torelli.....	160
		Fonctions dévolues à Corneille pendant la Fronde.	161
		DON SANCHE D'ARAGON.....	162
		Le peu de succès de cette pièce diversement expliqué.....	163
		De la guerre des Jobelins et des Uranins.....	166
		Corneille est forcé d'y prendre part.....	167
		Mort héroïque de Rotrou.....	168
		NICOMÈDE. — Le public y cherche des allusions à la situation du prince de Condé.....	171
		Baron, changeant des vers de *Nicomède*, repris par le parterre.....	172
		Mot de la petite Montausier sur Corneille.....	*Ibid.*
1651	45	Publication des premiers chapitres de l'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.....	*Ibid.*

Dates.	Age.		Pages.
1652 ou 1653	47	PERTHARITE. — Chute de cette pièce. — Dépit qu'en ressent Corneille. — Il forme le projet d'abandonner le théâtre.....	173

NOTES DU LIVRE PREMIER.

Description de la maison, aujourd'hui démolie, où Corneille naquit à Rouen..... 179
Son acte de baptême. — Discussion sur le jour de sa naissance..... 183
Ses oncles et tantes..... 185
Ses frères et sœurs..... 186
Sa prestation de serment comme avocat..... *Ibid.*
Il est investi de deux charges dépendant de la table de marbre du palais..... 187
Sur la prétendue aventure de Mélite..... *Ibid.*
Inexactitude de Fontenelle..... 189
Erreur des éditeurs de Corneille..... 190
Opinion de MM. Floquet et Emm. Gaillard..... 191
Erreurs de M. Emm. Gaillard au sujet du fils aîné de Corneille..... 193
Acte de décès de ce dernier..... 194
Détails sur l'acteur Mondory..... *Ibid.*
— sur le poëte Hardy..... 196
Des trois unités et de l'époque de leur observation..... 197
Sur le proverbe *Disputer sur la pointe d'une aiguille*..... 198
Exemple, tiré de Quinault, de la licence du dialogue à cette époque..... 199
De la vente des pièces par les auteurs aux comédiens, et des droits d'auteur..... *Ibid.*
Erreur du Catalogue de la bibliothèque de Soleinne..... 201

Pages.
Second titre donné par Corneille à sa *Place Royale*.... 201
Amour-propre de l'archevêque de Rouen, et frayeur que lui inspirait Richelieu..... *Ibid.*
Compte rendu par l'abbé de Marolles de la représentation de *Mirame* chez le cardinal..... 202
L'Aveugle de Smyrne; date de sa représentation..... 203
Détails sur Boisrobert..... 204
— sur Colletet..... 206
— sur l'Estoile; sur Rotrou..... 207
Passion de Richelieu pour la poésie..... *Ibid.*
Crédulité superstitieuse du siècle de Corneille. — L'abbé Brigalier. — Tours à l'aide desquels il se fait passer pour sorcier..... *Ibid.*
Rôle de Matamore attribué à tort à Bellerose par M. Aimé Martin..... 211

NOTES DU LIVRE II.

Lettres de noblesse accordées au père de Corneille..... 214
Exagération d'un biographe sur la conduite de ce fonctionnaire un jour d'émeute..... 217
Démarches de Mondory pour être attaché au théâtre particulier du cardinal..... 218
Prétendue cause des menées du cardinal contre *le Cid*..... *Ibid.*
Premières menées de Scudéry contre *le Cid*..... 219
Détails sur Scudéry..... 220
L'*Excuse à Ariste* regardée à tort comme antérieure au *Cid*. 221
La *Défense du Cid*..... *Ibid.*
Impression du Rondeau de Corneille contre Mairet. — Erreur des éditeurs, qui l'ont cru dirigé contre Scudéry... 222
Détails sur Mairet..... 223
— sur Claveret..... 225

Pages.
D'un écrit à l'occasion du *Cid* attribué, selon les uns, à Claveret, selon les autres à Mairet..... 226
Vanteries de Scudéry dans sa préface de *Lygdamon*..... *Ibid.*
Sur les différents écrits à l'occasion du *Cid* et sur les auteurs auxquels on les a attribués..... 227
Deux lettres de Chapelain à Balzac au sujet du succès du *Cid* et des premières hostilités de Scudéry..... 228
Singulière amitié de Boisrobert pour Corneille..... 229
Lettres de Chapelain au sujet du *Cid* et du rôle de l'Acacadémie..... 230
Pièces de théâtre auxquelles *le Cid* donna lieu..... 236
Requête de Corneille contre la nomination d'un second avocat du roi à la table de marbre du palais..... 237
Les Comédiens ont donné à la tragédie d'*Horace* le titre de : *les Horaces*..... 239
Horace, *Cinna*, *Polyeucte* furent joués au Marais..... *Ibid.*
Époque présumable du mariage de Corneille..... *Ibid.*
Épitaphe faite par Ménage à l'occasion du bruit de la mort de Corneille. — Autres vers du même pour la résurrection de Corneille..... 240
Le comédien qui seul jugea bien *Polyeucte* ne peut être Hauteroche..... 241
Conseils inécoutés de Chapelain et de D'Aubignac pour le changement du dénoûment d'*Horace*..... 242
Méprise de M. Cousin. — Quelques détails sur Antoine Corneille..... *Ibid.*
Date de *la Guirlande de Julie*..... 243
Trois madrigaux composés par Corneille pour cette *Guirlande*, non recueillis dans ses *OEuvres*..... *Ibid.*
Acception du mot *domestique* au dix-septième siècle. . . . . *Ibid.*
Détails sur Bellerose. . . . . *Ibid.*
— sur Beauchâteau..... 244
Lettre de Sarrau à Corneille sur la mort de Richelieu..... *Ibid.*
Inductions inexactes tirées de cette lettre par M. Marty-Laveaux..... 245
Sur le quatrain découvert par M. Gosselin..... 248

Pages.

Sur le sonnet non recueilli de Corneille pour le tombeau de Louis XIII. — Différentes versions de ce sonnet..... 249
Erreur d'un biographe relative à la dédicace de *Cinna*..... 250
Détails sur Montauron..... 251
La Suite du Menteur, deux fois refaite par Andrieux..... 252
Sur Jacques Goujon et sa famille..... *Ibid.*
Floridor remplaça Bellerose à l'hôtel de Bourgogne à la retraite et du vivant de celui-ci..... 254
Sur Gilbert, plagiaire de *Rodogune*..... 255
Sur les ressources de Corneille et des siens..... *Ibid.*
Sur les biens immeubles qu'il a possédés et sur les obligations hypothécaires qui les grevaient..... 258
Vers de *Théodore*..... 259
Lettre de Louis XIV à Corneille, sollicitée par Valdor pour *les Triomphes de Louis-le-Juste*..... 260
Les académiciens n'étaient pas rigoureusement tenus à la résidence..... 261
L'impression d'*Héraclius* donna lieu à des démêlés entre le libraire Quinet, acquéreur du privilége, et ses confrères, cessionnaires..... *Ibid.*
Représentations de pièces à machines antérieures à *Andromède*..... *Ibid.*
Vers du prologue d'*Andromède*..... 262
Les ecclésiastiques au spectacle..... *Ibid.*
Succès d'*Andromède*. — Un cheval contribue au succès de sa reprise..... *Ibid.*
Lettre de cachet investissant Corneille d'une nouvelle charge pendant la Fronde..... 263
Date de la première représentation de *Don Sanche*..... 264
Querelle des Jobelins et des Uranins. — Sonnet de Voiture. — Sonnet de Benserade..... 265
Glose de Sarrazin à cette occasion..... 266
Cession et payement du prix des charges de Corneille. — Entrée en fonctions de son successeur..... 268
La succession de son beau-père en grande partie absorbée par les dettes..... *Ibid.*

Pages.

Sur la date de la représentation de *Pertharite*. — Passage de Tallemant Des Réaux à ce sujet..... 269

FIN DU PREMIER VOLUME.

15067

Digitized by Google

15067

Digitized by Google

ass vol 1/2 - p 18 - 13/103

Digitized by Google

BIB